

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU NORD EST BÉARN

1, RUE SAINT-EXUPERY (BP 26) – 64 160 MORLAAS



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

V3 - Date de diffusion 22/03/2024

ALTEREA 
INGÉNIERIE

Programme d'actions du PCAET de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn

MAITRISE D'OUVRAGE :



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD EST BEARN

BP 26
1 rue Saint Exupéry
64160 Morlaàs

Morgane UBALDO

Responsable de mission Climat / Environnement
T 06 07 09 83 77
@ m.ubaldo@cc-nordestbearn.fr

MAITRISE D'ŒUVRE :



ALTEREA AGENCE NANTES

26 boulevard Vincent Gâche
44275 Nantes Cedex 2
T 02 40 74 24 81

Pierre-Louis GARCIA-LE FLOCH

Chef de projets
T 07 57 09 55 57
@ plgarcia@alterea.fr

SUIVI DU DOCUMENT :

Indice	Date	Modifications	Rédaction	Vérification	Validation
1	31/03/2022	1 ^{ère} version du rapport	Lucille LE GALL, Léa ANDREU, Morgane UBALDO, Pierre-Louis GARCIA-LE FLOCH	Pierre-Louis GARCIA-LE FLOCH	Morgane UBALDO
2	28/04/2023	Modifications apportées par rapport au retour client	Lucille LE GALL	Pierre-Louis GARCIA-LE FLOCH	Morgane UBALDO
3	22/03/2024	Modifications apportées par rapport aux consultations	Lucille LE GALL	Pierre-Louis GARCIA-LE FLOCH	Morgane UBALDO

contact@alterea.fr – www.alterea.fr

Agence Ouest (siège)

26 bd Vincent Gâche CS 17502
44275 Nantes Cedex 2
T 02 40 74 24 81
f 02 51 84 16 33

Agence de Paris

23 Avenue d'Italie
75013 Paris
T 01 46 28 31 89
f 02 51 84 16 33

Agence Nord

21 rue Pierre Mauroy
59000 Lille
T 03 59 54 21 08
f 02 51 84 16 33

Agence Sud-Ouest

Parvis Louise Armand CS 21912
33082 Bordeaux
T 05 56 64 42 51
f 02 51 84 16 33

Agence Sud – Est

19 Rue de la Villette
69003 Lyon
T 04 87 24 90 75
f 02 51 84 16 33

Agence Est

20, Place des Halles
67000 Strasbourg
T 02 51 84 16 33
f 02 51 84 16 33

TABLE DES MATIERES

1. PREAMBULE	4
1.1. LE ROLE DE COORDINATEUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	4
1.2. LES OBJECTIFS DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	4
1.3. LE PRINCIPE « EVITER / REDUIRE / COMPENSER » POUR PRIORISER LE VOLET ATTENUATION	4
1.4. UN VOLET ADAPTATION EN ANTICIPATION	5
1.5. UN PLAN D'ACTION SUR LA QUALITE DE L'AIR	5
1.6. LE SUIVI DES ACTIONS DU PCAET	6
2. STRUCTURATION DU PROGRAMME D' ACTIONS DU PCAET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD EST BEARN	7
AXE 1 - PRODUIRE : ENGAGER LES TRANSITIONS AGRICOLE ET FORESTIERE POUR LA PERENNISATION DES RESSOURCES NOURRICIERES ET NATURELLES DU TERRITOIRE	8
AXE 2 - TRANSFORMER : PROMOUVOIR LES FILIERES RENOUVELABLES POUR UN TERRITOIRE VERTUEUX EN ENERGIE	37
AXE 3 - VIVRE : FAIRE DE LA SOBRIETE ET DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE LA GARANTIE D'UN CADRE DE VIE A HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	54
AXE 4 - CIRCULER : FAVORISER LES MOBILITES VERTES POUR UN AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE	74
3. ANNEXE	87

1. PREAMBULE

Le programme d'actions du PCAET de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn a été construit afin de disposer d'un cadre fort qui permettrait de coordonner la démarche de transition énergétique et climatique du territoire. Ainsi, en capitalisant sur l'ensemble des actions déjà portées par les communes et par l'intercommunalité, ce premier PCAET vise à engager une montée en compétence globale du territoire.

1.1. Le rôle de coordinateur de la transition énergétique

« Les **Établissements Publics de Coopération Intercommunale** et la métropole de Lyon, lorsqu'ils ont adopté le plan climat-air-énergie territorial mentionné à l'article L.229-26 du code de l'environnement, sont les **coordinateurs de la transition énergétique**. Ils animent et coordonnent, sur leur territoire, des actions dans le domaine de l'énergie en cohérence avec les objectifs du plan climat-air-énergie territorial et avec le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie, ou le schéma régional en tenant lieu, en s'adaptant aux caractéristiques de leur territoire. »

Article L2224-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

La Communauté de Communes a la charge d'un projet qui dépasse ses seules compétences et fonctionnements internes. Par conséquent, l'enjeu majeur de ce premier plan d'actions est d'arriver à mobiliser et impliquer tous les acteurs du territoire (entreprises, autres collectivités, services de l'Etat, milieu associatif, usagers, habitants, ...) dans le Plan Climat Air Energie Territorial en construction. À cette fin, plusieurs actions du PCAET sont pilotées par d'autres acteurs, et plusieurs partenaires sont identifiés pour chaque action.

1.2. Les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial

La **Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte** (LTECV) de 2015 fixe dans son article 188 deux objectifs stratégiques majeurs au PCAET : l'**atténuation** et l'**adaptation au changement climatique**. Le premier porte sur la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre et de polluants. Le second porte sur la capacité du territoire à anticiper et répondre aux changements climatiques qui peuvent affecter sa population, ses activités et ses biens. Par ailleurs, le PCAET doit permettre de contribuer aux objectifs nationaux et, par là même, aux objectifs énergétiques et climatiques internationaux.

Ainsi, les objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial portent sur l'amélioration de l'efficacité énergétique, le développement de manière coordonnée des réseaux d'énergie, l'augmentation de la production d'énergie renouvelable et de récupération, le développement du stockage d'énergie et l'optimisation de la distribution d'énergie, l'émergence de territoires à énergie positive, la favorisation de la biodiversité pour adapter le territoire, la limitation des émissions de gaz à effet de serre et enfin l'anticipation des impacts du changement climatique via l'adaptation.

L'ensemble de ces objectifs sont incorporés dans les axes de la stratégie territoriale, développée par les élus locaux en concertation avec les acteurs du territoire. Ces objectifs sont ensuite déclinés opérationnellement au travers du programme d'actions défini sur 6 ans.

1.3. Le principe « Eviter / Réduire / Compenser » pour prioriser le volet Atténuation

Le programme d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial décline le principe « Eviter / Réduire / Compenser » en priorisant la sobriété dans la définition des besoins (Eviter), puis l'efficacité et la

performance énergétique (Réduire), avant d'interroger le développement des Énergies Renouvelables et de Récupération (ENR&R) pour couvrir les besoins énergétiques qui ne peuvent être diminués par les deux premières étapes (Compenser).

1.4. Un volet Adaptation en anticipation

Le volet « adaptation au changement climatique » du PCAET est volontairement très présent au sein des actions du PCAET ; en effet, il est essentiel de se projeter en anticipation afin de consolider la résilience du territoire. Étant entendu que l'atténuation et l'adaptation ne sont pas sans liens, plusieurs actions visant l'atténuation contribuent également à la diffusion des principes d'adaptation, et inversement.

1.5. Un plan d'action sur la qualité de l'air

L'article 85 de la Loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (LOM) a renforcé le volet « air » des PCAET en y introduisant un plan d'actions de réduction des émissions de polluants atmosphériques, contenant des obligations de moyens et de résultats. Ces éléments sont codifiés au 3° du II de l'article L. 229-26 du code de l'environnement.

Dans le cadre de son PCAET, la Communauté de Communes du Nord Est Béarn a pris soin d'intégrer ce volet « air » durant toutes les phases d'élaboration :

- Lors de la phase diagnostic, avec l'étude précise des émissions de polluants par secteur et une comparaison avec les échelons supérieurs ;
- Lors de la phase stratégie, avec la prise en considération des émissions de polluants dans le choix des orientations et la simulation pour les polluants réglementaires d'une trajectoire « minimale » en matière de réduction des émissions (les données disponibles ne permettant pas de simuler l'impact de toutes les orientations définies en matière de polluants, seule une partie des orientations a pu être intégrée à ce calcul) ;
- Dans le cadre de l'évaluation environnementale, avec une analyse spécifique des incidences probables de la mise en œuvre de la stratégie puis du programme d'actions en matière de qualité de l'air et la formulation de recommandations associées, dont plusieurs ont été reprises dans la version actuelle du PCAET.

A la lumière de ces éléments, il était donc naturel d'intégrer pleinement la qualité de l'air dans son programme d'actions. Dans un souci de lisibilité et de transversalité, il a été fait le choix de ne conserver qu'un seul document, intégrant ainsi toutes les actions qui pourraient rejoindre le « plan d'actions sur la qualité de l'air » au sens réglementaire du terme dans la même trame que les autres actions du PCAET.

Les actions avec un impact plus ou moins fort attendu sur la qualité de l'air qui contribuent donc de manière explicite au plan d'actions sur la qualité de l'air de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn sont les suivantes :

- **Fiche-action N°III** : Promotion et soutien à la réalisation des diagnostics empreinte carbone des filières agricoles pour la mise en œuvre de projets bas carbone sur le territoire ;
- **Fiche-action N°4** : Accompagnement d'un groupe pilote d'agriculteurs vers un changement de pratiques favorables à la biodiversité, à la préservation de la ressource en eau, et à l'adaptation au changement climatique ;
- **Fiche-action N°5** : Soutien aux agriculteurs mettant en œuvre des pratiques favorables à la biodiversité et à la séquestration carbone ;
- **Fiche-action N°I** : Identifier et accompagner les entreprises volontaires dans la mise en place d'un Plan de Mobilité Employeur ;
- **Fiche-action N°II** : Améliorer la communication sur les solutions existantes en termes de mobilité et favoriser l'intermodalité au sein du bassin de vie ;
- **Fiche-action N°III** : Elaboration de programmes pédagogiques destinés aux structures scolaires et centres de loisirs pour promouvoir l'usage du vélo et des mobilités douces ;

- **Fiche-action N°IV** : Elaboration d'une charte interne favorisant l'usage des modes alternatifs à la voiture individuelle chez les agents et élus de la CCNEB.

Il convient par ailleurs de souligner que la grande majorité des autres actions contribue également à la réduction des émissions de polluants, avec un impact moindre.

1.6. Le suivi des actions du PCAET

Chaque fiche action du programme d'actions présentée ci-après comprend plusieurs indicateurs de suivi. Ce dispositif de suivi a pour objectif de surveiller et mesurer l'évolution des effets de la mise en œuvre des actions du PCAET. L'ensemble des indicateurs de suivi associés à chaque fiche action, ainsi que l'état initial et la source de ces derniers (lorsqu'ils sont connus), sont présentés au sein d'un tableau annexe au rapport d'Evaluation Environnementale Stratégique.

2. STRUCTURATION DU PROGRAMME D' ACTIONS DU PCAET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD EST BEARN

Le scénario de la stratégie du PCAET de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn repose donc sur de nombreux travaux et échanges avec les services de la collectivité, les partenaires institutionnels, économiques et associatifs et plus largement l'ensemble des acteurs du territoire. Il a également cherché à inclure, autant que possible, la logique de l'évaluation environnementale afin de limiter ses impacts négatifs sur l'environnement et de consolider les impacts positifs attendus.

Pour rappel, ce scénario doit permettre la structuration du programme d'actions, au travers de 4 axes :

- **Axe 1**
Produire : Engager les transitions agricole et forestière pour la pérennisation des ressources nourricières et naturelles du territoire
- **Axe 2**
Transformer : Promouvoir les filières renouvelables pour un territoire vertueux en énergie
- **Axe 3**
Vivre : Faire de la sobriété et de l'efficacité énergétique la garantie d'un cadre de vie à haute valeur environnementale et sociale
- **Axe 4**
Circuler : Favoriser les mobilités vertes pour un aménagement durable du territoire

En tout 20 actions sont programmées sur les 6 années de mise en œuvre du PCAET. Ce présent rapport retranscrit de manière exhaustive l'ensemble des actions et de leurs moyens associés.

AXE 1

Produire : Engager les transitions agricole et forestière pour la pérennisation des ressources nourricières et naturelles du territoire

Fiche-action N°I : Création de « Rencontres » annuelles entre professionnels agricoles et forestiers et habitants

Fiche-action N°II : Elaboration d'un annuaire papier et numérique des producteurs locaux de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn

Fiche-action N°III : Promotion et soutien à la réalisation des diagnostics empreinte carbone des filières agricoles pour la mise en œuvre de projets bas carbone sur le territoire

Fiche-action N°IV : Valorisation et extension du programme départemental « Manger bio & local, labels et terroir » et de la labellisation Ecocert à l'ensemble de la restauration collective gérée par la Communauté de Communes du Nord Est Béarn

En parallèle, 3 fiches actions de cet axe sont issues de la **Stratégie en faveur du patrimoine naturel de la CCNEB** et ont été complétées pour intégrer le programme d'actions du PCAET. Cette stratégie en faveur du patrimoine naturel s'inscrit dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) régional « Territoire Vert et Bleu ». Le plan d'actions associé à cette stratégie sert de support à la mise en œuvre et à la concrétisation de la Trame Verte et Bleue sur le territoire, ainsi qu'à l'atteinte de plusieurs objectifs du PCAET, notamment sur le volet « adaptation ».

Fiche-action N°1 : Renforcement de l'offre pédagogique auprès des scolaires portant sur le patrimoine naturel de la CCNEB et ses transitions agricole et forestière

Fiche-action N°4 : Accompagnement d'un groupe pilote d'agriculteurs vers un changement de pratiques favorables à la biodiversité, à la préservation de la ressource en eau, et à l'adaptation au changement climatique

Fiche-action N°5 : Soutien aux agriculteurs mettant en œuvre des pratiques favorables à la biodiversité et à la séquestration carbone

FICHE ACTION N° 1 CREATION DE "RENCONTRES" ANNUELLES ENTRE PROFESSIONNELS AGRICOLES ET FORESTIERS ET HABITANTS

AXE STRATEGIQUE	<i>Produire : Engager les transitions agricole et forestière pour la pérennisation des ressources nourricières et naturelles du territoire</i>			
SECTEUR(S) CONCERNE(S) DU PCAET	Agriculture	Résidentiel	Tertiaire	Industrie
	Transports - personnes	Transports - marchandises	Energies Renouvelables	Déchets
TYPE ACTION	<input type="checkbox"/> Innover	<input type="checkbox"/> Accompagner	<input checked="" type="checkbox"/> Améliorer les connaissances	<input checked="" type="checkbox"/> Communiquer
OBJECTIF(S) EN LIEN AVEC LE PCAET	<input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES		<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété énergétique	
	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique		<input checked="" type="checkbox"/> Développement des ENR	
ENJEU STRATEGIQUE LOCAL	Mieux vivre ensemble et Se nourrir localement			
PRIORITE	<input checked="" type="checkbox"/> Haute		<input type="checkbox"/> Modérée	<input type="checkbox"/> Faible
ETAT DE L'ACTION	<input type="checkbox"/> Existante	<input type="checkbox"/> A poursuivre	<input type="checkbox"/> A développer	<input checked="" type="checkbox"/> A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	<input type="checkbox"/> Immédiatement (N à N+2)	<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (N+3 à N+5)	<input type="checkbox"/> Moyen terme (N+6 à N+10)	<input type="checkbox"/> Long terme (N+10 à plus)

DESCRIPTION

Description et objectifs de l'action :

La Communauté de Communes du Nord Est Béarn est un territoire particulièrement rural dominé par les espaces agricoles et forestiers (plus de 80% de sa surface). L'activité agricole et forestière est donc un pilier économique majeur (14% de l'emploi local) et occupe une place plurifonctionnelle sur le territoire : production alimentaire, production de ressources (bois d'œuvre), préservation des ressources naturelles et des paysages, séquestration du carbone, purification de l'air, ... Néanmoins, le quotidien d'un professionnel agricole ou forestier reste peu connu et/ou parfois mal compris par le reste de la population. Aussi, les enjeux sociaux, économiques, environnementaux et de santé des professionnels et du grand public sont parfois contradictoires et peuvent créer des tensions. Enfin, les professionnels entre-eux ont besoin d'échanger sur leur quotidien et sur des retours d'expériences locales innovantes dans leurs domaines de compétences. La création d'un espace de partage, de retours d'expérience et de débat que ce soit entre professionnels ou entre le monde agricole-forestier et les habitants semble donc être un outil pertinent pour répondre à ces besoins. La mise en place de "Rencontres" en est une illustration et passe par différentes étapes avant sa mise en œuvre :

Choix de la date et appel à candidature pour le lieu

La collectivité choisit et valide en amont la date des "Rencontres" pour l'année à venir. Pour les premiers événements, ces "Rencontres" sont annuelles, mais peuvent éventuellement devenir saisonnières (une pour la saison printanière et estivale, et une autre pour la saison automnale et hivernale). Le choix de la date peut concorder avec des semaines à thèmes type "semaine de la nature", du "patrimoine", ... ou avec d'autres événements particuliers tels que la "Journée de l'élevage". Ensuite, la collectivité envoie un appel à volontariat à toutes les communes du territoire au moins un an à l'avance afin d'avoir le temps de sélectionner le lieu et d'organiser l'événement. Dans cet appel, la collectivité précise la date des "Rencontres" de l'année. L'événement se déroule sur une journée entière, avec divers temps et types d'animations. Vu l'ampleur de l'événement, le choix du lieu a son importance : il doit être à la fois couvert et aussi bénéficier d'un espace extérieur assez grand pour pouvoir exposer de nombreuses machines et éventuellement quelques bêtes. L'espace couvert doit pouvoir accueillir une petite scène, un public assis, et différents stands. Dans l'espace couvert ou sous des tentes extérieures, un marché doit pouvoir être installé. Les communes volontaires peuvent ainsi se positionner sur la date et proposer un lieu adéquat. La collectivité se charge de sélectionner une commune pour chaque date. (Si aucun candidat ne se porte volontaire, la CCNEB peut organiser l'événement dans l'un de ses bâtiments intercommunaux, ou bien une location de lieu/salle peut être envisagée).

Choix du programme des rencontres

Le choix du programme a une grande importance pour l'organisation de ces rencontres. La collectivité élabore ce programme. Les "Rencontres" se composent d'animations à plusieurs niveaux et à chaque fois selon un ou plusieurs thèmes particuliers et définis (ex : "Vers un territoire 100% circuit-courts", "Vers un territoire sobre en carbone", "Souveraineté alimentaire en Nord Est Béarn", ...). Un exemple de programme pourrait être le suivant :

Le matin : animations réservées strictement aux professionnels entre-eux :

- Une visite "retour d'expérience sur un projet innovant" : cette visite permet aux professionnels d'échanger à propos d'un projet innovant mis en place chez l'un d'entre-eux sur le territoire. C'est un temps de retours d'expériences, de questions-réponses et d'échanges ouverts. A terme, ce genre de visite permet aux agriculteurs de mieux se connaître entre-eux, d'élargir leur réseau et de multiplier leurs contacts et références sur le territoire. Ils peuvent en profiter pour échanger sur leurs modes d'action et cela peut motiver certains professionnels à se lancer dans de nouveaux projets.

- Un "café-débat" sur un sujet spécifique en lien avec le thème des "Rencontres" : ce temps peut permettre aux professionnels de débattre sur des sujets variés. Il peut être envisagé d'inviter un professionnel extérieur au territoire spécialisé sur la question débattue.

Le midi : un "repas local" ouvert aux professionnels et au grand public.

Un repas autour de produits locaux est organisé le midi. Il permet à la fois de faire découvrir les produits du territoire et de convier les agriculteurs et le grand public à partager un moment de convivialité. C'est un moment permettant le partage, les échanges, éventuellement la transmission autour de la thématique culinaire. Lors de ce temps, les lycées agricoles professionnels proches du territoire (Pau-Montardon, Nay-Baudreix, Vic-en-Bigorre) peuvent participer à l'organisation : service, explications données sur les techniques de cultures, sur les produits, ...

L'après-midi : animations plus "ouvertes" entre les professionnels et le grand public :

- Une visite de terrain thématique "Bienvenue sur ma terre ..." : ces visites permettent au public de découvrir le fonctionnement d'une exploitation agricole ou maraîchère, ou encore de la gestion d'une forêt. C'est l'occasion pour le professionnel de faire découvrir son métier, son environnement de travail et pour le public de mieux le comprendre.

Les professionnels peuvent éventuellement donner la possibilité aux visiteurs de prendre part à la vie de l'exploitation en leur laissant le soin d'utiliser une machine, de s'occuper d'animaux ou de plantes, de tailler ou planter des arbres. Le nombre de visiteurs peut éventuellement être contraint. Les professionnels doivent se porter volontaires à l'avance pour faire savoir qu'ils sont prêts à accueillir des visiteurs sur leur exploitation. La collectivité peut néanmoins pré-cibler des projets/parcelles à faire découvrir pour faciliter l'organisation. La collectivité peut également passer par le groupe pilote d'agriculteurs pour identifier un professionnel et/ou un projet intéressant (cf. Axe 2 Fiche Action N°4 Stratégie TVB).

- Un temps "Débattons de la terre" : dans la salle couverte des "Rencontres" : des intervenants locaux et/ou extérieurs seront amenés à animer un débat sur un sujet. Le public peut poser des questions et/ou réagir. Le choix des thèmes se fait en fonction de l'actualité au moment des "Rencontres" liée aux questions agricoles et forestières, et aussi en fonction des besoins qui sont remontés lors de la concertation du Plan Climat : coupes des arbres, produits utilisés en agriculture, changements de pratique, problématiques de cohabitation agricole-forestière et habitants, ... Les élèves et/ou professeurs des lycées agricoles alentours peuvent participer et témoigner lors de ce débat.

- Un petit marché "Le carré des producteurs locaux de la CCNEB" à l'intérieur ou sous une tente extérieure : un marché de produits locaux vendus directement par leurs producteurs. Le nombre de places peut être limité selon le lieu choisi.

- Deux ou trois stands de découverte "Nos nouvelles pratiques" dans la salle couverte des "Rencontres" : stands présents toute la journée et servant à promouvoir les changements de pratiques locales avec l'agriculteur ou le forestier qui vient expliquer comment il a mis en place une nouvelle manière de produire/gérer ses parcelles. Le nombre de stands sera contraint par la surface du lieu choisi. Plusieurs professionnels peuvent se relayer sur un stand afin d'assurer une permanence tout l'après-midi. (L'implication du groupe pilote d'agriculteurs peut faciliter l'organisation de cette animation.) Les élèves et/ou professeurs des lycées agricoles alentours peuvent éventuellement participer et former des binômes avec les professionnels.

- Une "Mini exploitation" avec exposition de machines agricoles et forestières et/ou de bêtes à l'extérieur.

Tout au long de la "Rencontre" :

- Une petite exposition "Notre terroir sous les projecteurs" (photos, vidéos, panneaux explicatifs, autres) à diffuser à l'intérieur ou à l'extérieur. Elle explique une problématique ou une des facettes des métiers agricole ou forestier : ces expositions sont à préparer à l'avance, et peuvent être diffusées à la suite des "Rencontres" dans des établissements publics (mairies, Offices de Tourisme, ...). Dans ce cadre, peuvent être diffusées les vidéos ou exposés les panneaux de communication prévus dans la Stratégie TVB (cf. Axe 3 Fiches Action N° 5 et 6 Stratégie TVB).

- (Une fois élaboré) L'annuaire des producteurs locaux en libre consultation (une version papier et/ou flyers + carte et QR code de la version numérique) à l'entrée des "Rencontres" ou au niveau du marché (cf. Axe 1 Fiche Action N°II).

- Une "Boîte à idées pour s'adapter au climat" que le public et les professionnels peuvent remplir d'éventuelles suggestions pour la collectivité et/ou d'autres acteurs du territoire. Les idées servent notamment à trouver des solutions pour contribuer à l'adaptation au changement climatique dans les métiers agricoles, maraîchers et forestiers. La boîte peut être installée à côté de l'annuaire des producteurs à l'entrée ou vers le marché.

En fin de journée :

- Un double concours où le public est invité à élire d'une part le "Meilleur produit local" selon des catégories différentes (viandes, légumes, produits transformés, jus, vin, ...), et de l'autre côté le "Coup de cœur" des initiatives de changements de pratiques. Un jeu-concours sous la forme d'un questionnaire à remplir peut également être envisagé. Les lots à gagner peuvent être par exemple un panier garni de produits locaux.

L'envoi des convocations aux intervenants

En fonction du programme validé et finalisé, la collectivité envoie à l'avance des invitations aux différents intervenants qu'elle a pré-ciblés : aux intervenants des débats avec explication du sujet, aux personnes représentant des stands sur le thème de l'évolution des pratiques, à tous les producteurs du territoire pour le marché, aux professionnels pouvant/souhaitant faire visiter leur parcelle. 'Elle se chargera de faire des réunions (communes ou non) avec chaque intervenant pour bien expliquer comment se dérouleront les "Rencontres". Cette phase d'identification, de sélection et d'invitation des intervenants est particulièrement importante et la collectivité tient un rôle majeur de coordinateur et d'organisateur.

(La collectivité peut également envisager d'envoyer dans un premier temps un appel à volontariat à tous les professionnels agricoles et forestiers du territoire, en précisant les dates (si possible les lieux) des "Rencontres", et le programme de la journée. Les professionnels peuvent ainsi se positionner sur les débats ou stands et/ou marchés et dire s'ils souhaitent exposer des machines et/ou bêtes selon les thématiques concernées.)

La communication en amont, pendant et après l'événement

Une forte communication est nécessaire pour promouvoir cet événement, pour le faire connaître du grand public et pour assurer son succès le jour J.

Au-delà de tous les canaux classiques de communication de la collectivité à utiliser (ex : site internet, flyers, groupe Facebook, ...), un article de journal peut également être publié en amont de l'événement, et après l'événement.

Lors de l'événement, des photos/vidéos seront prises et valorisées à la suite des rencontres par les différents canaux de communication de la CCNEB, et éventuellement en illustration des articles de journaux.

Les prestations éventuelles supplémentaires

D'éventuelles prestations peuvent être à prévoir (location de matériel spécifique, animateur professionnel, traiteur, ...).

Objectifs de l'action :

Renforcer les liens entre les professionnels agricoles et forestiers / Renforcer les liens entre professionnels et grand public / Permettre la transmission d'informations sur le monde agricole et forestier / Permettre le débat sur des questions agricoles et forestières / Permettre au public la découverte de métiers et pratiques locales

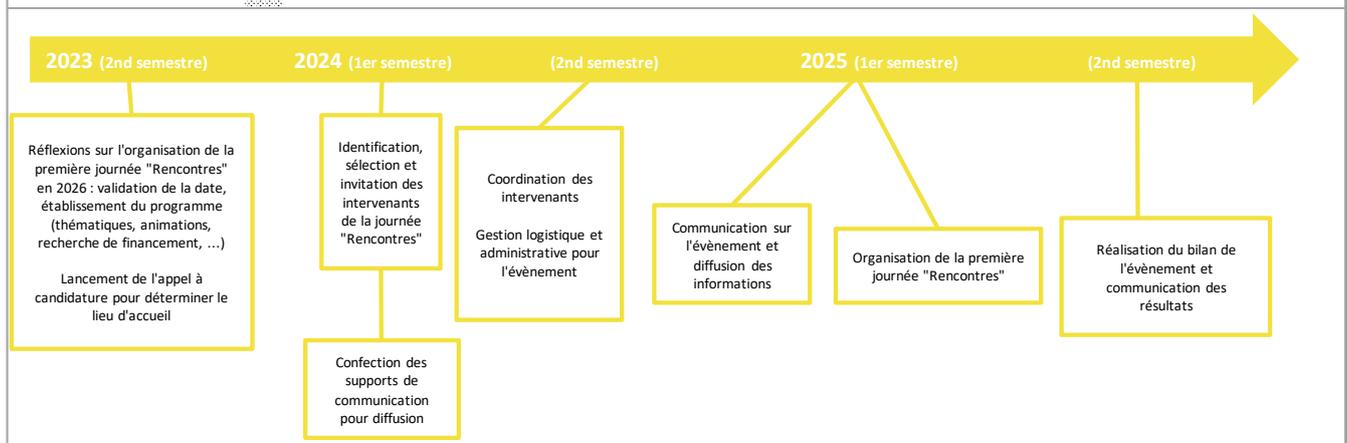
Cette action est complémentaire aux actions :

Action N°5 Axe 3 TVB :	Création d'une série de vidéos permettant la valorisation des bonnes pratiques de la collectivité et des acteurs du territoire auprès d'un large public
Action N°6 Axe 3 TVB :	Création d'une maquette numérique pour la réalisation et l'impression de panneaux itinérants d'information et de sensibilisation sur les projets réalisés dans et/ou par la collectivité
Action N°4 Axe 2 TVB :	Accompagnement d'un groupe pilote d'agriculteurs vers un changement de pratiques favorables à la biodiversité, à la préservation de la ressource en eau, et à l'adaptation au changement climatique
Action N°11 Axe 1 :	Création d'un annuaire des producteurs de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn

Commune(s) concernée(s)	73 communes soit la totalité du territoire, néanmoins les "Rencontres" se déroulent dans un lieu spécifique, la commune d'accueil diffère d'une "Rencontre" à l'autre
Surface ou linéaire approximatif	Sans objet
Maîtrise foncière de l'espace	Non, mais prévoir un lieu assez grand pour pouvoir accueillir un tel événement, et convenir d'un accord avec la commune/le propriétaire du lieu au préalable des "Rencontres"
Pression(s) et menace(s) recensée(s)	Multiplication d'événements en lien avec la thématique (agricole et forestière) le même jour que les "Rencontres" / Manque de communication sur l'événement / Manque de participation des professionnels et des habitants / Impossibilité de trouver un lieu ou une salle adéquate (expositions, accueil d'un grand nombre de participants) / Climat de tension entre les différents participants avant et le jour de l'événement / Manque d'explication sur les impacts que peuvent avoir ces "Rencontres" / Manque de prise en compte de ces "Rencontres" a posteriori
Facteur(s) de réussite	Soutien et volontariat des acteurs locaux dans la recherche du lieu des "Rencontres" et de la tenue de l'événement et de ses différentes animations / Communication et promotion avant et après l'événement / Couverture médiatique lors de l'événement / Adhésion et participation des acteurs invités à ces "Rencontres" / Participation du grand public / Echanges apaisés le jour de l'événement / Grande place laissée aux débats / Partages et retours d'expériences des participants / Prise en compte des échanges et de la "Boîte à idées" pour les intégrer dans les réflexions intercommunales et/ou communales

MISE EN ŒUVRE

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	<p>En interne CCNEB : Elaboration du programme des "Rencontres" / Choix des dates des "Rencontres" / Envoi de l'appel à volontariat aux communes du territoire pour accueillir l'évènement / Envoi de l'appel à volontaires chez les professionnels du territoire pour trouver des intervenants dans les différentes animations des "Rencontres" / Envoi des invitations aux participants ciblés dans les "Rencontres" / Promotion et communication avant-pendant-après les "Rencontres" / Suivi et organisation avec les différents participants avant les "Rencontres" et le jour J / Préparation du lieu</p> <p>Prestations extérieures éventuelles : traiteur / matériel / animateur</p>
Porteur(s) de projet potentiel(s)	<p>Professionnels du territoire et notamment le groupe pilote d'agriculteurs (producteurs et forestiers + acteurs des éventuels ateliers de transformation / légumerie) et lycées professionnels du territoire pour l'animation des différents stands / débats / visites sur site / marché des producteurs, ... + communes pour le prêt du lieu de l'évènement + CCNEB pour la coordination de cette action et son suivi + option : prestataires extérieurs pour la mise en œuvre de l'action : repas, animation, ...</p>
Principaux partenaires identifiés	<p>Commune(s) qui accueille(nt) les "Rencontres" / Professionnels du territoire participant aux "Rencontres" (stands, débats, marchés, visites, ...) / Elus et services techniques du territoire / Etudiants et/ou professeurs des lycées agricoles / Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques/ Syndicats agricoles / Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) / Centre d'Etude Technique Environnemental et Forestier (CETEF 64) / Associations / ...</p>
Public visé	<p>Habitants / Professionnels agricoles et forestiers / Scolaires / Associations / Usagers / Elus / Techniciens / Services techniques / Grand public extérieur au territoire</p>
Financeurs mobilisables	<p>Département Pyrénées-Atlantiques / Région Nouvelle-Aquitaine / Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) / Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques / Banque des Territoires</p>
Estimation du coût	<p>Temps de Chargé(e) de missions CCNEB en charge de l'Agriculture et/ou Responsable de missions Environnement Climat : élaboration, suivi et évaluation de l'action : 40 jours/an la première année, 30 jours/an par la suite (pour l'organisation d'une journée "Rencontres"), soit 6 133,2 € TTC la première année, puis 4 600 € TTC/an</p> <p>Temps de Chargé(e) de missions CCNEB en charge de la Communication : promotion et communication (avant, pendant et après l'évènement) : 10 jours/an (pour l'organisation d'une journée "Rencontres"), soit 1 533,3 € TTC/an</p> <p>Coût de l'organisation d'un café débat : environ 150 euros TTC pour 100 personnes</p> <p>Coût de l'organisation d'un repas local : accueil café + repas + café et thé fin de repas : 22,5 euros TTC/personne</p> <p>Coût éventuel de la location d'une tente extérieure pour le marché des producteurs : environ 500 euros TTC/jour pour une tente de 60 m²</p> <p>Coût de l'impression des panneaux de l'exposition : 5 à 10 panneaux : environ 1 200 € HT pour la réalisation de la maquette (si prestation extérieure), et entre 40 à 80 € HT pour l'impression de chaque panneau selon leur format</p> <p>Coût du panier garni de produits locaux à faire gagner pendant le concours : 80 euros TTC</p>
Calendrier	<p>Action à démarrer à partir du deuxième semestre 2023</p>



 **SUIVI ET ÉVALUATION**

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	Nombre et types de communication réalisés pour promouvoir l'événement / Nombre d'événements réalisés lors d'une année / Nombre de stands tenus lors des rencontres / Nombre de débats tenus lors des rencontres / Nombre de participants le jour de l'événement (distinction professionnels et citoyens) / Bilan des animations mises en place (nombre, type, ...) / Nombre d'intervenants mobilisés / Nombre de suggestions dans la "Boîte à idées" pour s'adapter au climat	
Gain annuel Gaz à effet de serre :	Gain qualité de l'air :	
La mise en place de cette action contribue, en lien avec les autres actions de la thématique agricole, à réduire les émissions de GES globales du secteur agriculture d'en moyenne 3 teqCO ₂ /an	La mise en place de cette action, en lien avec les autres actions de la thématique agricole, contribue à réduire les émissions globales de polluants atmosphériques du secteur agriculture d'en moyenne 25 tonnes/an (tous polluants confondus)	
Adaptation du territoire :		
La mise en place de cette action contribue, en lien avec les autres actions de la thématique agricole, à l'adaptation du territoire face au changement climatique par la préservation et l'adaptation des milieux naturels, agricoles et forestiers		

AXE STRATEGIQUE	<i>Produire : Engager les transitions agricole et forestière pour la pérennisation des ressources nourricières et naturelles du territoire</i>			
SECTEUR(S) CONCERNE(S) DU PCAET	 Agriculture	 Résidentiel	 Tertiaire	 Industrie
	 Transports - personnes	 Transports - marchandises	 Energies Renouvelables	 Déchets
TYPE ACTION	<input type="checkbox"/> Innover	<input type="checkbox"/> Accompagner	<input checked="" type="checkbox"/> Améliorer les connaissances	<input checked="" type="checkbox"/> Communiquer
OBJECTIF(S) EN LIEN AVEC LE PCAET	<input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique	<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air
			<input checked="" type="checkbox"/> Développement des ENR	
ENJEU STRATEGIQUE LOCAL	Mieux vivre ensemble et Se nourrir localement			
PRIORITE	<input checked="" type="checkbox"/> Haute	<input type="checkbox"/> Modérée	<input type="checkbox"/> Faible	
ETAT DE L'ACTION	<input type="checkbox"/> Existante	<input type="checkbox"/> A poursuivre	<input checked="" type="checkbox"/> A développer	<input checked="" type="checkbox"/> A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	<input type="checkbox"/> Immédiatement (N à N+2)	<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (N+3 à N+5)	<input type="checkbox"/> Moyen terme (N+6 à N+10)	<input type="checkbox"/> Long terme (N+10 à plus)

 **DESCRIPTION**

Description et objectifs de l'action :

La Communauté de Communes du Nord Est Béarn est un territoire particulièrement rural dominé par les espaces agricoles et forestiers (plus de 80% de sa surface). L'activité agricole (élevage, culture, viticulture) et forestière est donc un pilier économique majeur (14% de l'emploi local). Les producteurs et productions locales sont donc nombreux sur le territoire : il y a plus de 1 400 exploitations agricoles. Néanmoins, à ce jour, il n'existe pas d'annuaire recensant tous les producteurs du territoire. La création d'un tel outil permettrait donc au grand public, ainsi qu'aux professionnels entre-eux, d'identifier les acteurs agricoles exerçant sur le territoire ainsi que les points de vente où trouver leurs produits locaux pour favoriser les circuits-courts. L'Office de Tourisme du Nord Béarn & Vignoble de Madiran (OT NB&VM) a déjà référencé certains des producteurs de ce regroupement de territoires qui vendent sur leur lieu de production ("vente à la ferme") dans une page dédiée : "Produits de chez nous !" sur son site internet : cet outil pourra donc être utilisé, voire amélioré, en collaboration avec la personne en charge à l'OT, pour contribuer à la création de l'annuaire global de la CCNEB. Pour élaborer cet annuaire, la collectivité doit passer par plusieurs étapes :

Définir quel type d'acteur local doit être valorisé dans l'annuaire et quelles informations seront stockées

La première étape est de savoir qui doit figurer dans l'annuaire. En effet, tous les producteurs n'exercent pas de la même façon : certains produisent pour leur bétail, d'autres pour revendre sur les marchés internationaux, d'autres encore pour revendre localement, ... Il est donc primordial de savoir quels acteurs vont être valorisés dans l'annuaire. Afin de favoriser les circuits-courts sur le territoire, une suggestion serait d'identifier tous les producteurs qui font de la vente locale (soit à la ferme, soit sur les marchés, soit dans des coopératives, ...), le but étant que les habitants puissent aller se ravitailler facilement sur le territoire. Rappel : le référencement de l'Office de Tourisme NB&VM est un outil qui peut être utilisé comme base à l'élaboration de l'annuaire, et être amélioré pour construire un document plus complet avec d'autres producteurs et d'autres types de ventes.

Les informations à récupérer et à valoriser dans l'annuaire sont les suivantes. Elles pourront faire l'objet d'une "fiche" pour chaque producteur :

- Nom de l'exploitant ;
- Coordonnées : numéro de téléphone et adresse de l'exploitation ;
- Type de production (élevage, maraîchage, ...) ;
- Produits commercialisés ;
- Espaces de vente utilisés (à la ferme, au marché, en grande surface, ...) ;
- Jours et heures d'ouverture des espaces de vente.

Eventuellement, d'autres informations peuvent figurer sur la fiche :

- Labellisations obtenues ou autres distinctions témoignant de la qualité des produits ;
- Petit texte de présentation rédigé en quelques lignes par les producteurs eux-mêmes (expliquant par exemple l'historique de leur exploitation, leurs techniques de production, leurs éventuels changements de production le cas échéant, etc. ...) ;
- Eventuelles photos (exploitation et exploitant(s), produits, ...).

Réaliser l'inventaire

Une fois le type d'acteur ciblé, l'inventaire doit être le plus exhaustif possible. Pour le réaliser, la collectivité peut passer par différents moyens :

- Soit par la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques (CA 64) ou la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) pour obtenir les coordonnées de tous les professionnels locaux s'y étant inscrits ;

- Soit via les annuaires plus globaux à sa disposition dans ses services (exemple : Service Economique) ;
- Soit par les Offices de Tourisme (OT) ou via les communes, et notamment via la personne en charge de la rubrique "Produits de chez nous !" à l'Office de Tourisme NB&VM ;
- Soit via l'Agence Publique de Gestion Locale des Pyrénées-Atlantiques (APGL 64) (dans le cadre des données récoltées par l'APGL 64 pour l'élaboration du PLUi Pays de Morlaàs - Coteaux de Lembeye) ;
- Soit directement par les producteurs.

La collectivité peut donc faire passer un document à remplir (papier/numérique) aux OT, communes et producteurs, avec les informations qu'elle souhaite récolter.

Toutes les coordonnées des producteurs doivent être stockées dans un seul et même fichier (ex : tableur Excel). Une série de relances sera sûrement nécessaire pour obtenir le plus de données de la part des acteurs sollicités. Ces relances peuvent être faites soit par mail, soit par des entretiens individuels téléphoniques, soit lors de rencontres directes.

Elaborer l'annuaire papier

Le travail d'inventaire étant terminé, la phase de réalisation de l'annuaire peut débuter. Elle peut être réalisée par un collaborateur du Service Communication ou bien par un prestataire extérieur (graphiste). L'annuaire est réalisé sous un logiciel (type InDesign) permettant de le mettre à jour facilement et régulièrement. Il est réalisé sur la charte graphique de la collectivité. Chaque producteur fait l'objet d'une "fiche" spécifique. Un modèle de fiche doit donc être maqueté. L'annuaire est complété de manière simple après la phase d'inventaire, en remplissant la fiche modèle pour chaque producteur.

Au-delà des "fiches producteurs", des pages supplémentaires permettent de faire le bilan de tous les points de vente sur le territoire (nom, adresse, jours et horaires d'ouverture). L'identification de ces points de vente locaux pourrait permettre à terme, de faire un suivi de la fréquentation des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) et autres points de vente du territoire. La page dédiée aux points de vente pourrait également évoquer les autres plateformes locales d'achat telles que celle du Département des Pyrénées-Atlantiques "Moncommerce64.fr" : dédiées à la fois aux professionnels souhaitant vendre leurs produits, et aux consommateurs souhaitant acheter des produits locaux.

Un QR code permet de rejoindre la page internet de l'annuaire sur le site de la collectivité, et éventuellement les pages dédiées aux plateformes d'achat.

Imprimer et distribuer l'annuaire papier

Cet annuaire papier est ensuite imprimé et distribué dans des points "stratégiques" du territoire : les bâtiments intercommunautaires, les mairies et bâtiments communaux, les Offices de Tourisme, les établissements scolaires et de loisirs, les centres sportifs, ... Le but étant de le faire connaître et de le déposer à des endroits où de nombreux habitants et usagers peuvent le consulter et l'emporter chez eux. Il peut être distribué à l'occasion de différents événements grand public et/ou politiques. L'impression peut se faire chez un imprimeur local.

Réaliser l'annuaire numérique

Parallèlement à l'annuaire papier, est réalisé l'annuaire numérique. Cet annuaire sera intégré au site de la collectivité sur une page internet dédiée. Cette page permet de retrouver facilement le producteur et/ou les produits locaux et/ou les espaces de vente de produits locaux du territoire. Des filtres pourraient être appliqués pour faciliter les recherches selon le point de vente, la commune, le produit, ou le producteur recherché.

Elle mentionne également les points de distribution de l'annuaire papier. Un lien de téléchargement au format PDF de l'annuaire papier sera également disponible sur cette page internet.

Une compétence numérique et graphique est donc nécessaire à la réalisation de cette page web. De même que pour l'annuaire papier, un échange avec la personne en charge de la page internet "Produits de chez nous !" du site de l'Office de Tourisme NB&VM pourra permettre de faciliter la création de la page internet de l'annuaire des producteurs de la CCNEB.

Un prestataire extérieur, celui en charge du site de la collectivité par exemple, peut en être chargé pour la création technique de la page internet. Le Service Communication pourra être chargé de la mettre à jour.

Elle peut être enrichie d'informations supplémentaires importantes sur le sujet agricole ou de l'alimentation (ex : journées spécifiques thématiques, date des "Rencontres" annuelles (cf. Axe 1 Fiche Action N°1), consignes pour manger "sain", ...). Aussi, la page web peut renvoyer à des plateformes internet de vente locale : les Associations pour le Maintien d'une Activité Paysanne (AMAP) du territoire par exemple, ou bien encore la plateforme du Département : "moncommerce64.fr".

Communiquer sur l'outil

Une fois les annuaires réalisés, il est important de communiquer sur leur existence. La collectivité peut passer par les moyens de communication habituels à sa disposition, elle peut également écrire un petit article sur le journal avec un QR code redirigeant vers la page internet de l'annuaire numérique.

Suivi et mise à jour de l'outil

La collectivité veillera à suivre et à mettre à jour son annuaire des producteurs locaux tous les semestres. Pour cela, elle sera aidée des communes qui lui feront passer les informations de fermeture/arrêt d'exploitations sur le territoire. Elle devra également consulter régulièrement les registres de la CA 64 et de la MSA pour cette mise à jour. Elle pourra également s'adresser directement aux producteurs en relançant des questionnaires de suivi. Ce suivi permettra de faire vivre l'annuaire et de s'assurer de fournir des informations à jour aux usagers du territoire souhaitant consommer des produits locaux.

Objectifs de l'action :

Faire connaître les producteurs du territoire au grand public / Regrouper les informations dans un seul outil / Valoriser la production locale / Favoriser les circuits-courts sur le territoire

Cette action est complémentaire à l'action :

✓ Action N°1 Axe 1 : Création de "Rencontres" annuelles entre professionnels agricoles et forestiers et habitants

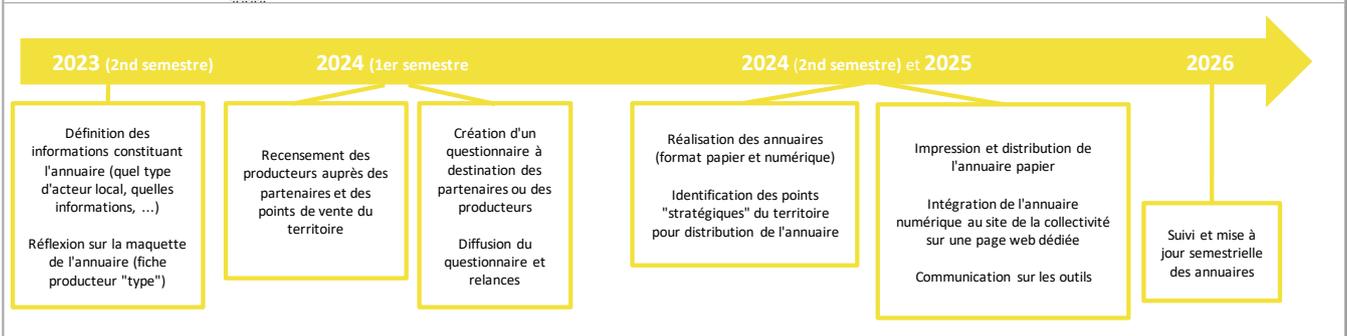
Commune(s) concernée(s)	73 communes soit la totalité du territoire
Surface ou linéaire approximatif	Sans objet
Maîtrise foncière de l'espace	Sans objet
Pression(s) et menace(s) recensée(s)	Difficultés à inventorier les producteurs du territoire / Manque de collaboration des producteurs lors de l'inventaire (pas de réponse au questionnaire/aux entretiens téléphoniques) / Usage complexe de l'outil numérique et/ou manque de fluidité dans son utilisation / Manque de diffusion de l'outil papier / Manque de communication sur l'élaboration de l'outil / Méconnaissance de l'outil créé par le grand public / Pas de suivi et de mise à jour de l'outil
Facteur(s) de réussite	Méthodologie simple et rapide pour la réalisation de l'inventaire / Collaboration des producteurs locaux lors de l'inventaire / Compétences techniques internes ou d'un prestataire pour la création de l'outil papier et numérique / Eventuelle collaboration avec la personne en charge du référencement "Produits de chez nous!" de l'Office de Tourisme du Nord Béarn & Vignoble de Madiran (OT NB&VM) / Suivi régulier et mise à jour de l'outil / Forte communication réalisée sur l'outil et ses mises à jour / Présentation de l'outil lors d'occasions particulières / Appropriation de l'annuaire par les habitants et usagers du territoire

MISE EN ŒUVRE

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	En interne CCNEB : Choix des acteurs à valoriser dans l'annuaire / Elaboration de l'inventaire / Stockage des données dans un fichier ressource / Création de l'annuaire papier sur un logiciel type InDesign / (Si possible) Création de l'annuaire numérique sur le site internet de la CCNEB / Communication sur l'outil numérique et papier / Suivi et mise à jour semestrielle de l'outil Si pas de compétences/outils en interne, recours à un/des prestataires extérieurs : - Réalisation de l'annuaire papier (maquette graphique) ; - Réalisation de l'annuaire numérique (page web) ; - Impression de l'annuaire papier.
Porteur(s) de projet potentiel(s)	L'Office de Tourisme du Nord Béarn & Vignoble de Madiran (OT NB&VM) pour la transmission de données et pour d'éventuels conseils sur la création de l'annuaire papier et/ou numérique + la Chambre d'Agriculture et/ou la MSA et/ou l'APGL pour la transmission de données + les agriculteurs du territoire pour leur contribution à l'annuaire + la CCNEB pour l'élaboration, le suivi, la mise en œuvre, la coordination de cette action, et sa mise à jour
Principaux partenaires identifiés	Professionnels du territoire inventoriés / Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques / Agro réseau 64 / Mutuelle Sociale Agricole / Communes / Offices de Tourisme et notamment l'Office de Tourisme du Nord Béarn & Vignoble de Madiran / Département des Pyrénées-Atlantiques / Région Nouvelle-Aquitaine / La Fibre 64 / Prestataires privés
Public visé	Grand public (habitants ou personnes extérieures au territoire) / Producteurs / Elus / Techniciens / Entreprises / Administrations / Etablissements scolaires (pour la restauration collective) / Restaurants
Financeurs mobilisables	Département des Pyrénées-Atlantiques / Région Nouvelle-Aquitaine / Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) / Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine (ARS N-A) / Chambre Agriculture des Pyrénées-Atlantiques / Fonds européens

Estimation du coût	<p>Temps de Chargé(e) de missions CCNEB/apprenti(e) CCNEB en charge de l'Agriculture : élaboration de l'action : 30 jours (élaboration des annuaires), soit 4 600 euros TTC</p> <p>Temps de Chargé(e) de missions/apprenti(e) CCNEB en charge de l'Agriculture : suivi, mise à jour et évaluation de l'action : 10 jours/an (peut varier en fonction de l'évolution des producteurs), soit 1 533,3 euros TTC/an</p> <p>Prévoir un coût supplémentaire pour les éventuelles prestations extérieures (graphiste, webmaster, imprimeur) en fonction du nombre de "fiches producteurs" : jusqu'à 4 000 € HT (exemple : 1 000 € pour un millier d'impressions + 1 000 € pour le graphiste + 2 000 € pour le reste (webmaster, diffusion, suivi, ...)).</p> <p>NB : la collaboration avec la personne en charge du référencement "Produits de chez nous!" de l'Office de Tourisme Nord Béarn & Vignoble de Madiran pourrait faciliter la mise en œuvre de cette action et éventuellement réduire le nombre de jours consacrés à cette mission.</p>
--------------------	--

Calendrier	Action à démarrer à partir du second semestre de 2023
------------	---



SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	<p>Nombre de producteurs recensés / Nombre de points de vente de produits locaux sur le territoire / (Éventuellement : évolution de la fréquentation des points de vente du territoire) / Nombre d'impressions de l'annuaire papier / Nombre de lieux de distribution de l'annuaire / Date de la mise en ligne de l'annuaire numérique sur le site de la CCNEB / Nombre et type de communication réalisés sur la création de l'annuaire papier et numérique / Mises à jour réalisées de l'annuaire / Nombre de vues de l'annuaire numérique sur le site internet</p>
---	--

<p>Gain annuel Gaz à effet de serre :</p> <p>La mise en place de cette action contribue, en lien avec les autres actions de la thématique agricole, à réduire les émissions de GES globales du secteur agriculture d'en moyenne 3 teqCO₂/an</p>	<p>Gain qualité de l'air :</p> <p>La mise en place de cette action, en lien avec les autres actions de la thématique agricole, contribue à réduire les émissions globales de polluants atmosphériques du secteur agriculture d'en moyenne 25 tonnes/an (tous polluants confondus)</p>
<p>Adaptation du territoire</p> <p>La mise en place de cette action contribue, en lien avec les autres actions de la thématique agricole, à l'adaptation du territoire face au changement climatique par la préservation et l'adaptation des milieux agricoles</p>	

FICHE ACTION N° III

PROMOTION ET SOUTIEN À LA RÉALISATION DES DIAGNOSTICS EMPREINTE CARBONE DES FILIÈRES AGRICOLES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS BAS CARBONE SUR LE TERRITOIRE

AXE STRATEGIQUE	<i>Produire : Engager les transitions agricole et forestière pour la pérennisation des ressources nourricières et naturelles du territoire</i>			
SECTEUR(S) CONCERNE(S) DU PCAET	Agriculture	Résidentiel	Tertiaire	Industrie
	Transports - personnes	Transports - marchandises	Energies Renouvelables	Déchets
TYPE ACTION	<input type="checkbox"/> Innover	<input checked="" type="checkbox"/> Accompagner	<input checked="" type="checkbox"/> Améliorer les connaissances	<input checked="" type="checkbox"/> Communiquer
OBJECTIF(S) EN LIEN AVEC LE PCAET	<input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES		<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air
	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique		<input type="checkbox"/> Développement des ENR	
ENJEU STRATÉGIQUE LOCAL	Communiquer, sensibiliser et améliorer les connaissances à destination des agriculteurs et des forestiers			
PRIORITE	<input checked="" type="checkbox"/> Haute		<input type="checkbox"/> Modérée	<input type="checkbox"/> Faible
ETAT DE L'ACTION	<input checked="" type="checkbox"/> Existante	<input checked="" type="checkbox"/> A poursuivre	<input checked="" type="checkbox"/> A développer	<input type="checkbox"/> A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	<input checked="" type="checkbox"/> Immédiatement (N à N+2)	<input type="checkbox"/> Court terme (N+3 à N+5)	<input type="checkbox"/> Moyen terme (N+6 à N+10)	<input type="checkbox"/> Long terme (N+10 à plus)

DESCRIPTION

Description et objectifs de l'action :

De par ses caractéristiques territoriales, la Communauté de Communes du Nord Est Béarn (CCNEB) a fort à faire sur le secteur agricole et forestier en terme d'actions à mener en faveur de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : 80% de sa surface est composée d'espaces agricoles et forestiers ; premier secteur d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) du territoire (59,7%) ; secteur présentant le plus fort potentiel en matière de séquestration carbone et ayant la plus grande marge de manœuvre pour la diminution des émissions de GES (objectif stratégique à atteindre d'ici 2050 : -48,7%). Dans une optique d'atteinte des objectifs stratégiques et d'élaboration de partenariats durables à l'échelle du territoire pour la réalisation de projets bas carbone, la CCNEB souhaite s'associer et s'investir dans l'élaboration des diagnostics empreinte carbone menés par la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques (CA 64). Ces diagnostics sont la base essentielle et indispensable à tout changement et adaptation des pratiques aussi bien au niveau des grandes cultures que de l'élevage. La réalisation de ces diagnostics est ainsi la première étape pour la décarbonation des exploitations agricoles.

Ces diagnostics sont menés par la CA 64 depuis environ 4-5 ans (élevage bovins) et depuis 2022 pour les diagnostics bénéficiant des subventions de l'Agence de la Transition Ecologique (ADEME) grâce au soutien financier prévu par le Plan national "France Relance".

En quoi consistent ces diagnostics ?

Le Plan « France Relance » présenté le 3 septembre 2020, est articulé autour de 3 grands volets : l'Ecologie, la Compétitivité et la Cohésion. Le Plan débloque 1,2 milliard pour la transition agricole, l'alimentation et la forêt dont 10 millions d'euros pour la réalisation des diagnostics carbone. Le dispositif est désormais ouvert à tous les agriculteurs, aux exploitations agricoles de l'enseignement agricole (technique et supérieur) et aux exploitations agricoles des instituts techniques agricoles dédiées à l'expérimentation. Ce diagnostic permet d'identifier les leviers d'action pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et développer le stockage de carbone. L'agriculteur disposera d'un rapport individualisé avec un plan d'actions et un suivi personnalisé. Le dispositif est subventionné à hauteur de 90%. Conçu de manière très simple, aucune avance de trésorerie n'est demandée à l'exploitant. Ces diagnostics s'appuient sur les démarches labellisées Bas-Carbone et à ce titre permettent d'engager durablement nos agriculteurs pour le climat.

Le diagnostic commence par une analyse pointue de l'exploitation incluant ses émissions de GES, son potentiel de stockage de carbone et sa vulnérabilité au changement climatique.

À l'issue de cette analyse, un plan d'actions est proposé à l'exploitant pour lui permettre d'identifier d'un côté des leviers de réduction des émissions de GES (en changeant ou en améliorant certaines pratiques) et de l'autre côté des solutions en faveur du stockage de carbone, autant de leviers importants dans la lutte et l'adaptation du secteur agricole face au changement climatique.

S'il le souhaite, l'agriculteur peut également se faire financer des études de terre pour affiner ses potentialités de stockage avec des conseils agro-pédologiques.

Quelques mois après, un point d'étape sur les progressions ou les difficultés rencontrées par rapport aux recommandations données sera établi par la CA 64. Ce temps d'accompagnement de l'exploitant permettra d'ajuster le conseil et de suivre la mise en œuvre des recommandations. Les exploitants engagés dans la démarche ont des obligations de résultats.

En parallèle, la CA 64 transmet à l'ADEME un fichier qui capitalise les données de manière anonymisée. Celles-ci vont alimenter des systèmes d'information du Groupement d'intérêt scientifique Sol (Gis Sol), chargé de la connaissance et des études des sols de France, et capitaliser sur les chiffres qui dégageront des potentiels de réduction d'émissions et stockage de carbone.

Une fois l'étape du diagnostic carbone passée, l'exploitant peut engager des démarches pour obtenir le Label Bas-Carbone afin de percevoir une rétribution additionnelle pour ses efforts et services rendus (potentiellement de l'ordre de plusieurs milliers d'euros par an pour des projets d'une durée généralement de 5 ans).

Concrètement, il s'agit d'une action portée par la CA 64, structure centralisatrice et compétente sur le territoire en matière d'ingénierie, d'accompagnement et de conseil agricole. Le rôle de la CCNEB dans le cadre de son PCAET, consistera au relai de l'information concernant l'existence et la possibilité de réaliser ces diagnostics en plus de la communication faite par la CA 64. Cette communication et sensibilisation se fera par tous les moyens dont dispose la CCNEB, et cela de manière régulière : articles/communiqués de presse, site internet, réseaux sociaux et plateformes en ligne, réunions publiques/événements annuels thématiques (cf. FA N°1-Axe 1) ("Journée de l'élevage", ...), Conseils Communautaires/conférences des Maires, journal intercommunal, mailing aux communes et partenaires, ... L'objectif étant de toucher le plus d'exploitants agricoles possibles afin de les inciter à s'investir dans une démarche bas carbone, nécessaire à l'atteinte des objectifs chiffrés définis sur le territoire dans le cadre du PCAET.

Pour rappel, un diagnostic empreinte carbone mené par la CA représente un coût de 1 600 € pour une exploitation. Les fonds alloués par le Plan "France Relance" permettent une prise en charge à hauteur de 90% (1 440 €) soit un financement propre pour l'agriculteur de 10% (160 €).

La mise en œuvre de la communication/sensibilisation/diffusion du dispositif pourra être assurée en interne et en collaboration avec le service Communication et la Responsable de missions Environnement Climat, accompagnée de l'apprenti(e) en charge de l'Agriculture rattaché(e) au Service Economie. Des publications, articles, supports de communication seront réalisés et diffusés régulièrement sur la durée de l'engagement, soit une diffusion 3 à 4 fois/an (1 par trimestre, au moins pour la première année et selon les retours de la CA 64) via des canaux et supports différents. L'idéal serait que la collectivité s'engage sur les 3 premières années de la mise en place de son plan d'actions à compter de sa date d'approbation, correspondant à l'évaluation à mi-parcours avant la révision du PCAET (6 ans). Ainsi, un premier bilan pourra être réalisé et l'accompagnement de la CCNEB en termes de communication/sensibilisation/diffusion pourra être renforcé ou maintenu selon les résultats.

Objectifs de l'action :

Diminution des émissions de GES pour le secteur agricole / Baisse des charges de l'exploitation pour l'agriculteur (intrants, énergie) / Optimisation des revenus de l'agriculteur / Evaluation et réduction de l'empreinte carbone et environnementale des exploitations / Identification des marges de progrès et définition de plans d'actions propres à chaque exploitation / Chiffrage de Crédits Carbone potentiellement générés par les exploitations engagées / Engagement dans une démarche durable de lutte et d'adaptation au changement climatique / Décarbonation des exploitations agricoles / Valorisation des démarches agricoles vertueuses / Promotion du volontarisme / Augmentation de la capacité de séquestration carbone du territoire / Création de partenariats / Obtention du Label Bas-Carbone / Accompagnement et développement de projets Label Bas-Carbone en milieu agricole et forestier / Emergence d'un marché volontaire local du carbone / Déploiement des Paiements pour Services Environnementaux / Encouragement des circuits courts d'approvisionnement en produits agricoles

Cette action est complémentaire aux actions :

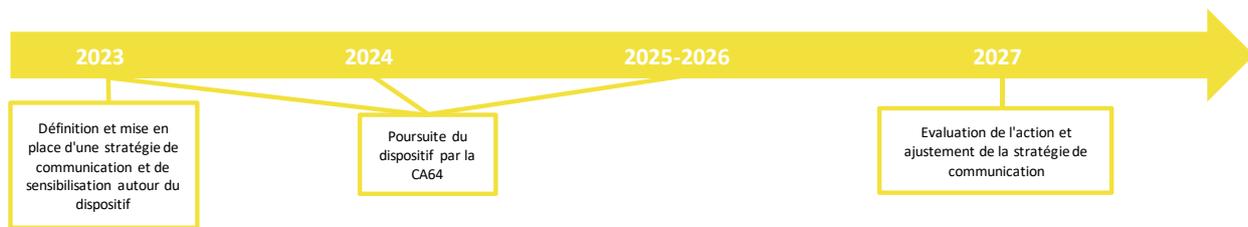
✓ Action N°1 Axe 1 :	<i>Création de "Rencontres" annuelles entre professionnels agricoles et forestiers et habitants</i>
✓ Action N°5 Axe 2 TVB :	<i>Soutien aux agriculteurs mettant en œuvre des pratiques favorables à la biodiversité et à la séquestration carbone</i>
✓ Action N°5 Axe 3 TVB :	<i>Création d'une série de vidéos permettant la valorisation des bonnes pratiques de la collectivité et des acteurs du territoire auprès d'un large public</i>

Commune(s) concernée(s)	73 communes soit la totalité du territoire
Surface ou linéaire approximatif	Totalité du territoire (espaces concernés)
Maîtrise foncière de l'espace	Non
Pression(s) et menace(s) recensée(s)	Communication insuffisante ou ayant une faible portée / Manque de mobilisation/d'intérêt et d'implication des exploitants agricoles pour le dispositif, des communes pour le relai de l'information / Arrêt ou insuffisance des financements disponibles / Communication avec la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques / Demandes d'engagement des exploitants agricoles supérieures aux subventions disponibles

Facteur(s) de réussite	Ingénierie et expérience de la CCNEB en montage et obtention de financements / Partenariat Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques-CCNEB / Fréquence et diversité de la communication réalisée auprès des exploitants agricoles / Relai par les communes / Intérêt fort pour le dispositif sur le territoire
------------------------	---

 **MISE EN ŒUVRE**

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	Identification des relais (au sein des réseaux existants), des canaux et des supports en amont de la communication / Définition d'une stratégie de communication et de diffusion par la CCNEB / Réunions de travail régulières avec la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques (CA 64) / Transparence des actions menées entre la CCNEB et la CA 64 / Mise à jour par la CA 64 du listing des agriculteurs du territoire et diffusion à la CCNEB / Utilisation des données récoltées nécessaires à l'évaluation du PCAET au bout de la 3ème année de son approbation (atteinte des objectifs stratégiques définis)
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques (réalisation des diagnostics agricoles) + Communauté de Communes du Nord Est Béarn (appui au relai de l'information, communication et promotion du dispositif)
Principaux partenaires identifiés	Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques / Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles des Pyrénées-Atlantiques (FDSEA 64) / Les Jeunes Agriculteurs des Pyrénées-Atlantiques (JA 64) / Coordination Rurale des Pyrénées-Atlantiques (CR 64) / Confédération Paysanne du Béarn / AgroRéseau 64 / Civam Bio Béarn / Association Béarnaise pour le Développement de l'Emploi Agricole (ABDEA) / Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Nouvelle-Aquitaine / France Conseil Elevage / Coopération Agricole / Réseau national des Chambres Agriculture / Région Nouvelle-Aquitaine / Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)
Public visé	Agriculteurs / Eleveurs / Professionnels agricoles
Financeurs mobilisables	Plan "France Relance" via l'Agence de la Transition Ecologique (ADEME) (versement de subventions à la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques)
Estimation du coût	Coût total d'un diagnostic : 1 600 € TTC (dont 160 € maximum restent à la charge de l'agriculteur) Temps de la Responsable de missions Environnement Climat CCNEB et/ou Apprenti(e) en charge de l'Agriculture : coordination et suivi de l'action : 3 jours/an, soit 466 € TTC/an Temps de Chargé(e) de missions CCNEB en charge de la Communication : mise en place d'une stratégie de communication et de sensibilisation : 5 jours la première année, à réétudier au bout de 3 ans pour ajuster la stratégie de communication, soit 766,65 € TTC la première année
Calendrier	Action à démarrer à partir de 2023



 **SUIVI ET ÉVALUATION**

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	Nombre de diagnostics réalisés / Surfaces et types des espaces agricoles concernés / Montant des aides financières versées aux agriculteurs / Nombre de Label Bas-Carbone obtenus sur le territoire / Nombre et types de communication réalisés pour communiquer et sensibiliser sur la démarche	
Gain annuel Gaz à effet de serre :		Gain qualité de l'air :
La mise en place de cette action contribue, en lien avec les autres actions de la thématique agricole, à réduire les émissions de GES globales du secteur agriculture d'en moyenne 3 teqCO ₂ /an		La mise en place de cette action, en lien avec les autres actions de la thématique agricole, contribue à réduire les émissions globales de polluants atmosphériques du secteur agriculture d'en moyenne 25 tonnes/an (tous polluants confondus)
Adaptation du territoire :		
La mise en place de cette action contribue, en lien avec les autres actions de la thématique agricole, à l'adaptation du territoire face au changement climatique par la préservation et l'adaptation des milieux agricoles		

FICHE ACTION N° IV

VALORISATION ET EXTENSION DU PROGRAMME DEPARTEMENTAL "MANGER BIO & LOCAL, LABELS ET TERROIR" ET DE LA LABELLISATION ECOCERT A L'ENSEMBLE DE LA RESTAURATION COLLECTIVE GERE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD EST BEARN

AXE STRATEGIQUE	Produire : Engager les transitions agricole et forestière pour la pérennisation des ressources nourricières et naturelles du territoire			
SECTEUR(S) CONCERNE(S) DU PCAET	 Agriculture	 Résidentiel	 Tertiaire	 Industrie
	 Transports - personnes	 Transports - marchandises	 Energies Renouvelables	 Déchets
TYPE ACTION	<input checked="" type="checkbox"/> Innover	<input checked="" type="checkbox"/> Accompagner	<input type="checkbox"/> Améliorer les connaissances	<input checked="" type="checkbox"/> Communiquer
OBJECTIF(S) EN LIEN AVEC LE PCAET	<input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES		<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique	
	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique		<input type="checkbox"/> Développement des ENR	
ENJEU STRATÉGIQUE LOCAL	Exemplarité de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn			
PRIORITE	<input checked="" type="checkbox"/> Haute	<input type="checkbox"/> Modérée	<input type="checkbox"/> Faible	
ETAT DE L'ACTION	<input checked="" type="checkbox"/> Existante	<input checked="" type="checkbox"/> A poursuivre	<input checked="" type="checkbox"/> A développer	<input checked="" type="checkbox"/> A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	<input checked="" type="checkbox"/> Immédiatement (N à N+2)	<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (N+3 à N+5)	<input type="checkbox"/> Moyen terme (N+6 à N+10)	<input type="checkbox"/> Long terme (N+10 à plus)

 **DESCRIPTION**

Description et objectifs de l'action :

La restauration collective est l'un des flux alimentaires sur lesquels l'échelon local dispose du pouvoir de changement le plus évident. C'est un espace de consommation alimentaire très important à plusieurs titres. Elle représente une instance de socialisation importante auprès du jeune public qu'elle accueille et permet à ces usagers de manière générale d'avoir accès à au moins un repas équilibré par jour. Elle contribue à l'intégration des habitudes alimentaires saines pour la santé et à l'éducation sur la variété des produits alimentaires. Les enfants d'aujourd'hui pourront être demain les agents déterminants d'une alimentation plus lucide et plus durable. La restauration collective, en particulier publique et scolaire, constitue un débouché naturel pour les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) et permet également de sécuriser les débouchés d'agriculteurs installés ou accompagnés dans le cadre d'un PAT notamment, et ainsi d'inciter à la conversion biologique ou l'obtention de labels pour les producteurs locaux (Haute Valeur Environnementale (HVE), Label Rouge, ...). La restauration collective basée sur les circuits courts et les produits locaux de qualité est aussi une condition importante au maintien de l'activité agricole sur le territoire et au développement de pratiques bas carbone et respectueuses de l'environnement.

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes du Nord Est Béarn (CCNEB) assure une prestation de restauration collective, qu'elle réalise en régie ou délègue à un prestataire privé ou public, pour plusieurs de ses structures :

- Les crèches : 3 en régie (Buros, Morlaàs et Nousty) et 2 avec un prestataire privé (Ger et Pontacq) ;
- Les accueils de loisirs sans hébergement : 1 en régie (Simacourbe), 2 avec un prestataire public (Morlaàs) et 4 avec des prestataires privés différents (Andoins, Buros, Pontacq et Serres-Morlaàs).

La CCNEB exerce également le portage de repas à domicile sur le bassin de vie de Lembeye en complémentarité des services de l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR). Ce service, assuré par un agent social de la collectivité, concerne une quarantaine de bénéficiaires. Jusqu'à l'ouverture prochaine de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de Lembeye, les repas sont confectionnés par le Centre Hospitalier de Pau. A partir de la fin d'année 2022, les repas seront préparés dans les cuisines de l'EHPAD de Lembeye par un prestataire privé. La CCNEB pourra émettre des prescriptions et conditions quant à la réalisation des repas proposés, à travers un cahier des charges qu'elle transmettra au futur prestataire.

Comme toutes structures concernées, la restauration collective assurée par la CCNEB, que se soit en régie ou grâce à un prestataire privé ou public, doit répondre aux exigences fixées par la loi Egalim (loi "Agriculture et Alimentation") du 1er novembre 2018, visant à :

- Lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- Donner une meilleure visibilité sur la qualité alimentaire et nutritionnelle des produits consommés ;
- Promouvoir une meilleure rémunération des agriculteurs/producteurs/éleveurs ;
- Interdire la matière plastique pour les contenants alimentaires ;
- Garantir une meilleure qualité des produits ;
- Assurer une alimentation saine, sûre et durable.

Depuis le 1er janvier 2022, la loi prévoit pour les repas confectionnés en restauration collective, l'utilisation à hauteur de 50% de produits durables et de 20% de produits biologiques.

Sur certaines de ses structures, la CCNEB va plus loin et a entamé une démarche d'exemplarité.

Maintien, renforcement et valorisation du programme "Manger bio & local, labels et terroir" porté par le Département des Pyrénées-Atlantiques, sur les crèches de Buros, Morlaàs et Nousty

Depuis 2019, la CCNEB s'est engagée dans le programme départemental pour 3 de ses 5 crèches (Buros, Morlaàs et Nousty). Il vise à développer l'approvisionnement biologique et local des services de restauration collective du Département à coût maîtrisé, soutenant ainsi une agriculture de terroir et de qualité. De par ses objectifs, ce programme promeut également des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et visant la neutralité carbone. En s'engageant dans la démarche, les trois crèches concernées (fabrication des repas en régie) ont pu décrocher le label "En cuisine" d'Ecocert :

- Niveau I pour les crèches de Buros et Morlaàs (premiers audits prévus en fin d'année 2022) : au moins 20% de bio par an / au moins 4 composantes bio et locales par mois / lutte anti-gaspillage alimentaire / diagnostic des polluants / éducation à l'alimentation durable ;
- Niveau II pour la crèche de Nousty (depuis 2020) : au moins 40 % de bio par an / au moins 8 composantes bio et locales par mois / + 50% de cuisine à partir de produits bruts ou peu transformés / formation des cuisiniers / gestion écologique de la cuisine (y compris dans l'utilisation de produits d'entretien, ...).

Ces nouvelles obligations plus exigeantes (suite à la promulgation de la loi EGalim), sont applicables au 01/01/2023.

La CCNEB a pour objectif de conserver sa labellisation auprès d'Ecocert (audit réalisé chaque année) pour les 3 crèches concernées et d'atteindre à terme le niveau supérieur pour chacune d'entre elles. Sachant que le niveau III prévoit (à compter du 1er janvier 2023 : au moins 60% de bio par an / au moins 12 composantes bio et locales par mois / + 80% de cuisine à partir de produits bruts ou peu transformés / vers le 0 déchet / optimisation des tournées de livraison (diminution des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)).

Pour ce faire la Coordinatrice en charge de la Petite Enfance devra maintenir son accompagnement auprès des crèches concernées et conserver sa collaboration avec l'ensemble des acteurs du programme. Chaque Directeur(trice) de crèche devra également poursuivre son implication dans la démarche afin de se maintenir au niveau actuel et atteindre le niveau supérieur le cas échéant. La participation de la Coordinatrice et des Directeurs(trices) de crèches à l'organisation par le Département de différentes instances d'échanges (Comités technique, Comités de suivi, journées "témoignages", forum "Manger bio & local, labels et terroir", visites de fermes, ...) devra être régulière afin de bénéficier de retours d'expériences d'autres structures engagées dans le programme : mise en place d'une démarche collective d'approvisionnement sur la commune d'Oloron par le Collectif Fermier 64, construction d'une cuisine intégrée, création d'une unité de conservation et de congélation des fruits et des légumes, mise à disposition d'un terrain communal et acquisition de 6 hectares transformés en régie agricole avec 3 agriculteurs communaux, ...

La continuité dans la sensibilisation et la formation du personnel de cuisine sera essentielle au maintien et à l'atteinte de nouvelles exigences (participation à des formations du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), ateliers cuisine pour confectionner des plats à base de restes, produits bruts, ...). Les cuisiniers peuvent d'ailleurs bénéficier d'un accompagnement avec le logiciel EMApp6, porté par le CNFPT, gratuit et libre d'accès, permettant d'élaborer des menus tout en respectant les règles nutritionnelles.

La mission d'ingénierie assurée par le Département pour le programme "Manger bio & local, labels et terroir" permet d'accompagner les services concernés de la CCNEB dans leur engagement et la mise en œuvre de nouvelles pratiques.

La Directrice du Pôle Services à la population, accompagne la Coordinatrice dans la mise en place du programme et assure un rôle important de centralisation de la volonté politique des élus de la CCNEB mais aussi de veille réglementaire sur les lois en vigueur (en association avec l'Expert juridique de la collectivité).

Enfin, cette première action prévoit une valorisation large de la démarche engagée par la CCNEB auprès des administrés du territoire et notamment les parents des jeunes consommateurs mais aussi des communes gérant la restauration collective dans le cadre de leurs compétences (cantines scolaires, EHPAD, ...). L'objectif étant de rendre cette action intercommunale exemplaire afin d'impulser une reproduction à l'échelon communal. Tous les moyens de communication disponibles seront mobilisés : réseaux sociaux, presse, manifestations, ... La mise en forme de cette valorisation sera réalisée en interne par le Service Communication et l'appel à un prestataire pourra être envisagé pour l'impression de supports (magazine intercommunal "Neb", ...) ou autre.

Extension du programme "Manger bio & local, labels et terroir" porté par le Département des Pyrénées-Atlantiques, sur l'ensemble de la restauration collective gérée par la CCNEB

Au total 9 structures ainsi que le service de portage de repas à domicile seraient concernés par le déploiement du programme : les crèches de Ger et Pontacq et les 7 accueils jeunesse. Mise à part l'accueil de loisirs de Simacourbe (régie), la CCNEB fait appel, à travers un appel d'offres annuel ou plusieurs contrats, à 6 prestataires privés ou publics différents pour la confection des repas.

La première étape consiste à la création d'un groupe de travail rassemblant à la fois les élus, le personnel de la CCNEB compétent (Directrice Générale des Services, Directrices de Pôles, Coordinatrice, Directeurs(trices) de crèches et d'accueils jeunesse, Responsable des Marchés Publics, ...), les agents du service Ingénierie du Département et autres partenaires extérieurs (Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine, ...) afin de réfléchir conjointement au dispositif le plus adéquat à mettre en place permettant d'organiser la restauration sur ces différents lieux. La mission du groupe de travail sera de définir ce qui est le plus opportun pour le territoire : créer une cuisine centrale, cette solution nécessitera la construction d'un projet de territoire impliquant plusieurs autres acteurs dans les discussions ; ou passer un marché public sur plusieurs années avec probablement plusieurs lots afin de faciliter la mise en concurrence (zonage géographique, ...) et le recrutement d'un prestataire pour assurer la restauration collective sur l'ensemble des structures citées ; ou encore réaliser en régie sur les cuisines existantes les repas pour les crèches de Ger et Pontacq et faire appel à un prestataire extérieur commun uniquement pour les accueils jeunesse. Dans tous les cas, le lancement d'un marché public demandera un travail conjoint entre la Responsable des Marchés Publics, la Directrice du Pôle Services à la population et la Coordinatrice Petite Enfance pour le respect de la réglementation et la rédaction du cahier des charges. Ce dernier veillera à intégrer les clauses et conditions nécessaires au respect du programme "Manger bio & local, labels et terroir" et à l'obtention du label "En cuisine" d'Ecocert.

Un diagnostic et une étude d'opportunité et de faisabilité seront indispensables à la réflexion. Une mise en concurrence sera réalisée pour recruter un prestataire extérieur compétent (Bureau d'Etudes, Cabinet Conseils, ...).

Le groupe de travail pourra se réunir plusieurs fois dans l'année selon les besoins et la réflexion entamée pourra s'étendre sur une année voire plus selon la solution retenue. La Directrice de Pôle et la Coordinatrice animeront ces instances de travail.

L'engagement dans le programme départemental et l'obtention de la labellisation se fera ainsi dans un deuxième temps. Selon la solution retenue par les élus, le ou les lieux de confection des repas seront accompagnés par le Département de la même manière que les structures déjà engagées :

- Réunion de lancement : présentation du label "En cuisine", diffusion des premiers outils et présentation des réseaux d'approvisionnement locaux et des associations de producteurs du territoire. A ce titre, la réalisation de l'annuaire des producteurs locaux (cf. Axe 1 Fiche Action N°II) pourra compléter les données disponibles ;
- Diagnostic individuel de suivi des achats : part de bio et de local grâce aux outils transmis et audit d'Ecocert ;
- Temps d'échanges autour de l'alimentation collective : rencontres, retours d'expériences et benchmarking.

Les éléments décrits dans la première partie de l'action en termes de coordination, suivi du programme, atteinte des niveaux supérieurs, formation des cuisiniers, investissement des agents de la collectivité, ... seront à reproduire.

En ce qui concerne le cas du service de portage des repas à domicile, des clauses et conditions nécessaires au respect du programme "Manger bio & local, labels et terroir" et à l'obtention du label "En cuisine" d'Ecocert seront scrupuleusement ajoutées au cahier des charges utilisé pour le recrutement du prestataire qui assurera d'ailleurs aussi les repas des résidents de l'EHPAD.

Enfin, une communication massive sera menée pour valoriser la démarche entreprise à destination d'un large public et notamment les communes gérant la restauration collective dans le cadre de leurs compétences. Tous les moyens de communication disponibles seront mobilisés : réseaux sociaux, presse, manifestations, ... La mise en forme de cette valorisation sera également réalisée en interne par le Service Communication et le recours à un prestataire pourra être envisagé pour l'impression de supports (magazine intercommunal "Neb", ...) ou autre.

Objectifs de l'action :

Définition d'une politique d'achat pour la restauration collective à la hauteur des enjeux du PCAET / Exemplarité de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn / Promotion des démarches engagées, développement et extension à de nouvelles structures / Maintien, renforcement et extension du label Ecocert / Diminution de l'empreinte carbone / Réduction des émissions de GES par l'optimisation des livraisons / Promotion des circuits courts alimentaires / Lutte contre le gaspillage alimentaire / Elaboration de repas à base de produits de saison, frais, locaux et durables à prix abordable et permettant de rémunérer les agriculteurs à leur juste valeur / Renforcement des filières et des menus bas carbone / Valorisation des producteurs locaux / Maintien de l'activité agricole locale / Proposition et sécurisation de débouchés aux producteurs locaux / Sensibilisation des consommateurs (dès le plus jeune âge) / Promotion d'habitudes alimentaires saines / Approvisionnement local et biologique

Cette action est complémentaire aux actions :

✓ Action N°1 Axe 1 :	Création de "Rencontres" annuelles entre professionnels agricoles et forestiers et habitants
✓ Action N°II Axe 1 :	Elaboration d'un annuaire papier et numérique des producteurs locaux de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn
✓ Action N°5 Axe 3 TVB :	Création d'une série de vidéos permettant la valorisation des bonnes pratiques de la collectivité et des acteurs du territoire auprès d'un large public

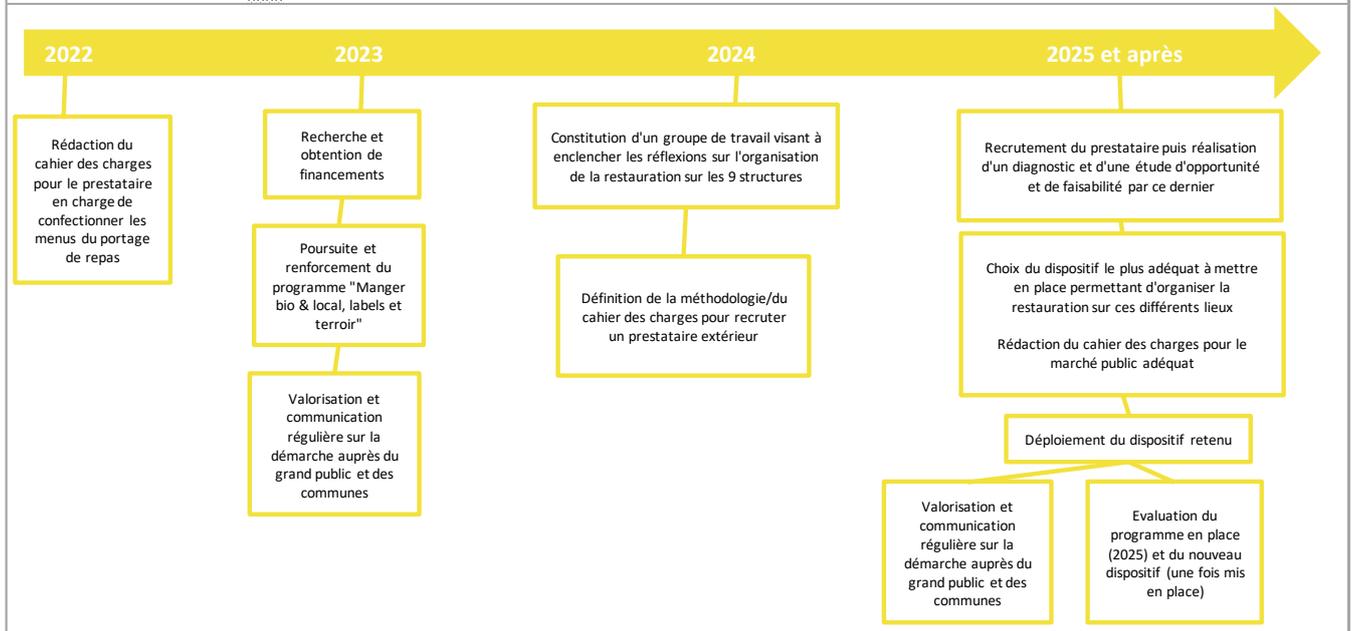
Commune(s) concernée(s)	L'ensemble des communes concernées par la restauration collective (Andoins, Buros, Ger, Morlaàs, Nousty, Pontacq, Serres-Morlaàs, Simacourbe) relevant de la compétence de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn (crèches, accueil de loisirs, Espace Jeunes, portage de repas à domicile, ...) / L'ensemble des communes du territoire souhaitant s'inspirer de ces démarches dans le cadre de l'exercice de leurs compétences
Surface ou linéaire approximatif	Sans objet
Maîtrise foncière de l'espace	Sans objet
Pression(s) et menace(s) recensée(s)	Bouleversement des habitudes pour réduire le gaspillage alimentaire (réduction des quantités, valorisation des restes, pesées quotidiennes des déchets, ...) / Organisation et gestion logistique pour l'approvisionnement des structures (commandes multiples et fréquentes / Contraintes liées à la réception des produits frais chaque jour (disponibilité journalière et sur des plages horaires larges, du personnel des cuisines) / Déplacements ou livraisons fréquentes à prévoir (question des émissions de GES) / Difficulté à la mise en place d'une plate-forme de centralisation logistique pour les producteurs locaux (en réflexion à l'échelle du Pôle Métropolitain du Pays de Béarn : Collectif Fermier 64) / Contraintes économiques liées au prix de revient des repas (tarif abordable) / Difficultés dans le recrutement de personnels de cuisine sensibilisés, compétents et formés sur le long terme / Difficultés dans la gestion-remplacement du personnel de cuisine en régie (arrêt maladie, congés maternité-paternité, démission, ...) / Difficultés dans la sélection de prestataires privés (peu d'entreprises répondent aux appels d'offres, peu ou pas de mise en concurrence, prestations non satisfaisantes, ...) / Suivi de la comptabilité fastidieuse (démultiplication des interlocuteurs) / Complexité des démarches juridiques pour l'organisation des contrats avec les producteurs / Réticence à un engagement durable de certains producteurs locaux (quantité de produits, saisonnalité du marché (vacances scolaires, ...), ...) / Communication insuffisante sur les démarches engagées par la CCNEB pour inciter les communes concernées du territoire à les reproduire / Manque de mobilisation/d'intérêt et d'implication des cuisiniers / Difficulté pour l'obtention des labels, maintien au niveau d'exigence ou évolution au niveau supérieur / Réflexion fastidieuse pour l'élaboration d'un projet commun
Facteur(s) de réussite	Lutte contre le gaspillage alimentaire : au cœur de la démarche et indispensable à la proposition de repas locaux et bio à des prix abordables / Proposition tarifaire abordable pour les repas produits / Rémunération des producteurs à la hauteur de leur engagement / Mise en œuvre d'une organisation logistique pour les livraisons de produits (Collectif Fermier 64, ...) / Ingénierie et expérience de la CCNEB pour le montage juridique et administratif des démarches (Coordinatrice Petite Enfance, Responsable Marchés Publics, Expert Juridique, ...) / Volontarisme et engagement des parties prenantes sur le long terme (producteur, personnel de cuisine, ...) / Collaboration et accompagnement des partenaires (Agence Régionale de Santé, Département 64, ...) / Communication des démarches menées par la CCNEB / Coordination des différentes parties / Obtention du label Ecocert / Formation et sensibilisation du personnel (technique de lutte contre le gaspillage, comptabilité, ...)

MISE EN ŒUVRE

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	Benchmarking / Veille réglementaire (évolution loi EGalim, label Ecocert, ...) / Réunions de travail régulières avec les différents partenaires / Collaboration entre les acteurs / Participation aux instances d'échanges départementales organisées entre les structures / Qualité des prestataires recrutés (réalisation étude et diagnostic phase 2 de l'action + confection des repas) / Identification des relais au sein des réseaux d'acteurs existants / Définition d'une stratégie de communication et de diffusion par la CCNEB / Veille active sur les possibilités de financements / Investissement, motivation et sensibilisation du personnel de cuisine (désir de formation, ...) / Appropriation des techniques de cuisine anti-gaspillage, transformation produits bruts, ... / Sensibilisation des élus et du grand public / Volontarisme des producteurs locaux / Structuration de la réflexion autour d'une plate-forme collective de réception-livraison par le Collectif Fermier 64 / Reproductibilité de la démarche
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Département des Pyrénées-Atlantiques pour la mise en œuvre et l'extension de son programme "Manger bio & local, terroirs et label" + Les 9 structures : les 7 accueils jeunesse, les crèches de Ger et Pontacq et le service de portage de repas à domicile en tant que bénéficiaires du programme et potentiels futurs labellisés + le prestataire recruté pour la réalisation du diagnostic + la Communauté de Communes du Nord Est Béarn pour la coordination de l'action, la communication, et la collaboration étroite à mener avec les Communes concernées et volontaires
Principaux partenaires identifiés	Chambre Agriculture des Pyrénées-Atlantiques / Département des Pyrénées-Atlantiques / Réseau des cuisiniers du Nord Est Béarn / Région Nouvelle-Aquitaine / Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine (ARS N-A) / Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) / Collectif Fermier 64 / Pôle Métropolitain du Pays de Béarn / Communes / Agriculteurs / Eleveurs / Professionnels agricoles / Chefs-cuisiniers et gestionnaires des établissements concernés / Elus / Groupe Ecocert (labellisation) / Association "Un plus Bio" / CIVAM Agro Bio Béarn
Public visé	Usagers de la restauration collective (élèves, enfants-adolescents, personnes bénéficiant du portage de repas, ...) / Parents/proches des usagers de la restauration collective / Grand public

Financeurs mobilisables	Région Nouvelle-Aquitaine / Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine (ARS) (Appels à Projets) / Département des Pyrénées-Atlantiques (ingénierie auprès des structures, financement des audits, Appel à Manifestation d'Intérêt) /Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Atlantiques (ingénierie technique, juridique et administrative pour valoriser les produits alimentaires locaux auprès de l'ensemble des acteurs du territoire) / Banque des Territoires / Agence de la Transition Ecologique (ADEME) (dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire)
Estimation du coût	<p>Temps de travail Coordinatrice Petite Enfance et Directrice du Pôle Services à la population intégré dans leurs missions : 22 jours/an à partir de 2023 pour la Coordinatrice Petite Enfance, soit 3 373,26 € TTC/an, et 2-5jours/an pour la Directrice du Pôle à partir de 2023, soit entre 306 et 766 € TTC/an</p> <p>Temps de travail de la Responsable des Marchés Publics : 15 jours/an l'année de passation et 5 jours/an les années suivantes, soit 2 300 € TTC l'année de passation et 766,65 € TTC/an les années suivantes</p> <p>Temps de Chargée missions CCNEB en charge de la Communication : mise en place d'une stratégie de communication et de sensibilisation : 5 jours la première année, soit 766,65 € TTC, à réétudier tous les ans pour ajuster la stratégie de communication</p> <p>Réalisation d'un diagnostic et d'une étude d'opportunité et de faisabilité par un prestataire : 15 000 - 20 000 € TTC Prestations supplémentaires à prévoir, par exemple le coût de l'impression de 250 magazines : environ 595 € TTC pour 250 magazines d'une trentaine de pages</p>

Calendrier Action à poursuivre et développer dès 2022



SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	Evolution du niveau de labellisation pour les crèches engagées / Nombre de nouvelles structures engagées et labellisées / Part de produits bio / Part de produits locaux / Part de produits de qualité / Pourcentage d'atteinte de la loi Egalim / Nombre et types de communication réalisés pour communiquer et sensibiliser sur la démarche / Nombre de réunions organisées par le groupe de travail / Nombre de cuisinier ayant suivi une formation ou des ateliers pour s'adapter aux nouvelles exigences
Gain annuel Gaz à effet de serre :	Gain qualité de l'air :
La mise en place de cette action contribue, en lien avec les autres actions de la thématique agricole, à réduire les émissions de GES globales du secteur agriculture d'en moyenne 3 teqCO ₂ /an	La mise en place de cette action, en lien avec les autres actions de la thématique agricole, contribue à réduire les émissions globales de polluants atmosphériques du secteur agriculture d'en moyenne 25 tonnes/an (tous polluants confondus)
Adaptation du territoire :	
La mise en place de cette action contribue, en lien avec les autres actions de la thématique agricole, à l'adaptation du territoire face au changement climatique par la préservation et l'adaptation des milieux naturels, agricoles et forestiers	

FICHE ACTION N° 1

RENFORCEMENT DE L'OFFRE PEDAGOGIQUE AUPRES DES SCOLAIRES PORTANT SUR LE PATRIMOINE NATUREL DE LA CCNEB ET SES TRANSITIONS AGRICOLE ET FORESTIERE

AXE STRATEGIQUE	Valoriser les connaissances, communiquer et sensibiliser les acteurs pour un territoire à haute valeur environnementale <i>Produire : Engager les transitions agricole et forestière pour la pérennisation des ressources nourricières et naturelles du territoire</i>			
THEMATIQUE(S)	 Biodiversité GEMAPI	 Forêt  Agriculture	 Santé  Résidentiel	
TYPE ACTION	<input type="checkbox"/> Préserver	<input type="checkbox"/> Gérer	<input checked="" type="checkbox"/> Communiquer	<input type="checkbox"/> Aménager
OBJECTIF EN LIEN AVEC LE PCAET	<input type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES	<input type="checkbox"/> Qualité de l'air	<input type="checkbox"/> Développement des ENR	<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique
OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL	Sensibiliser à la biodiversité ordinaire et extraordinaire <i>Adaptation au changement climatique</i>			
PRIORITE	<input checked="" type="checkbox"/> Haute	<input type="checkbox"/> Modérée	<input type="checkbox"/> Faible	
ETAT DE L'ACTION	<input checked="" type="checkbox"/> Existante	<input checked="" type="checkbox"/> A poursuivre	<input checked="" type="checkbox"/> A développer	<input type="checkbox"/> A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	<input checked="" type="checkbox"/> Immédiatement (N à N+2)	<input type="checkbox"/> Court terme (N+3 à N+5)	<input type="checkbox"/> Moyen terme (N+6 à N+10)	<input type="checkbox"/> Long terme (N+10 à plus)

 **DESCRIPTION**

Description et objectifs de l'action :

1. Poursuite de la réalisation et de la proposition d'un programme d'animations à destination des scolaires du cycle 1 (maternelles) au cycle 4 (collégiens 3ème) pour la découverte de la biodiversité ordinaire et extraordinaire appartenant au territoire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn. Chaque année depuis 2016, différentes formules d'animations allant de 0,5 à 2 jours sont proposées à travers un programme complet spécialement dédié à l'ensemble des écoles du périmètre de la CCNEB. Un principe de participation a été retenu par les élus communautaires depuis le lancement de ces animations : limiter la participation à 10 classes chaque année. Ainsi, les 10 premières classes inscrites ont la priorité, avec le souci d'assurer un turnover sur les écoles participantes. Ce choix a été fait de manière à avoir une continuité tous les ans dans les inscriptions mais aussi de consacrer des coûts raisonnables à cette action.

Les programmes sont établis pour l'année scolaire, soit de septembre à juin de l'année suivante. Chaque programme se consacre à une thématique particulière, pouvant néanmoins être renouvelée en fonction des demandes des enseignants (pollinisation, ...). Le contenu des formules est élaboré tous les ans en partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Béarn (CPIE Béarn) et la Maison de l'Eau du Pays du Val d'Adour. Ce travail de réflexion tend à innover dans les propositions faites d'une année sur l'autre et prend en compte, dans la mesure du possible, les diverses remarques et demandes des écoles participantes afin d'améliorer l'offre d'animation. Ces deux structures sont en charge des animations sur le terrain et en classe. La complémentarité de ces deux organismes est essentielle et nécessaire pour la répartition des classes en sous-groupes lors des animations. Le CPIE Béarn a été désigné comme "coordinateur" pour ces programmes sur la partie "animation". Les services de la CCNEB et en particulier la Responsable de Mission Environnement Climat, coordonnent la partie "administrative et financière" ainsi que la sollicitation des écoles chaque année par l'envoi du nouveau programme (juin) et la prise en compte des inscriptions.

Les animations sur le terrain ont lieu, dans tous les cas pour n'importe quel type de formule, sur les espaces naturels gérés par la CCNEB, contribuant ainsi au développement du volet "valorisation" des plans de gestion des pelouses sèches à orchidées du coteau de Lembeye et de la zone humide de Manas. Elles peuvent aussi avoir lieu sur des espaces de biodiversité plus "ordinaires" comme autour de l'école, ... pour les formules plus longues comprenant plusieurs sorties terrain.

Depuis 2021, la notion de "zéro déchet" pour les pique-niques organisés lors des sorties terrain, a également été ajoutée au programme proposé. Les classes participantes ont la possibilité d'axer leurs formules au choix sur les milieux secs (pelouses sèches à orchidées) ou sur les milieux humides (zone humide de Manas).

Toute l'organisation, la logistique et la coordination de ces animations sont à la charge du CPIE Béarn et de la CCNEB.

Chaque année à l'issue des animations, une restitution collective est menée afin d'impliquer activement les élèves et leurs enseignants dans le programme choisi, mais aussi afin de valoriser et communiquer sur le travail et les découvertes faites par l'ensemble des écoles inscrites. La CCNEB diffuse ensuite cette restitution aux écoles, aux mairies des écoles concernées ainsi qu'aux conseillers communautaires.

2. Déploiement de projets de classe ou d'école plus conséquents, engageant les enseignants et les élèves dans une démarche globale du diagnostic jusqu'à la réalisation d'actions concrètes en faveur d'espèces et/ou d'habitats.

- Il s'agit notamment des Aires Terrestres Educatives (ATE), pilotées par l'Office Français de la Biodiversité. Une aire éducative est un petit territoire naturel géré de manière participative par les élèves d'une école ou d'un collège, sur une durée de 3 ans. Encadrés par leurs enseignants et une structure de l'éducation à l'environnement, les élèves se réunissent sous la forme d'un « conseil des enfants » et prennent toutes les décisions concernant leur aire éducative. L'enseignant est accompagné par un référent issu d'une structure d'éducation à l'environnement ou de gestion des espaces naturels. Cette démarche permet d'impliquer les élèves dans un projet concret de préservation du patrimoine naturel, tout en s'initiant aux principes de la démocratie.

- Il existe également l'Eco-parlement des Jeunes (EPJ : marque déposée et portée par le Réseau FRENE) qui met en réseau des classes ou des groupes de jeunes (écoliers, collégiens, lycéens) s'intéressant à une thématique de l'environnement. Ils sont accompagnés par des éducateurs à l'environnement et par un journaliste départemental, dans un but de production collective. La démarche permet aux jeunes une appropriation de son territoire proche, la rencontre avec des acteurs locaux et la possibilité de participer activement à la préservation de son environnement proche. Pour les ATE et l'EPJ, le CPIE Béarn coordonne les projets, et s'appuie sur des animateurs d'autres structures (Education Environnement 64, Béarn Initiatives Environnement) pour les animations et les sorties terrain. Sur le territoire de la CCNEB, seule l'école primaire de Sedzère est aujourd'hui engagée dans une ATE et participe également à l'EPJ.

- L'Union Régionale et la Fédération Nationale des Communes forestières (URCOFOR et FNCOFOR) ont lancé en 2019 un programme d'éducation à la forêt intitulé : "Dans 1 000 communes la forêt fait école". Ce programme établi sur une année, propose aux communes possédant au moins une parcelle forestière, de confier à un groupe d'enfants (classes, écoles entières ou conseils municipaux de jeunes) la gestion d'un espace en forêt. Le but étant de les sensibiliser au fonctionnement des écosystèmes forestiers, à leurs fonctions dans les sociétés humaines et à leurs dimensions multiples (économique, environnementale et sociale) ; aux acteurs de la filière forêt-bois et aux rôles des mairies des communes forestières. Ce programme permet, tout en gardant le fil pédagogique des programmes de l'Education nationale, d'ouvrir les esprits des enfants, éventuellement de créer des vocations et en tout cas de permettre aux jeunes de mieux connaître leur environnement, leur territoire et de former des citoyens. Les enfants devront quant à eux faire des choix de gestion et d'aménagement (création de sentiers pédagogiques, conception et installation de panneaux d'information, réalisation d'un abri pour leur école en bois local, reboisement, ...), en collaboration avec la commune et le gestionnaire (souvent l'Office National de la Forêt (ONF)), et prendre des décisions (taille des arbres, ...) pour favoriser les différents rôles de la forêt. En plus de l'accompagnement d'un animateur de l'URCOFOR, des outils pédagogiques et d'animation sont conçus et mis à disposition des enseignants et des élus : jeu de société "Forestiers à vous de jouer", plan illustré de l'aménagement forestier, fiches pédagogiques thématiques, ...

- Des partenariats avec des classes de lycées agricoles (Pau-Montardon, Nay-Baudreix, Vic-en-Bigorre, Riscle) sont engagés pour certains (Vic-en-Bigorre, Riscle) pour la participation des étudiants à des opérations de gestion courante des sites naturels de la CCNEB couverts par des plans de gestion (pelouses sèches à orchidées et zone humide de Manas). L'objectif étant de développer ces partenariats et de les étendre plus largement aux projets et démarches en lien également avec les notions de transition agricole et forestière traitées dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la collectivité. Parmi les actions mises en place par la CCNEB en vue de la préservation de la biodiversité et l'accroissement du potentiel de séquestration carbone, le programme de plantation de haies bocagères pourrait faire l'objet d'une mobilisation étudiante pour la phase "préparation du terrain" et "mise en terre des plants". Cela pourrait d'ailleurs être envisagé pour les prochaines campagnes de plantation. Ces étudiants pourraient également être mobilisés pour participer/animer/co-organiser, des événements plus larges comme les "Rencontres annuelles" (cf. FA N°1-Axe 1 PCAET) visant notamment à : l'amélioration des connaissances sur les métiers de l'agriculture et de la forêt, la transmission en milieu agricole, la valorisation de l'élevage sur le territoire, l'évolution et l'adaptation des pratiques agricoles et forestières au changement climatique, ... L'objectif étant de créer des partenariats durables avec des classes qui interviennent d'une année à l'autre.

Afin d'impulser une dynamique sur le territoire, la CCNEB peut jouer le rôle de moteur, en partenariat avec le CPIE Béarn et les autres partenaires, pour mobiliser les enseignants mais également les élus des communes motivées (parcelles communales à mettre à disposition pour les ATE ou les forêts pédagogiques, lien avec la gestion des espaces verts communaux, participation aux déplacements des classes, ...). La mobilisation des acteurs passe par la diffusion d'informations via des réunions ou webinaires de présentation, l'édition de plaquettes, le partage de témoignages d'établissements déjà engagés, ...

Un bilan des animations menées chaque année scolaire est réalisé auprès des animateurs et des enseignants afin d'améliorer les propositions et le déroulement des programmes pour les années suivantes. De même une évaluation à l'issue des programmes pluriannuels qui pourraient être mis en œuvre, sera réalisée.

Objectifs de l'action : Sensibilisation et implication dès le plus jeune âge à la préservation du patrimoine naturel / Valorisation et sensibilisation à la préservation de la biodiversité extraordinaire et ordinaire / Découverte du territoire et de ses ressources naturelles / Développement du volet "valorisation" des plans de gestion des pelouses sèches à orchidées et de la zone humide de Manas / Reconnexion à la nature / Appropriation concrète de l'environnement proche et compréhension des enjeux / Initiation aux principes de la démocratie / Responsabilisation des jeunes dans les projets confiés / Amélioration des connaissances sur les milieux agricole et forestier / Intégration de la notion de gestion, transition et adaptation au changement climatique / Eveil à de futures vocations pour les plus jeunes / Confrontation aux problématiques locales liées à la transmission agricole, la déprise agricole et notamment de l'élevage, la gestion de la forêt, ...

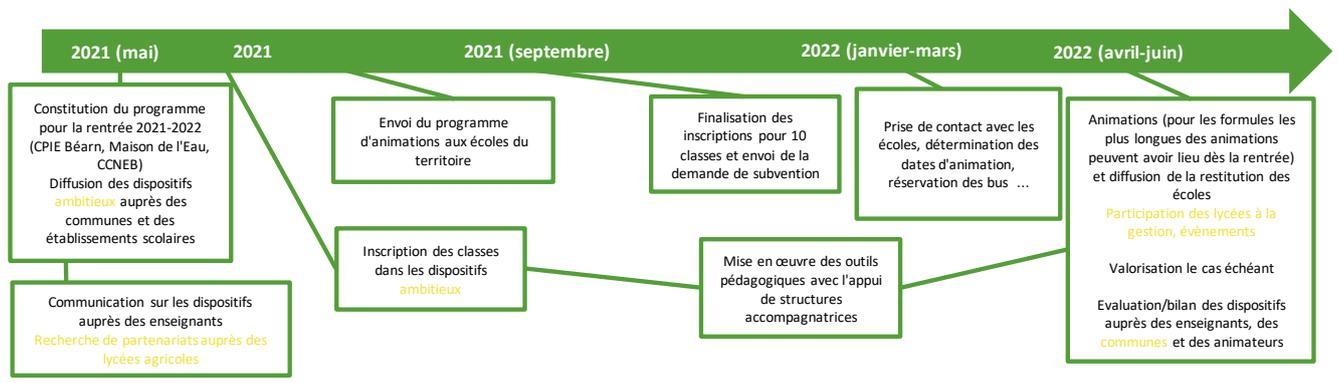
Cette action est complémentaire aux actions :	
✓ Action N°1 Axe 1 :	Création d'une application mobile et participative pour le recensement et la cartographie des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) à l'échelle du territoire
✓ Action N°11 Axe 1 :	Confortement des plans de gestion existants et développement de plans de gestion multi-sites
✓ Action N°2 Axe 3 :	Renforcement de l'offre d'animations et d'événements grand public pour la découverte et la valorisation du patrimoine naturel de la CCNEB
✓ Action N°1 Axe 1 PCAET :	Création de "Rencontres" annuelles entre professionnels agricoles et forestiers et habitants

Commune(s) concernée(s)	73 communes soit la totalité du territoire
Surface ou linéaire approximatif	Sans objet
Maîtrise foncière de l'espace	Non
Pression(s) et menace(s) recensée(s)	Refus croissant de candidatures chaque année d'écoles voulant participer (au-delà des 10 classes) / Lourdeur administrative et logistique du projet / Subvention à renouveler chaque année sans certitude d'obtention / Gestion du calendrier des animations terrain en fonction des intempéries / Difficultés de report de certaines animations annulées / Entente entre les animateurs des deux structures pour l'animation des sous-groupes / Disponibilité des animateurs durant la période des animations se tenant en majorité au printemps / Mobilisation des écoles et inscription dans les délais impartis, fixés par les dates de dépôts de demande de subvention / Disponibilité des deux structures animatrices et de la CCNEB pour la réflexion sur chaque nouveau programme annuel / Etablissement scolaire éloigné d'un espace naturel / Elèves du territoire de la CCNEB scolarisés dans un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) appartenant à une autre intercommunalité (ex : école de Cadillon) et donc privés de ces programmes / Coût des démarches telles que les ATE-EPJ pour les établissements scolaires (coût moyen ATE = 4 000 €/an ; aujourd'hui grâce aux financements mobilisés par le CPIE Béarn, coût réduit à 300 €/an par école) / Temps consacré et engagement des enseignants pour les animations / Manque de communication entre les différents partenaires
Facteur(s) de réussite	Diversité des formules proposées / Nouveautés dans les thématiques et contenus soumis chaque année / Animations de la toute petite section à la 6ème / Prise en charge du contenu des animations par le CPIE Béarn et la Maison de l'Eau / Obtention de financements / Faible participation financière des écoles / Anticipation dans les envois auprès des écoles pour les futures inscriptions / Animations réalisées sur le territoire / Valorisation du travail mené par les scolaires à travers une restitution collective / Communication du projet auprès des écoles et des élus / Mobilisation des enseignants et soutien des parents / Mobilisation et soutien des communes / Coordination des acteurs / https://profsentransition.com / Participation à des projets concrets / Partenariats durables

🔨 MISE EN ŒUVRE

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	Bonne entente entre les structures animatrices (en particulier, entre animateurs - binôme) / Anticipation des inscriptions des écoles avec envoi des programmes en juin pour la rentrée prochaine / Communication ascendante et descendante entre les coordinateurs, les animateurs et les enseignants / Envoi des demandes de subvention en septembre (au plus tard) pour une réponse en début d'année / Anticipation des reports de sortie pour cause d'intempéries (dates supplémentaires) / Proposition de thématiques en lien avec les programmes scolaires de l'année / Réflexion sur le contenu des programmes en partenariat avec les animateurs / Prise en compte des forces et des faiblesses des années précédentes pour le montage du programme de l'année N+1 / Définition de plusieurs formules au choix des enseignants / Choix du milieu naturel à visiter par les enseignants / Innovation des animations proposées chaque année / Participation financière réduite pour les écoles / Communication et valorisation du travail réalisé par les scolaires / Mobilisation de dispositifs pédagogiques ambitieux tels que les ATE-EPJ - Dans 1 000 communes la forêt fait école / Coordination des acteurs de l'éducation à l'environnement pour l'accompagnement des établissements scolaires / Organisation de réunions ou webinaires pour présenter les outils pédagogiques avec témoignages d'enseignants engagés / Diffusion de témoignages d'enseignants et d'élèves engagés dans des démarches / Porter-à-connaissance des bienfaits de la connexion avec la nature sur le bien-être des enfants et les apprentissages / Soutien des communes par mise à disposition de terrains communaux pour la découverte et la gestion d'un espace par les classes / Evaluation-Bilan des dispositifs proposés
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Communauté de Communes du Nord Est Béarn / Etablissements scolaires (écoles, collèges, lycées) et élèves / Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Béarn pour la coordination ATE - EPJ / Maison de l'Eau et du Pays du Val d'Adour / Office Français de la Biodiversité (ATE) / Eco-Parlement des jeunes / Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie (URCOFOR) pour "Dans 1 000 communes la forêt fait école" / Lycées agricoles (Pau-Montardon, Nay-Baudreix, Vic-en-Bigorre, Riscle) (enseignants et élèves)
Principaux partenaires identifiés	Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Béarn / Maison de l'Eau du Pays du Val d'Adour / Département des Pyrénées-Atlantiques / Institution Adour / Régie des transports scolaires de la CCNEB / Transporteur autobus indépendant / Béarn Initiatives Environnement / Education Environnement 64 / Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (GRAINE) / Réseau national Ecole et Nature (FRENE) / Office Français de la Biodiversité / Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine / Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie (URCOFOR) / Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR) / Communes forestières du territoire / Lycées Agricoles

Public visé	Scolaires et enseignants / Elus
Financeurs mobilisables	Département des Pyrénées-Atlantiques / Institution Adour / Agence de l'Eau Adour Garonne (si atteinte d'un certain montant - financement non mobilisé depuis 2016) / Office Français de la Biodiversité / Région Nouvelle-Aquitaine / nion Régionale des Collectivités Forestières de Normandie (URCOFOR) / Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR) / Communes forestières / Fondation UEM
Estimation du coût	<p>9 605 € TTC pour l'année 2021-2022 (montant évolutif chaque année en fonction des formules choisies par les classes inscrites (plus il y a de jours d'animation, plus le coût de la formule est élevé) et les trajets à réaliser (plus ou moins éloignés de l'espace naturel concerné)) (Définition du programme d'animations + gestion administrative et logistique + coordination du CPIE Béarn et de la CCNEB + animations auprès des scolaires + transports sur le terrain + fournitures de petit matériel + étape suivi-évaluation)</p> <p>Pour les programmes ATE/EPJ : ajouter le coût de coordination et de diffusion des dispositifs sur le territoire : 5 jours internes CCNEB/an ou prestation CPIE Béarn (la mise en œuvre des outils ATE et EPJ est réalisée par le CPIE Béarn avec l'aide de financeurs), soit environ : 766,65 € TTC/an</p> <p>Pour le programme "Dans 1 000 communes la forêt fait école" et les partenariats avec les lycées agricoles : ajouter le coût de coordination et de diffusion des démarches sur le territoire : 10 jours internes CCNEB/an, soit 1533,3 € TTC/an</p>
Calendrier	Action mise en place depuis l'année scolaire 2015-2016. Interventions sur l'ensemble de l'année avec la réalisation des sorties terrain durant le printemps et restitution collective en juin. (Exemple pour l'année 2021-2022) / Pour le cas des projets pédagogiques plus ambitieux et notamment les ATE : projets se déroulant sur 3 ans et nécessitant en amont une communication et sensibilisation sur les dispositifs pour une appropriation par les enseignants (au moins 6 mois avant la rentrée scolaire)



SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	<p>Nombre de classes inscrites chaque année / Nombre de classes voulant participer au-delà des 10 classes chaque année / Bilan des animations menées (enseignants, élèves et animateurs) / Evolution des faiblesses et des forces chaque année (nombre, type) / Nombre d'animations non réalisées / Renouvellement des binômes d'animateurs / Nombre d'élèves chaque année / Nombre de nouvelles écoles participantes chaque année / Nombre de classes (tous niveaux) engagées dans des démarches ambitieuses / Surface des parcelles communales mises à disposition et types d'actions réalisées / Nombre de lycées engagés dans des partenariats durables avec la collectivité / Durée des partenariats / Evolution de la compréhension des élèves à la préservation de la biodiversité / Nombre de retours positifs des enfants</p>
Adaptation du territoire :	<p>La mise en place de cette action contribue à l'adaptation du territoire face au changement climatique par la préservation des milieux naturels, agricoles et forestiers</p>

FICHE ACTION N° 4

ACCOMPAGNEMENT D'UN GROUPE PILOTE D'AGRICULTEURS VERS UN CHANGEMENT DE PRATIQUES FAVORABLES A LA BIODIVERSITE, A LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU, ET A L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

AXE STRATEGIQUE	<i>Intégrer la Trame Verte et Bleue pour le développement d'un territoire sobre en carbone</i> <i>Produire : Engager les transitions agricole et forestière pour la pérennisation des ressources nourricières et naturelles du territoire</i>			
THEMATIQUE(S)	 Biodiversité GEMAPI	 Forêt  Agriculture	 Santé  Résidentiel	
TYPE ACTION	<input checked="" type="checkbox"/> Préserver	<input checked="" type="checkbox"/> Gérer	<input checked="" type="checkbox"/> Communiquer	<input type="checkbox"/> Aménager
OBJECTIF(S) EN LIEN AVEC LE PCAET	<input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique	<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air	<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input type="checkbox"/> Développement des ENR
OBJECTIF(S) ET ENJEUX STRATEGIQUE LOCAL	Concilier et associer biodiversité et agriculture en limitant l'empreinte écologique du territoire <i>Adaptation au changement climatique</i>			
PRIORITE	<input checked="" type="checkbox"/> Haute	<input type="checkbox"/> Modérée	<input type="checkbox"/> Faible	
ETAT DE L'ACTION	<input type="checkbox"/> Existante	<input type="checkbox"/> A poursuivre	<input checked="" type="checkbox"/> A développer	<input type="checkbox"/> A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	<input type="checkbox"/> Immédiatement (N à N+2)	<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (N+3 à N+5)	<input type="checkbox"/> Moyen terme (N+6 à N+10)	<input type="checkbox"/> Long terme (N+10 à plus)

 **DESCRIPTION**

Description et objectifs de l'action :

Constitution d'un groupe pilote d'agriculteurs afin de les accompagner vers un changement de pratiques favorables à la biodiversité, à la préservation de la ressource en eau, et à l'adaptation au changement climatique.

Certaines pratiques agricoles conventionnelles actuelles conduisent à un déclin important de la biodiversité par érosion des sols, utilisation d'intrants chimiques, destruction directe d'habitats tels que les mares ou haies, ... Au-delà du déclin de la biodiversité, ces pratiques peuvent également renforcer les effets du changement climatique (inondations plus destructrices, glissements de terrain, assèchement des sols et stress hydrique, ...) et menacer les ressources naturelles telles que l'eau. Différentes pratiques plus respectueuses des sols, de la ressource en eau, et de l'environnement, et visant l'adaptation au changement climatique se développent de plus en plus depuis plusieurs années, encouragées par une attente sociétale croissante ; elles démontrent en outre leur performance sur les plans écologique et économique. Pour autant, le changement de pratiques peut constituer un profond bouleversement des exploitations, tant sur le rapport à la terre que sur le matériel investi, les intrants utilisés, ... avec une incertitude sur les risques encourus pour la rentabilité de l'exploitation qui peut freiner certaines volontés d'évolution. Ainsi, il apparaît nécessaire de proposer un accompagnement aux agriculteurs, basé sur (i) des références technico-économiques locales, (ii) sur un réseau d'agriculteurs expérimentant des démarches similaires, et (iii) sur un diagnostic permettant d'évaluer la progression de l'exploitation. La diffusion in fine de ces différents éléments doit permettre de valoriser les efforts réalisés et de mobiliser de nouveaux agriculteurs.

Constitution d'un groupe de travail et mobilisation des agriculteurs

La mise en œuvre de cette action passe d'abord par la constitution d'un groupe de travail rassemblant les représentants des différents acteurs agricoles ainsi que des représentants de structures naturalistes, de structures de gestion des bassins versants, etc. afin de définir les modalités de mobilisation et les critères de sélection des agriculteurs, d'élaborer précisément le contenu du diagnostic d'exploitation (quels indicateurs, quelle fréquence de suivi, avec quelle structure, ...), et de programmer la diffusion et les échanges d'expériences. Il sera nécessaire au préalable de s'interroger sur le territoire pris en compte dans ce travail, à savoir le territoire strict de la CCNEB ou un territoire élargi pour prendre en compte des secteurs géographiques présentant des problématiques agricoles similaires. Un rapprochement avec la Communauté de communes des Luys en Béarn pourrait être envisagé en ce sens.

Afin de pouvoir toucher un maximum d'agriculteurs, une attention particulière sera portée à rassembler un échantillon représentatif des différents types d'exploitations agricoles du territoire : grandes cultures, polyculture-élevage, viticulture, autres. Par ailleurs, il est important de s'appuyer sur les réseaux locaux existants (tels que AgroRéseau64, groupe 30 000 Viti-Crouseilles, Bio Réseau 64, démarches DEPHY (Réseau de Démonstration Expérimentation et Production de références sur les systèmes économes en phyto-sanitaires), CIVAM (Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural), CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole, ...) et sur des personnes ressources reconnues par la profession. Il pourrait être en outre intéressant d'associer à cette démarche les agriculteurs qui seront engagés dans le programme pilote multi-thématique de gestion des milieux aquatiques (cf. Axe 1 Fiche Action N°7 Stratégie TVB), afin d'apporter de la cohérence aux initiatives lancées sur le territoire. Enfin, la mobilisation des exploitants agricoles s'attachera à engager des agriculteurs volontaires convaincus mais également des agriculteurs dubitatifs, afin de démontrer les intérêts de l'agro-écologie, et de valoriser les efforts réalisés et l'évolution de l'exploitation. La structuration du groupe pilote pourra passer par la création d'un ou plusieurs Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE), en fonction des besoins exprimés par la profession et des GIEE déjà existants,

et/ou par l'intégration à des réseaux ou programmes nationaux existants (par exemple : Agr'Eau, Agrifaune, Observatoire agricole de la biodiversité, ...). Un colloque de lancement du programme d'accompagnement pourra être organisé, afin de mobiliser la profession agricole, en rassemblant des spécialistes dans les domaines de l'agronomie, des sols, de la biodiversité, de l'eau, et des exploitants agricoles volontaires pour partager leurs expériences, mais également des représentants de l'enseignement agricole.

Diagnostic agro-écologique des exploitations

Le diagnostic des exploitations engagées dans la démarche devra répondre aux objectifs définis par le groupe de travail. Le contenu pourra être basé sur le diagnostic agro-écologique proposé par le ministère de l'Agriculture. Il sera nécessaire de coordonner ce travail avec d'éventuels autres diagnostics d'exploitation ayant des finalités différentes (volet énergie, carbone, eau, ...), en lien avec d'autres actions du PCAET. Une attention particulière sera portée aux essences utilisées dans les cultures agricoles. En effet, le changement de pratiques agricoles peut en outre passer par l'évolution des essences utilisées lors des moments de plantations/semences. Avec l'augmentation des températures et des périodes de sécheresse, les essences utilisées jusqu'alors en agriculture pourraient devenir de moins en moins adaptées au contexte local. En effet, certaines essences sont très consommatrices d'eau alors que c'est l'une des ressources les plus menacées par le changement climatique. Le passage à de nouvelles essences peut être un levier d'adaptation dans les modes de culture du territoire, et de préservation de la ressource en eau.

Accompagnement personnalisé, échanges techniques et diffusion

L'accompagnement personnalisé qui résultera de ce diagnostic sera déployé sur plusieurs années afin de faire évoluer petit à petit les pratiques de l'exploitation. Cela nécessitera des échanges réguliers, la mise en œuvre d'un tableau de bord de suivi, le renseignement d'indicateurs économiques et écologiques ... En fonction des agriculteurs mobilisés, et des pratiques agricoles mises en œuvre, des groupes d'échanges techniques seront constitués afin de partager les expériences. Une attention particulière sera portée à la thématique des semences locales et de la gestion des prairies de fauche, afin de tester des techniques de semis et de récolte, et d'en démontrer les avantages économiques, les intérêts écologiques (notamment pour la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau) et en termes d'adaptation au changement climatique.

Des visites d'exploitation seront régulièrement organisées pour permettre aux exploitants de voir concrètement les résultats sur le terrain et confronter leurs pratiques. Ces moments d'échanges peuvent se révéler être des leviers clés pour la sensibilisation des agriculteurs. En effet, être témoin des résultats concrets des évolutions de pratiques peut rassurer les agriculteurs les plus réticents au changement, et les inciter à procéder également à une modification de leur manière de cultiver (par exemple par un nouveau choix dans les essences à cultiver). Enfin, des fiches constituant des référentiels technico-économiques locaux seront élaborées et diffusées aux membres du groupe pilote d'abord, puis aux autres agriculteurs ensuite, via les médias classiques de la profession. Ces fiches représentent un moyen d'informer les agriculteurs, et donc la première étape qui peut mener au changement de pratiques. La diffusion de cette démarche auprès du grand public et des consommateurs sera réalisée dans le cadre d'une action spécifique relative à la valorisation de l'agriculture locale (cf. Axe 3 Stratégie TVB) et lors des "Rencontres" réalisées annuellement sur le territoire entre les professionnels du monde agricole et le grand public (cf. Axe 1 Fiche Action N°1 PCAET).

Aussi, les démarches d'évolution de pratiques pourront également être diffusées via des plateformes existantes de valorisation comme "osez-agroécologie" de Solagro.

Objectifs de l'action : Evolution des pratiques agricoles / Mise en réseau des exploitations agricoles / Démontrer les avantages économiques d'itinéraires techniques intégrant la biodiversité / **Démontrer les avantages d'utiliser des techniques/essences plus adaptées aux évolutions climatiques locales** / Préservation de la biodiversité / **Préservation de la ressource en eau / Adaptation au changement climatique** / Convaincre des agriculteurs **sceptiques** à la mise en place de nouvelles pratiques / **Sensibiliser et informer les agriculteurs** / Développement de nouvelles pratiques agricoles respectueuses de l'environnement / Limitation de l'érosion des sols et de la biodiversité / Amélioration de la qualité **et de la quantité** de l'eau

Cette action est complémentaire aux actions :

✓ Action N°7 Axe 1 :	Expérimentation de programmes pilotes multi-thématiques de gestion des milieux aquatiques
✓ Action N°9 Axe 1 :	Réalisation d'un état des lieux de l'élevage à l'échelle du territoire
✓ Action N°5 Axe 2 :	Soutien aux agriculteurs mettant en œuvre des pratiques favorables à la biodiversité et à la séquestration carbone
✓ Action N°1 Axe 1 PCAET :	Création de "Rencontres" annuelles entre professionnels agricoles et forestiers et habitants

Commune(s) concernée(s)	Communes des sièges d'exploitation des agriculteurs engagés
Surface ou linéaire approximatif	Parcelles des exploitations agricoles concernées
Maîtrise foncière de l'espace	Non

Pression(s) et menace(s) recensée(s)	Manque de mobilisation de la profession agricole / Coût du diagnostic pour les agriculteurs / Coût pour la collectivité / Obtention de financements / Temps à mobiliser par les agriculteurs / Moyens humains insuffisants / Redondance de réseaux existants / Légitimité pour la collectivité à initier la démarche / Difficultés à valoriser les systèmes agricoles alternatifs au conventionnel / Difficultés de mobiliser de nouveaux agriculteurs sur des résultats non reproductibles, car nécessitant des adaptations pour chaque exploitation / Rapidité des changements climatiques demandant de changer trop rapidement de pratiques agricoles
Facteur(s) de réussite	Mobilisation de la profession agricole / Financement des diagnostics / Participation financière des agriculteurs / Retours sur investissement pour les exploitants agricoles / Retours d'expériences positifs sur l'utilisation de nouvelles essences à cultiver / Mise en réseau des exploitants agricoles / Temps d'animation du groupe pilote / Accompagnement personnalisé sur plusieurs années / Complémentarité avec des réseaux existants / Coordination des différents acteurs liés à la profession agricole et mise en commun de données agricoles / Circulation des informations / Valorisation et communication de la démarche

 **MISE EN ŒUVRE**

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	Initiative et coordination générale assurée par la collectivité / Constitution d'un groupe de travail associant les différents acteurs de la profession agricole et représentant les différents types d'exploitation / Réflexion à l'échelle du territoire ou d'un territoire élargi plus pertinent (voir avec Communauté de communes des Luys en Béarn) / Mobilisation de réseaux existants et de personnes ressources pouvant jouer un rôle de moteur / Définition d'un échantillon d'agriculteurs représentatifs du territoire / Colloque de lancement rassemblant des spécialistes et des représentants de la profession et de l'enseignement agricole / Structuration du groupe et animation dédiée : possibilité de constituer un GIEE et de bénéficier de financements pour l'animation / Constitution de référentiels technico-économiques relatifs aux pratiques, adaptés au territoire et à la préservation des ressources locales, sous forme de fiches / Capitalisation et diffusion de données techniques locales, mais également de projets de recherche, de travaux nationaux, ... / Organisation de journées techniques d'échanges associant des agriculteurs engagés dans des démarches agro-écologiques, des personnes ressources, des représentants de structures d'accompagnement et de conseil agricole, de représentants naturalistes, de représentants de structures gestionnaires de milieux aquatiques ... / Action à coordonner avec les actions du PCAET sur les volets énergie, carbone, eau, ... / Evaluation du programme d'accompagnement
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Prestataires : organismes agricoles et réseaux locaux existants tels que : AgroRéseau64, groupe 30 000 Viti-Crouseilles, Bio Réseau 64, démarches DEPHY (Réseau de Démonstration Expérimentation et Production de références sur les systèmes économes en pHYtosanitaires), CIVAM (Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural), CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole), ... pour la fourniture de contacts lors de l'élaboration du groupe pilote d'agriculteurs, et pour la composition et l'animation du groupe pilote d'agriculteurs + Communauté de Communes du Nord Est Béarn pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de l'action
Principaux partenaires identifiés	Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques / Association AgroRéseau 64 / Collectif fermier 64 / Terre de liens / Fédération Départementale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole 640 / Association Béarnaise pour le Développement de l'Emploi Agricole / Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural / Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine / Office Français de la Biodiversité / Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique / Arbres et Paysages 32 / CDC Biodiversité / FREDON / Syndicats de rivière / Syndicats agricoles / Agence de l'Eau Adour Garonne / Pôle Métropolitain Pays de Béarn / Etat / Communauté de Communes Adour Madiran / Communauté de communes des Luys en Béarn / SOLAGRO (plateforme osez-agroécologie)
Public visé	Exploitants agricoles
Financeurs mobilisables	Etat / Région Nouvelle-Aquitaine / Agence de l'Eau Adour Garonne / FEADER
Estimation du coût	Coût d'animation et coordination globale : temps de chargé de mission CCNEB 30 jours la première année puis 10 jours/an, soit 4 600 € TTC la première année, puis 1 533,3 € TTC/an Prestation pour la constitution et l'animation du groupe pilote d'agriculteurs et leur accompagnement : 15 000 € TTC/an Coût éventuel de l'organisation d'un colloque de lancement : entre 1 500 et 3 000 € TTC en fonction des prestations



 **SUIVI ET ÉVALUATION**

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	Nombre d'exploitants agricoles impliqués dans la démarche / Nombre de participants au colloque / Nombre de diagnostics d'exploitation réalisés / Nombre de journées techniques organisées / Nombre de fiches de référentiels technico-économiques rédigées / Nombre d'agriculteurs ayant modifié leurs pratiques après constitution du groupe pilote / Nombre d'agriculteurs utilisant de nouvelles essences pour leurs cultures après constitution du groupe pilote	
Gain annuel Gaz à effet de serre :	Gain qualité de l'air :	
La mise en place de cette action contribue, en lien avec les autres actions de la thématique agricole, à réduire les émissions de GES globales du secteur agriculture d'en moyenne 3 teqCO2/an	La mise en place de cette action, en lien avec les autres actions de la thématique agricole, contribue à réduire les émissions globales de polluants atmosphériques du secteur agriculture d'en moyenne 25 tonnes/an (tous polluants confondus)	
Adaptation du territoire :	La mise en place de cette action contribue à l'adaptation du territoire face au changement climatique par l'évolution des pratiques agricoles, le développement de la séquestration carbone, l'amélioration de la qualité de l'eau, ...	

AXE STRATEGIQUE	Intégrer la Trame Verte et Bleue pour le développement d'un territoire sobre en carbone <i>Produire : Engager les transitions agricole et forestière pour la pérennisation des ressources nourricières et naturelles du territoire</i>			
THEMATIQUE(S)	 Biodiversité GEMAPI	 Forêt  Agriculture	 Santé Résidentiel	
TYPE ACTION	<input checked="" type="checkbox"/> Préserver	<input checked="" type="checkbox"/> Gérer	<input checked="" type="checkbox"/> Communiquer	<input type="checkbox"/> Aménager
OBJECTIF(S) EN LIEN AVEC LE PCAET	<input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique	<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air	<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété énergétique
OBJECTIF(S) ET ENJEUX STRATÉGIQUE LOCAL	Concilier et associer biodiversité et agriculture en limitant l'empreinte écologique du territoire <i>Adaptation au changement climatique</i>			
PRIORITE	<input type="checkbox"/> Haute	<input checked="" type="checkbox"/> Modérée	<input type="checkbox"/> Faible	
ETAT DE L'ACTION	<input type="checkbox"/> Existante	<input type="checkbox"/> A poursuivre	<input type="checkbox"/> A développer	<input checked="" type="checkbox"/> A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	<input type="checkbox"/> Immédiatement (N à N+2)	<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (N+3 à N+5)	<input type="checkbox"/> Moyen terme (N+6 à N+10)	<input type="checkbox"/> Long terme (N+10 à plus)

 **DESCRIPTION**

Description et objectifs de l'action :

Le territoire de la CCNEB est majoritairement occupé par l'activité agricole, qui a façonné les paysages. Les mutations récentes de l'agriculture ont conduit à une évolution des systèmes de polyculture élevage traditionnels à des systèmes de grandes cultures intensives, moins favorables à la biodiversité. Ces systèmes intensifs peuvent par ailleurs constituer des éléments aggravants de phénomènes d'érosion des sols, de pollution des eaux, ... A l'inverse, les systèmes bocagers encore bien présents sur certains secteurs du territoire jouent des rôles majeurs au sein de la Trame Verte et Bleue, en tant que réservoirs de biodiversité et corridors écologiques, et constituent également un enjeu fort en terme de qualité paysagère **et de séquestration carbone**. Les techniques alternatives de conservation des sols ou la baisse de l'utilisation des intrants sont autant de pratiques agricoles bénéfiques aux sols et à la biodiversité. Ainsi, l'activité agricole peut rendre des services aux populations, qu'il s'agisse de services de protection des sols, préservation des paysages, quantité ou qualité d'eau, stockage de carbone, ...

L'idée est de soutenir les agriculteurs dont les pratiques permettent de préserver voire restaurer les écosystèmes, de rendre des services écosystémiques, **et de mieux séquestrer le carbone**. Le soutien peut s'envisager sous différentes formes : soutien financier via différents outils à déployer, ou soutien via une valorisation des exploitations et de leurs productions.

Plusieurs dispositifs pourront être mobilisés : Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) et mise en œuvre de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), recours aux Appels à Projets de la Région Nouvelle-Aquitaine relatifs aux Infrastructures Agro-Ecologiques (IAE) (haies, bosquets, arbres isolés, mares, ...), déploiement de Paiements pour Services Environnementaux (PSE), ...

Les critères d'attribution du soutien doivent être au préalable définis très précisément, dans le cadre d'un groupe de travail associant des représentants de la CCNEB (techniciens et élus), les représentants de la profession agricole, les représentants des financeurs et institutionnels, les représentants naturalistes, etc. Ce groupe de travail sera initié et piloté par la CCNEB. L'objectif principal est d'obtenir une vraie plus-value en matière de préservation / restauration de la biodiversité **et d'amélioration de la séquestration carbone**.

Les groupes d'agriculteurs éligibles au soutien pourront être ceux engagés dans la démarche d'évolution des pratiques (cf. Axe 2 Fiche Action N°4 Stratégie TVB), ceux engagés dans les programmes multi-thématiques de gestion des milieux aquatiques (cf. Axe 1 Fiche Action N°7 Stratégie TVB), les agriculteurs engagés dans des programmes de plantation de haies, ...

Au-delà des agriculteurs qui s'engagent dans des démarches, les exploitants éligibles pourront également être ceux qui ont déjà procédé à des changements de pratiques par le passé, et qui continuent dans cette voie aujourd'hui.

En fonction du type de dispositifs déployés, le montage administratif et financier sera plus ou moins complexe, et nécessitera une collaboration forte entre services de l'Etat, organismes agricoles, et acteurs locaux.

Il est important de préciser que les différents outils déployés seront à adapter aux nouvelles mesures issues de la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC).

Pour la valorisation des exploitations engagées dans des démarches vertueuses pour la biodiversité **et pour l'adaptation au changement climatique (notamment par la séquestration carbone)**, il pourra s'agir d'organiser des marchés de producteurs dédiés à cette thématique, d'organiser des concours type Prairies fleuries, ou encore de communiquer sur les productions via divers médias (internet, presse, ...), **et via les "Rencontres" annuelles (cf. Axe 1 Fiche Action N°1 PCAET)**. La mobilisation de réseaux et médias existants sera nécessaire, ainsi qu'une bonne coordination des acteurs pour que cette valorisation soit complémentaire à d'autres démarches déjà engagées.

Objectifs de l'action : Soutenir les pratiques agricoles vertueuses pour la biodiversité, l'adaptation au changement climatique (ex: la séquestration carbone), et les populations / Inciter les agriculteurs à s'engager dans ces démarches / Récompenser les efforts entrepris par les agriculteurs / Valoriser les productions locales / Préserver la biodiversité / Limiter l'érosion des sols et de la biodiversité / Améliorer la qualité des eaux / Redonner du sens à la profession agricole, en lien avec les attentes des consommateurs

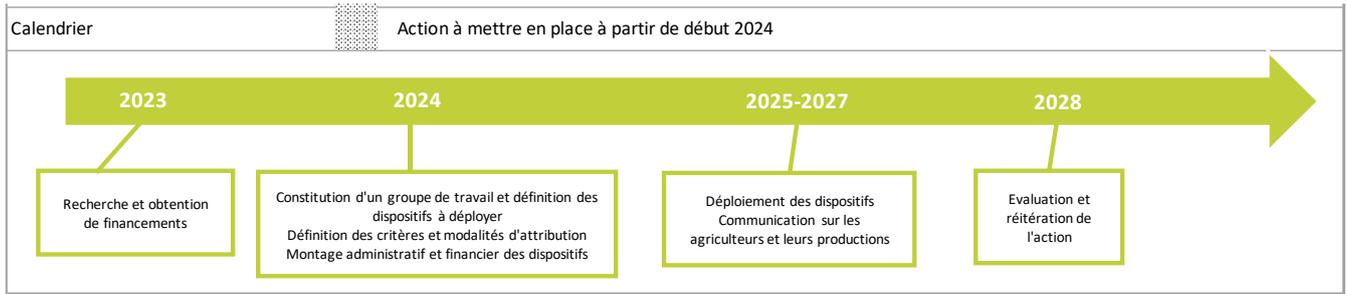
Cette action est complémentaire aux actions :

Action N°3 Axe 1 :	Plantation de haies bocagères pour un territoire résilient au changement climatique
Action N°7 Axe 1 :	Expérimentation de programmes pilotes multi-thématiques de gestion des milieux aquatiques
Action N°4 Axe 2 :	Accompagnement d'un groupe pilote d'agriculteurs vers un changement de pratiques favorables à la biodiversité, à la préservation de la ressource en eau, et à l'adaptation au changement climatique
Action N°1 Axe 1 PCAET	Création de "Rencontres" annuelles entre professionnels agricoles et forestiers et habitants

Commune(s) concernée(s)	Ensemble du territoire soit 73 communes
Surface ou linéaire approximatif	Surfaces agricoles des exploitations engagées dans la démarche
Maîtrise foncière de l'espace	Non
Pression(s) et menace(s) recensée(s)	Manque de mobilisation de la profession agricole / Manque d'effet incitatif des mesures / Lourdeur administrative des dispositifs de soutien financier / Complexité des critères d'attribution / Obtention de financements / Légitimité de la collectivité à initier et développer le soutien aux agriculteurs / Difficultés à valoriser les systèmes agricoles alternatifs au conventionnel / Manque de moyens techniques et humains
Facteur(s) de réussite	Montage administratif et financier des démarches de soutien / Mobilisation de la profession agricole et des structures professionnelles agricoles / Accompagnement adapté des agriculteurs pour l'intégration aux dispositifs / Dynamique d'évolution des pratiques sur le territoire / Communication, valorisation de l'agriculture et des efforts réalisés

 **MISE EN ŒUVRE**

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	Définition des dispositifs d'aides à déployer et de leurs objectifs / Définition précise des critères d'attribution et des agriculteurs bénéficiaires / Animation et coordination au sein de la collectivité / Coordination des acteurs / Montage administratif et financier du ou des dispositifs d'aides (réponse à Appel à projets pour les PAEC et IAE, création de dispositifs PSE) / Lancement d'un ou plusieurs appels à projets auprès des agriculteurs du territoire / Réunion de commission d'attribution des aides / Suivi administratif et financier des dispositifs / Organisation de marchés de producteurs engagés dans des démarches favorables à la biodiversité / Organisation de concours généraux agricoles "Pratiques Agro-écologiques" / Communication via internet ou presse spécialisée sur les agriculteurs et leurs productions, et les bénéfices de leurs pratiques sur la biodiversité / Communication auprès du grand public / Evaluation des dispositifs déployés
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Organismes agricoles et agriculteurs qui seront valorisés + Groupe de travail qui choisit les critères de sélection et sélectionne les agriculteurs à valoriser (représentants de la CCNEB (techniciens et élus), représentants de la profession agricole, représentants des financeurs et institutionnels, représentants naturalistes, etc.) + Communauté de Communes du Nord Est Béarn pour la coordination globale de l'action, la recherche des programmes de soutien financier, et la mise en place des actions de valorisation
Principaux partenaires identifiés	Région Nouvelle-Aquitaine / Direction Départementale des Territoires / Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques / Collectif fermier 64 / Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine / Syndicats de rivière / Syndicats agricoles / Agence de l'Eau Adour Garonne / Pôle Métropolitain Pays de Béarn / Associations naturalistes / Associations syndicales autorisées / Syndicats d'irrigation / Etat / Agence de Service et de Paiement Nouvelle-Aquitaine/ Centre Régional de la Propriété Forestière, CETEF 64 / FRANSYlva
Public visé	Exploitants agricoles/ Propriétaires forestiers
Financeurs mobilisables	FEADER / Etat / Région Nouvelle-Aquitaine / Agence de l'Eau Adour Garonne / Entreprises privées et/ou particuliers (notamment pour les PSE) / Fondation UEM / CDC Biodiversité (Programme Nature 2050) / Banque des Territoires / Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques
Estimation du coût	Coût d'animation et coordination globale : temps de chargé(e) de mission CCNEB 40 jours année 1, puis 20 jours/an, soit 6133,2 € TTC année 1, puis 3 066,6 € TTC/an Coût des dispositifs : à préciser en fonction des choix réalisés



 **SUIVI ET ÉVALUATION**

Indicateur(s) de résultat de la réalisation :	<p>Nombre et type de démarches de soutien engagées / Nombre d'exploitants agricoles soutenus / Surfaces agricoles concernées sur le territoire de la CCNEB / Montant des aides financières engagées / Nombre de partenaires engagés / Evolution de l'image des agriculteurs auprès de la population locale / <i>Nombre et type d'évènements organisés pour la valorisation des exploitations engagées dans des démarches vertueuses</i> / Nombre et types de communication réalisés</p>
Séquestration carbone :	Adaptation du territoire :
<p>La mise en place de cette action contribue, en lien avec les autres actions de ces thématiques, à augmenter la capacité de séquestration carbone du territoire d'en moyenne 228 teqCO₂/an</p>	<p>La mise en place de cette action contribue à l'adaptation du territoire face au changement climatique par l'évolution des pratiques agricoles, le développement de la séquestration carbone, l'amélioration de la qualité de l'eau, ...</p>

AXE 2

Transformer : Promouvoir les filières renouvelables pour un territoire vertueux en énergie

Fiche-action N°I : Création d'un dispositif d'accompagnement et de sensibilisation des acteurs du territoire à la transition énergétique

Fiche-action N°II : Amélioration des connaissances sur les potentialités du territoire de la CCNEB pour le développement de projets d'énergie renouvelable

Fiche-action N°III : Amélioration des connaissances et diagnostic pour une transition énergétique des acteurs économiques du territoire

Fiche-action N°IV : Promouvoir la réalisation d'un projet innovant de création d'énergie renouvelable grâce aux ressources en eau du territoire

FICHE ACTION N° 1

CREATION D'UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SENSIBILISATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE A LA TRANSITION ENERGETIQUE

AXE STRATEGIQUE	<i>Transformer : Promouvoir les filières renouvelables pour un territoire vertueux en énergie</i>			
SECTEUR(S) CONCERNE(S) DU PCAET	Agriculture	Résidentiel	Tertiaire	Industrie
	Transports - personnes	Transports - marchandises	Energies Renouvelables	Déchets
TYPE ACTION	<input checked="" type="checkbox"/> Innover	<input checked="" type="checkbox"/> Accompagner	<input checked="" type="checkbox"/> Améliorer les connaissances	<input checked="" type="checkbox"/> Communiquer
OBJECTIF(S) EN LIEN AVEC LE PCAET	<input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique		<input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Développement des ENR	<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété énergétique
OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL	Amélioration de la connaissance et sensibilisation sur les ENR et accompagnement et promotion des projets			
PRIORITE	<input checked="" type="checkbox"/> Haute		<input type="checkbox"/> Modérée	<input type="checkbox"/> Faible
ETAT DE L'ACTION	<input type="checkbox"/> Existante	<input type="checkbox"/> A poursuivre	<input type="checkbox"/> A développer	<input checked="" type="checkbox"/> A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	<input checked="" type="checkbox"/> Immédiatement (N à N+2)	<input type="checkbox"/> Court terme (N+3 à N+5)	<input type="checkbox"/> Moyen terme (N+6 à N+10)	<input type="checkbox"/> Long terme (N+10 à plus)

DESCRIPTION

Description et objectifs de l'action :

Le territoire est actuellement très dépendant des énergies importées pour son approvisionnement : d'après l'Observatoire Régional de l'Energie et des Gaz à Effet de Serre de Nouvelle-Aquitaine (OREGES), la production d'énergies renouvelables sur le territoire en 2019 couvrait moins de 20% des besoins énergétiques. Ainsi pour la collectivité, l'engagement vers la transition énergétique permettra d'une part au territoire de gagner en indépendance énergétique et d'autre part de limiter les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) liées aux énergies fossiles.

Afin de tendre vers cette transition énergétique, les acteurs du territoire ont besoin d'avoir une information claire et simple d'accès sur les dispositifs et démarches existants, ainsi que d'un accompagnement sur le sujet du développement des énergies renouvelables (ENR). La mise en place d'un dispositif d'accompagnement et de sensibilisation sur ce sujet permettra de pallier à ce manque d'information et d'accompagnement. Ce dispositif s'articule autour de deux axes :

Accompagner, à travers la mise en place d'un guichet unique de proximité

Ce guichet unique a pour objectif de faciliter l'accomplissement des démarches pour les porteurs de projet à destination des secteurs résidentiel, industriel et tertiaire et d'offrir aux communes de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn (CCNEB), une base de données consultable répertoriant les projets d'ENR menés ainsi qu'une aide à la décision.

En lien avec la Plateforme de la Rénovation énergétique, sous l'appellation "France Rénov' Nord Est Béarn", en place depuis le 1er janvier 2022, un guichet unique sur le sujet de la transition énergétique et du développement des ENR sera mis en place. Une à deux permanences pourront être réalisées (par semaine ou tous les 15 jours, à définir), au sein de différentes communes du territoire afin de renforcer la proximité avec ses acteurs. Ainsi, les différents porteurs de projet pourront prendre rendez-vous afin de bénéficier d'un accompagnement à leur démarche (diagnostic énergétique par un organisme indépendant, aides financière, administrative ou technique, conseils, contacts d'artisans certifiés, ...).

Ce guichet unique "physique" sera accompagné d'un visuel numérique en accès libre, qui pourrait être mutualisé avec la plateforme de rénovation énergétique depuis le site internet de la CCNEB, pour un accès simplifié à différentes informations sur les énergies renouvelables. A ce titre, un référent au sein de la Communauté de Communes sera désigné afin de faire de la veille en matière de transition énergétique, valoriser les retours d'expériences, mettre à jour les données et les informations sur les différentes filières d'énergies renouvelables.

La mise en place d'un QCM, afin de diriger les personnes vers le type d'énergie renouvelable le plus adéquat en fonction des spécificités du bâtiment, pourra être définie (type de bâtiment, type de chauffage, surface chauffée, ...).

En parallèle également, une "branche" de ce guichet unique sera réservée aux communes du territoire. En effet, les communes de la collectivité sont de plus en plus sollicitées par des porteurs de projet privés afin d'installer des systèmes de création d'ENR sur leur territoire. Aussi, certaines communes souhaitent volontairement mettre en place des projets de développement d'ENR. Enfin, face aux objectifs nationaux et locaux de développement des ENR, les communes vont être amenées de plus en plus à développer des projets d'ENR. Or, face aux sollicitations, face à leurs propres souhaits, et face aux obligations réglementaires, certains acteurs locaux ne savent pas vers quels porteurs de projet se tourner, ou bien quel type d'énergie développer sur leur territoire. En ce sens, le guichet unique pourrait transmettre aux communes les connaissances sur les projets et porteurs de projet adaptés aux besoins et moyens de leur territoire local. Le guichet unique ferait l'objet d'espace de partage afin à la fois de répondre aux interrogations techniques des communes, et de diffuser les retours d'expérience des projets développés dans les communes de la CCNEB.

Le guichet unique pourrait tout d'abord sensibiliser les communes aux obligations réglementaires nationales et locales de création d'ENR. Les chiffres annoncés dans les lois ou les documents tels que le PCAET seraient alors expliqués. Ce serait un premier niveau d'information permettant aux élus et techniciens locaux de se responsabiliser et de prendre conscience de leur rôle à jouer dans la création d'ENR.

Ensuite, dans le but d'identifier les besoins et souhaits de chaque commune, le guichet unique pourrait être le relai de la diffusion d'une enquête. Pour cela, un questionnaire pourrait être créé et envoyé à chaque commune en début d'année afin qu'elles le complètent et le renvoient. Les informations devant figurer dans le questionnaire sont les suivantes : nom de la commune et de la personne référente/du service en charge des questions énergétiques ; description du projet de développement d'ENR souhaité : quel type d'énergie, sur quel lieu/bâtiment, sur quelle surface, quelle quantité énergétique envisagée par année ; quelle utilisation envisagée pour l'énergie créée ; quel calendrier envisagé ; ...

Une partie du questionnaire serait également consacrée aux retours d'expérience avec des questions sur l'existence d'un projet local d'ENR ; le type, la quantité, et l'utilisation de l'énergie créée ; les acteurs impliqués dans le projet ; les financements utilisés ; ...

Ce questionnaire devra être envoyé régulièrement afin de réaliser une veille sur les projets réalisés localement, ainsi qu'une mise à jour des souhaits de développement de projets d'ENR locaux. Ce questionnaire pourra également servir à l'identification des communes qui pourraient porter des projets innovants, exemplaires de développement d'ENR (cf. Axe 2 Fiche Action N°IV). Ce questionnaire pourrait être accompagné d'un benchmark afin de s'inspirer de ce qui est mené à l'échelle des régions Nouvelle-Aquitaine mais aussi Occitanie par exemple. De plus, il pourrait être construit et les résultats analysés en partenariat avec le Master d'Economie Appliquée mention Chargé d'Etudes Economiques et Marchés de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour.

D'autre part, et en lien avec la connaissance des projets locaux, le guichet unique pourrait transmettre un référencement des porteurs/acteurs de projet d'ENR locaux vers lesquels se diriger en priorité. L'identification de ces acteurs serait donc un préalable, et la diffusion via une page sur un site internet ou une brochure dédiée pourrait être le moyen de communication adéquat. Ces informations pourraient constituer une aide à la décision pour les communes par exemple lorsqu'elles sont sollicitées par des acteurs privés pour le développement d'un projet d'ENR.

Enfin, le guichet unique pourrait permettre de créer des synergies entre communes via des événements qui leur seraient dédiés, ou via des petites conférences/débats à organiser à l'occasion des rassemblements des acteurs locaux (ex : conférence des maires). Les thématiques de ces événements/débats pourraient être choisies suite aux analyses des questionnaires renvoyés par les communes avec l'identification de problématiques spécifiques récurrentes localement.

Grâce à des conseils techniques, financiers, et à la diffusion d'informations sur les acteurs des filières renouvelables, le guichet unique pourrait donc permettre aux communes de se doter des connaissances, et des clés de réflexion afin de prendre les décisions les plus adaptées pour développer des projets d'ENR locaux.

L'organisation et l'animation de ce guichet unique pourront être envisagées et décidées de deux manières possibles par les élus : en régie ou en prestation de service.

En effet, ces missions pourront être menées en régie si les moyens humains le permettent. L'agent identifié au sein de la CCNEB possèdera des compétences en matière d'ENR. Le temps de travail consacré à l'exercice de ces missions pourrait être partagé au départ (avec par exemple d'autres actions à mettre en place dans le cadre du PCAET) puis monter en puissance au cours du temps en fonction de la popularité du guichet unique et de la demande des porteurs de projet.

A contrario, l'animation de ce guichet unique pourrait se faire sur le même modèle que la Plateforme de Rénovation énergétique, "France Rénov' Nord Est Béarn", mutualisée avec deux autres intercommunalités : Luys en Béarn et Béarn des Gaves. Ce guichet pourrait donc être confié à une personne via un organisme spécialisé en prestation de service, partagée sur les 3 EPCI. Cette possibilité nécessite donc une réflexion et une collaboration à une échelle plus grande qui n'est pas forcément liée à la proximité géographique des EPCI. Comme pour la plateforme "France Rénov' Nord Est Béarn", le Pôle Métropolitain pourra être un acteur privilégié pour accompagner les collectivités dans l'organisation et la structuration nécessaire à la mise en place d'un guichet unique sur les ENR. Un agent de la CCNEB devra également s'assurer de la coordination et du suivi de ce dispositif (personne à déterminer au sein de la structure ou à recruter).

Dans les deux cas la personne de la CCNEB en charge de ce dispositif, devra aussi se charger de la recherche de financement et du montage et suivi du dossier de subvention.

La communication sur la mise en place de ce guichet unique devra être massive et se fera en interne par le Service Communication à travers les canaux habituels de la CCNEB : sites internet, campagne d'affichage, journal communal et intercommunal ("Neb"), réseaux sociaux, ... mais également lors de l'instruction d'un permis de construire ou bien d'une déclaration de travaux par le service urbanisme.

Communiquer, sensibiliser et échanger

En parallèle de la mise en place du guichet unique, la CCNEB souhaite renforcer la communication et la sensibilisation auprès de l'ensemble des acteurs du territoire : habitants, agriculteurs, acteurs économiques, services publics, ... : tous les secteurs doivent s'engager en faveur de la transition énergétique.

Des infographies seront réalisées régulièrement, intégrant des informations clés sur la transition énergétique, les différents types d'énergies renouvelables, les aides existantes pour le développement de ces dernières, des retours d'expériences, ... Ces infographies seront communiquées au grand public par l'intermédiaire des sites internet des mairies ainsi que sur celui de la CCNEB, par voie d'affichage au sein d'équipements ou commerces, ou encore sur les réseaux sociaux. La confection et la diffusion de ces infographies seront réalisées en interne par le Service Communication en lien avec la personne animant le guichet unique (agent en interne ou animateur en prestation de service). L'impression des supports pourra quant à elle être confiée à un prestataire privé (imprimeur).

Différentes animations pourront également être organisées (au moins une par an) : visites de sites de production d'énergie renouvelable afin de faire découvrir le fonctionnement et les impacts de filières de production, projections de documentaires, conférences, café-débat, ateliers, ... Les animations seront variées et adaptées pour être accessibles à différents types de public : citoyens, acteurs économiques, acteurs publics, scolaires, ... Ces différentes animations seront à contextualiser avec les objectifs du PCAET. La mise en œuvre de ces animations pourra être confiée à un prestataire extérieur selon le format, le public visé, ... L'organisation et la coordination de ces événements seront suivies par la personne animant le guichet unique (agent en interne ou animateur en prestation de service).

Pour compléter la communication et la sensibilisation autour de cette thématique, la mise en place d'une exposition lors d'évènements (semaine du Développement Durable, ...) sur la découverte des énergies renouvelables sera expérimentée, présentant différents supports d'information tels que des panneaux de présentation, des schémas de fonctionnement, ou encore des maquettes des différents types d'énergie renouvelable. Cette exposition pourrait être réalisée en partenariat avec les écoles et collèges ou accueils de loisirs du territoire à travers un projet pédagogique défini et/ou en relation avec l'Espace Jeunes ou encore le Pôle Enfance Jeunesse (PEJ) de Morlaàs. Un partenariat avec l'Université de Pau et Pays de l'Adour (laboratoire de recherche), pourrait aussi voir le jour pour la confection de maquettes.

Objectifs de l'action :

Transmettre les informations à tous les acteurs du territoire / Renforcer les échanges entre les collectivités et acteurs du territoire / Renforcer la production d'énergie renouvelable sur le territoire / Réduire les dépenses liées à la consommation d'énergie des habitants, des acteurs économiques et des services publics / Améliorer la résilience énergétique du territoire / Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre du territoire de la CCNEB / Sensibiliser les élus et les citoyens aux enjeux de production d'énergie renouvelable afin de faciliter l'instruction et le montage de projets / Faire des élus les premiers ambassadeurs de la démarche / Stimuler les démarches locales de création d'ENR / Valoriser les démarches entreprises sur le territoire / Atteindre les objectifs du PCAET en termes d'ENR

Cette action est complémentaire aux actions :

✓ Fiche Action N°II Axe 2 :	Amélioration des connaissances et diagnostic pour une transition énergétique des acteurs économiques du territoire
✓ Fiche Action N°III Axe 2 :	Amélioration des connaissances sur les potentialités du territoire de la CCNEB pour le développement de projets d'énergie renouvelable
✓ Fiche Action N°IV Axe 2 :	Réalisation d'études pour la mise en œuvre de projets innovants d'ENR grâce aux ressources en eau du territoire
✓ Action N°5 Axe 3 TVB :	Création d'une série de vidéos permettant la valorisation des bonnes pratiques de la collectivité et des acteurs du territoire auprès d'un large public

Commune(s) concernée(s)	73 communes soit la totalité du territoire
Surface ou linéaire approximatif	Sans objet
Maîtrise foncière de l'espace	Non, mise à part pour les projets d'ENR portés par la CCNEB
Pression(s) et menace(s) recensée(s)	Manque de communication sur le dispositif / Manque de participation, de mobilisation des professionnels et des habitants / Faible retours d'expériences et démarches communales à valoriser à travers la "branche" du guichet unique dédiée / Difficulté à mobiliser et collaborer avec d'autres EPCI pour une mutualisation du guichet unique / Moyens humains en régie insuffisant pour dégager du temps à l'organisation et l'animation du dispositif / Difficultés dans la mise à jour, la veille et le suivi de la plateforme en ligne (manque de temps et de moyens) / Tensions sur le sujet des ENR (méthanisation, éolien, ...) et des gênes qu'elles peuvent occasionner / Manque d'explication sur les impacts que peuvent avoir certains projets / Défiance des élus et des citoyens / Utilisation d'une sémantique inappropriée durant les échanges / Faible mobilisation des élus / Documents d'urbanisme ne permettant pas la réalisation de projets d'ENR / Faible implication des scolaires dans l'élaboration de l'exposition / Impacts et retours non escomptés des infographies distribuées et communiquées / Absence de financement

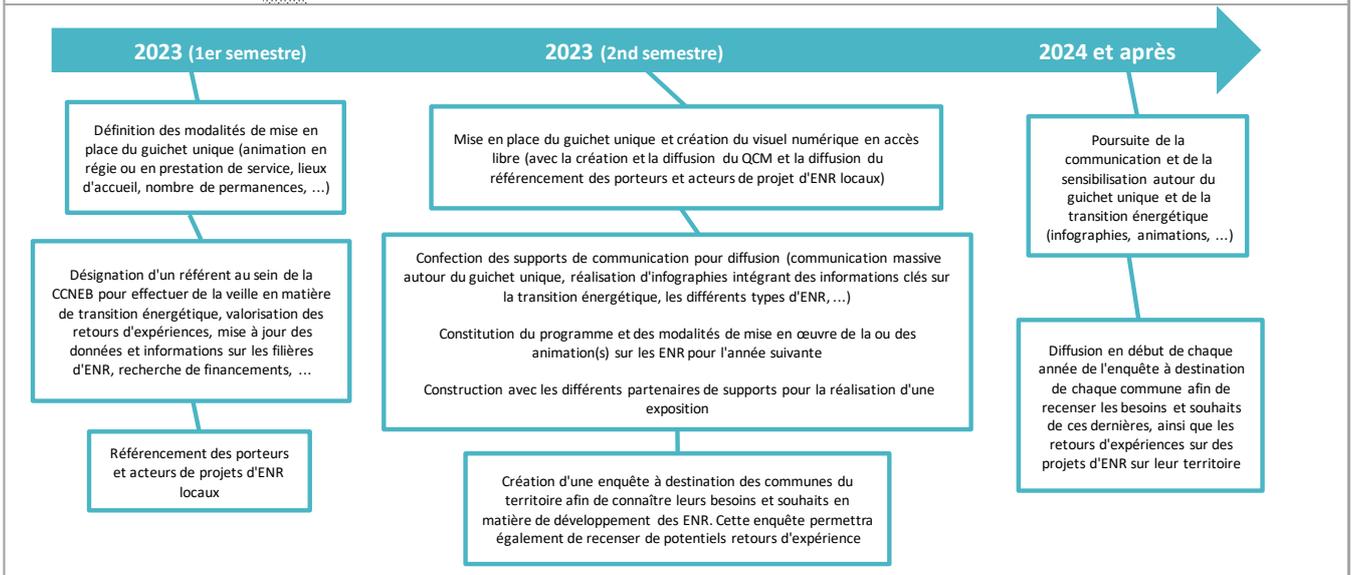
Facteur(s) de réussite	<p>Développement de la communication sur le sujet des ENR / Réponses pertinentes à toutes les idées reçues sur les ENR / Débat avec des garants "scientifiques" / Ouverture des échanges sur les sujets de paysage, d'éthique, de solidarité, d'inégalité, ... / Bonne communication et sensibilisation en amont du projet / Veille et dynamisation de la plateforme en ligne / Confection d'infographies efficaces en terme de communication / Relais de l'information par les communes / Implication des écoles et collèges du territoire et développement de projets pédagogiques à plus large échelle (accueils de loisirs, PEJ, Espace Jeunes) / Création de partenariats / Recrutement en interne si action réalisée en régie / Collaboration entre différents EPCI des Pyrénées-Atlantiques si la volonté politique est de se baser sur le même modèle que la plateforme "France Rénov' Nord Est Béarn" / Obtention de financements / Volonté politique / Mobilisation des porteurs de projet / Satisfaction de l'information et du conseil rendu / Bouche-à-oreille / Relai effectué par le Service Urbanisme de la CCNEB / Compétences et sérieux des prestataires / Informations et retours d'expérience sur les projets locaux et leurs résultats</p>
------------------------	--

 **MISE EN ŒUVRE**

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	<p>Positionnement politique sur l'organisation et la gestion du guichet unique (régie/prestation de services) / Prise de contact et échanges en amont de l'action avec les intercommunalités du Béarn / Réunions d'échanges régulières avec les EPCI du Béarn associés pour l'élaboration du guichet unique / Mobilisation du Pôle Métropolitain pour centraliser les échanges et discussions à la mise en place d'un guichet unique sur les ENR / Organisation en interne (CCNEB) ou recrutement d'un agent pour la mise en œuvre et le suivi de cette action / Formation de l'agent en interne (domaine en constante évolution) / Lien de l'action avec la plateforme existante "France Rénov' Nord Est Béarn" / Identification des relais (au sein des réseaux existants), des canaux et des supports en amont de la communication / Communication massive, accessible et compréhensible afin de promouvoir les ENR sur le territoire et informer sur l'existence d'un guichet unique (supports, infographie, site internet, ...) / Veille régulière, mise à jour des supports et de l'information et valorisation des projets du territoire / Choix d'un prestataire compétent et reconnu pour animer le guichet (si pas de régie) / Prise de contact avec les écoles/collèges dès la définition du contenu du programme pédagogique de l'année scolaire / Collaboration avec les écoles/collèges et autres structures de jeunesse du territoire / Mobilisation des élus et relai par les communes de la communication et information réalisée / Constitution d'un réseau d'acteurs dédiés à l'action</p>
Porteur(s) de projet potentiel(s)	<p>Prestataire de service mandaté par la CCNEB en partenariat éventuel avec les EPCI voisins, ou, agent de la CCNEB pour l'animation du guichet unique. Agent de communication de la CCNEB pour la promotion du guichet unique et pour la communication sur les ENR. Organismes spécialisés : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), Bureau d'Etudes, Agence d'Urbanisme, Ecocène, ... , et/ou CCNEB pour les animations : visites, conférences, café-débat, ateliers. CCNEB pour la coordination de l'action.</p>
Principaux partenaires identifiés	<p>EPCI des Pyrénées-Atlantiques (et notamment Communautés de Communes des Luys en Béarn et Béarn des Gaves) / Communes de la CCNEB / SEM EnR64 / Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques (TE64) / Fournisseurs d'énergie (ex : Enercoop, EDF, ENGIE, Total Energie, ...) / Gestionnaires de réseaux énergétiques (ENEDIS, GRDF, ...) / Syndicats des Eaux / Association des Communes Forestières (COFOR) / Professeurs, instituteurs et enseignants des écoles et collèges du territoire / Animateurs du PEJ, Espace Jeunes et accueils de loisirs de la CCNEB / Agence de la Transition Ecologique (ADEME) / Université de Pau et des Pays de l'Adour / Associations locales de concertation / Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Béarn (CPIE) / Ecocène / Autres associations locales d'éducation à l'environnement / Prestataires locaux et privés compétents en matière d'ENR (SOLIHA, ...) / Imprimeurs locaux / Département des Pyrénées-Atlantiques / Région Nouvelle-Aquitaine / Services de la CCNEB / Pôle Métropolitain</p>
Public visé	<p>Habitants / Acteurs économiques (agriculteurs, industriels, entreprises) / Elus locaux / Communes / Scolaires / Jeune public (en tant que relai auprès des parents) / Grand public</p>
Financeurs mobilisables	<p>Département des Pyrénées-Atlantiques / Région Nouvelle-Aquitaine / ADEME / Banque des Territoires / Fonds européens</p>

Estimation du coût	<p><u>Si dispositif mis en place en régie</u> Temps de Chargé(e) de missions CCNEB en charge de recherche de financements, élaboration, mise en œuvre, coordination et suivi du dispositif + organisation et coordination d'événements de sensibilisation (au moins 1/an) + mise à jour des données et veille de la plateforme en ligne + réalisation des permanences et aide au montage des dossiers : 50% à 60% du temps de travail d'1 ETP (au départ du dispositif puis augmentation selon les demandes et "popularité" du guichet unique)</p> <p><u>Si dispositif mutualisé en prestation de service</u> Temps d'une personne en interne à la CCNEB (à déterminer) pour assurer la recherche de financements, la coordination avec le prestataire, la collaboration avec les autres EPCI et le suivi du dispositif + mise à jour des données et veille de la plateforme en ligne : 50 jours/an, soit 7 666,5 € TTC/an Temps de travail de l'animateur(trice) du guichet unique : à déterminer en collaboration avec les autres EPCI</p> <p><u>Dans les deux cas</u> Temps de Chargé(e) de missions CCNEB en charge de la Communication : promotion et communication + confection des infographies : 10 jours/an, soit 1 533,3 € TTC/an</p> <p>Prévoir un coût supplémentaire pour les éventuelles prestations en sus : - Coût de l'impression de 250 magazines : environ 595 € TTC pour 250 magazines d'une trentaine de pages - Coût des visites de sites de production d'ENR (avec l'animation par une structure spécialisée) : entre 800 et 1 000 € TTC pour 15 personnes - Coût de l'organisation d'une conférence : environ entre 1 500 et 3 000 TTC € en fonction des prestations - Coût de l'organisation d'un café débat : environ 150 € TTC pour 100 personnes - Coût de l'organisation d'ateliers : environ entre 2 600 et 5 200 € TTC par atelier - Coût de l'impression des panneaux de l'exposition : 5 à 10 panneaux : environ 1 200 € HT pour la réalisation de la maquette (si prestation extérieure), et entre 40 à 80 € HT pour l'impression de chaque panneau selon leur format</p>
--------------------	---

Calendrier Action à démarrer à partir de 2023



SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	<p>Nombre de porteurs de projet accompagnés par le guichet unique, sur quel type d'acte (information, conseil, montage dossier financier, ...) / Nombre et type de projets accompagnés et aboutis / Nombre et type de projets valorisés à l'échelle communale / Nombre et type d'animations réalisées sur une année / Nombre d'animations réalisées en milieu scolaire / Nombre de participants aux animations / Nombre et types d'outils de communication réalisés sur la thématique des énergies renouvelables</p>
Production énergie renouvelable annuelle :	Gain annuel Gaz à Effet de Serre :
La mise en place de cette action contribue, en lien avec les autres actions de la thématique énergies renouvelables, à augmenter la production d'énergie renouvelable du territoire d'en moyenne 5 GWh/an	La mise en place de cette action contribue, en lien avec les autres actions, à réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre globales du territoire d'en moyenne 6 ktCO _{2e} /an

FICHE ACTION N° II

AMELIORATION DES CONNAISSANCES SUR LES POTENTIALITES DU TERRITOIRE DE LA CCNEB POUR LE DEVELOPPEMENT DE PROJETS D'ENERGIE RENOUVELABLE

AXE STRATEGIQUE	<i>Transformer : Promouvoir les filières renouvelables pour un territoire vertueux en énergie</i>			
SECTEUR(S) CONCERNE(S) DU PCAET	Agriculture	Résidentiel	Tertiaire	Industrie
	Transports - personnes	Transports - marchandises	Energies Renouvelables	Déchets
TYPE ACTION	<input type="checkbox"/> Innover	<input checked="" type="checkbox"/> Accompagner	<input checked="" type="checkbox"/> Améliorer les connaissances	<input type="checkbox"/> Communiquer
OBJECTIF(S) EN LIEN AVEC LE PCAET	<input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES	<input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique	<input type="checkbox"/> Qualité de l'air	<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété énergétique
	<input checked="" type="checkbox"/> Développement des ENR			
OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL	Amélioration de la connaissance et sensibilisation sur les ENR			
PRIORITE	<input type="checkbox"/> Haute	<input checked="" type="checkbox"/> Modérée	<input type="checkbox"/> Faible	
ETAT DE L'ACTION	<input type="checkbox"/> Existante	<input type="checkbox"/> A poursuivre	<input type="checkbox"/> A développer	<input checked="" type="checkbox"/> A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	<input checked="" type="checkbox"/> Immédiatement (N à N+2)	<input type="checkbox"/> Court terme (N+3 à N+5)	<input type="checkbox"/> Moyen terme (N+6 à N+10)	<input type="checkbox"/> Long terme (N+10 à plus)

DESCRIPTION

Description et objectifs de l'action :

La Communauté de Communes du Nord Est Béarn (CCNEB) souhaite faire de la transition énergétique une de ses ambitions majeures pour les décennies à venir. En effet, pour la collectivité, l'engagement vers la transition énergétique permettra d'une part au territoire de gagner en indépendance énergétique et d'autre part de limiter les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) liées aux énergies fossiles. Déjà engagée dans cette démarche, la CCNEB a mis en place plusieurs actions, comme : la contractualisation avec un fournisseur d'énergie pour l'alimentation de ses bâtiments en électricité verte, la pose de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment du siège, l'engagement dans le Contrat de Développement Territorial des Energies Renouvelables Thermiques avec l'ADEME et Territoire d'Energies Pyrénées-Atlantiques (TE64) (anciennement SDEPA), la réalisation d'un réseau de chaleur pour alimenter l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) situé sur la commune de Lembeye ainsi que d'autres bâtiments communaux à proximité (mise en service prévue pour la mi-novembre 2022), ...

Afin de poursuivre son engagement dans cette transition, la Communauté de Communes souhaite analyser le potentiel de développement des énergies renouvelables de son patrimoine et étudier l'opportunité de création de réseaux de chaleur à l'échelle de son territoire.

Elaborer une étude sur le potentiel de développement des énergies renouvelables sur le patrimoine intercommunal

Cette étude permettra d'accroître davantage la production d'énergie décarbonée par l'intercommunalité, d'augmenter ainsi la résilience du territoire et d'impulser des projets similaires à l'échelle communale ou privée. L'étude de potentiel comportera un état des lieux des caractéristiques des bâtiments et autres biens (terrains, ...) du patrimoine de la Communauté de Communes (besoins énergétiques par usages, types d'énergies consommées, caractéristiques techniques, configuration des bâtiments, installations déjà existantes, ...) et des contraintes environnementales, patrimoniales et architecturales afin d'estimer un potentiel réalisable de développement d'énergies renouvelables au niveau de ces derniers. L'objectif de l'étude de potentiel ENR est donc d'identifier les solutions d'énergies renouvelables pouvant être développées (bois, solaire, géothermie, photovoltaïque, photovoltaïque organique, ...) et de vérifier leur pertinence technique et économique. L'objectif est d'apporter des éléments d'aide à la décision et des préconisations pour la réalisation de l'aménagement. Ce travail doit se faire en amont d'un projet (en phase de faisabilité). La collectivité pourra ainsi en toute connaissance de cause choisir les solutions à développer à l'échelle de la zone et les mettre en oeuvre selon son arbitrage politique. Cette étude devra également pouvoir se conclure par une traduction spatiale (réglementation des zonages) sur les documents d'urbanisme et notamment le Plan Local d'Urbanisme intercommunal en cours "Pays de Morlaàs et Coteaux du Vic-Bilh".

De manière plus précise, cette étude se déroulera en quatre étapes principales :

- Estimation des besoins en énergie du projet ;
- Analyse du potentiel en énergie renouvelable ;
- Identification des scénarios envisageables ;
- Préconisations pour le projet d'aménagement.

A la suite de la réalisation de l'étude et lorsque les potentiels de développement d'ENR ont été identifiés, une phase d'étude d'acceptabilité sera mise en œuvre

En effet, au-delà de la faisabilité technique et environnementale du projet, c'est l'acceptabilité qui sera analysée. En fonction des lieux choisis pour le futur développement d'ENR, les acteurs et usagers vivant et travaillant autour de ces endroits devront être mis au courant du projet, puis consultés afin de déterminer son niveau d'acceptabilité. La consultation pourra se faire via différents moyens : enquête papier ou en ligne ; réunion publique de consultation ; ateliers ; repas/goûters ou autres moments conviviaux prétextés à la réunion ; ... La communication sur cette consultation sera donc une des clés de la réussite des échanges avec les citoyens.

Cette phase de consultation permet de prendre en compte les diverses remarques des citoyens sur les conséquences que pourrait engendrer le futur projet sur les activités et sur les usagers. Ces discussions serviront notamment à identifier si les citoyens seront soumis à des nuisances (sonores, visuelles, olfactives,) ou si le projet pourra avoir une quelconque conséquence sur les activités présentes à proximité de son lieu d'implantation. Le cas échéant, le niveau de nuisance devra être déterminé autour d'une méthodologie simple permettant de prendre une décision quant à la faisabilité du projet (une grille d'analyse du projet pourra être réalisée à cet effet au regard des nuisances qu'il pourra engendrer sur les activités et/ou usagers alentours).

La décision sur la faisabilité du projet ne sera pas rendue par les citoyens qui auront été consultés, mais sera bien prise politiquement. Néanmoins, cette phase de consultation servira à prendre en compte les différentes remarques qui auront été données par les usagers. C'est une manière d'impliquer la population dans la réalisation des projets intercommunautaires tout en évitant les mécontentements ainsi que la réalisation de projets inacceptables humainement ou pour les activités déjà à l'œuvre. La décision sur la mise en œuvre du projet sera rendue publique.

Etudier l'opportunité de développement de réseaux de chaleur à l'échelle de la CCNEB

En complément de l'élaboration d'une étude sur le potentiel de développement des énergies renouvelables sur son patrimoine, la Communauté de Communes du Nord Est Béarn souhaite étudier la faisabilité de développement des réseaux de chaleur sur son territoire. Les réseaux de chaleur et de froid représentent un levier important pour l'indépendance énergétique des territoires en substituant des énergies renouvelables aux énergies fossiles importées et polluantes. Ils permettent également de décarboner l'énergie consommée pour les besoins de chaleur et de réduire la facture énergétique, enjeu majeur dans le contexte actuel.

Afin de déterminer les secteurs qui pourraient être alimentés en énergie par un réseau de chaleur, la Communauté de Communes sera accompagnée par l'association des Communes Forestières (COFOR) de Nouvelle-Aquitaine. Cette étude d'opportunité a pour objectif de guider les collectivités (intercommunalité et communes) dans l'identification de nouveaux projets de réseau de chaleur et/ou de froid sur leur territoire, alimentés par du bois ou de la géothermie. Il s'agit d'analyser la pertinence de développer ces équipements, structurants et dynamisants pour le territoire, qui permettent de distribuer de la chaleur renouvelable à un prix compétitif pour les usagers. Le but étant de présenter aux décideurs des éléments d'aide à la décision et d'engager des études préalables à un projet.

Dans le cadre de la signature du Contrat de Développement des Energies Renouvelables Thermiques par la CCNEB, la COFOR de Nouvelle-Aquitaine pourra mener une étude des opportunités de réalisation de réseaux de chaleurs (en fonction de la densité du bâti, des consommations énergétiques, des usages, des types d'énergies utilisées, ...). Cette étude d'opportunité permettra donc d'identifier les secteurs pouvant être alimentés par un réseau de chaleur, d'estimer la surface nécessaire, le coût d'investissement et de fonctionnement du dispositif, ... En cas de réseau de chaleur alimenté en bois, la COFOR apportera également toutes les informations relatives à l'approvisionnement en bois (provenance, quantité, fréquences, caractéristiques techniques, ...). Les résultats de cette étude d'opportunité sur l'ensemble du territoire serviront notamment d'aide à la décision pour les élus. Ils seront également utilisés pour communiquer et sensibiliser les acteurs du territoire sur le développement de potentiels réseaux de chaleur et les avantages qui leur sont associés. Cette étude sera menée selon la méthodologie établie par la COFOR (cartographie, données infrarouges, ...) et utilisée dans ses différentes études d'opportunité sur les réseaux de chaleur.

Mettre en perspective et lier les réflexions sur le potentiel de développement des ENR avec les stratégies des autres politiques publiques du territoire

Les réflexions et études sur l'identification des futures ressources renouvelables sur le territoire peuvent enrichir les stratégies des autres politiques territoriales. En effet, la question énergétique est à la croisée de multiples thématiques : habitat, mobilité, urbanisme et planification. Les enjeux qui découlent de la question énergétique sont donc liés aux enjeux de ces politiques. Il serait donc intéressant de croiser les démarches au sein des différents services de la CCNEB en faisant du lien entre la question énergétique et les stratégies à l'œuvre ou en cours d'élaboration. Au niveau de la planification notamment, ces réflexions énergétiques peuvent avoir des conséquences par exemple sur la répartition des espaces à urbaniser ou à préserver. Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la collectivité étant en cours d'élaboration, la création de groupes de travail ou d'ateliers dédiés à l'énergie lors de la construction du PLUi pourraient être des moyens d'établir le lien entre ces démarches. Au-delà du croisement des réflexions, et une fois que l'étude sur le potentiel de développement des ENR sera réalisée, les résultats pourront également être partagés aux différents services pour abonder leurs réflexions et démarches. Là aussi des groupes de travail ou temps de partage dédiés pourraient être envisagés pour ce faire.

Objectifs de l'action :

Développer les énergies renouvelables sur le territoire / Connaître les opportunités d'installation de réseaux de chaleur / Renforcer l'exemplarité de la collectivité / Réduire la facture énergétique de l'intercommunalité / Limiter les émissions de Gaz à Effet de Serre liées à l'énergie / Améliorer les connaissances du territoire sur sa capacité à produire de l'énergie renouvelable / Impulser à la réalisation de futurs projets d'ENR (public, privé) à l'échelle de la CCNEB / Faire découvrir aux décideurs des nouvelles opportunités de création de réseaux de chaleur sur le territoire / Aide à la décision des décideurs / Impliquer les citoyens dans la réalisation des projets d'ENR sur le territoire / Mesurer l'acceptabilité des projets d'ENR / Renforcer la production d'énergie renouvelable sur le territoire / Améliorer la résilience énergétique du territoire / Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre du territoire de la CCNEB / Sensibiliser les élus / Faire des élus les premiers ambassadeurs de la démarche / Atteindre les objectifs du PCAET en termes d'ENR

Cette action est complémentaire aux actions :

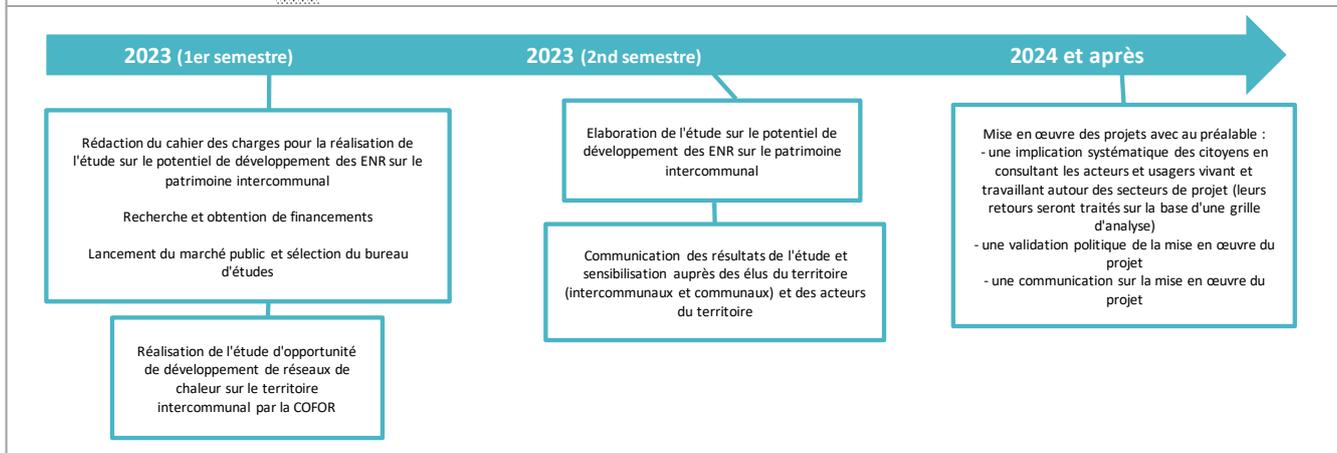
✓ Fiche Action N°I Axe 2 :	Création d'un dispositif d'accompagnement et de sensibilisation des acteurs du territoire à la transition énergétique
✓ Fiche Action N°III Axe 2 :	Amélioration des connaissances et diagnostic pour une transition énergétique des acteurs économiques du territoire
✓ Fiche Action N°IV Axe 2 :	Réalisation d'études pour la mise en œuvre de projets innovants d'ENR grâce aux ressources en eau du territoire

Commune(s) concernée(s)	73 communes soit la totalité du territoire
Surface ou linéaire approximatif	Sans objet
Maîtrise foncière de l'espace	Pas nécessairement, notamment pour les projets de réseaux de chaleur. Oui pour tous autres projets de développement d'ENR sur le patrimoine immobilier et autre de la CCNEB
Pression(s) et menace(s) recensée(s)	Faible mobilisation des communes du territoire / Défiance des élus et des citoyens / Utilisation d'une sémantique inappropriée durant les échanges et les comptes rendus / Documents d'urbanisme ne permettant pas la réalisation de projets d'ENR / Dispersion des constructions / Climat de tension sur le sujet des énergies renouvelables et des gênes qu'elles peuvent occasionner / Pas de suite apportée à la réalisation des études / Manque de communication auprès des habitants / Non prise en compte des spécificités du territoire dans les études / Faibles opportunités sur le territoire / Manque de candidats compétents pour la réalisation de l'étude / Manque de temps de la COFOR pour la réalisation de l'étude sur le réseau de chaleur / Manque de moyens humains ou financiers pour la réalisation de l'étude puis pour la mise en œuvre concrète des projets d'ENR / Faible implication des citoyens dans la phase de consultation sur l'acceptabilité des projets d'ENR / Organisation des réunions / Manque de cohésion entre les différents services de la CCNEB pour croiser les démarches
Facteur(s) de réussite	Développement de la communication sur le sujet des ENR avec une acculturation au niveau des élus du territoire grâce aux études engagées / Bonne communication et sensibilisation en amont du projet / Relais de l'information par les communes / Obtention de financements / Volonté politique / Mobilisation des élus / Compétences et sérieux des prestataires / Augmentation de la production d'énergie renouvelable sur le territoire / Acceptation des acteurs du territoire et particulièrement des habitants / Multiplication des opportunités de projets d'ENR à développer / Réactivité de la COFOR pour réaliser rapidement l'étude sur les réseaux de chaleur / Connaissance du territoire et des projets existants de réseaux de chaleur par la COFOR / Pertinence des opportunités identifiées / Faisabilité des projets / Intérêt marqué des différents services de la CCNEB à l'intégration de la question énergétique dans leurs réflexions et démarches

 **MISE EN ŒUVRE**

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	Positionnement politique en amont de la réalisation des études / Recrutement d'un Bureau d'Etudes compétent pour la réalisation de l'étude sur les projets d'ENR (marché public) / Réactivité du Bureau d'Etudes et de la COFOR / Réunions d'échanges régulières avec le Bureau d'Etudes et la COFOR / Organisation en interne (CCNEB) pour la mise en œuvre et le suivi de cette action / Formation de l'agent en interne (domaine en constante évolution) / Identification des relais (au sein des réseaux existants), des canaux et des supports en amont de la communication / Communication et valorisation des résultats des études à destination des élus / Communication de la démarche auprès des habitants du territoire / Organisation de la réunion ou des moyens de consultation des citoyens sur l'acceptabilité du projet / Création de la grille d'analyse d'acceptabilité des projets / Communication accessible et compréhensible afin de promouvoir les ENR sur le territoire / Veille régulière, mise à jour des études et valorisation des projets du territoire / Mobilisation des élus et relai par les communes de l'information réalisée / Constitution d'un réseau d'acteurs dédiés à l'action (COTECH/COFIL) / Constitution de groupes de travail ou de temps d'échanges dédiés à la question énergétique entre les services de la CCNEB et lors de l'élaboration des différentes politiques publiques intercommunales
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Bureau d'Etudes ou structure compétente pour la réalisation de l'étude du potentiel de développement des énergies renouvelables sur le patrimoine de la CCNEB ; COFOR pour la réalisation de l'étude sur le potentiel de développement d'autres Réseaux de chaleur ou de froid sur le territoire ; Organismes spécialisés : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), Ecocène, Agence d'Urbanisme, Bureau d'Etudes ou bien CCNEB pour l'animation de la concertation ; et CCNEB pour la coordination et le suivi de l'action

Principaux partenaires identifiés	Communes de la CCNEB / SEM EnR64 / Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques (TE64) / Association des Communes Forestières (COFOR) de Nouvelle-Aquitaine / Agence de la Transition Ecologique (ADEME) / Université de Pau et des Pays de l'Adour / Agence d'Urbanisme Atlantique & Pyrénées (AUDAP) / Département des Pyrénées-Atlantiques / Services concernés et élus de la CCNEB / Pôle Métropolitain / Bureau d'Etudes compétent pour réaliser l'étude d'opportunité (recrutement par marché public) / Autres services de la collectivité (planification et urbanisme, habitat, mobilité, ...) / Contrat Local de Santé Est Béarn
Public visé	Communauté de Communes du Nord Est Béarn / Communes
Financeurs mobilisables	Département des Pyrénées-Atlantiques / Région Nouvelle-Aquitaine / ADEME / Banque des Territoires / Fonds européens
Estimation du coût	<p>Temps de la Responsable de missions Environnement-Climat pour le recrutement du Bureau d'Etudes compétent (première partie de l'action), prise de contact, coordination et suivi des études (première et troisième partie de l'action) + temps de travail pour l'organisation et la tenue d'une réunion de consultation citoyenne ou bien de la création, de l'envoi et de l'analyse des réponses aux questionnaires envoyés aux acteurs et usagers du territoire (deuxième partie de l'action) : 30 jours/an, soit 4 600 € TTC/an</p> <p>Temps de travail de la Responsable des marchés publics (première partie de l'action) : 5 jours/an, soit 766,65 € TTC/an</p> <p>Réalisation de l'étude sur le potentiel de développement des énergies renouvelables sur le patrimoine intercommunal par un Bureau d'Etudes : entre 30 000 € et 40 000 € (en fonction du nombre de bâtiments intercommunaux)</p> <p>Réalisation de l'étude d'opportunité de développement de réseaux de chaleur à l'échelle de la CCNEB : pas de dépense à prévoir. Réalisée par la COFOR dans le cadre du Contrat de Développement des ENR Thermiques</p> <p>Prévoir le coût de prestations supplémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût de l'impression de l'enquête papier : pour 100 copies couleurs : 3,40 cts TTC/copie - Coût de l'organisation d'ateliers : environ entre 2 600 et 5 200 € TTC/atelier - Coût d'un repas local / goûter : accueil café + repas + café et thé fin de repas : 22,5 € TTC/personne, ou bien environ 150 euros TTC pour 100 personnes pour un simple goûter
Calendrier	Action à démarrer à partir de 2023



 **SUIVI ET ÉVALUATION**

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	Nombre d'opportunités pour la création de projets d'ENR sur le territoire / Nombre de bâtiments/emplacements concernés par de futurs projets d'ENR / Nombre d'opportunités pour la création de réseaux de chaleur / Nombre de bâtiments/emplacements concernés par les réseaux de chaleur / Type de projet d'ENR à développer sur le territoire / Nombre et type de projets d'ENR identifiés et lancés pour une mise en œuvre / Nombre de réunions publiques organisées sur l'acceptabilité du projet / Nombre de participants à ces réunions publiques / Nombre de réponses aux questionnaires (si questionnaire choisi à la place de la réunion publique)	
Production énergie renouvelable annuelle :	Gain annuel Gaz à Effet de Serre :	
La mise en place de cette action contribue, en lien avec les autres actions de la thématique énergies renouvelables, à augmenter la production d'énergie renouvelable du territoire d'en moyenne 5 GWh/an	La mise en place de cette action contribue, en lien avec les autres actions du secteur tertiaire, à réduire les émissions de gaz à effet de serre globales du territoire d'en moyenne 250 tCO ₂ e/an	

FICHE ACTION N° III

AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET DIAGNOSTIC POUR UNE TRANSITION ENERGETIQUE DES ACTEURS ECONOMIQUES DU TERRITOIRE

AXE STRATEGIQUE	Transformer : Promouvoir les filières renouvelables pour un territoire vertueux en énergie			
SECTEUR(S) CONCERNE(S) DU PCAET	Agriculture Transports - personnes	Résidentiel Transports - marchandises	Tertiaire Energies Renouvelables	Industrie Déchets
TYPE ACTION	<input type="checkbox"/> Innover	<input checked="" type="checkbox"/> Accompagner	<input checked="" type="checkbox"/> Améliorer les connaissances	<input checked="" type="checkbox"/> Communiquer
OBJECTIF(S) EN LIEN AVEC LE PCAET	<input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique		<input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Développement des ENR	<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété énergétique
OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL	Amélioration de la connaissance et sensibilisation sur les ENR			
PRIORITE	<input type="checkbox"/> Haute	<input checked="" type="checkbox"/> Modérée	<input type="checkbox"/> Faible	
ETAT DE L'ACTION	<input type="checkbox"/> Existante	<input type="checkbox"/> A poursuivre	<input type="checkbox"/> A développer	<input checked="" type="checkbox"/> A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	<input checked="" type="checkbox"/> Immédiatement (N à N+2)	<input type="checkbox"/> Court terme (N+3 à N+5)	<input type="checkbox"/> Moyen terme (N+6 à N+10)	<input type="checkbox"/> Long terme (N+10 à plus)

DESCRIPTION

Description et objectifs de l'action :

Pour le territoire, l'engagement de tous les acteurs vers la transition énergétique est nécessaire et permettra d'une part de gagner en indépendance énergétique et d'autre part de limiter les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) liées à l'utilisation d'énergies fossiles. Afin d'engager cette transition énergétique, il est nécessaire que les différents acteurs du territoire aient la connaissance de leurs usages et de leurs besoins énergétiques actuels mais également futurs. Pour les acteurs économiques, il s'agira d'analyser leurs pratiques, notamment en réalisant un diagnostic énergétique, associé à un programme d'actions à mettre en place pour réduire leur impact environnemental et réaliser des économies. La mise en place de cet accompagnement se déroulera en plusieurs étapes :

Contacteur les entreprises

En s'appuyant sur l'annuaire des entreprises du territoire (mis à jour régulièrement par le Service Economie), la Communauté de Communes du Nord Est Béarn (CCNEB) contactera les entreprises par courrier officiel (papier et numérique) (co-signé du Président et du Maire de la commune concernée) pour les informer des enjeux relatifs à la transition énergétique, de la nécessité d'améliorer les connaissances de leurs pratiques pour réaliser des économies, réduire leur vulnérabilité en cas de consommation d'énergies fossiles, réduire leur impact environnemental et empreinte écologique à l'échelle du territoire, ...

Le but de cette communication étant de faire comprendre aux entreprises à la fois les gains qu'elles pourraient faire en économisant et consommant moins d'énergie, et aussi de leur faire prendre conscience des enjeux environnementaux. Des données chiffrées pour des entreprises ayant passé le pas de la réduction énergétique pourront donc être fournies pour apporter des informations concrètes et inciter les entreprises du territoire à s'engager à leur tour dans une telle démarche. Dans un premier temps, les entreprises volontaires seront ciblées, puis la Communauté de Communes pourra aller à la rencontre des entreprises fortement consommatrices d'énergie afin de les sensibiliser et les intégrer à la démarche. La mobilisation des acteurs se fera en partenariat avec le Service Economie et la Responsable de missions Environnement-Climat de la CCNEB. Parmi ces deux Services, un référent sera désigné pour assurer le suivi et la coordination de l'action en interne.

Des réunions physiques groupées afin d'échanger sur la démarche mais également pour répondre aux interrogations des acteurs du territoire seront organisées. Une communication à destination des acteurs économiques du territoire pourra être également déployée en amont et au cours de la démarche grâce à une stratégie de communication définie et à travers les canaux dédiés à ce type d'acteurs (réseaux sociaux, newsletter du Service Economie, ...).

Accompagner les acteurs économiques

Pour accompagner les acteurs dans la compréhension de leurs usages et besoins en termes d'énergie, il sera nécessaire de réaliser un diagnostic de leurs pratiques. Le référent CCNEB sera dédié à cette mission, permettant de centraliser les échanges et d'avoir une cohérence dans les informations transmises. Ce référent sera l'interlocuteur privilégié des acteurs économiques. Il accompagnera ces derniers vers le dispositif le plus adéquat, suivra l'avancement de la démarche et capitalisera les retours d'expérience.

Pour une compréhension pertinente des besoins et usages des entreprises, il sera nécessaire d'étudier les consommations d'énergie, le coût de l'énergie, les leviers de réduction de ces consommations, les potentiels en énergies renouvelables ainsi que les opportunités de mutualisation avec d'autres entreprises.

Pour cela, il sera indispensable de communiquer et rediriger vers des dispositifs existants tels que le Diag Eco-flux ou le Diag Décarbon'action, deux programmes d'accompagnement opérés par BpiFrance (Banque Publique d'Investissement) en partenariat avec l'Agence de la Transition Ecologique (ADEME) qui prend en charge une partie du coût de l'élaboration de ces programmes à la place des entreprises :

- Le Diag Eco-flux permet aux établissements suivis d'identifier et de mettre en œuvre des actions permettant de faire des économies, notamment sur leurs flux d'énergie (mais également de matière, d'eau ou de déchets) et de réduire leurs impacts sur l'environnement. Il est destiné aux entreprises de plus de vingt salariés, néanmoins, des dérogations peuvent être accordées à certaines entreprises.
- Le Diag Décarbon'action permet quant à lui d'initier la décarbonation des petites et moyennes entreprises et vise plusieurs objectifs dont la diminution de leur consommation d'énergie et la réduction de leur dépendance (et donc de leur vulnérabilité) aux énergies fossiles. Il est destiné aux petites entreprises, PME et petites ETI de moins de 500 salariés qui n'ont jamais réalisé de Bilan GES. L'accompagnement consiste en une première phase de mesures des émissions de GES, une deuxième de co-construction d'un plan de transition (actions pour réduire les émissions de GES), et la troisième de valorisation de la démarche et d'engagement.

Pour les entreprises de moins de 20 salariés, la collectivité pourra les rediriger également vers les chambres consulaires : la Chambre de Commerces et d'Industrie (CCI) ou la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) qui peuvent également apporter des conseils en matière de réduction énergétique (Flash Diag Energie pour la CCI, et équipe de conseillers pour la CMA) et éventuellement prendre en charge le financement de diagnostics.

Une veille pourra également être réalisée sur les Appels A Projets (AAP) de la Région Nouvelle-Aquitaine visant également à aider les entreprises à moins consommer d'énergie (exemple : l'AAP "Compétitivité énergétique des entreprises").

En parallèle, le référent communiquera sur les obligations réglementaires des acteurs économiques du territoire. Par exemple, l'obligation de réaliser un Bilan d'émissions de GES pour les personnes morales de droit privé de plus de 400 employés, la Règlementation Environnementale 2020, les contraintes découlant de la loi Climat et Résilience, ... Cette action de communication permettra aux acteurs du territoire d'anticiper les futures obligations et de se mettre en conformité si cela n'est pas le cas.

Le rôle de la collectivité dans cette action sera donc de contacter les entreprises du territoire ainsi que la Bpi pour expliquer la démarche et de rediriger ensuite les entreprises du territoire vers la Bpi (qui attribue ensuite un expert à l'entreprise pour la réalisation du diagnostic).

Mettre en place un réseau d'acteurs

En parallèle de la communication sur la démarche et les dispositifs d'accompagnement des acteurs économiques, une valorisation des retours d'expérience et des efforts fournis sera engagée. Avec l'autorisation des entreprises en question, la Communauté de Communes du Nord Est Béarn pourra alors, au travers des moyens de communication habituels, mettre en lumière le passage à l'acte d'une entreprise vers la transition énergétique (réduction des consommations énergétiques, installation d'énergie renouvelable, ...). Un recensement et une mise en contact des entreprises ayant effectué cette démarche seront également réalisés afin de faciliter la réplication de cette dernière.

Le Service Communication de la CCNEB pourra être sollicité pour la mise en valeur des démarches entreprises par les acteurs économiques à travers les canaux habituels ou la diffusion de vidéos "d'exemplarité" (cf. Axe 3 Fiche Action N° 5 Stratégie TVB).

Objectifs de l'action :

Améliorer la connaissance des acteurs économiques en termes de besoins et d'usages énergétiques actuels et futurs / Réduire la facture énergétique / Réduire les émissions de GES liées à l'énergie / Renforcer les échanges entre les collectivités (CCNEB et communes) et les acteurs du territoire / Améliorer la résilience énergétique du territoire / Valoriser les démarches entreprises sur le territoire / Atteindre les objectifs du PCAET en termes d'ENR, d'économie d'énergie et de sobriété / Mobiliser et sensibiliser les acteurs économiques dans la transition énergétique / Favoriser le développement de démarches énergétiques exemplaires chez les acteurs économiques du territoire

Cette action est complémentaire aux actions :

✓ Fiche Action N°1 Axe 2 :	Création d'un dispositif d'accompagnement et de sensibilisation des acteurs du territoire à la transition énergétique
✓ Fiche Action N°II Axe 2 :	Amélioration des connaissances sur les potentialités du territoire de la CCNEB pour le développement de projets d'énergie renouvelable
✓ Fiche Action N°IV Axe 2 :	Réalisation d'un projet innovant de création d'énergie renouvelable grâce aux ressources en eau du territoire
✓ Fiche Action N°5 Axe 3 TVB :	Création d'une série de vidéos permettant la valorisation des bonnes pratiques de la collectivité et des acteurs du territoire auprès d'un large public

Commune(s) concernée(s)	73 communes soit la totalité du territoire
Surface ou linéaire approximatif	Sans objet
Maîtrise foncière de l'espace	Sans objet

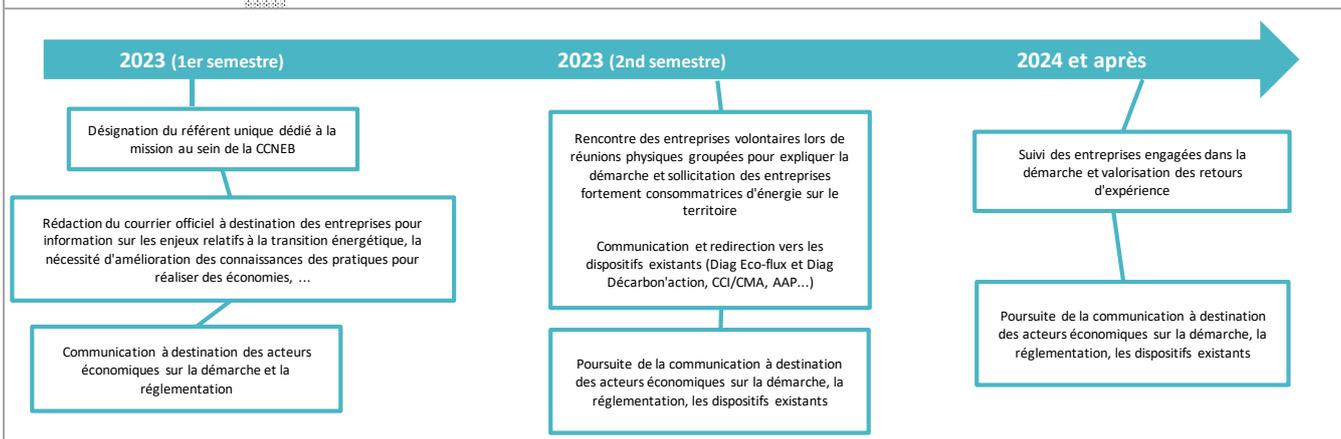
<p>Pression(s) et menace(s) recensée(s)</p>	<p>Manque de transversalité / Manque d'échange et de collaboration entre les acteurs / Difficultés pour la mise en réseau / Besoin d'un portage politique important / Coût financier / Besoin d'une forte connaissance du sujet / Nombre d'entreprises volontaires peu important - Faible mobilisation / Désintérêt des acteurs sur le sujet / Outils (Eco-flux, BEGES) inadaptés / Utilisation d'une sémantique inappropriée durant les échanges et les comptes rendus / Pas de suite apportée à la réalisation des études / Manque de financement / Communication auprès des acteurs économiques insuffisante / Manque de valorisation des démarches</p>
<p>Facteur(s) de réussite</p>	<p>Communication massive et sensibilisation en amont du projet / Relais de l'information par les communes / Coût financier limité pour les acteurs économiques / Obtention de financements / Mobilisation des acteurs économiques / Diagnostics avec conclusions pratiques / Données chiffrées utilisables / Compétences et sérieux des prestataires / Mise en réseau et collaboration entre acteurs / Retours d'expérience / Valorisation des démarches entreprises / Implication des acteurs du territoire / Mise en œuvre des prescriptions suite aux diagnostics / Gains économiques pour les entreprises, réalisés suite à la mise en œuvre des prescriptions</p>

 **MISE EN ŒUVRE**

<p>Prescriptions techniques pour la mise en œuvre</p>	<p>Positionnement politique en amont de la réalisation des études / Réactivité et disponibilité du référent CCNEB / Délais de réalisation des diagnostics et des formulations des prescriptions / Mise à jour de la liste des acteurs économiques du territoire avant le démarrage de l'action / Coordination entre les Services Environnement-Climat et Economie de la CCNRB / Réunions d'échanges régulières avec les partenaires, les porteurs de projets et la CCNEB / Organisation en interne (CCNEB) pour la mise en œuvre et le suivi de cette action / Veille sur les acteurs compétents et/ou moyens de financer des diagnostics énergétiques / Identification des relais (au sein des réseaux existants), des canaux et des supports en amont de la communication / Communication et valorisation des démarches entreprises / Veille régulière, mise à jour des études et valorisation des démarches / Accessibilité techniques des comptes-rendus à destination des entreprises / Dynamisme et motivation des acteurs / Prise en compte des retours d'expérience / Création d'une base de données des acteurs économiques engagés pour le suivi de l'action / Accompagnement dans la mise en œuvre des prescriptions</p>
<p>Porteur(s) de projet potentiel(s)</p>	<p>Banque Publique d'Investissement et Agence de la Transition Ecologique pour la réalisation des diagnostics énergétiques types Diag Eco-flux ou Diag Décarbon'action ; Chambre des Métiers et de l'Artisanat et Chambre de Commerce et d'Industrie pour l'accompagnement des (très) petites entreprises et éventuellement pour le financement de leurs diagnostics énergétiques ; Acteurs économiques du territoire pour la mise en œuvre des mesures préconisées ; Acteurs économiques du territoire pour les retours d'expérience à partager aux autres acteurs économiques intéressés ; Communauté de Communes du Nord Est Béarn pour la coordination, le suivi de l'action, et pour la communication à réaliser.</p>
<p>Principaux partenaires identifiés</p>	<p>Communes de la CCNEB / Agence de la Transition Ecologique (ADEME) / Région Nouvelle-Aquitaine / Département des Pyrénées-Atlantiques / Services concernés et élus de la CCNEB / Pôle Métropolitain / Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) des Pyrénées-Atlantiques / Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) des Pyrénées-Atlantiques / Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques / Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) / Entreprises du territoire / Artisans / Commerçants / Entrepreneurs / Exploitants agricoles / Eleveurs / Clubs d'entreprises / BpiFrance / Territoire d'Energie des Pyrénées-Atlantiques (anciennement SDEPA) / Responsables du Contrat Local de Santé (CLS) Est Béarn</p>
<p>Public visé</p>	<p>Entreprises du territoire / Artisans / Commerçants / Entrepreneurs / Exploitants agricoles / Eleveurs</p>
<p>Financeurs mobilisables</p>	<p>Département des Pyrénées-Atlantiques / Région Nouvelle-Aquitaine / ADEME / BpiFrance (projets Eco-flux et Décarbon'action) / CCI / CMA / Fonds européens</p>

Estimation du coût	<p>Temps du référent CCNEB pour la coordination et le suivi de l'action + accompagnement de la Responsable de missions Economie et/ou Environnement - Climat : 20 jours/an, soit 3 066,6 € TTC / an</p> <p>Temps de la Responsable des marchés publics (première partie de l'action) : 5 jours/an, soit 766,65 € TTC/an</p> <p>Diag Eco-flux (durée d'environ 15 mois) selon l'effectif du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entre 20 et 49 salariés : coût maximum de l'intervention de l'expert : 4 000 € HT / Reste à charge : 2 000 € HT - Entre 50 et 250 salariés : coût maximum de l'intervention de l'expert : 6 000 € HT / Reste à charge : 3 000 € HT - Possibilité d'avoir un Diag Eco-Flux pour les sites de plus de 250 salariés, sous réserve de vérification de la faisabilité par l'expert - Pour les entreprises de moins de 20 salariés : voir les dérogations possibles <p>Diag Décarbon'action co-financé en partie par la BPI et l'ADEME selon l'effectif de l'entreprise. Le financement peut s'élever à hauteur de 50 %, avec un coût d'étude plafonné à 10 000 € HT. Le reste à charge des entreprises est de l'ordre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 000 € HT pour les entreprises de moins de 250 salariés - 6 000 € HT pour les entreprises de plus de 250 à 499 salariés <p>Pour les entreprises de moins de 20 salariés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Financements possibles des CCI et/ou CMA : à déterminer en fonction des demandes des entreprises volontaires - Financements possibles via des Appels à projet : veille à réaliser sur les AAP de la Région Nouvelle-Aquitaine pour déterminer la possibilité de financer des diagnostics pour les entreprises volontaires du territoire <p>Temps du Chargé(e) de missions CCNEB en charge de la Communication : promotion et communication + confection des infographies : 10 jours/an, soit 1 533,3 € TTC/an</p> <p>Prestations supplémentaires : coût de l'envoi des courriers officiels papiers pour contacter les entreprises : si courrier simple = 1,16 € TTC/envoi, et si publication (250g max) = 4 € TTC/envoi</p>
--------------------	---

Calendrier Action à démarrer à partir de 2023



SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	<p>Nombre de diagnostics réalisés / Nombre de structures mettant en œuvre les recommandations faites à l'issue du diagnostic / Nombre et type d'acteurs économiques intégrés à la démarche / Nombre et type de communication réalisée pour communiquer et sensibiliser sur la démarche / Nombre de recommandations mises en œuvre</p>
Gain annuel énergétique :	Production énergie renouvelable annuelle :
La mise en place de cette action contribue, en lien avec les autres actions des secteurs industrie, tertiaire et agriculture, à réduire les émissions de gaz à effet de serre globales du territoire d'en moyenne 1 GWh/an	La mise en place de cette action contribue, en lien avec les autres actions de la thématique énergies renouvelables, à augmenter la production d'énergie renouvelable du territoire d'en moyenne 5 GWh/an
Gain annuel Gaz à Effet de Serre :	
La mise en place de cette action contribue, en lien avec les autres actions des secteurs industrie, tertiaire et agriculture, à réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre globales du territoire d'en moyenne 0,5 ktCO ₂ e/an	

FICHE ACTION N° IV

PROMOUVOIR LA REALISATION D'UN PROJET INNOVANT DE CREATION D'ENERGIE RENEUVELABLE GRACE AUX RESSOURCES EN EAU DU TERRITOIRE

AXE STRATEGIQUE	<i>Transformer : Promouvoir les filières renouvelables pour un territoire vertueux en énergie</i>			
SECTEUR(S) CONCERNE(S) DU PCAET	 Agriculture	 Résidentiel	 Tertiaire	 Industrie
	 Transports - personnes	 Transports - marchandises	 Energies Renouvelables	 Déchets
TYPE ACTION	<input checked="" type="checkbox"/> Innover	<input type="checkbox"/> Accompagner	<input type="checkbox"/> Améliorer les connaissances	<input type="checkbox"/> Communiquer
OBJECTIF(S) EN LIEN AVEC LE PCAET	<input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique		<input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Développement des ENR	<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété énergétique
OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL	Identification des potentiels et mise en œuvre opérationnelle en matière d'énergie renouvelable			
PRIORITE	<input type="checkbox"/> Haute	<input type="checkbox"/> Modérée	<input checked="" type="checkbox"/> Faible	
ETAT DE L'ACTION	<input type="checkbox"/> Existante	<input type="checkbox"/> A poursuivre	<input type="checkbox"/> A développer	<input checked="" type="checkbox"/> A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	<input type="checkbox"/> Immédiatement (N à N+2)	<input type="checkbox"/> Court terme (N+3 à N+5)	<input type="checkbox"/> Moyen terme (N+6 à N+10)	<input checked="" type="checkbox"/> Long terme (N+10 à plus)

 **DESCRIPTION**

Description et objectifs de l'action :

Le territoire est actuellement très dépendant des énergies importées pour son approvisionnement : d'après l'Observatoire Régional de l'Energie et des Gaz à Effet de Serre de Nouvelle-Aquitaine (OREGES), la production d'énergies renouvelables sur le territoire en 2019 couvrirait moins de 20% des besoins énergétiques. Ainsi pour la collectivité, l'engagement vers la transition énergétique permettra d'une part au territoire de gagner en indépendance énergétique et d'autre part de limiter les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) liées aux énergies fossiles. A court terme, des actions seront menées pour améliorer la production d'ENR locale. Néanmoins, un projet innovant est également en train d'être mis en œuvre sur le territoire par un syndicat de l'eau à plus long terme : la création d'énergie renouvelable grâce à la récupération de l'énergie produite par une ressource en eau potable, sur la commune de Pontacq.

Le but de cette présente fiche action serait donc de valoriser ce genre de démarches innovantes sur le territoire en les promouvant. La CCNEB n'ayant pas de compétence en matière d'eau potable, elle se positionne plutôt comme un acteur qui encourage le développement d'autres projets de cette envergure auprès d'acteurs compétents. Elle devra donc identifier de potentiels porteurs de projet, se rapprocher d'eux et promouvoir la réalisation d'autres projets innovants sur son territoire. Si l'un des porteurs de projet potentiels se lance dans la démarche, la CCNEB pourra se tenir au courant de l'avancée du projet et pourra réaliser une campagne d'informations à différentes étapes du projet (résultats des études, début et fin des travaux).

Le projet innovant à Pontacq repose sur un principe simple : l'eau potable, stockée dans un réservoir de 5000 m³, provient de captages en montagne à proximité de la commune d'Arthez d'Asson. Une vingtaine de kilomètres de canalisations séparent le captage amont du réservoir aval. L'eau arrive gravitairement jusqu'à Pontacq. C'est cette énergie créée lors de son déplacement qui pourrait être récupérée. Pour cela, une turbine doit être installée afin de transformer la force de l'eau en électricité. L'énergie récupérée pourra alors être réintégrée dans le réseau. La production d'énergie grâce à ce projet est estimée à 150 000 kilowattheures par an. La difficulté du projet réside dans la qualité de l'eau qui doit toujours répondre aux normes de potabilité. Bien que le projet soit en cours d'élaboration, pour des contraintes technico-financières en lien avec le remplacement de certaines canalisations, le projet de Pontacq a été décalé, et sa mise en œuvre est prévue pour 2027-2028. Néanmoins, c'est un projet tout à fait innovant et peu développé en France.

Afin de répéter la réalisation d'un tel projet sur le territoire de la CCNEB, différentes étapes doivent être respectées par le futur porteur de projet : que ce soit un des syndicats des eaux, ou un autre acteur. Lors de chacune de ces étapes, ce porteur de projet pourra faire appel aux retours d'expérience de l'opération en cours sur Pontacq afin de bénéficier de conseils avisés. La CCNEB pourra les mettre en relation.

Identifier les ressources en eau présentant de telles caractéristiques sur le territoire de la CCNEB lors d'une étude préalable

La CCNEB devra encourager le futur porteur de projet à mettre en place une telle étude. Outre la source d'eau potable sur laquelle le projet aura lieu à Pontacq, d'autres types de sources peuvent éventuellement être sollicitées pour la réalisation d'un tel projet. La condition à respecter est notamment la différence d'altitude entre le captage amont et la source aval. Les retenues collinaires pourraient éventuellement regrouper les conditions nécessaires à l'élaboration d'un tel projet. Le porteur de projet aura donc pour travail d'identifier les ressources adéquates. Cette première phase de l'action peut être éventuellement facilitée en consultant les résultats de l'étude d'identification de développement des ENR sur le territoire (cf. Axe 2 Fiche Action N°II). La CCNEB pourra mettre à disposition les résultats de cette étude au porteur de projet.

Sélection des lieux où développer ces projets en fonction de leur faisabilité technique et de leur acceptabilité sociale

En fonction des ressources identifiées par le porteur de projet, une première sélection de lieux de développement du projet pourra être réalisée. Cette sélection se fera selon des critères de faisabilité technique du projet : adaptation des réseaux d'eau, possibilité d'installer une turbine pour récupérer l'énergie, possibilité de traiter l'eau (si besoin), possibilité de réinjecter l'énergie produite dans le réseau électrique à proximité. En fonction des résultats de cette étude de faisabilité, un ou plusieurs lieux seront ainsi pré-sélectionnés pour la mise en œuvre du projet.

Une phase de consultation locale peut être envisagée en suivant. Elle permettrait de connaître l'acceptabilité du projet à la fois pour l'environnement, mais aussi pour les acteurs agissant à proximité du futur lieu du projet. Les élus de la commune, le ou les syndicats des eaux concerné(s), les usagers travaillant ou vivant à proximité de la future installation : tous ces acteurs pourront donc être informés et sondés pour que le porteur de projet puisse éventuellement affiner la sélection du lieu le plus adéquat pour développer le projet. Afin de faciliter cette tâche, la méthodologie de consultation pourra éventuellement être inspirée de celle réalisée lors de l'étude d'identification du potentiel de développement des ENR sur le territoire (cf. Axe 2 Fiche Action N°II).

Mise en œuvre du projet de création d'ENR

Une fois le lieu sélectionné et tous les acteurs concernés mis au courant, le porteur de projet pourra commencer les travaux. Attention, il faudra s'assurer que les canalisations existantes peuvent supporter les modifications de pression dans la conduite due à l'installation de turbine ; si le renouvellement du réseau concerné est nécessaire, ce coût devra être intégré. La turbine devra aussi être installée pour récupérer l'énergie de l'eau. Aussi, l'électricité produite sur place devra être réintégrée dans un réseau (soit réseau public soit réseau local, à choisir en amont du projet). L'eau devra être rendue potable le cas échéant. Afin de mettre en œuvre ce projet, le même prestataire que celui sélectionné pour l'étude préalable et de faisabilité pourra être choisi, ou bien si nécessaire, un nouveau prestataire pourra être sélectionné pour la mise en œuvre et le suivi des travaux.

Une fois les travaux terminés, réalisation d'une campagne de communication par la CCNEB

Afin de valoriser la création d'un nouveau projet de développement d'ENR local, la collectivité devra le promouvoir à travers ses canaux classiques de communication, ainsi qu'à travers les différents outils et moyens mis à sa disposition dans le cadre des actions de son Plan Climat. Les actions de communication et de sensibilisation prévues en faveur des ENR pourront également inclure la valorisation de ce projet (cf. Axe 2 Fiche Action N°I). Le service communication de la collectivité sera donc sollicité à cette phase du projet.

Si les premiers résultats des projets sont des succès, répétition de l'opération sur d'autres lieux du territoire

Une fois les résultats du projet mesurables, le but est de recommencer la démarche sur d'autres lieux adéquats et selon la même méthodologie si les résultats sont satisfaisants. La CCNEB pourra donc promouvoir à nouveau ce genre de projet auprès d'acteurs compétents.

Objectifs de l'action :

Développer des projets innovants d'ENR sur le territoire / Devenir une collectivité exemplaire en matière de transition énergétique / Diversifier les ressources d'énergie renouvelable sur le territoire / Renforcer la production d'énergie renouvelable sur le territoire / Réduire les dépenses liées à la consommation d'énergie des habitants, des acteurs économiques et des services publics / Améliorer la résilience énergétique du territoire / Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre du territoire de la CCNEB / Stimuler les démarches locales de création d'ENR / Valoriser les démarches entreprises sur le territoire / Atteindre les objectifs du PCAET en termes d'ENR / Innover en matière d'ENR

Cette action est complémentaire aux actions :

✓ Fiche Action N°I Axe 2 :	Création d'un dispositif d'accompagnement et de sensibilisation des acteurs du territoire à la transition énergétique
✓ Fiche Action N° II Axe 2 :	Amélioration des connaissances sur les potentialités du territoire de la CCNEB pour le développement de projets d'énergie renouvelable
✓ Fiche Action N° III Axe 2 :	Amélioration des connaissances et diagnostic pour une transition énergétique des acteurs économiques du territoire
✓ Action N°5 Axe 3 TVB :	Création d'une série de vidéos permettant la valorisation des bonnes pratiques de la collectivité et des acteurs du territoire auprès d'un large public

Commune(s) concernée(s)	73 communes soit la totalité du territoire
Surface ou linéaire approximatif	Sans objet
Maîtrise foncière de l'espace	Non, mais des accords préalables seront à prévoir avec les propriétaires et/ou gestionnaires de la source d'eau concernée
Pression(s) et menace(s) recensée(s)	Manque de porteur de projet / Manque de ressources en eau adéquates / Manque d'études techniques précises réalisées sur le territoire intercommunal pour la mise en œuvre du projet / Mauvaise estimation du coût et du temps d'élaboration et de mise en œuvre de l'action / Manque de volontarisme des élus concernés / Manque d'acceptation de la part des usagers / Manque de communication / Manque de participation des acteurs sollicités aux différents temps d'information et de réunion / Manque de financements / Non adaptation des tuyaux et des réseaux / Qualité de l'eau dégradée suite au projet / Résultats peu concluants suite à la mise en œuvre de ce projet

Facteur(s) de réussite	Bonne communication et sensibilisation en amont / Porteur de projet volontaire / Création de partenariats et de contrats avec des acteurs spécialisés / Elaboration d'une étude de faisabilité sérieuse et précise / Elaboration d'études d'approfondissement si besoin / Adaptation des réseaux et tuyaux / Obtention de financements / Volonté politique / Mobilisation des syndicats des eaux / Compétences et sérieux des prestataires / Coordination et communication entre tous les acteurs / Acceptation du projet par les usagers et citoyens / Qualité de l'eau potable respectée / Création d'une nouvelle source d'énergie renouvelable / Collaboration des différentes parties prenantes
------------------------	--

MISE EN ŒUVRE

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	<p>Pour le porteur de projet : Réalisation de l'étude préalable et de faisabilité technique) / Communication sur les résultats des études / Choix d'un ou plusieurs lieux pertinents / Organisation de réunions publiques avec les acteurs concernés par le ou les futur(s) projet(s) / Choix final du lieu / Recrutement si besoin d'un autre prestataire pour la mise en œuvre du projet / Suivi de la mise en œuvre du projet / Communication pendant et après la mise en œuvre du projet</p> <p>Pour la CCNEB : promotion du projet innovant réalisé à Pontacq auprès des syndicats des eaux agissant sur le territoire / Suivi du projet / Mise à disposition au porteur de projet des résultats de certaines études menées par la communauté de communes si nécessaire / Communication sur le déroulé et les résultats du projet</p>
Porteur(s) de projet potentiel(s)	<p>Pour la réalisation du projet : Syndicats des eaux du territoire / Porteurs de projet privés / Communes</p> <p>Pour la promotion de la réalisation d'autres projets innovants et pour la communication : CCNEB</p>
Principaux partenaires identifiés	CCNEB / Syndicats des eaux du territoire / Communes de la CCNEB / Prestataire(s) pour les études et pour la mise en œuvre du projet (Bureaux d'Etudes compétents, cabinets d'expertises, ...) / Elus de la commune concernée / Citoyens et acteurs concernés par le projet / Gestionnaire du réseau ENEDIS / Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques (TE64)
Public visé	Pas de public spécifiquement concerné par l'action, la création d'énergie renouvelable pourra concerner différents types de public en fonction de sa réinjection dans les réseaux
Financeurs mobilisables	Département des Pyrénées-Atlantiques / Région Nouvelle-Aquitaine / Agence de la transition écologique (ADEME) / Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) / Pôle Métropolitain Pays de Béarn / Fonds européens
Estimation du coût	<p>Un(e) chargé(e) de missions de la CCNEB pourrait avoir du temps dédié (3-5 jours /an, soit environ 766,65 € TTC/an) pour promouvoir les projets innovants auprès des syndicats du territoire à la suite de la réalisation du projet de Pontacq</p> <p>Le service communication de la CCNEB pourra également être impliqué lors de la réalisation des projets innovants afin de les valoriser et d'en promouvoir de nouveaux, et à certaines étapes clés de la réalisation des projets (environ 1-5 jours par an en fonction de l'avancée des projets, soit environ 153,33 à 766,65 € TTC/an).</p> <p>Pour le porteur du projet (Syndicat des eaux ou autre) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût potentiel : plus de 200 000 € HT de travaux, dont financements du Département des Pyrénées-Atlantiques et d'autres financeurs mobilisables - Ce coût prend en compte les études et la réalisation des travaux - Ce coût peut varier en fonction de l'importance des travaux à réaliser (modification des réseaux et changement des tuyaux, épuration de l'eau, ...)
Calendrier	Pour la CCNEB : action à promouvoir à la suite de la réalisation du projet de Pontacq

SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	<p>Pour le porteur de projet : Nombre de ressources identifiées dans les études des Bureaux spécialisés / Nombre de réunions publiques organisées pour expliquer le projet / Nombre de participants aux réunions / Nombre de lieux regroupant tous les critères pour la mise en œuvre du projet / Quantité d'énergie renouvelable créée grâce à ces projets</p> <p>Pour la CCNEB : nombre de projets innovants réalisés</p>
Production énergie renouvelable annuelle :	
La mise en place de cette action contribue, en lien avec les autres actions de la thématique énergies renouvelables, à augmenter la production d'énergie renouvelable du territoire	

AXE 3

Vivre : Faire de la sobriété et de l'efficacité énergétique la garantie d'un cadre de vie à haute valeur environnementale et sociale

Fiche-action N°I : Structurer et développer les filières économiques de la rénovation sur le territoire

Fiche-action N°II : Planifier / organiser la rénovation énergétique du patrimoine public de la CCNEB et en faire un « démonstrateur »

Fiche-action N°III : Renforcer l'exemplarité de la CCNEB (élus, agents, habitants) sur les sujets Climat Air Energie par la désignation d'un ambassadeur de la sobriété et la mise en place d'une feuille de route et d'un réseau d'acteurs

Fiche-action N°IV : Elaboration d'un plan intercommunal de désimperméabilisation des sols avec une première mise en œuvre sur des espaces-tests

Fiche-action N°V : Préserver et protéger les zones inondables du territoire pour une meilleure adaptation au changement climatique et prise en compte du risque

AXE STRATEGIQUE	Vivre : Faire de la sobriété et de efficacité énergétique la garantie d'un cadre de vie à haute valeur environnementale et sociale			
SECTEUR(S) CONCERNE(S) DU PCAET	Agriculture	Résidentiel	Tertiaire	Industrie
	Transports - personnes	Transports - marchandises	Energies Renouvelables	Déchets
TYPE ACTION	<input checked="" type="checkbox"/> Innover	<input checked="" type="checkbox"/> Accompagner	<input checked="" type="checkbox"/> Améliorer les connaissances	<input checked="" type="checkbox"/> Communiquer
OBJECTIF(S) EN LIEN AVEC LE PCAET	<input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES		<input type="checkbox"/> Qualité de l'air	<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété énergétique
	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique		<input type="checkbox"/> Développement des ENR	
OBJECTIF STRATEGIQUE LOCAL	Rénovation et lutte contre la précarité énergétique du bâti à l'échelle du territoire			
PRIORITE	<input checked="" type="checkbox"/> Haute		<input type="checkbox"/> Modérée	<input type="checkbox"/> Faible
ETAT DE L'ACTION	<input checked="" type="checkbox"/> Existante	<input checked="" type="checkbox"/> A poursuivre	<input checked="" type="checkbox"/> A développer	<input type="checkbox"/> A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	<input checked="" type="checkbox"/> Immédiatement (N à N+2)	<input type="checkbox"/> Court terme (N+3 à N+5)	<input type="checkbox"/> Moyen terme (N+6 à N+10)	<input type="checkbox"/> Long terme (N+10 à plus)

DESCRIPTION

Description et objectifs de l'action :

La construction et la rénovation des bâtiments est un enjeu principal sur le territoire. Le secteur résidentiel représente 35% de la consommation d'énergie (soit environ 258 GWh) pour 11% des émissions. Associé au secteur tertiaire, représentant près de 10% de la consommation d'énergie, ces deux secteurs consomment près de la moitié de l'énergie utilisée sur le territoire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn. Les actions ciblant ces secteurs auront ainsi un fort impact en termes de réduction des consommations énergétiques et d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), et permettront également d'améliorer le confort de vie des habitants et usagers des bâtiments.

En outre, le Décret Tertiaire, entré en vigueur le 1er octobre 2019, fixe pour les bâtiments assujettis et aux horizons 2030, 2040 et 2050, des objectifs en matière de réduction de la consommation énergétique (-40% en 2030, -50% en 2040, et -60% en 2050). Ces objectifs s'appliquent aux bâtiments hébergeant des activités tertiaires d'une surface de plancher égale ou supérieure à 1 000 m².

Des actions d'accompagnement technique et financier des travaux de rénovation énergétique du bâti sont d'ores et déjà mises en œuvre sur le territoire. En effet, depuis le 1er janvier 2022, la CCNEB, en partenariat avec la Communauté de Communes des Luys en Béarn et Béarn des Gaves, et avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine, détient une Plateforme de la Rénovation énergétique (par territoire), nommée « France Rénov' Nord Est Béarn ». Cette Plateforme inscrite dans le cadre du dispositif national France Rénov' a pour objectif de conseiller et d'accompagner l'ensemble du territoire sur des projets de rénovation énergétique de l'habitat. Ce guichet unique et de proximité est à destination d'un public diversifié : les propriétaires occupants ou bailleurs, quels que soient leurs revenus et niveau de vie (résidences principales ou secondaires), les locataires de logements, les syndicats et syndic de copropriété et les professionnels liés directement ou indirectement à la rénovation des bâtiments.

En parallèle, en partenariat avec l'Etat et l'Agence Nationale de l'Habitat, le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques est maître d'ouvrage d'un Programme d'Intérêt Général au titre de sa compétence en matière d'habitat, sur les solidarités territoriales et sociales. L'objectif de ce programme "PIG Bien chez soi" est de lutter contre toutes les précarités et situations de vulnérabilité liées à de mauvaises conditions de l'habitat du parc privé existant. Il permet aux ménages d'améliorer leurs conditions de vie et d'habiter dignement dans un logement sécurisé, sain, décent, performant d'un point de vue énergétique et adapté aux besoins spécifiques de publics âgés et/ou en situation de handicap. Considérant la réhabilitation du parc de logements privés comme une priorité pour le territoire, la CCNEB s'est engagée sur ce dispositif à soutenir financièrement l'ensemble des projets de son territoire, en complémentarité des différentes aides publiques. Les travaux financés et éligibles concernent la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé (électricité, toiture, ...), la lutte contre la précarité énergétique (menuiseries, isolation, VMC, ...), l'adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap (douche à l'italienne, barre d'appui, rampes, monte-escalier, aménagement extérieur, ...). Les travaux doivent être réalisés par un artisan qualifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement pour les travaux de rénovation énergétique) et ne doivent pas avoir commencé avant l'accord de l'aide. Les bénéficiaires sont les propriétaires-occupants aux ressources modestes et très modestes ainsi que les propriétaires-bailleurs.

Au delà de l'accompagnement technique et financier des travaux de rénovation énergétique, la CCNEB souhaite structurer et développer les filières économiques de la rénovation sur le territoire. En effet, construire ou rénover des bâtiments à haute efficacité environnementale avec des matériaux adaptés et innovants engendre un double bénéfice : celui de réduire l'empreinte carbone de la phase de construction (ou de la rénovation) et celui de réduire la consommation annuelle d'énergie finale pour le chauffage ou la climatisation notamment. De nombreuses solutions existent et sont déjà développées par des acteurs du territoire. Il s'agit alors de faciliter la transmission des compétences et de l'information entre professionnels et particuliers. Mais les acteurs peuvent aussi s'inspirer d'autres solutions innovantes et s'y former à condition que des solutions de formation soient accessibles. Ainsi, la CCNEB entend contribuer au développement de la rénovation du bâti sur le territoire à travers plusieurs étapes :

Contribuer à la formation des artisans aux techniques et matériaux à haut niveau de performance environnementale

Pour cela, il s'agira pour la CCNEB, en collaboration avec les communes du territoire, d'identifier des projets privés ou publics intéressants par un appel à témoignage, en recontactant des ménages ayant été accompagnés dans la rénovation de leur logement, ou par le biais des autorisations d'urbanisme délivrées par les communes. Des visites de chantier pourront ensuite être réalisées pour les professionnels du secteur volontaires afin qu'ils s'en inspirent et qu'ils puissent se former à des techniques particulières. La Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Atlantiques (CMA 64) pourra pour se faire être un partenaire privilégié pour relayer l'information aux professionnels et les accompagner dans leur processus de formation. Ces visites seront réalisées par la CCNEB et si possible les artisans ayant participé aux chantiers visités. Ces visites pourront notamment être organisées et animées avec la plateforme de rénovation énergétique (France Rénov' Nord Est Béarn), par exemple sous la forme d'une co-animation par l'animateur de la plateforme, la personne en charge de son suivi à la CCNEB ainsi que les Responsables de missions Environnement-Climat et Economie (en relation avec les artisans et entreprises du territoire). Ces visites pourront être organisées deux à trois fois par an, en fonction des projets identifiés et de la disponibilité des acteurs. Les fédérations artisanales de la construction ainsi que les Chambres des Métiers et de l'Artisanat et de Commerce et d'Industrie seront également des relais importants qui permettront de toucher un maximum de professionnels pour diffuser les informations et les bonnes pratiques. Elles pourront également être invitées et participer aux visites de chantier. Au-delà de la recherche d'une performance environnementale élevée, les thématiques d'aspects et d'aménagements extérieurs ainsi que du respect du patrimoine bâti seront traitées. En outre, les visites organisées pourront parfois aborder des thématiques spécifiques, en fonction du besoin exprimé par les professionnels (par exemple, les matériaux biosourcés, l'isolation thermique par l'extérieur, ...).

Accompagner les particuliers souhaitant se lancer dans l'autoconstruction ou l'autoréhabilitation

Pour cela, de la même manière que pour la formation des artisans, des projets existants privés seront identifiés par la CCNEB et les communes, afin de pouvoir servir d'exemples pour des visites sur site. Ainsi, un appel à témoignages pourra être lancé, des projets pourront être sélectionnés sur la base des ménages qui ont été accompagnés dans leur projet de rénovation ou encore sur la base des autorisations d'urbanisme délivrées par les mairies. Les acteurs existants tels que les Compagnons Bâisseurs ou Habitat Ecoaction, seront sollicités par la CCNEB afin de participer au recensement des bâtiments ayant fait l'objet d'une autoconstruction ou autoréhabilitation et proposer à leurs propriétaires de faire part de leur expérience. La plateforme de la rénovation énergétique du territoire de la CCNEB participera au recensement des particuliers intéressés par l'autoconstruction ou l'autoréhabilitation afin de pouvoir les inviter lors de l'organisation de visites. Une communication à destination des particuliers intéressés par l'autoconstruction ou l'autoréhabilitation sera déployée en amont de l'organisation de la ou des visites de chantier grâce à une stratégie de communication définie par la CCNEB et à travers les canaux dédiés habituels (réseaux sociaux, site internet, plateforme (France Rénov' Nord Est Béarn), ...).

En parallèle, une communication sur les coûts et sur les aides adaptées pour ces projets devra être développée, à l'échelle du territoire (CCNEB) ou plus largement (Département, Région). En effet, l'aspect financier de ces projets peut représenter un frein important, la plupart des aides étant conditionnées à la mise en oeuvre des chantiers par des artisans certifiés "Reconnus Garants de l'Environnement" (RGE).

Communiquer sur les annuaires existants d'artisans et informer sur les formations dans le domaine du bâtiment

La CCNEB mettra à disposition et diffusera sur son site internet et par le biais de la plateforme de rénovation énergétique les annuaires existants de professionnels qualifiés (par exemple l'annuaire RGE de France Rénov') afin de mettre en avant les artisans du territoire et à proximité. En outre, la CCNEB élaborera un annuaire des formations dans les domaines de la construction et de la rénovation. Cet annuaire sera réalisé puis actualisé par la ou les personnes ressources de la CCNEB (Responsable de missions Environnement-Climat, agent en charge de la plateforme au sein de la CCNEB, ...) tous les ans. Il sera rédigé en coopération avec les organismes de formation du territoire (collèges et lycées professionnels du territoire et du Département, ...) ainsi que les acteurs du monde économique (Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Les Compagnons Bâisseurs, ...). Cet annuaire, permettra de lister l'ensemble des formations existantes, afin de faciliter la recherche de formations dans le domaine. Il sera ensuite diffusé sur le site internet de la CCNEB. De même, la mise en avant du Compte Personnel de Formation (CPF) pour les professionnels ainsi que les personnes en recherche de reconversion professionnelle pourra permettre d'attirer de nouveaux profils dans ce domaine porteur.

Proposer des incitations puis des obligations en matière de bonnes pratiques ou de techniques innovantes

Au sein des marchés publics lancés par la Communauté de Communes du Nord Est Béarn, des incitations puis des obligations de performances environnementales seront intégrées progressivement à l'ensemble des marchés d'ici la fin du mandat en cours. Ainsi, dans le cadre des rénovations énergétiques du patrimoine bâti public (cf. Axe 3 Fiche Action N° II), le cahier des charges inclura des critères pour retenir les travaux limitant au maximum les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Les candidatures proposant des techniques innovantes et des procédés à plus haute valeur environnementale, bénéficieront d'un bonus. A terme, l'objectif est d'inclure des obligations en matière de bonnes pratiques et de techniques innovantes au sein des marchés publics.

En complément de ces incitations et obligations, certaines aides des collectivités pourront être éco-conditionnées. Ainsi, les associations et structures recevant des aides de la CCNEB seront invitées dans un premier temps à fournir des efforts en matière d'économies d'énergie, de sobriété énergétique. Une communication et des échanges avec ces publics seront mis en place.

Soutenir les entreprises fortement impactées par des problématiques énergétiques

Un accompagnement sera mis en place pour les sociétés les plus touchées par des problématiques de coût de l'énergie. Dans un premier temps, un diagnostic sera réalisé sur l'ensemble du territoire en collaboration avec le Service Economie de la CCNEB afin de cibler les entreprises davantage affectées par le prix de l'énergie, et ayant ainsi du mal à supporter l'augmentation du coût des énergies. Ces entreprises pourront notamment être redirigées vers des dispositifs permettant la réalisation de diagnostics énergétiques par exemple (cf. Axe 2 Fiche Action N° III).

Objectifs de l'action :

Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre du territoire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn / Baisser les consommations énergétiques du territoire / Mobiliser les entreprises et développer la filière de matériaux biosourcés et géosourcés / Contribuer à l'atteinte des objectifs du PCAET en matière d'atténuation au changement climatique et de diminution de l'empreinte carbone du territoire / Former les professionnels du territoire / Développer des formations sur l'éco-rénovation et l'éco-construction / Accompagner les habitants du territoire / Renforcer l'exemplarité de la collectivité / Améliorer les connaissances sur les formations et professionnels du territoire / Renforcer l'action de la plateforme de rénovation énergétique / Donner de la visibilité à la filière / Collaborer entre acteurs / Inciter à la réalisation des travaux

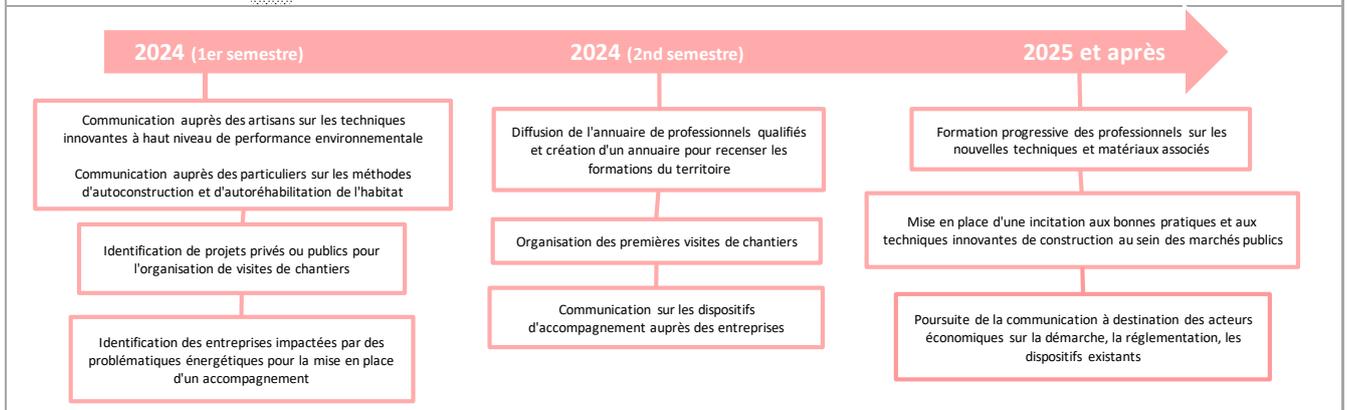
Cette action est complémentaire aux actions :	
✓ Fiche Action N°III Axe 2 :	Amélioration des connaissances et diagnostic pour une transition énergétique des acteurs économiques du territoire
✓ Fiche Action N°I Axe 2 :	Création d'un dispositif d'accompagnement et de sensibilisation des acteurs du territoire à la transition énergétique

Commune(s) concernée(s)	73 communes soit la totalité du territoire
Surface ou linéaire approximatif	Sans objet
Maîtrise foncière de l'espace	Non
Pression(s) et menace(s) recensée(s)	Temps de coordination entre les temps de formation, d'intervention et de communication / Coût élevés des opérations et des formations / Indisponibilités des artisans pour les formations / Inexistence et indisponibilité des formations sur le territoire / Manque de rentabilité économique de la production des matériaux / Difficulté d'accès aux aides et financements / Désintérêt des acteurs économiques et/ou des habitants / Durée trop importante des formations / Manque de formations accessibles aux entreprises / Pas ou mise à jour insuffisante des supports mis à disposition (annuaire, ...) / Pas ou faible mise en valeur des démarches / Manque de collaboration des différents acteurs / Dériver de l'action / Manque d'implication des communes et des élus / Pas ou faible prise en compte des nouvelles clauses dans les marchés publics / Manque de communication auprès des habitants et entreprises du territoire / Insuffisance d'artisans certifiés pour la réalisation des travaux / Pénurie de matériaux pour la rénovation des bâtiments / Lenteur et lourdeur des démarches administratives pour certains ménages et entreprises / Absence de volonté des ménages et des entreprises / Difficulté à mobiliser les services concernés de la CCNEB sur l'action
Facteur(s) de réussite	Information du public et réponse aux idées reçues / Formation des professionnels et particuliers / Création de lien entre les acteurs du territoire / Faciliter l'accès aux formations / Création de formations sur le territoire / Création d'entreprises / Développement d'une filière économique accompagnée / Participation et implication des communes et acteurs économiques / Implication des partenaires / Relais des actions par les mairies / Volonté politique / Sensibilisation des acteurs / Obtention de financements / Montée en puissance de la plateforme de rénovation énergétique / Retours d'expérience sur les projets locaux de sobriété énergétique / Structuration de la filière (artisans certifiés, approvisionnement local en matériaux biosourcés et géosourcés) / Mobilisation et concertation des services concernés de la CCNEB / Maintien des actions et démarches déjà existantes dans le temps / Communication sur les démarches entreprises

 **MISE EN ŒUVRE**

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	Outils de communication auprès des particuliers et professionnels / Organisation de réunions / Mobilisation des organismes formateurs / Organisation entre la CCNEB et les partenaires pour la mise en œuvre de l'action et échanges réguliers / Identification et mobilisation des outils de communication / Communication et valorisation des démarches entreprises / Mobilisation des élus et agents de la CCNEB / Appui et relais de la plateforme de rénovation énergétique / Mobilisation des données sur les artisans locaux et transfert d'information (si possible) / Sensibilisation en amont des ménages et entreprises
Porteur(s) de projet potentiel(s)	<p><u>Pour les retours d'expérience des artisans et professionnels sur l'utilisation de techniques et matériaux à haute performance environnementale</u> : les artisans et entreprises du territoire + la plateforme de rénovation énergétique (France Rénov' Nord Est Béarn) en collaboration avec la CCNEB (chargé de mission en charge de l'action + responsables de missions Environnement-Climat et Economie) pour l'organisation et l'animation des visites</p> <p><u>Pour la formation des professionnels</u> : la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Atlantiques (CMA 64)</p> <p><u>Pour les retours d'expérience en autoconstruction/rénovation</u> : les Compagnons Bâisseurs ou Habitat Ecoaction pour le recensement des bâtiments ayant fait l'objet d'une autoconstruction ou autoréhabilitation + les propriétaires privés pour partager leur expérience + la plateforme de la rénovation énergétique du territoire de la CCNEB pour le recensement des particuliers intéressés par l'autoconstruction ou l'autoréhabilitation + la CCNEB pour l'organisation des visites de chantier des particuliers</p> <p><u>CCNEB</u> : pour la communication sur les coûts et aides adaptés + la création de l'annuaire des formations dans le domaine du bâtiment + l'intégration d'incitations/obligations dans les marchés publics pour promouvoir les bonnes pratiques et techniques innovantes + la communication envers les associations et structures du territoire pour les inciter à faire des économies d'énergie</p> <p><u>Service économie de la CCNEB</u> : pour la réalisation du diagnostic des entreprises les plus touchées par l'augmentation des prix de l'énergie</p>

Principaux partenaires identifiés	Communes et collectivités voisines / Association Solidaire pour l'Habitat (SOLIHA) / Organismes délivrant des aides à la rénovation (pour l'identification des chantiers modèles) / Fédérations artisanales de la construction (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), Fédération du BTP, ...) / Compagnons Bâtimeurs / Société Coopérative d'Intérêt Collectif Habitat Eco-Action (SCIC) / Collèges et lycées professionnels / Centre de Formation d'Apprentis (CFA) / France Renov' / Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) / Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) / Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) / Maison de l'Emploi / Maison de l'Architecture / Département des Pyrénées-Atlantiques / Région Nouvelle-Aquitaine / Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Atlantiques (CAUE64) / Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) / Architectes des Bâtiments de France / Professionnels de l'immobilier (notaires, agences immobilières) / Bailleurs sociaux / Aménageurs et promoteurs / Région Nouvelle-Aquitaine / Agence de la Transition Ecologique (ADEME) / Etat / Artisans et entreprises du territoire dans le domaine de la construction et de la rénovation
Public visé	Particuliers-Ménages-Habitants / Entreprises / Artisans / Organismes de formation / Lycées (dont professionnels) et collèges du Département / Communes / Propriétaires occupants ou bailleurs / Locataires de logements / Syndicats et syndic de copropriété / Professionnels liés directement ou indirectement à la rénovation des bâtiments
Financeurs mobilisables	Région Nouvelle-Aquitaine / Agence de la transition écologique (ADEME) / Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine (DREAL) / Département des Pyrénées-Atlantiques / Fonds Vert / Banque Publique d'Investissement (BPI) / Banque des Territoires / Ministère de la Transition Ecologique / Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)
Estimation du coût	<p>Temps de la / des personnes ressources de la CCNEB (Responsable de missions Environnement-Climat, Responsable en charge du suivi de la plateforme de rénovation énergétique, ...) pour la coordination et suivi de l'action, participation aux instances de concertation, coordination et collaboration interne et externe, ... + accompagnement du Service Economie : 30 jours/an, soit 4 600 € TTC/an</p> <p>Temps de l'animateur de la plateforme "France Rénov Nord Est Béarn" pour l'action : 10 jours/an, soit 1 533,3 € TTC/an</p> <p>Temps du ou de la Chargé(e) de missions CCNEB en charge de la Communication : identification des supports, promotion et communication + confection des infographies, ... : 10 jours/ans, soit 1 533,3 € TTC/an</p> <p>Prévoir le coût de prestations supplémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût des visites de sites de production d'ENR (avec l'animation par une structure spécialisée) : entre 1 600 et 3 000 € TTC pour 15 personnes 2 à 3 fois par an - Coût des visites de chantier chez les particuliers (matériaux/techniques HVE) (avec l'animation par une structure spécialisée) : entre 800 et 1 000 € TTC pour 15 personnes
Calendrier	Action à démarrer en 2024



SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	Création de l'annuaire / Nombre d'actions de communication réalisées / Nombre d'artisans formés aux techniques innovantes / Nombre de créations d'entreprises dans le domaine / Nombre de chantiers de construction ou de réhabilitation utilisant ces techniques / Nombre de nouvelles formations proposées / Nombre d'habitants formés / Nombre de retours d'expériences récoltés / Nombre d'annuaires consultés / Nombre de marchés publics passés incluant ces incitations et obligations / Nombre de diagnostics énergétiques de bâtiments d'entreprises / Réduction des consommations énergétiques du secteur tertiaire / Réduction des consommations énergétiques du secteur résidentiel / Réduction des consommations énergétiques du secteur industrie
Gain annuel énergétique :	Gain annuel Gaz à Effet de Serre :
La mise en place de cette action contribue, en lien avec les autres actions, à réduire les consommations énergétiques globales du territoire d'en moyenne 8 GWh/an	La mise en place de cette action contribue, en lien avec les autres actions, à réduire les émissions de GES globales du territoire d'en moyenne 6 ktCO ₂ e/an
Gain qualité de l'air :	
La mise en place de cette action contribue, en lien avec les autres actions, à réduire les émissions de polluants atmosphériques globales du territoire d'en moyenne 29 tonnes/an (tous polluants confondus)	

AXE STRATEGIQUE	<i>Vivre : Faire de la sobriété et efficacité énergétique la garantie d'un cadre de vie à haute valeur environnementale et sociale</i>			
SECTEUR(S) CONCERNE(S) DU PCAET	Agriculture	Résidentiel	Tertiaire	Industrie
	Transports - personnes	Transports - marchandises	Energies Renouvelables	Déchets
TYPE ACTION	<input type="checkbox"/> Innover	<input checked="" type="checkbox"/> Accompagner	<input checked="" type="checkbox"/> Améliorer les connaissances	<input checked="" type="checkbox"/> Communiquer
OBJECTIF(S) EN LIEN AVEC LE PCAET	<input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES	<input type="checkbox"/> Qualité de l'air	<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input checked="" type="checkbox"/> Développement des ENR
OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL	Rénovation et lutte contre la précarité énergétique du bâti à l'échelle du territoire			
PRIORITE	<input checked="" type="checkbox"/> Haute	<input type="checkbox"/> Modérée	<input type="checkbox"/> Faible	
ETAT DE L'ACTION	<input type="checkbox"/> Existante	<input type="checkbox"/> A poursuivre	<input checked="" type="checkbox"/> A développer	<input type="checkbox"/> A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	<input checked="" type="checkbox"/> Immédiatement (N à N+2)	<input type="checkbox"/> Court terme (N+3 à N+5)	<input type="checkbox"/> Moyen terme (N+6 à N+10)	<input type="checkbox"/> Long terme (N+10 à plus)



DESCRIPTION

Description et objectifs de l'action :

La rénovation énergétique des bâtiments publics est un enjeu fort sur le territoire. Le secteur tertiaire représente près de 10% de la consommation d'énergie et près de 4% des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) sur la Communauté de Communes. Le secteur se place ainsi à la quatrième place en termes d'émissions de GES. En outre, les bâtiments du secteur tertiaire public (action sociale, administrations, enseignement, enfance, ...) consomment 40% des dépenses énergétiques du secteur.

En plus de réduire sa facture énergétique, la rénovation énergétique des bâtiments publics permet également de renforcer l'exemplarité de la collectivité. Construire une stratégie de rénovation des bâtiments publics à l'échelle du territoire permettra de communiquer auprès des citoyens, des acteurs du monde économique ainsi que des différentes communes, sur un projet ambitieux en matière de transition écologique et énergétique.

En outre, le Décret Tertiaire, entré en vigueur le 1er octobre 2019, fixe, pour les bâtiments assujettis et aux horizons 2030, 2040 et 2050, des objectifs en matière de réduction de la consommation énergétique (-40% en 2030, -50% en 2040, et -60% en 2050). Ces objectifs s'appliquent aux bâtiments hébergeant des activités tertiaires d'une surface de plancher égale ou supérieure à 1 000 m².

Ainsi, la Communauté de Communes du Nord Est Béarn (CCNEB) souhaite planifier et organiser la rénovation de son patrimoine à travers plusieurs étapes : la réalisation de diagnostics énergétiques, la priorisation des bâtiments, la planification des travaux, la réflexion sur la mutualisation et la réorganisation des bâtiments, ... Les rénovations énergétiques des bâtiments, hormis les aspects d'économie d'énergies et de baisse des émissions de GES, permettent également d'améliorer le confort des usagers et de faire des économies financières importantes.

Réaliser le bilan énergétique de son patrimoine bâti

Afin de réaliser le bilan énergétique de l'ensemble des bâtiments de son parc, la CCNEB pourra faire appel à Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques (TE64) (anciennement SDEPA), prestation assurée dans le cadre de sa Convention pour le Conseil en Energie Partagée (renouvellement en 2021). Une réflexion pourra être menée en amont de la réalisation de ces diagnostics afin de prioriser l'étude de certains bâtiments, sur des critères tels que leur ancienneté, le type d'usagers, les demandes formulées par des acteurs du territoire, le taux d'utilisation, le type d'énergie utilisée, ... A la suite des diagnostics, TE64 pourra formuler plusieurs propositions : des actions, aménagements simples demandant peu d'implication en échange de résultats concrets et rapides ; ou bien des actions, travaux à plus long terme permettant des réductions d'émissions et de consommations davantage structurelles.

Etudier l'opportunité de réorganisation des bâtiments

Dans une volonté d'optimisation de l'utilisation du patrimoine de la CCNEB, une évaluation des usages actuels et des opportunités de mutualisation et de réorganisation au sein de ses bâtiments, y compris au sein des espaces extérieurs associés, pourra être réalisée par un prestataire extérieur type Bureau d'Etudes. En effet, actuellement, plusieurs bâtiments et espaces sont réservés à des usages uniques, les laissant inoccupés sur des temps plus ou moins importants. Mutualiser certains bâtiments permettrait ainsi d'optimiser leur utilisation sans réduire le confort des usagers. Un groupe de travail pour envisager une éventuelle réorganisation pourra être constitué, intégrant des représentants de chaque usage (futurs, présents, envisagés), des élus et les agents de la CCNEB concernés. Ce groupe de travail permettra de réfléchir en intelligence collective et de manière concertée sur la future utilisation du bâtiment, mais aussi de faire remonter les demandes et craintes des utilisateurs. Le prestataire recruté pourra animer ce groupe de travail et sera chargé d'évaluer les coûts, la faisabilité ainsi que les contraintes sociales et environnementales du projet.

Prioriser les travaux

La CCNEB est constituée de plusieurs bâtiments ; les diagnostics mais également les travaux de rénovation énergétique des bâtiments vont donc s'échelonner dans le temps. A cette fin et dans un premier temps, il est important de cibler les travaux de rénovation énergétique pour les infrastructures prioritaires. Cette réflexion pourra être mutualisée avec l'étape précédente de diagnostic des bâtiments. Une priorisation stratégique pourra être proposée par le prestataire en charge de ces études. Une validation politique de cette proposition sera nécessaire avant le passage à l'étape suivante.

Planifier la réalisation des travaux

Une fois la priorisation des travaux validée sur les différents bâtiments de la CCNEB, une planification de ces derniers pour chaque bâtiment sera réalisée de manière à échelonner et prévoir dans le temps les différents travaux de rénovation. Cette étape, permettra à la CCNEB d'avoir une vision à long terme sur son planning de rénovation. Cette planification permettra également d'intégrer de façon simplifiée les coûts financiers liés aux travaux dans le Plan Pluriannuel d'Investissement de la collectivité. La réhabilitation des bâtiments sera effectuée avec des matériaux biosourcés et géosourcés. Des critères économiques, sociaux et environnementaux seront associés à la sélection des entreprises retenues. Au préalable, la CCNEB aura recours à la passation d'un marché public afin de recruter un maître d'œuvre qui l'accompagnera dans la planification et la coordination des différentes phases de travaux de rénovation du bâtiment en question. Un maître d'œuvre pourra être recruté pour chaque rénovation programmée par le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de la CCNEB.

Communiquer sur la rénovation énergétique du patrimoine de la CCNEB

Une communication sera mise en place durant l'ensemble des étapes de rénovation du patrimoine. L'objectif est d'informer les différents publics mais également de les sensibiliser aux économies d'énergie ainsi qu'à l'importance de la rénovation énergétique. Ainsi lors de la réalisation des diagnostics énergétiques, une communication sous forme d'affiche pourra être effectuée à l'entrée des bâtiments afin d'informer les usagers de la mise en place d'un audit énergétique et des intérêts de sa réalisation. Concernant l'étude d'opportunité pour la réorganisation et la mutualisation des bâtiments, une communication sera menée auprès des usagers des bâtiments, afin de leur faire part de la volonté du territoire d'optimiser ces lieux publics. Durant les travaux, des visites de chantiers de bâtiments en cours de rénovation pourront être organisées de manière ponctuelle afin d'informer le public sur ce qui est fait, expliquer l'impact positif de ces travaux, ... Des inaugurations pourront également être prévues à l'achèvement des travaux.

Les bâtiments les plus exemplaires serviront de bâtiments « témoins », qui pourront être utilisés de manière régulière pour des démonstrations, grâce à l'organisation de visites. Ces démonstrations seront animées par un professionnel de la rénovation énergétique et permettront à tous les publics de la CCNEB de découvrir ces projets. Des visites pourront également être programmées avec les élus et agents des communes du territoire afin d'impulser une telle dynamique à l'échelle communale.

Une vidéo pourra être réalisée sur un des bâtiments "témoins" (Espace Jeune à Morlaàs), retraçant les étapes du projet de rénovation énergétique, intégrant des moments clefs du chantier, présentant des interviews d'acteurs du projet, ... (cf. Axe 3 Fiche Action N° 5 Stratégie TVB). Le service Communication de la CCNEB pourra être sollicité pour la mise en valeur des démarches et travaux entrepris à travers les canaux habituels de communication et la création de la vidéo.

Objectifs de l'action :

Réduire les émissions de GES du territoire de la CCNEB / Baisser les consommations énergétiques du patrimoine public de la CCNEB / Limiter l'empreinte écologique des bâtiments de la CCNEB / Mobiliser les entreprises et les usagers du territoire / Contribuer à l'atteinte des objectifs du PCAET en matière d'atténuation du changement climatique / Sensibiliser les habitants, les élus et les usagers à l'impact de la rénovation énergétique / Renforcer le tissu économique du territoire lié à la rénovation énergétique / Améliorer la connaissance de la CCNEB en termes de consommations énergétique et d'émissions de GES de son patrimoine bâti / Renforcer l'exemplarité de la collectivité

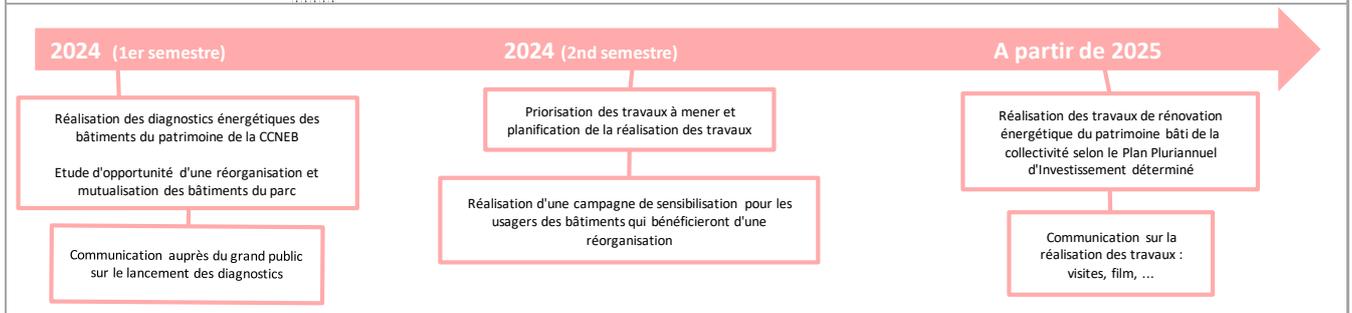
Cette action est complémentaire aux actions :

✓ Fiche Action N°I Axe 2 :	Création d'un dispositif d'accompagnement et de sensibilisation des acteurs du territoire à la transition énergétique
✓ Fiche Action N°II Axe 2 :	Amélioration des connaissances sur les potentialités du territoire de la CCNEB pour le développement de projets d'énergie renouvelable
✓ Fiche Action N°I Axe 3 :	Structurer et développer les filières économiques de la rénovation et des matériaux sur le territoire
✓ Fiche Action N°II Axe 3 :	Renforcer l'accompagnement technique et financier des travaux de rénovation énergétique du bâti
✓ Fiche Action N°5 Axe 3 TVB :	Création d'une série de vidéos permettant la valorisation des bonnes pratiques de la collectivité et des acteurs du territoire auprès d'un large public

Commune(s) concernée(s)	La totalité du territoire (les bâtiments intercommunaux étant répartis sur l'ensemble du territoire)
Surface ou linéaire approximatif	Sans objet (les diagnostics énergétiques n'ayant pas encore eu lieu, la surface concernée ne peut être déterminée)
Maîtrise foncière de l'espace	Sans objet (les bâtiments concernés relèvent du patrimoine de la CCNEB)
Pression(s) et menace(s) recensée(s)	Manque de financement pour la réalisation des travaux / Réticences au changement de la part des usagers / Manque de sensibilisation et de communication auprès des habitants et des usagers du territoire / Faible mobilisation de la filière du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) pour la réalisation des travaux / Manque de ressources matérielles appropriées et recommandées pour une rénovation "exemplaire" du patrimoine bâti public / Communication insuffisante sur l'impact positif des rénovations énergétiques / Impacts et retours non escomptés des actions mises en place / Difficultés pour le recrutement d'entreprises spécialisées et agréées dans les nouvelles techniques de rénovation énergétiques / Faible mobilisation des entreprises locales / Coûts élevés des travaux (nouvelles techniques, matériaux biosourcés, ...)
Facteur(s) de réussite	Large diffusion de l'information et des actions réalisées / Répercussions et impulsion d'une dynamique à l'échelle communale / Implication du réseau d'acteurs et des partenaires notamment locaux / Relais des actions par les communes / Obtention de financements / Volonté politique / Informations et retours d'expérience sur les projets locaux et leurs résultats

MISE EN ŒUVRE

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	Recrutement d'un Bureau d'Etudes compétent (marché public) pour la réalisation des certaines phases de l'action (priorisation, optimisation et phasage des travaux) / Coordination entre les différents partenaires durant l'action / Collaboration entre les différents services de la CCNEB et les structures concernées (collaboration interne) / Collaboration entre la CCNEB et les différents prestataires et entreprises (collaboration externe) / Identification d'une ou plusieurs personnes ressources au sein de la CCNEB pour le suivi de l'action / Identification et mise en œuvre des outils de sensibilisation et de communication / Communication et valorisation des démarches entreprises / Recrutement d'un maître d'œuvre (marché public) pour l'étape de l'action consistant à la planification des travaux / Recrutement des entreprises compétentes (et locales) par la prise en compte de critères spécifiques à la rénovation énergétique / Travaux à partir de matériaux biosourcés
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques (TE64) (anciennement SDEPA) pour la réalisation du bilan énergétiques du parc des bâtiments de la CCNEB (prestation assurée dans le cadre de sa Convention pour le Conseil en Energie Partagée (renouvellement en 2021)) Bureau d'Etudes pour l'étude sur les usages des bâtiments de la CCNEB Maître(s) d'œuvre(s) pour la réalisation des travaux de réhabilitation/rénovation des bâtiments de la CCNEB CCNEB pour la création du groupe de travail et pour la communication à mettre en place sur les différentes phases de rénovation énergétique de son patrimoine bâti
Principaux partenaires identifiés	Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques (TE64) (anciennement SDEPA) / Organismes délivrant des aides à la rénovation (pour l'identification des chantiers modèles) / Fédérations artisanales et Syndicats de la construction (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), Fédération du BTP, ...) / Compagnons Bâtisseurs / Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Habitat Eco-Action / Département des Pyrénées-Atlantiques / Région Nouvelle-Aquitaine / Conseil d'Architecture Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Atlantiques (CAUE64)/ Agence de la Transition Ecologique (ADEME) / Etat / Autres gestionnaires de bâtiments publics locaux / Communes / Bureaux d'Etudes compétents
Public visé	Usagers des bâtiments / Grand public-habitants du territoire / Communes du territoire
Financeurs mobilisables	Département des Pyrénées-Atlantiques / Région Nouvelle-Aquitaine / Ministère de la Transition Ecologique / ADEME / Banque des Territoires / Fonds européens
Estimation du coût	Recrutement d'un Bureau d'Etudes chargé de réaliser certaines phases de l'action (priorisation, optimisation et phasage des travaux) : budget à définir en fonction du nombre de diagnostics réalisés (environ 3 000 € à 7 000 € l'audit énergétique selon la taille du bâtiment) Temps de la ou des personnes ressources de la CCNEB (Responsable de missions Environnement-Climat, Responsable des Services Techniques, ...) pour la collaboration avec le SDEPA, le recrutement du Bureau d'Etudes compétent, prise de contact, coordination et suivi des études, participation aux instances de concertation, coordination et collaboration internet et externe, ... + temps de travail pour le recrutement d'un maître d'œuvre pour la réalisation des travaux programmés (ultime phase du projet) : 30 jours/an, soit 4 600 € TTC/an Temps de travail de la Responsable des marchés publics (deux passations prévues) : 5 jours/an, soit 766,65 € TTC/an Temps du Chargé(e) de missions CCNEB en charge de la Communication : identification des supports, promotion et communication + confection des infographies, ... : 10 jours/an, soit 1 533,3 € TTC/an Coût des travaux en fonction des préconisations des diagnostics énergétiques Prévoir le coût de prestations supplémentaires : - Coût de l'impression des affiches de communication sur les bâtiments qui feront l'objet de rénovation (format A3, 250 affiches) : environ 8,5 € TTC pour 250 impressions
Calendrier	Action à démarrer à partir de 2024



 **SUIVI ET ÉVALUATION**

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	 Nombre de diagnostics énergétiques des bâtiments de la CCNEB réalisés / Nombre d'actions de sensibilisation et de communication réalisées / Nombre de partenaires mobilisés / Pourcentage de matériaux biosourcés, ... utilisés lors des rénovations / Nombre de chantiers de rénovation lancés / Nombre de projets de rénovation aboutis / Nombre de bâtiments ayant fait l'objet d'une réorganisation pour optimiser et intensifier leur utilisation / Réduction des consommations énergétiques du secteur tertiaire (de la collectivité)
Gain annuel énergétique :	Gain annuel Gaz à Effet de Serre :
La mise en place de cette action contribue, en lien avec les autres actions du secteur tertiaire, à réduire les consommations énergétiques du secteur d'en moyenne 1 GWh/an	La mise en place de cette action contribue, en lien avec les autres actions du secteur tertiaire, à réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre du secteur d'en moyenne 250 kgCO _{2e} /an
Gain qualité de l'air :	
La mise en place de cette action contribue, en lien avec les autres actions du secteur tertiaire, à réduire les émissions de polluants atmosphériques du secteur d'en moyenne 40 kg/an (tous polluants confondus)	

FICHE ACTION N° III

RENFORCER L'EXEMPLARITE DE LA CCNEB (ELUS, AGENTS, HABITANTS) SUR LES SUJETS CLIMAT AIR ENERGIE PAR LA DESIGNATION D'UN AMBASSADEUR DE LA SOBRIETE ET LA MISE EN PLACE D'UNE FEUILLE DE ROUTE ET D'UN RESEAU D'ACTEURS

AXE STRATEGIQUE	Vivre : Faire de la sobriété et efficacité énergétique la garantie d'un cadre de vie à haute valeur environnementale et sociale			
SECTEUR(S) CONCERNE(S) DU PCAET	 Agriculture	 Résidentiel	 Tertiaire	 Industrie
	 Transports - personnes	 Transports - marchandises	 Energies Renouvelables	 Déchets
TYPE ACTION	<input type="checkbox"/> Innover	<input checked="" type="checkbox"/> Accompagner	<input checked="" type="checkbox"/> Améliorer les connaissances	<input checked="" type="checkbox"/> Communiquer
OBJECTIF(S) EN LIEN AVEC LE PCAET	<input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique	<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air	<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété énergétique
	<input type="checkbox"/> Développement des ENR			
OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL	Les écogestes au profit d'un territoire plus sobre			
PRIORITE	<input checked="" type="checkbox"/> Haute	<input type="checkbox"/> Modérée	<input type="checkbox"/> Faible	
ETAT DE L'ACTION	<input type="checkbox"/> Existante	<input checked="" type="checkbox"/> A poursuivre	<input checked="" type="checkbox"/> A développer	<input checked="" type="checkbox"/> A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	<input checked="" type="checkbox"/> Immédiatement (N à N+2)	<input type="checkbox"/> Court terme (N+3 à N+5)	<input type="checkbox"/> Moyen terme (N+6 à N+10)	<input type="checkbox"/> Long terme (N+10 à plus)

 **DESCRIPTION**

Description et objectifs de l'action :

Afin d'assurer la transition énergétique et écologique et de limiter les effets du changement climatique, il est nécessaire d'agir pour l'environnement et de réduire de manière importante les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Le PCAET constitue une opportunité pour lancer sur le territoire de nouvelles dynamiques sur les thématiques de l'énergie, du changement climatique et de la qualité de l'air. Il s'agit d'une démarche transversale et partenariale, qui implique de rassembler tous les acteurs locaux (habitants, usagers, entreprises, partenaires, ...) ainsi que les acteurs publics : élus et agents intercommunaux et communaux. En effet, la transition énergétique et écologique nécessite une transformation des modes de vie et donc un accompagnement au changement de comportement pour tous. Aussi, la Communauté de Communes Nord Est Béarn (CCNEB) souhaite installer une dynamique interne, invitant élus et agents à s'interroger sur leur rôle dans la définition et la mise en œuvre de la transition écologique au sein de leur activité. Que ce soit pour les aider à s'approprier le sujet, ou bien pour favoriser la mise en œuvre de l'accompagnement du grand public, la mise en place d'une organisation préalable des acteurs du territoire en un réseau dédié semble nécessaire. En parallèle sera élaborée une feuille de route permettant de donner une ligne de conduite sur les actions de sensibilisation à mener sur le territoire pour les habitants et usagers ainsi qu'au sein de la collectivité pour les élus et les agents.

Désigner un "ambassadeur" de la sobriété et créer un réseau d'acteurs de la sensibilisation aux changements de pratiques en faveur de la transition énergétique et écologique

Le rôle de l'"ambassadeur" de la sobriété énergétique sera d'animer le réseau d'acteurs de la sobriété, d'assurer l'élaboration de la feuille de route des actions exemplaires à mettre en place sur le territoire, de coordonner leur mise en œuvre ainsi que d'effectuer des bilans et mises à jour de la feuille de route. Cet ambassadeur sera désigné au sein de l'équipe technique de la CCNEB et assurera ce rôle en plus de ses missions. (Eventuellement, la CCNEB pourra prévoir une adaptation de sa fiche de poste en ce sens). La CCNEB se laisse aussi la possibilité de recruter cet ambassadeur (couplé avec d'autres missions). La fiche de poste pourra être rédigée par la Responsable Environnement-Climat en vue du processus classique de recrutement de l'intercommunalité. En dernière option, l'ambassadeur pourra encore être désigné parmi les élus du territoire selon un appel à volontaire.

Une fois l'ambassadeur désigné et afin de créer le réseau d'acteurs, il est nécessaire d'identifier dans un premier temps les acteurs qui œuvrent d'ores et déjà ou qui pourront œuvrer au renforcement des actions de sensibilisation sur le territoire sur l'ensemble des thématiques (réduction des consommations énergétiques, amélioration de la gestion de l'eau, amélioration de la qualité de l'air, réduction de la production de déchets, consommation responsable, ...). Une "cartographie des acteurs" sera créée pour faciliter leur identification. Chaque service pourra faire remonter leurs contacts à l'ambassadeur pour alimenter cette cartographie. Il pourra également s'appuyer sur d'autres institutions (Chambre des Métiers et de l'Artisanat par exemple) pour affiner cette connaissance locale.

Animer le réseau d'acteurs

Une fois ces acteurs identifiés, l'ambassadeur les mettra en contact afin de créer et d'animer un réseau d'acteurs locaux sur le territoire. La mise en réseau sera réalisée par mail ou courrier par exemple, expliquant aux différents acteurs la démarche et l'objectif de la création de ce réseau. Ce réseau d'acteurs sera également composé d'élus, d'agents ou encore d'habitants ou usagers du territoire, par exemple grâce à un appel aux volontaires. L'objectif est que chaque commune du territoire puisse être représentée au sein de ce réseau d'acteurs afin de pouvoir mobiliser l'ensemble de sa population, y compris au sein des plus petites communes. Ce réseau d'acteurs sera alimenté au fur et à mesure par de nouveaux partenaires et/ou volontaires et poursuit plusieurs objectifs :

- Partager et valoriser les initiatives déjà mises en place sur le territoire ou à proximité ;
- Echanger sur des retours d'expériences et les bonnes pratiques à poursuivre et à développer ;
- Etablir sur cette base une feuille de route pour l'année à venir, afin de planifier un projet global des actions de sensibilisation à mettre en place sur le territoire.

Ces éléments seront établis à l'issue de réunions de travail, par exemple en groupe de travail thématique (eau, énergie, ...), au sein desquels pourront être invités des partenaires (par exemple Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques (TE64) pour le sujet de l'énergie, ...). Ces groupes de travail pourront se réunir deux fois par semestre ou plus en fonction du besoin. Les regroupements pourront être réalisés dans les locaux de la CCNEB ou des communes du territoire. En parallèle, le réseau d'acteurs pourra être formalisé dans un "annuaire", géré par la Communauté de Communes, accessible et diffusé au public.

Elaborer la feuille de route

L'exemplarité de la collectivité pourra être augmentée grâce à l'organisation de temps de sensibilisation et de formation du public, des agents et élus de la CCNEB. L'objectif est de les accompagner dans des changements de pratiques et comportements par la mise en place par exemple d'écogestes quotidiens en termes de consommation d'énergie, de production de déchets, d'achats, du numérique, ... Un programme de sensibilisation et de formation sera proposé et suivi par l'ambassadeur(drice) de la sobriété au sein de la collectivité, qui aura pour rôle de coordonner ce dispositif à l'échelle de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn et des communes. Les propositions et contenus de cette feuille de route seront basés sur les nécessités suivantes :

- Cibler tous les types de publics ;
- Renouveler les supports et outils utilisés auprès des acteurs pour éviter la lassitude des participants ;
- Vulgariser les discours et supports de communication ;
- Mener les actions de sensibilisation dans la durée.

Cette feuille de route, sera validée politiquement par la Communauté de Communes du Nord Est Béarn et par les communes si besoin.

Ce programme planifiera les actions à mener sur une année. Les actions pourront prendre différentes formes : conférences par des experts, ateliers comme la Fresque du Climat, cafés-quiz, campagne d'affichage, ... Ces temps devront être organisés de manière régulière et pourront se baser sur des outils et acteurs diversifiés. L'ambassadeur pourra s'appuyer sur des événements particuliers pour mettre en place certaines actions (ex : semaine du climat), ainsi que sur les structures présentes sur le territoire (établissements scolaires, centres de loisirs, ...). La feuille de route définira en détail les pilotes et partenaires associés à la mise en place des actions (toutes les actions ne seront pas réalisées par la Communauté de Communes mais également par les partenaires du territoire), le public visé, les moyens nécessaires, les indicateurs de suivi et d'efficacité, ... En ce qui concerne les entreprises, la CMA 64 propose des accompagnements sur divers sujets liés à l'environnement (audit et accompagnement déchets alimentaires pour les métiers de bouche, audit et accompagnement sobriété énergétique et aide au montage de dossiers d'aide énergie dans le cadre de la crise énergétique, accompagnement RSE, accompagnement mobilité, ...). Un contrat avec la collectivité pourra être conclu pour s'engager à accompagner un certain nombre d'entreprises sur le territoire, notamment par le biais des Eco Défis.

Les ateliers ou temps de sensibilisation pourront être réalisés par l'ambassadeur lui-même après avoir suivi les formations nécessaires le cas échéant (par exemple pour les Fresques) ou par des professionnels (voir le réseau d'acteurs). Ce programme de sensibilisation et de formation pourra évoluer chaque année en fonction des retours d'expérience de l'année précédente, et également afin de diversifier les formats utilisés.

La création d'un guide de l'éco-agent/éco-élu

En parallèle sera réalisé un guide de l'éco-agent/éco-élu dans lequel seront répertoriés les gestes à mettre en œuvre. Ce guide devra être co-construit avec différents services afin de proposer des gestes sur l'ensemble des thématiques concernées (déchets, consommation d'énergie, achats, alimentation, ...) et de contribuer à la diffusion des bonnes pratiques. Les actions retenues ne nécessiteront pas ou peu d'investissement financier des collectivités. Une Charte d'engagement au guide de l'éco-agent/éco-élu pourra être réalisée et signée par les agents et élus.

L'élaboration d'un Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

Afin de renforcer son exemplarité et pouvoir identifier des leviers de réduction des émissions de GES liées à son fonctionnement et ses compétences, la collectivité réalisera de manière régulière (tous les deux ou trois ans par exemple) un état des lieux de ses émissions, aussi appelé Bilan des Emissions de GES. Ce diagnostic permettra à la Communauté de Communes du Nord Est Béarn d'obtenir un état des lieux sur une année d'activité, de l'ensemble de ses émissions de GES, réparties par poste d'émission (consommations d'énergie, achats de produits et de services, déchets, déplacements professionnels, déplacements domicile-travail, ...), dans le but de dégager des priorités d'actions sur les principaux postes d'émissions et de déterminer des objectifs de réduction. Ce Bilan des Emissions de GES pourra être réalisé avec l'appui d'un bureau d'études spécialisé via la passation d'un marché public le cas échéant, ou en interne après la formation de l'ambassadeur (si agent) à la méthode.

Valoriser les actions mises en œuvre dans le cadre de cette feuille de route

La Communauté de Communes et les communes devront ensuite, en amont des actions de sensibilisation envisagées, participer à l'information, la communication et la mobilisation des acteurs du territoire, à travers les canaux de communication habituels (site internet, presse, bulletins municipaux, réseaux sociaux, ...). Elle pourra également valoriser les actions une fois réalisées à travers des panneaux d'informations ou bien via les vidéos de communication (cf. Axe 3 Fiche Action N° 5 et N° 6 Stratégie TVB).

Objectifs de l'action :

Renforcer le rôle d'exemplarité de la collectivité / Mobiliser l'ensemble de la population du territoire, y compris au sein des plus petites communes / Améliorer la connaissance de tous sur les émissions de GES / Sensibiliser les élus, services, habitants et usagers aux enjeux air climat énergie / Renforcer les échanges entre les collectivités et acteurs du territoire / Mettre en réseau et renforcer les échanges entre les organismes qui opèrent des actions de sensibilisation sur le territoire ou à proximité / Réduire les dépenses liées à la consommation d'énergie de la collectivité et des ménages / Réduire les émissions de GES du territoire de la CCNEB et des ménages / Contribuer à l'atteinte des objectifs du PCAET en termes d'atténuation / Faire des élus/agents les représentants de la démarche / Valoriser les démarches entreprises par la collectivité

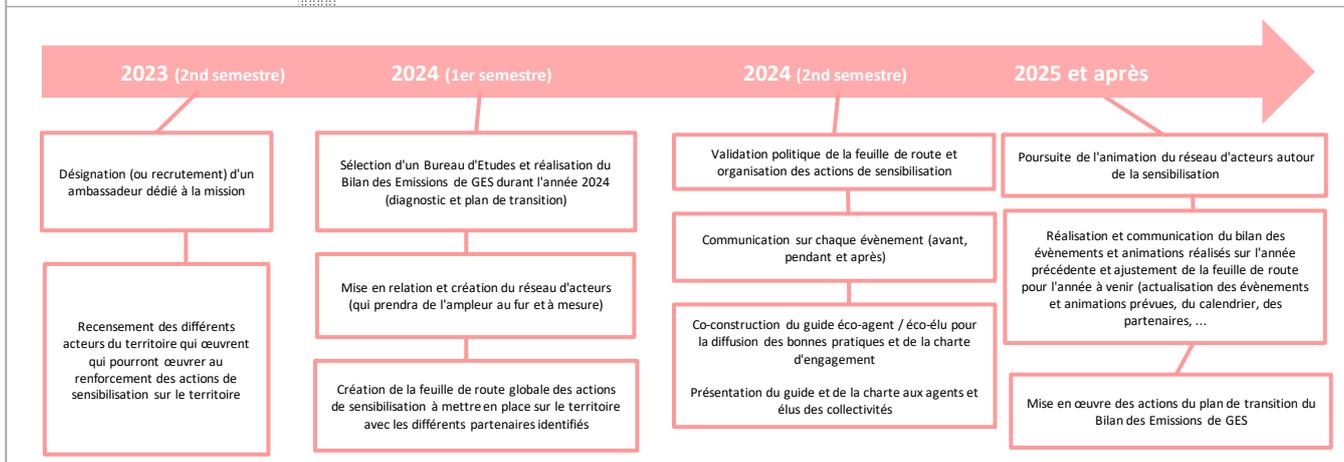
Cette action est complémentaire aux actions :

✓ Fiche Action N°II Axe 3 :	Planifier / organiser la rénovation énergétique du patrimoine public de la CCNEB et en faire un "démonstrateur"
✓ Fiche Action N°5 Axe 3 TVB :	Création d'une série de vidéos permettant la valorisation des bonnes pratiques de la collectivité et des acteurs du territoire auprès d'un large public
✓ Fiche Action N°6 Axe 3 TVB :	Création d'une maquette numérique pour la réalisation et l'impression de panneaux itinérants d'information et de sensibilisation sur les projets réalisés dans et/ou par la collectivité

Commune(s) concernée(s)	73 communes soit la totalité du territoire
Surface ou linéaire approximatif	Sans objet
Maîtrise foncière de l'espace	Non
Pression(s) et menace(s) recensée(s)	Réticences au changement / Manque d'entrain pour la désignation de l'ambassadeur / Manque de participation et de mobilisation des élus et/ou agents et/ou habitants et/ou usagers du territoire / Manque de dynamisme selon le type d'animation choisie / Communication insuffisante sur les animations / Impacts et retours non escomptés des actions mises en place / Absence de financement / Essoufflement de la démarche / Pas d'appropriation en interne (CCNEB), manque de temps / Manque de suivi et d'animation
Facteur(s) de réussite	Large diffusion de l'information / Participation et implication des habitants, agents et élus / Implication du réseau d'acteurs et des partenaires / Volontarisme et/ou implication de l'ambassadeur et des participants / Implication des écoles et collèges du territoire ainsi que des accueils de loisirs, Pôle Enfance Jeunesse et Espace Jeunes / Bonne coordination et communication entre services / Utilisation d'outils participatifs et ludiques : ateliers, débats, quiz / Renouvellement des actions de sensibilisation / Valorisation des initiatives existantes / Relais des actions par les communes / Création de partenariats / Obtention de financements / Volonté politique / Dégagement de temps à consacrer à l'action par les agents et élus / Innovation et force de proposition pour l'animation de l'action / Informations et retours d'expériences sur les projets locaux et leurs résultats / Bon suivi et coordination générale de l'action

MISE EN ŒUVRE

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	Participation et coordination entre les acteurs locaux, et les services / Organisation entre la CCNEB et les partenaires et communes pour la mise en œuvre de l'action / Identification de la personne en charge de la mise en œuvre et du suivi de l'action / Coordination dans la mise en œuvre des formations et actions de sensibilisation / Eventuellement, pour l'ambassadeur : suivi d'une formation pour pouvoir à son tour sensibiliser et informer / Communication et valorisation des démarches entreprises / Rédaction du guide de l'éco-agent/éco-élu / Réalisation du Bilan des Emissions de GES et éventuellement passation d'un marché public pour recruter un bureau d'études compétent pour ce faire / Identification des outils de sensibilisation et de communication / Communication et valorisation des démarches entreprises / Rédaction, suivi, bilan de la feuille de route / Organisation des réunions d'échanges des groupes de travail / Réalisation de certaines actions de sensibilisation
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Prestataire type Bureau d'Etudes pour la réalisation du Bilan des émissions de GES de la CCNEB Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour un accompagnement des entreprises sur des sujets environnementaux divers Eocène ou autre organisme pour l'animation de la Fresque du Climat Autres professionnels et partenaires du territoire volontaires pour l'organisation d'animations Communes CCNEB pour l'animation de temps de sensibilisation/communication, la création du guide de l'éco-agent éco-élu, et pour la coordination globale de l'action
Principaux partenaires identifiés	Communes / Elus / Services de la CCNEB / Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques (TE64) / Maison de l'Eau / Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) Coteaux Béarn Adour / Associations locales d'éducation à l'environnement / Association Eocène / Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) / Acteurs compétents dans la sensibilisation et l'information / Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Atlantiques (DDTM) / Citoyens / Professeurs, instituteurs et enseignants des écoles et collèges du territoire / animateurs du Pôle Enfance Jeunesse, Espace Jeunes et accueils de loisirs de la CCNEB / Conseil Municipal des Enfants / Bureau d'Etudes pour la réalisation du Bilan des Emissions de GES / Agence d'Urbanisme / Agence de la Transition Ecologique (ADEME) / Département des Pyrénées-Atlantiques / Région Nouvelle-Aquitaine / Pôle Métropolitain Pays de Béarn (PMPB) / Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine (ARS) / Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé Nouvelle-Aquitaine (IREPS) / Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG)
Public visé	Habitants et usagers du territoire / Agents des services / Elus de la CCNEB et des communes du territoire
Financeurs mobilisables	Département des Pyrénées-Atlantiques / Région Nouvelle-Aquitaine / ADEME / Banque des Territoires / ARS Nouvelle-Aquitaine
Estimation du coût	Temps de travail de l'ambassadeur (si interne à la collectivité par mobilisation d'un agent actuel ou par recrutement ou élu) pour la coordination et le suivi de l'action : 30 jours/an la première année, soit 4 600 € TTC, puis 20 jours/an, soit 3 066,6 € TTC/an Temps de la Responsable de mission Environnement-Climat pour le recrutement du Bureau d'Etudes compétent pour la réalisation du Bilan des Emissions de GES, prise de contact, coordination et suivi des études : 10 jours/an (selon la fréquence d'élaboration du Bilan), soit 1 533,3 € TTC/an Réalisation du Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre par un Bureau d'Etudes : environ 10 000 € - 15 000 € HT Temps de Chargée de missions CCNEB en charge de la Communication : promotion et communication (avant, pendant et après les événements et animations) : entre 3 et 5 jours/animation ou événement selon l'envergure, soit jusqu'à 766,65 € TTC/animation Prévoir un coût supplémentaire pour les éventuelles prestations en sus : - Coût de l'organisation d'une conférence d'experts : entre 1 500 et 3 000 € TTC en fonction des prestations - Coût de l'organisation de l'animation d'une fresque du climat : 3 000 à 4 000 € TTC pour une conférence dédiée à une quarantaine de personnes avec la participation de 4 animateurs - Coût de l'organisation d'ateliers : entre 2 600 et 5 200 € TTC/atelier - Coût de l'organisation d'un café-quizz : environ 150 euros € TTC pour 100 personnes - Coût d'une campagne d'affichage (format A3, 250 affiches) : environ 8,5 € TTC pour 250 impressions
Calendrier	Action à démarrer à partir de 2023



 **SUIVI ET ÉVALUATION**

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	Constitution du réseau / Nombre d'acteurs présents dans ce réseau / Création et validation politique de la feuille de route / Nombre d'actions inscrites dans la feuille de route / Nombre d'actions de sensibilisation, de formation et de communication réalisées / Types d'actions de sensibilisation, formation et de communication réalisées / Nombre de partenaires mobilisés / Nombre de personnes présentes lors de ces actions / Nombre d'agents participant aux actions de sensibilisation et de formation / Nombre d'élus participant aux actions de sensibilisation et de formation / Nombre de communes ayant participé au moins une fois à une animation de sensibilisation / Bilan des animations menées / Elaboration du Bilan des Emissions de GES / Emissions de GES totales et par poste liées au fonctionnement et aux compétences de la Communauté de Communes sur la base du Bilan des Emissions de GES / Réduction des émissions de GES entre deux Bilan des Emissions de GES	
Gain annuel énergétique :	Gain annuel Gaz à Effet de Serre :	
La mise en place de cette action contribue, en lien avec les autres actions , à réduire les consommations énergétiques globales du territoire d'en moyenne 8 GWh/an	La mise en place de cette action contribue, en lien avec les autres actions , à réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre globales du territoire d'en moyenne 6 ktCO ₂ e/an	
Gain qualité de l'air :		
La mise en place de cette action contribue, en lien avec les autres actions , à réduire les émissions de polluants atmosphériques globales du territoire d'en moyenne 29 tonnes/an (tous polluants confondus)		

FICHE ACTION N° IV ELABORATION D'UN PLAN INTERCOMMUNAL DE DESIMPERMEABILISATION DES SOLS AVEC UNE PREMIERE MISE EN ŒUVRE SUR DES ESPACES-TESTS

AXE STRATEGIQUE	Vivre : Faire de la sobriété et efficacité énergétique la garantie d'un cadre de vie à haute valeur environnementale et sociale			
SECTEUR(S) CONCERNE(S) DU PCAET	Agriculture	Résidentiel	Tertiaire	Industrie
	Transports - personnes	Transports - marchandises	Energies Renouvelables	Déchets
TYPE ACTION	<input checked="" type="checkbox"/> Innover	<input checked="" type="checkbox"/> Accompagner	<input type="checkbox"/> Améliorer les connaissances	<input type="checkbox"/> Communiquer
OBJECTIF(S) EN LIEN AVEC LE PCAET	<input type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES		<input type="checkbox"/> Qualité de l'air	<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique
	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique		<input type="checkbox"/> Développement des ENR	
OBJECTIF STRATEGIQUE LOCAL	Prendre en compte les risques et l'adaptation au changement climatique dans l'espace public			
PRIORITE	<input checked="" type="checkbox"/> Haute	<input type="checkbox"/> Modérée	<input type="checkbox"/> Faible	
ETAT DE L'ACTION	<input type="checkbox"/> Existante	<input type="checkbox"/> A poursuivre	<input type="checkbox"/> A développer	<input checked="" type="checkbox"/> A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	<input checked="" type="checkbox"/> Immédiatement (N à N+2)	<input type="checkbox"/> Court terme (N+3 à N+5)	<input type="checkbox"/> Moyen terme (N+6 à N+10)	<input type="checkbox"/> Long terme (N+10 à plus)

DESCRIPTION

Description et objectifs de l'action :

Face aux prévisions d'augmentation de la température moyenne annuelle dans le bassin Adour Garonne d'1 à 1,5 degré Celsius et des jours de sécheresse en été (+5 jours/an), des actions d'adaptation au changement climatique semblent urgentes à mettre en place à l'échelle locale pour conserver un cadre de vie viable et agréable au quotidien, et notamment en période de fortes chaleurs. En ce sens, la désimpermeabilisation des sols offre plusieurs bénéfices : elle permet une meilleure infiltration de l'eau à la parcelle, elle offre des espaces végétalisés, elle renforce l'adaptation face au phénomène d'inondation et de crue, elle contribue à la création d'îlots de fraîcheur urbains et à la capacité de séquestration carbone du territoire.

Afin de promouvoir la désimpermeabilisation des sols dans la Communauté de Communes du Nord Est Béarn (CCNEB), la création d'un plan intercommunal de désimpermeabilisation est envisagée. Son élaboration et sa mise en œuvre suivent différentes étapes :

Elaboration du plan par identification, selon des critères prédéfinis, des espaces-tests concernés par des îlots de chaleur

Cette première étape permet à la fois de poser la réflexion intercommunale sur les îlots de chaleur urbains, ainsi que d'identifier des espaces sur lesquels agir. La collectivité peut profiter du plan de gestion et de végétalisation des espaces verts (cf. Axe 2 Fiche Action N°6 Stratégie TVB) pour sensibiliser les élus à ce sujet et pour identifier des espaces-tests via le questionnaire ("fiche d'identité") envoyé aux élus des communes de la CCNEB. Elle peut également s'inspirer de l'étude sur les zones inondables pour identifier des espaces à enjeux (cf. Axe 3 Fiche Action N°V).

Une autre option peut être envisagée pour le repérage d'îlots de chaleur urbains, en parallèle ou dans un second temps : créer une cartographie des îlots de chaleur urbains du territoire. Pour cela, si elle n'a pas la compétence en interne, la CCNEB peut passer par un bureau d'études ou une agence d'urbanisme compétent en la matière via une passation de marché public.

Que ce soit via le plan de gestion ou par la cartographie, la CCNEB établit des critères précis permettant de cibler des espaces clés pour les futurs projets : dans un premier temps, le choix se porte en particulier sur les espaces publics existants ou futurs espaces à urbaniser, les cours d'école, les parkings, les zones d'activité économiques et les friches. Ces espaces doivent en effet présenter un intérêt non pas pour un particulier mais pour un collectif : habitants/usagers du territoire, élèves, travailleurs, futurs usagers, ...

Une fois la cartographie réalisée, ou bien les fiches remplies par les communes, la CCNEB se réserve le droit de sélectionner les futurs projets de désimpermeabilisation. Lorsque le choix des projets est effectué selon l'analyse cartographique, la CCNEB doit se rapprocher des communes concernées pour savoir si elles souhaitent s'engager dans de tels projets. L'engagement reste volontaire.

La sélection du nombre de projets à réaliser dans l'année se fait soit en fonction des fonds propres que la CCNEB peut investir dans un projet de désimpermeabilisation, soit en fonction des subventions/financements qui lui sont accordés par d'autres structures dans le cadre par exemple de la réponse à des Appels à projet (AAP) (Ex : Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG), Région Nouvelle-Aquitaine, ...), ou de subventions (ex : voirie par le Département des Pyrénées Atlantiques) et éventuellement des fonds pouvant être apportés par les communes concernées. Si les financements et/ou les investissements sont cycliques, le nombre de projets à réaliser chaque année dépendra donc de leur montant. En fonction de ces critères, le plan intercommunal peut être élaboré sur plusieurs années et pourra être révisé régulièrement pour maintenir une dynamique de travaux.

Sensibiliser les acteurs concernés par les projets de désimpermeabilisation

Afin de renforcer l'acceptabilité des projets de désimpermeabilisation, la CCNEB organise une à plusieurs réunions d'information. Ces réunions sont adressées aux différents acteurs et bénéficiaires des projets : publics/privés, élèves, parents d'élèves, professeurs, travailleurs, usagers d'espaces publics, habitants, ... Elles ont pour objectif principal de présenter le futur projet de désimpermeabilisation, et de sensibiliser sur ses objectifs.

Elles servent également à relever les besoins des usagers des espaces concernés par le projet de désimpermeabilisation (par exemple en termes de résultat recherché : sol terreux, sol recouvert de copeaux de bois, ... ; de plantation d'arbres, d'installation de mobilier urbain, ...).

En matière de pédagogie, il est recommandé de présenter le scénario "fil de l'eau" du lieu du projet, c'est à dire le scénario où rien ne se passe et où les températures continueront de monter et l'eau de ruisseler, et le scénario "post-désimpermeabilisation", notamment pour faire prendre conscience des effets de la désimpermeabilisation sur l'infiltration de l'eau et l'abaissement des températures. Aussi, il est également recommandé d'identifier les bienfaits du projet sur la santé des individus qui en bénéficieront.

D'autres organismes compétents en la matière peuvent éventuellement accompagner les Responsables de mission de la Direction Aménagement et Développement Durable de la CCNEB pour la réalisation de cette phase de sensibilisation comme par exemple l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine (ARS), ou bien des personnes ressources qui pourraient partager un retour d'expérience. La phase de sensibilisation est également l'occasion de présenter le phasage prévu des travaux et de l'ajuster au besoin en collaboration avec les usagers du lieu.

Réalisation des travaux et solution pour l'après-travaux

En amont de la phase opérationnelle auront été déterminés le phasage des travaux et la manière de se débarrasser des déchets dus aux travaux (gravats, bitume, terre, ...), ou bien de les réutiliser localement. Cette réflexion peut notamment conduire à réaliser une forme d'économie circulaire. Les Responsables de mission de la Direction Aménagement et Développement Durable de la CCNEB devront donc veiller à insérer cette étape d'étude dans les cahiers des charges des entreprises qui réaliseront les travaux.

La phase de travaux concerne soit directement les services techniques de la CCNEB s'ils sont compétents dans la désimperméabilisation des sols, soit des entreprises spécialisées. La CCNEB pourra passer par des entreprises spécialisées via une passation de marché public pour la réalisation des travaux. Cependant, si les opérations de désimperméabilisation sont comprises dans un programme plus global de financements d'actions d'adaptation (ex : AAP de l'AEAG), le choix des entreprises pourra se faire en fonction des process déterminés par ces programmes de financements, l'idéal étant de faire travailler des entreprises locales ou ayant l'habitude de travailler pour la CCNEB ou l'une de ses communes. Une fois les espaces désimperméabilisés, une phase de végétalisation peut être envisagée selon les lignes du plan de végétalisation (cf. Axe 2 Fiche Action N° 6 Stratégie TVB).

Communication sur le projet désimperméabilisé

Une fois l'opération de désimperméabilisation achevée, la CCNEB doit communiquer sur le résultat des travaux via ses canaux classiques de communication (journal, newsletter, site Facebook, ...). Des vidéos et panneaux d'informations peuvent également être réalisés (cf. Axe 3 Fiches Action N° 5 et 6 Stratégie TVB).

Objectifs de l'action :

Renforcer/restaurer la perméabilité des sols / Favoriser une meilleure infiltration de l'eau dans les sols / S'adapter au phénomène de ruissellement et/ou d'inondation dans l'espace public / Améliorer le cadre de vie des habitants, usagers, travailleurs ou élèves / Revégétaliser les espaces publics / Réintroduire de la biodiversité dans l'espace urbain / Sensibiliser les acteurs du territoire à la désimperméabilisation et à l'importance de l'infiltration de l'eau dans les sols / Changer de référentiel pour placer le bien-être des habitants et l'adaptation au changement climatique au cœur des projets d'aménagement. / Résilience du territoire de la CCNEB face au changement climatique / Gestion du risque / Adaptation au changement climatique / Atteinte des objectifs du PCAET / Augmenter la capacité de séquestration carbone du territoire

Cette action est complémentaire aux actions :

✓ Fiche Action N°6 Axe 2 TVB :	Elaboration d'un plan de gestion et de végétalisation des espaces verts sur des parcelles tests de communes volontaires appartenant à la CCNEB
✓ Fiche Action N°5 Axe 3 TVB :	Création d'une série de vidéos permettant la valorisation des bonnes pratiques de la collectivité et des acteurs du territoire auprès d'un large public
✓ Fiche Action N°6 Axe 3 TVB :	Création d'une maquette numérique pour la réalisation et l'impression de panneaux itinérants d'information et de sensibilisation sur les projets réalisés dans et/ou par la collectivité
✓ Fiche Action N°VI Axe 3 :	Préserver et protéger les zones inondables du territoire pour une meilleure adaptation au changement climatique et prise en compte du risque

Commune(s) concernée(s)	Communes sélectionnées par la CCNEB (à la suite des retours des formulaires ou des résultats de la cartographie)
Surface ou linéaire approximatif	Parcelles tests concernées sur les communes volontaires
Maîtrise foncière de l'espace	Non, les espaces verts concernés ou parcelles tests sont en gestion communale et/ou intercommunale
Pression(s) et menace(s) recensée(s)	Peu de retours de formulaires pour le choix des projets / Absence de volontarisme développé par les communes identifiées suite aux résultats cartographiques / Manque de fonds propres et absence de financements pour la réalisation des travaux / Incompréhension des acteurs concernés par le projet lors de la sensibilisation / Végétalisation non adaptée au climat et aux sols locaux / Manque de communication tout au long du projet / Faible implication des élus et manque d'intérêt pour l'action en général
Facteur(s) de réussite	Volontarisme des communes / Aides au financement des travaux / Coordination des acteurs du projet / Choix d'espèces adaptées pour la végétalisation / Lien avec le plan de végétalisation et des espaces verts / Sensibilisation forte du public / Acceptation des acteurs concernés par les espaces-tests / Satisfaction des acteurs concernés suite aux travaux / Baisse de la température sur les lieux des travaux lors des fortes chaleurs et/ou meilleure infiltration de l'eau à la parcelle / Action innovante et exemplaire pour les territoires voisins / Volonté politique / Liens avec les documents d'urbanisme et le plan d'actions Territoire Vert et Bleu de la CCNEB / Communication et large diffusion de l'action / Duplication de l'action sur le territoire et d'autres collectivités

 **MISE EN ŒUVRE**

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	Répondre à des Appels à Projet (AAP) pour pouvoir financer certaines actions de désimperméabilisation ou bien prévoir un budget annuel pour la réalisation d'un ou plusieurs projets sur le territoire / Identifier des futurs critères de sélection des projets / Coordonner l'action avec celle sur le plan de gestion des espaces verts, pour des méthodes d'élaboration croisées / Communiquer et sensibiliser les élus via la création de réunions/événements / Transmettre des "fiches d'identité" de projets aux communes du territoire / Recevoir et analyser les fiches d'identité / Option : recruter un prestataire pour la réalisation de la cartographie / Option : Analyser les résultats de la cartographie pour choisir les lieux de projet / Sélectionner les projets et communiquer auprès des communes concernées par les lieux des projets en fonction des critères préétablis / Recruter un prestataire pour les travaux ou réalisation des travaux par les services techniques / Suivre les travaux et anticiper certaines phases cruciales (gestion des déchets, ...) / Communiquer sur les résultats des travaux / Retours d'expérience et évaluation de l'action / Suivi de l'action par les Services compétents de la CCNEB
--	---

Porteur(s) de projet potentiel(s)	<p>Bureau d'Etudes spécialisé ou Agence d'Urbanisme pour la création d'une cartographie des îlots de chaleur urbains</p> <p>Agence d'Urbanisme et/ou Agence Régionale de Santé et/ou structures compétentes et personnes ressources pour l'accompagnement de la CCNEB lors des événements de sensibilisation</p> <p>Communauté de Communes du Nord Est Béarn et communes concernées pour la phase d'identification des îlots de chaleur urbains</p>
Principaux partenaires identifiés	<p>Communes concernées de la CCNEB / Elus du territoire / Services techniques ou prestataires de service / Option : Bureau d'Etudes ou Agence d'Urbanisme compétents pour la réalisation de la cartographie / Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) / Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Béarn (CPIE) et autres associations d'éducation à l'environnement : Ecocène, ... / Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine (ARS) / Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé pour tous (IREPS) / Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine (CEN N-A) / Associations (environnementale, écocitoyenne, naturalistes, écologues, patrimoine rural, ... : Liken, ...) / Acteurs indépendants (compétents dans la sensibilisation et dans la désimperméabilisation : FREDON, CDC Biodiversité, ...) / Office Français de la Biodiversité (OFB) / Département des Pyrénées-Atlantiques / Région Nouvelle-Aquitaine</p>
Public visé	Elus du territoire, usagers (ou futurs usagers) des espaces concernés : habitants, élèves et professeurs, travailleurs du territoire, ...
Financeurs mobilisables	Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) (projets de désimperméabilisation financés à hauteur de 50%) / Région Nouvelle-Aquitaine / Département des Pyrénées-Atlantiques (subvention voirie par exemple) / Fonds FEDER / Banque des Territoires / CDC Biodiversité / Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine / Fonds vert
Estimation du coût	<p>Coût d'animation et coordination globale : temps des Responsables de mission de la Direction Aménagement et Développement Durable de la CCNEB, à mutualiser avec le temps consacré dans la Fiche Action N° 6 Axe 2 Stratégie TVB + temps de réponse aux AAP (5 jours) + coordination globale de l'action : 20 jours/an la première année, soit 3 066,6 € TTC/an, 10 jours/an les années suivantes, soit 1 533,3 € TTC/an.</p> <p>Temps du Chargé(e) de missions en charge de la Communication pour la phase de sensibilisation et/ou pour la finalisation du projet : 5 jours/an, soit 766,65 € TTC/an</p> <p>Optionnel : coût de l'élaboration de la cartographie par un acteur compétent : entre 2 et 5 jours de travail, dépend de l'acteur sélectionné : 1 000 € TTC (Agence d'Urbanisme par exemple)</p> <p>Coût des travaux : dépend du montant des travaux et dépend des financements octroyés (pouvant aller jusqu'à 50% d'aides)</p> <p>Coût de l'organisation d'ateliers : entre 2 600 et 5 200 € TTC par atelier</p>
Calendrier	Action à démarrer en urgence en 2023 pour pouvoir répondre à temps à des AAP pouvant financer les projets, calendrier à faire correspondre avec l'action N°6 de l'axe 2 (TVB)



SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	<p>Nombre de réunions/événements organisés pour sensibiliser les élus à la désimperméabilisation des sols / Nombre d'élus présents lors des réunions et événements / Nombre de fiches d'identité envoyées / Nombre de fiches d'identité reçues complétées / Réalisation de la cartographie / Nombre de projets sélectionnés / Nombre de communes volontaires / Nombre de réunions de concertation réalisées / Nombre de prestataires pour les travaux / Nombre de travaux réalisés / Nombre de m² désimperméabilisés / Nombre de supports de communication créés pour le suivi et la présentation des résultats des projets</p>
---	--

Adaptation du territoire

La mise en place de cette action contribue, en lien avec les autres actions, à l'adaptation du territoire face au changement climatique par la limitation de l'imperméabilisation des sols et le développement de la végétalisation, ceci afin de limiter l'augmentation des effets d'îlots de chaleur urbains, de développer la séquestration carbone et la résilience du territoire, de réduire les risques d'inondation, ...

FICHE ACTION N° V

PRESERVER ET PROTEGER LES ZONES INONDABLES DU TERRITOIRE POUR UNE MEILLEURE ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRISE EN COMPTE DU RISQUE

AXE STRATEGIQUE	<i>Vivre : Faire de la sobriété et efficacité énergétique la garantie d'un cadre de vie à haute valeur environnementale et sociale</i>			
SECTEUR(S) CONCERNE(S) DU PCAET	Agriculture	Résidentiel	Tertiaire	Industrie
	Transports - personnes	Transports - marchandises	Energies Renouvelables	Déchets
TYPE ACTION	<input checked="" type="checkbox"/> Innover	<input type="checkbox"/> Accompagner	<input checked="" type="checkbox"/> Améliorer les connaissances	<input checked="" type="checkbox"/> Communiquer
OBJECTIF(S) EN LIEN AVEC LE PCAET	<input type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES		<input type="checkbox"/> Qualité de l'air	<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique
	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique		<input type="checkbox"/> Développement des ENR	
OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL	Prendre en compte les risques et l'adaptation au changement climatique dans l'espace public			
PRIORITE	<input checked="" type="checkbox"/> Haute		<input type="checkbox"/> Modérée	<input type="checkbox"/> Faible
ETAT DE L'ACTION	<input checked="" type="checkbox"/> Existante	<input checked="" type="checkbox"/> A poursuivre	<input checked="" type="checkbox"/> A développer	<input checked="" type="checkbox"/> A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	<input checked="" type="checkbox"/> Immédiatement (N à N+2)	<input type="checkbox"/> Court terme (N+3 à N+5)	<input type="checkbox"/> Moyen terme (N+6 à N+10)	<input type="checkbox"/> Long terme (N+10 à plus)



DESCRIPTION

Description et objectifs de l'action :

La quasi-totalité des communes du territoire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn (CCNEB) est soumise au risque inondation que ce soit par crue lente ou rapide, et par ruissellement pour Morlèas et Lembeye. Plus de 80% des arrêtés de catastrophes naturelles relevés depuis 1982 concernent une inondation, et six communes à proximité de l'Ousse et de ses affluents ont un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) approuvé : Barzun, Espoey, Livron, Nousty, Pontacq et Soumoulou. D'autres communes ont déjà intégré le volet inondation dans leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : Buros, Serres-Morlaàs, Ouillon, Espoey, Soumoulou, Pontacq, Abère et Sedzère. Enfin plusieurs communes sont également incluses dans le périmètre du Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) du bassin Adour-Garonne. Face à ce risque inondation, les constructions dans les zones inondables peuvent soit mettre en danger le matériel et les personnes concernés, soit renforcer le phénomène de ruissellement et aggraver les effets de crue. De plus, les zones inondables sont souvent associées à des zones à enjeux car elles se situent généralement sur des zones humides et constituent des réservoirs de biodiversité, des puits de carbone et îlots de fraîcheur. Cette action vise donc en premier lieu à étudier la possibilité d'interdire toute construction en zone inondable sur le territoire pour favoriser le phénomène naturel de crue et réduire le ruissellement et les dégradations dus aux inondations. En second lieu elle vise à créer un projet de préservation/restauration sur une parcelle-test du territoire en zone inondable. Cette réflexion doit donc passer par différentes étapes :

Rassembler les différentes données permettant de créer une base fiable du risque inondation sur le territoire

Cette première étape vise à faire l'état des lieux de la connaissance sur le risque inondation afin d'identifier au mieux toutes les zones inondables du territoire. Ce travail est déjà à l'œuvre au sein du Service qui suit la compétence relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GeMAPI) qui a accumulé une grande partie de la connaissance et pourra la mettre à disposition du Service Environnement-Climat. L'outil cartographique sur la plateforme en ligne "Geo 64" utilisé par le Service concerné sera particulièrement pertinent pour rassembler ces données. Les couches cartographiques issues des PPRI, de l'Atlas des Zones Inondables (AZI), ainsi que des études hydrauliques menées sur le territoire seront donc des exemples de données à mobiliser. Les syndicats d'eau et de rivière sont également des acteurs mobilisables dans cette première phase de l'action pour capitaliser de la connaissance, notamment au vu de la compétence "prévention inondation" de certains d'entre eux.

Compléter la connaissance par les retours de terrain des élus lors d'évènements de sensibilisation dédiés

En parallèle sont à mener des échanges avec les élus du territoire afin de compléter les études par des retours de terrain. En effet, parfois certaines zones sont inondées notamment par les effets de remontées de nappe ou de ruissellement. Ces phénomènes ne sont pas forcément modélisables ni associés à des compétences de la CCNEB et ne sont donc pas systématiquement répertoriés dans des études précises. La connaissance locale du terrain est donc un atout pour pouvoir affiner les recherches sur les zones inondables du territoire.

Ces échanges avec les élus peuvent prendre différentes formes : séminaire, atelier, marches exploratoires sur le terrain, ... Ces réunions pourront être menées par le Responsable de missions de la CCNEB, en lien étroit avec les syndicats d'eau et de rivières du territoire et aidé si besoin par un organisme spécialisé dans l'animation. Ces temps sont l'occasion à la fois de sensibiliser les élus du territoire au risque inondation, et de compléter la connaissance locale de ce risque. Une réunion pourra être prévue la première année de la mise en œuvre de l'action, et d'autres évènements pourront éventuellement être reconduits ponctuellement les années suivantes pour assurer un suivi de cette connaissance du terrain.

Exclure, sauf exception, la possibilité de construire en zone inondable via les documents d'urbanisme du territoire

Afin de prévenir le plus efficacement possible les risques et de préserver les zones à enjeux, le but serait d'interdire toute construction, sauf exception, au niveau de ces zones inondables. Les espaces concernés seront donc déterminés en fonction des études cartographiques (études hydrauliques, AZI, ...) et des retours de terrain qui auront été capitalisés lors des réunions avec les élus et les syndicats d'eau et de rivière. Cette réflexion est à mener en étroite collaboration entre les différents agents de la Direction Aménagement et Développement Durable de la CCNEB (exemple via un groupe de travail dédié). En effet, les enjeux concernent à la fois le risque inondation et également le développement territorial.

Une fois les zones d'inconstructibilité déterminées, l'objectif serait que les documents d'urbanisme les intègrent dans leur zonage. Des règles spécifiques associées à ces zones peuvent également être élaborées via les documents d'urbanisme pour renforcer la préservation de ces zones à enjeux. Une fois les zonages et les règles élaborées via les outils mobilisables dans les documents d'urbanisme, une phase de sensibilisation des élus est à prévoir soit dans le cadre de l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) ou bien lors de temps spécifiques dédiés via les Responsables de missions de la Direction Aménagement et Développement Durable de la CCNEB. Lors de la révision des documents d'urbanisme sera également prévue l'intégration de toute nouvelle connaissance (étude et retour d'expérience) sur le risque inondation.

Elaborer un projet exemplaire sur une parcelle-test pour mettre en valeur ces zones inondables et les préserver de l'artificialisation

En parallèle des réflexions portant sur les règles d'inconstructibilité des zones inondables seront menés des échanges sur les opportunités de mettre en place des projets de préservation ou d'aménagement des terrains inondables. Le but étant de les préserver de l'imperméabilisation des sols, et de renforcer leur naturalité pour favoriser un écoulement naturel de l'eau et une meilleure infiltration à la parcelle. Pour ce faire, plusieurs critères doivent être pris en compte : le caractère inondable d'un terrain, son classement dans les documents d'urbanisme, son occupation actuelle, ses usages, et les projets à l'œuvre ou en devenir sur la parcelle. Enfin, d'autres critères peuvent venir compléter la liste tels que le repérage d'éventuelles friches, les parcelles accueillant du public, ... Selon ces critères, et en s'appuyant sur les études et retours de terrain locaux, une première sélection peut permettre l'identification de certaines parcelles à enjeux.

Une fois identifiées, la CCNEB choisira une parcelle-test sur laquelle développer un projet exemplaire de préservation ou de restauration. Ce choix s'effectuera notamment en fonction des possibilités d'acquisition du terrain ou de mise à disposition par une commune.

L'acquisition peut passer par différents outils fonciers et par l'intermédiaire de diverses structures : acquisition à l'amiable ; acquisition foncière par le Conservatoire des espaces Naturels ou par l'Etablissement Public Foncier Local ; droit de préemption urbain ou commercial ; expropriation ; rachat de parcelles vacantes ou en friche, ... Cette partie de l'action sera à réaliser en étroite collaboration avec les structures compétentes dans les études hydrauliques (elles prévoient des possibilités de rachat de terres aux propriétaires possédant des parcelles pouvant faire l'objet de travaux dans le cadre de la restauration des champs d'expansion de crues).

L'achat d'une parcelle-test serait donc un projet exemplaire sur le territoire et pourrait en effet prévenir toute construction sur un terrain sensible, ou bien contribuer à désimperméabiliser les sols ce qui pourrait améliorer la gestion des inondations sur le territoire (cf. Axe 3 Fiche Action N°IV). Il permettrait également de mettre en place par exemple un projet de revégétalisation ou de réaménagement d'un espace où l'eau s'infiltrerait plus facilement sur la parcelle (cf. Axe 2 Fiche Action N° 6 Stratégie TVB). En effet, certains cours d'eau ont pu subir des modifications suite à des constructions ou de l'artificialisation, et pourraient bénéficier de projets de rétablissement de leurs espaces de liberté. Le choix du projet à réaliser pourra dépendre des moyens internes pour la réalisation des travaux ou bien des subventions disponibles via des institutions ou structures finançant ce genre de projets (par exemple la Région Nouvelle-Aquitaine ou l'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG)). Communiquer sur le projet envisagé et avec le propriétaire de la parcelle à enjeux est donc une condition de réussite à cette étape de l'action. Des réunions publiques peuvent être élaborées ou bien des réunions plus "bilatérales" avec le propriétaire en question, en fonction de la parcelle et du projet envisagé.

Une fois le projet réalisé, la CCNEB pourra le valoriser via ses différents moyens de communication ou via les vidéos et panneaux informatifs (cf. Axe 3 Fiches Action N° 5 et 6 Stratégie TVB).

Objectifs de l'action :

Identifier les zones à risque sur le territoire / Mieux protéger les biens et les personnes face au risque inondation sur le territoire / Mettre en place des règles spécifiques pour préserver de l'artificialisation les zones inondables ou pour en désimperméabiliser et revégétaliser certaines / Améliorer la gestion des inondations sur le territoire / Mieux anticiper le risque / Rétablir des espaces de liberté des cours d'eau / "Prévenir" plutôt que "guérir" face au phénomène d'inondation / Préserver les zones humides et la Trame Verte et Bleue / Effectuer des choix rentables sur le long terme / Augmenter la résilience du territoire / Adaptation du territoire au changement climatique

Cette action est complémentaire aux actions :

✓ Fiche Action N°V axe 3 :	Elaboration d'un plan intercommunal de désimperméabilisation des sols avec une première mise en œuvre sur des espaces-tests
✓ Fiche Action N°6 axe 2 TVB :	Elaboration d'un plan de gestion et de végétalisation des espaces verts sur des parcelles tests de communes volontaires appartenant à la CCNEB
✓ Fiche Action N°5 axe 3 TVB :	Création d'une série de vidéos permettant la valorisation des bonnes pratiques de la collectivité et des acteurs du territoire auprès d'un large public
✓ Fiche Action N°6 axe 3 TVB :	Création d'une maquette numérique pour la réalisation et l'impression de panneaux itinérants d'information et de sensibilisation sur les projets réalisés dans et/ou par la collectivité

Commune(s) concernée(s)	La totalité du territoire, et particulièrement les communes en zones inondables ou concernées par des inondations
Surface ou linéaire approximatif	A déterminer dans la mutualisation des études liées au phénomène d'inondation
Maîtrise foncière de l'espace	Non, éventuellement pour la phase d'acquisition des terrains à enjeux

Pression(s) et menace(s) recensée(s)	<p>Manque de connaissance sur le phénomène local d'inondation / Manque de partage de la connaissance entre les différents services de la CCNEB / Temps de travail insuffisant pour les différents Responsables de missions de la CCNEB / Mauvaise identification des zones à enjeux / Manque de volontarisme de la part des élus / Impossibilité d'inscrire les prescriptions dans les documents d'urbanisme / Manque de financements/subventions pour pouvoir racheter des terres en zones inondables / Réticences des propriétaires de parcelles identifiées pour la mise en œuvre des projets / Manque de volontarisme pour porter les projets opérationnels / Absence de résultats à la suite de la mise en place de certains projets</p>
Facteur(s) de réussite	<p>Partage clair et rapide des éléments de connaissance entre les services de la CCNEB, et par les élus du territoire / Visualisation claire et précise des zones inondables et inondées / Instauration rapide de règles claires et efficaces sur les parcelles à enjeux / Grand volontarisme de la part des élus, de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL), du Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) Nouvelle-Aquitaine et d'autres acteurs pour mener à bien les projets sur les zones inondables (rachat, réhabilitation) / Adhésion au projet de la profession agricole / Prise de conscience de l'importance des travaux lors de la phase de sensibilisation / Grande coordination entre tous les acteurs impliqués dans ce projet / Echanges réguliers avec les acteurs de l'action / Soutien de partenaires financiers / Obtention de financements / Validation et portage politique de la démarche</p>

MISE EN ŒUVRE

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	<p>Mutualiser la connaissance sur les zones inondables et les zones inondées grâce à la collaboration des différents agents compétents de la CCNEB (compétence en géomatique requise sur logiciels type Q-gis) / Affiner la connaissance en organisant une à plusieurs réunions thématiques avec les élus du territoire / Optionnel : passer un marché public pour recruter un prestataire extérieur pour tenir la série de réunions avec les élus du territoire / Créer un groupe de travail dédié interne à la Direction Aménagement et Développement Durable pour rendre cohérente la démarche d'interdiction d'artificialiser les sols sur les parcelles à enjeux, avec les autres démarches en cours sur le territoire (PLU, ...) / Sélectionner les premières parcelles sur lesquelles réaliser les projets en collaboration avec le groupe de travail interne / Communiquer et sensibiliser les élus et usagers des parcelles sélectionnées pour expliquer les changements à venir / Suivre et communiquer sur l'avancée et le résultat des travaux / Faire corrélérer cette action avec les démarches sur les plans intercommunaux de gestion des espaces verts, de revégétalisation, et de désimperméabilisation / Collaborer tout au long de la démarche et <i>a posteriori</i> avec les différents acteurs et partenaires</p>
Porteur(s) de projet potentiel(s)	<p>Syndicats GeMAPI, Syndicats d'eau et de rivière et éventuellement structure spécialisée (Agence d'Urbanisme, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), ...) pour les temps de sensibilisation en partenariat avec la CCNEB</p> <p>Structures compétentes telles que le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) ou l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) et/ou CCNEB pour le rachat des parcelles à enjeux</p> <p>Structures compétentes telles que l'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) ou le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) pour la réalisation des projets sur les parcelles à enjeux</p> <p>CCNEB pour la coordination de l'action (particulièrement les Responsables de mission de la Direction Aménagement et Développement Durable)</p>
Principaux partenaires identifiés	<p>Communes / Elus des communes concernées et élus intercommunaux / Pôle Métropolitain du Pays de Béarn (PMPB) / Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) / Région Nouvelle-Aquitaine / Département des Pyrénées Atlantiques / Syndicats locaux des eaux / Syndicats de rivière du territoire / Services techniques ou prestataires de service (Agence d'Urbanisme, Bureaux d'Etudes, ...) / Conservatoire des Espaces Naturel Nouvelle-Aquitaine (CEN) / Agence Régionale de la Santé Nouvelle-Aquitaine (ARS) / Associations environnementales / Prestataire en charge de la réalisation du Plan Local Intercommunal (Agence Publique de Gestion Locale des Pyrénées-Atlantiques)</p>
Public visé	<p>Habitants du territoire / Usagers situés dans les zones inondables / Elus</p>
Financeurs mobilisables	<p>Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) / Région Nouvelle-Aquitaine / Département des Pyrénées Atlantiques / Fonds FEDER / Banque des Territoires / Fonds Barnier ou Fonds de prévention des risques naturels majeurs, dans le cadre d'un PAPI</p>

<p>Estimation du coût</p>	<p>Coût animation et coordination globale :</p> <p>Temps des Responsables de mission CCNEB compétents : 20 jours/an chacun, soit 3 066,6 € TTC/an chacun, pour le partage des données et pour les réflexions à mener sur les règles d'inconstructibilité + temps de coordination de l'action par la Responsable de mission Environnement-Climat : 15 jours/an, soit 2 300 € TTC/an</p> <p>Temps du chargé(e) de missions CCNEB en charge de la Communication : sensibilisation des élus, communication auprès du grand public et valorisation des projets réalisés : 5 jours/an, soit 766,6 € TTC/an</p> <p>Eventuellement : coût du rachat du terrain pour le projet exemplaire : dépend de l'outil foncier utilisé et des acteurs du rachat (subventions à mobiliser dans ce cadre)</p> <p>Coût des travaux et/ou temps des Services Techniques : à inclure dans les actions issue du plan de revégétalisation et/ou du plan de désimperméabilisation pour bénéficier des subventions/financements</p> <p>Coûts de prestations supplémentaires à prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût de l'organisation d'un séminaire : entre 1 500 et 3 000 € TTC en fonction des prestations - Coût de l'organisation d'ateliers ou de marches exploratoires : entre 2 600 et 5 200 € TTC par évènement
<p>Calendrier</p>	<p>Action à démarrer à partir de 2023, notamment pour pouvoir l'inclure dans l'élaboration des PLUi</p>
<p>2023</p> <ul style="list-style-type: none"> (Réponse à l'appel à projet de l'Agence de l'Eau pour financer des projets) Mutualisation de la connaissance sur les zones inondables du territoire (lien avec GEMAPI) Sensibilisation des élus et capitalisation de leurs retours de terrain lors d'un événement dédié Réflexion sur les règles d'inconstructibilité (sauf exception) avec les chargés de mission concernés et validation politique Inscription des règles dans les documents d'urbanisme <p>2024 et après</p> <ul style="list-style-type: none"> Choix d'une parcelle-test pour le projet exemplaire Début de l'acquisition de la parcelle-test Travaux sur cette parcelle 	
SUIVI ET ÉVALUATION	
<p>Indicateur(s) de résultat de la réalisation</p>	<p>Nombre d'études mutualisées / Nombre de couches cartographies rassemblées sur l'outil numérique / Nombre de réunions avec les élus / Nombre d'acteurs ayant participé aux réunions / Nombre de règles écrites sur les parcelles à enjeu / Nombre de règles reprises par le PLUi / Nombre de réunions réalisées avec les propriétaires des parcelles à enjeu / Nombre de parcelles rachetées / Nombre de projets menés sur les parcelles rachetées / Nombre d'hectares en zone inondable</p>
<p>Adaptation du territoire</p>	
<p>La mise en place de cette action contribue, en lien avec les autres actions, à l'adaptation du territoire face au changement climatique.</p>	

AXE 4

Circuler : Favoriser les mobilités vertes pour un aménagement durable du territoire

Fiche-action N°I : Identifier et accompagner les entreprises volontaires dans la mise en place d'un Plan de Mobilité Employeur

Fiche-action N°II : Améliorer la communication sur les solutions existantes en termes de mobilité et favoriser l'intermodalité au sein du bassin de vie

Fiche-action N°III : Elaboration de programmes pédagogiques destinés aux structures scolaires et centres de loisirs pour promouvoir l'usage du vélo et des mobilités douces

Fiche-action N°IV : Elaboration d'une charte interne favorisant l'usage des modes alternatifs à la voiture individuelle chez les agents et élus de la CCNEB

AXE STRATEGIQUE	Ciruler : Favoriser les mobilités vertes pour un aménagement durable du territoire			
SECTEUR(S) CONCERNE(S) DU PCAET	Agriculture	Résidentiel	Tertiaire	Industrie
	Transports - personnes	Transports - marchandises	Energies Renouvelables	Déchets
TYPE ACTION	<input type="checkbox"/> Innover	<input checked="" type="checkbox"/> Accompagner	<input checked="" type="checkbox"/> Améliorer les connaissances	<input checked="" type="checkbox"/> Communiquer
OBJECTIF(S) EN LIEN AVEC LE PCAET	<input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique		<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Développement des ENR <input checked="" type="checkbox"/> Sobriété énergétique	
OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL	Adaptation et sobriété par l'optimisation des modes de déplacement sur le territoire			
PRIORITE	<input checked="" type="checkbox"/> Haute		<input type="checkbox"/> Modérée	<input type="checkbox"/> Faible
ETAT DE L'ACTION	<input type="checkbox"/> Existante	<input type="checkbox"/> A poursuivre	<input type="checkbox"/> A développer	<input checked="" type="checkbox"/> A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	<input checked="" type="checkbox"/> Immédiatement (N à N+2)	<input type="checkbox"/> Court terme (N+3 à N+5)	<input type="checkbox"/> Moyen terme (N+6 à N+10)	<input type="checkbox"/> Long terme (N+10 à plus)

DESCRIPTION

Description et objectifs de l'action :

Le secteur des transports routiers représente plus d'un tiers des consommations énergétiques du territoire (plus de 250 GWh), ce qui en fait le deuxième secteur le plus énergivore du territoire. L'importance du secteur des transports dans les consommations énergétiques du territoire est notamment liée à la prédominance des déplacements en voiture. Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Nord Est Béarn (CCNEB) souhaite travailler avec les entreprises du territoire afin de les inciter à améliorer la mobilité quotidienne de leurs employés et ainsi réduire les impacts associés, notamment grâce à un accompagnement de ces dernières dans la mise en place d'un Plan de Mobilité Employeur (PDME). Le Plan de Mobilité Employeur s'inscrit dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) publiée le 24 décembre 2019. Ainsi, toute entreprise de plus de 50 salariés doit organiser les mobilités de ses salariés, soit à travers des négociations sociales, soit par la réalisation d'un Plan de Mobilité Employeur.

Le Plan de Mobilité Employeur a pour objectif d'optimiser et d'augmenter l'efficacité des déplacements générés par l'activité d'une entreprise ou d'une administration. Il permet de trouver et proposer des solutions afin de répondre à différents enjeux environnementaux, sociétaux et économiques notamment pour :

- Les trajets domicile-travail des salariés ou des agents ;
- Les déplacements professionnels des salariés ou des agents ;
- Les visites de clients, fournisseurs, partenaires, prestataires, ... ;
- Les livraisons de marchandises (fret entrant et sortant).

Ainsi, la CCNEB entend réaliser cette action à travers plusieurs étapes :

Identifier les entreprises

En s'appuyant sur l'annuaire des entreprises du territoire (mis à jour régulièrement par le Service Economie), la CCNEB contactera les entreprises par courrier officiel (papier et numérique) (co-signé du Président et du Maire de la commune concernée) pour les informer des enjeux relatifs aux émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et polluants atmosphériques liées au secteur du transport et leurs répercussions sur la santé et l'environnement. L'objectif de cette communication est de faire comprendre aux entreprises à la fois les bénéfices associés à la mise en place d'un Plan de Mobilité Employeur, et aussi de leur faire prendre conscience des enjeux environnementaux. Des données chiffrées pour des entreprises ayant franchi le pas et sur le secteur du transport de manière générale (impacts, parts modales, émissions associées à chaque mode de transport, ...) pourront donc être fournies pour apporter des informations concrètes et inciter les entreprises du territoire à s'engager à leur tour dans une telle démarche. La mobilisation des acteurs se fera en partenariat avec le Service Economie et Environnement-Climat de la CCNEB. Parmi ces deux Services, un référent sera désigné pour assurer le suivi et la coordination de l'action en interne.

Des réunions physiques groupées seront organisées afin d'échanger sur la démarche mais également pour répondre aux interrogations des acteurs du territoire. Dans un premier temps, l'action portera sur les entreprises présentes au sein des zones d'activités du territoire afin d'étudier l'opportunité de réalisation de Plans de Mobilité inter-Entreprises.

Une communication à destination des acteurs économiques du territoire pourra être également déployée en amont et au cours de la démarche grâce à une stratégie de communication définie et à travers les canaux dédiés à ce type d'acteurs (réseaux sociaux, newsletter du Service Economie, ...).

L'identification et le contact des entreprises pour l'accompagnement dans la mise en place d'un Plan de Mobilité Employeur pourra être mutualisée avec le dispositif prévu pour l'amélioration des connaissances et la réalisation de diagnostics auprès des acteurs économiques du territoire (cf. Axe 2 Fiche Action N° III).

La CCNEB pourra notamment s'appuyer sur la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Atlantiques pour identifier les entreprises volontaires sur le territoire.

Accompagner les entreprises

Pour accompagner les acteurs dans la mise en œuvre de pratiques de déplacement plus vertueuses, il sera nécessaire de réaliser un diagnostic de leurs pratiques puis de mettre en place un plan d'actions associé. Le référent CCNEB sera dédié à cette mission, permettant de centraliser les échanges et d'avoir une cohérence dans les informations transmises. Ce référent sera l'interlocuteur privilégié des acteurs économiques. Il accompagnera ces derniers vers le dispositif le plus adéquat, suivra l'avancement de la démarche et capitalisera les retours d'expérience.

Pour accompagner les entreprises, il sera indispensable de communiquer et rediriger vers des dispositifs, outils et acteurs existants, par exemple le guide, "Un plan de mobilité dans mon entreprise" réalisé par Réseau Action Climat France, l'accompagnement de la Chambre de Commerce et d'Industrie, les outils disponibles sur le site de l'Agence de la transition écologique (ADEME),... Les entreprises ne souhaitant pas s'engager dans un Plan de Mobilité Employeur mais souhaitant tout de même avoir des conseils en mobilité seront également accompagnés dans ce sens par la CCNEB (communication sur le challenge de la mobilité, sur le calculateur de l'Agence de la transition écologique (ADEME) "Mon Impact Transport", le site web de "Déclic Mobilités" qui rassemble les bonnes pratiques d'entreprises privées ou publiques, ...).

En plus de l'animation autour de la démarche, la CCNEB mettra à disposition des entreprises volontaires des outils méthodologiques comme des questionnaires à destination des salariés, une trame d'aide à la rédaction du PDME, ou encore la réalisation de cartographies des déplacements. Ces outils seront créés en interne par un agent de la CCNEB, sur la base des outils existants cités ci-dessus ou d'autres éléments. Ils pourront être modifiés au fil de leur utilisation en fonction des retours d'expérience des entreprises.

Afin de renforcer le nombre d'entreprises mobilisées, la CCNEB s'attachera à communiquer sur les bénéfices de la réalisation d'un Plan de Mobilité Employeur et de la mise en œuvre des actions associées :

- Pour l'entreprise (amélioration des conditions d'accès des salariés, amélioration du bien-être au travail, valorisation de l'image de l'entreprise, réduction des charges liées aux déplacements professionnels, optimisation du foncier grâce au travail sur le stationnement, ...);
- Pour les salariés (réduction des coûts liés aux déplacements, réduction du stress lié aux déplacements, participation à un projet fédérateur de l'entreprise, ...).

Valoriser les démarches entreprises

Une fois l'accompagnement de certaines entreprises terminé, la CCNEB valorisera les retours d'expérience et les efforts fournis. Ainsi, avec l'autorisation préalable des entreprises concernées, la Communauté de Communes du Nord Est Béarn pourra alors, au travers des moyens de communication habituels, mettre en lumière le passage à l'acte d'une entreprise. Un recensement et une mise en contact des entreprises ayant effectué un Plan de Mobilité Employeur seront également réalisés afin de faciliter la réplique de cette démarche.

La CCNEB pourra associer un label à cette démarche afin que les entreprises puissent valoriser et communiquer sur leur initiative.

Le Service Communication de la CCNEB pourra être sollicité pour la mise en valeur des démarches entreprises par les acteurs économiques à travers les canaux habituels ou la diffusion de vidéos "d'exemplarité" (cf. Axe 3 Fiche Action N° 5 Stratégie TVB).

Objectifs de l'action :

Amélioration de la qualité de l'air / Réduction des émissions de GES associées au transport / Améliorer la connaissance des entreprises en termes de mobilités / Renforcer les échanges entre la collectivité et les entreprises du territoire / Valoriser les démarches entreprises sur le territoire / Mobiliser et sensibiliser les entreprises dans la transition énergétique / Favoriser le développement de démarches de mobilité exemplaires au sein des entreprises du territoire

Cette action est complémentaire aux actions :

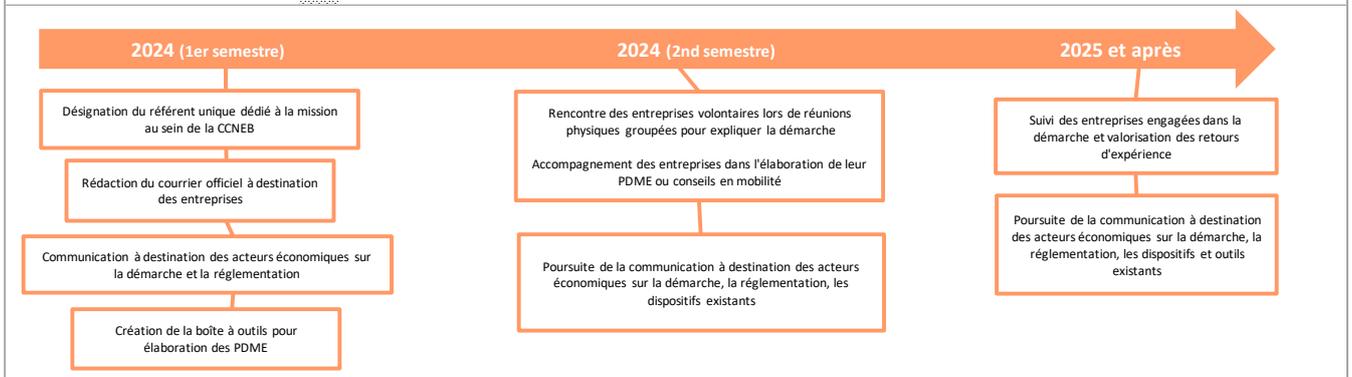
✓ Fiche Action N°III Axe 2 :	Amélioration des connaissances et diagnostic pour une transition énergétique des acteurs économiques du territoire
✓ Fiche Action N°5 Axe 3 TVB :	Création d'une série de vidéos permettant la valorisation des bonnes pratiques de la collectivité et des acteurs du territoire auprès d'un large public

Commune(s) concernée(s)	73 communes soit la totalité du territoire
Surface ou linéaire approximatif	Sans objet
Maîtrise foncière de l'espace	Sans objet
Pression(s) et menace(s) recensée(s)	Nombre d'entreprises volontaires peu important / Faible mobilisation / Désintérêt des acteurs sur le sujet / Manque d'échange et de collaboration entre les acteurs / Difficultés pour la mise en réseau / Besoin d'un portage politique important / Coût financier / Utilisation d'une sémantique inappropriée durant les échanges et les comptes rendus / Pas de suite apportée à la réalisation des études / Manque de financement / Communication auprès des acteurs économiques insuffisante / Manque de valorisation des démarches / Moyens humains dédiés à l'action insuffisants
Facteur(s) de réussite	Communication massive et sensibilisation en amont du projet / Relais de l'information par les communes / Coût financier limité pour les acteurs économiques / Obtention de financements / Mobilisation des acteurs économiques / Données chiffrées utilisables / Compétences et sérieux des prestataires / Mise en réseau et collaboration entre acteurs / Retours d'expérience / Valorisation des démarches entreprises / Implication des acteurs du territoire / Mise en œuvre des plans d'actions / Gains économiques pour les entreprises, réalisés suite à la mise en œuvre des prescriptions

MISE EN ŒUVRE

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	Positionnement politique en amont de la réalisation des études / Réactivité et disponibilité du référent CCNEB / Délais de réalisation des Plans de Mobilités Employeurs / Mise à jour de la liste des acteurs économiques du territoire avant le démarrage de l'action / Coordination entre les Services Environnement-Climat et Economie de la CCNEB / Organisation en interne (CCNEB) pour la mise en œuvre et le suivi de cette action / Veille sur les acteurs compétents et/ou moyens de financer ces Plans de Mobilités Employeurs / Identification des relais (au sein des réseaux existants), des canaux et des supports en amont de la communication / Communication et valorisation des démarches entreprises / Veille régulière, mise à jour des études et valorisation des démarches / Dynamisme et motivation des acteurs / Prise en compte des retours d'expérience / Création d'une base de données des acteurs économiques engagés pour le suivi de l'action / Accompagnement dans la mise en œuvre des plans d'actions
--	--

Porteur(s) de projet potentiel(s)	Chambre de Commerce et d'Industrie et Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Atlantiques et Service Economie pour identifier les entreprises volontaires Acteurs économiques du territoire pour la mise en œuvre des mesures préconisées CCNEB pour la mise en œuvre du reste de l'action et pour la coordination des autres porteurs de projet
Principaux partenaires identifiés	Communes de la CCNEB / Agence de la Transition Ecologique (ADEME) / Région Nouvelle-Aquitaine / Département des Pyrénées-Atlantiques / Services concernés et élus de la CCNEB / Pôle Métropolitain / Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) des Pyrénées-Atlantiques / Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) des Pyrénées-Atlantiques / Entreprises du territoire / Artisans / Commerçants / Clubs d'entreprises / Territoire d'Energie des Pyrénées-Atlantiques (TE64) (anciennement SDEPA)
Public visé	Entreprises du territoire
Financeurs mobilisables	Département des Pyrénées-Atlantiques / Région Nouvelle-Aquitaine / Agence de la transition écologique (ADEME) / Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) des Pyrénées-Atlantiques / Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) des Pyrénées-Atlantiques
Estimation du coût	Temps du référent CCNEB pour la mise en œuvre, la coordination et le suivi de l'action : 20 jours pour la création de la boîte à outils et 25 jours/an, soit 3 066,6 € TTC pour la boîte à outils, et 3 833,25 € TTC/an Temps du Chargé(e) de missions CCNEB en charge de la Communication : promotion et communication : 10 jours/an, soit 1 533,3 € TTC/an Coût de l'envoi des courriers officiels papiers pour contacter les entreprises : si courrier simple = 1,16 € TTC/envoi, si publication (250g max) = 4 € TTC/envoi
Calendrier	Action à démarrer à partir de 2024



SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	Nombre de Plans de Mobilités Employeur réalisés sur le territoire / Nombre de structures mettant en œuvre les actions du plan d'actions de leur PDME / Nombre et type d'acteurs économiques intégrés à la démarche / Nombre et type de communication réalisée pour communiquer et sensibiliser sur la démarche	
Gain annuel énergétique :	Gain annuel Gaz à Effet de Serre :	
La mise en place de cette action contribue, en lien avec les autres actions du secteur transport, à réduire les consommations énergétiques du secteur d'en moyenne 4 GWh/an	La mise en place de cette action contribue, en lien avec les autres actions du secteur transport, à réduire les émissions de GES du secteur d'en moyenne 1 ktCO ₂ e/an	
Gain annuel qualité de l'air :		
La mise en place de cette action contribue, en lien avec les autres actions du secteur transport, à réduire les émissions de polluants atmosphériques du secteur d'en moyenne 3 tonnes/an		

FICHE ACTION N° II

AMÉLIORER LA COMMUNICATION SUR LES SOLUTIONS EXISTANTES EN TERMES DE MOBILITÉ ET FAVORISER L'INTERMODALITÉ AU SEIN DU BASSIN DE VIE

AXE STRATEGIQUE	<i>Circuler : Favoriser les mobilités vertes pour un aménagement durable du territoire</i>			
SECTEUR(S) CONCERNE(S) DU PCAET	Agriculture	Résidentiel	Tertiaire	Industrie
	Transports - personnes	Transports - marchandises	Energies Renouvelables	Déchets
TYPE ACTION	<input type="checkbox"/> Innover	<input checked="" type="checkbox"/> Accompagner	<input checked="" type="checkbox"/> Améliorer les connaissances	<input checked="" type="checkbox"/> Communiquer
OBJECTIF(S) EN LIEN AVEC LE PCAET	<input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES		<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air	<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété énergétique
	<input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique		<input type="checkbox"/> Développement des ENR	
OBJECTIF STRATEGIQUE LOCAL	Adaptation et sobriété par l'optimisation des modes de déplacement sur le territoire			
PRIORITE	<input checked="" type="checkbox"/> Haute	<input type="checkbox"/> Modérée	<input type="checkbox"/> Faible	
ETAT DE L'ACTION	<input checked="" type="checkbox"/> Existante	<input checked="" type="checkbox"/> A poursuivre	<input type="checkbox"/> A développer	<input type="checkbox"/> A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	<input checked="" type="checkbox"/> Immédiatement (N à N+2)	<input type="checkbox"/> Court terme (N+3 à N+5)	<input type="checkbox"/> Moyen terme (N+6 à N+10)	<input type="checkbox"/> Long terme (N+10 à plus)

DESCRIPTION

Description et objectifs de l'action :

Les transports constituent la première cause d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) en France et dépendent à plus de 90% des énergies fossiles. En parallèle, les transports jouent un rôle majeur dans les émissions de polluants atmosphériques puisqu'ils engendrent à l'échelle nationale plus de 60% des émissions d'oxydes d'azote (Nox), gaz nocifs pour le système respiratoire. Au-delà de la pollution atmosphérique et d'une contribution importante au réchauffement climatique, les nuisances sonores et la consommation de foncier sont d'autres dommages sur l'environnement entraînés par les transports. Ces problématiques sont notamment liées à l'utilisation très importante des véhicules individuels dans nos déplacements. La mobilité représente donc l'un des sujets prioritaires et incontournable dans la lutte contre le changement climatique.

Les courtes distances représentent un gisement important de report modal vers la marche à pied et le vélo par exemple. Pour les plus longues distances, les transports en commun, le covoiturage, la sobriété (non déplacement) ou encore l'intermodalité, qui consiste à utiliser plusieurs modes de transport au cours d'un même déplacement, représentent des solutions intéressantes pour réduire l'utilisation de la voiture individuelle de manière occasionnelle ou quotidienne.

Le champ des compétences des collectivités territoriales a été récemment renforcé suite à l'adoption des dernières lois de décentralisation territoriale et de transition énergétique, leur attribuant une responsabilité majeure vis-à-vis de ces enjeux. Toutefois, les champs de compétences restent partagés entre les différentes instances locales (Régions, Départements, intercommunalités, ...) complexifiant la mise en œuvre des politiques de mobilité. Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Nord Est Béarn (CCNEB) souhaite agir à son échelle pour renforcer la communication sur les solutions existantes en termes de mobilité sur le territoire et favoriser l'intermodalité au sein de son bassin de vie à travers différentes démarches :

Communiquer sur l'offre existante

Afin de pouvoir communiquer correctement sur l'ensemble des dispositifs de transport existants sur le territoire et en lien avec les territoires voisins, la CCNEB réalisera une analyse de la situation actuelle en matière de mobilité (nombre, localisation et places disponibles des aires de covoiturage, localisation des lignes et des arrêts de transports en commun et de transport à la demande, principales polarités du territoire, ...). Une cartographie de ces éléments pourra être réalisée par le service compétent au sein de la CCNEB et sera associée à une description détaillée de chacune de ces solutions alternatives à la voiture individuelles existantes, afin de fournir aux habitants et usagers du territoire un maximum d'informations sur ces dernières et faciliter leur utilisation. Ce travail pourra être confié à un stagiaire.

En outre, le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités (Idelis) est l'autorité organisatrice des transports sur le territoire. En lien avec la Région Nouvelle-Aquitaine et d'autres autorités organisatrices des transports, un système d'information multimodale, Modalis, a été mis en place sur le territoire, permettant aux habitants de préparer facilement leurs déplacements, en les informant sur l'offre de mobilités et en les accompagnant pendant leur trajet. Le système Modalis est disponible à travers le site internet et une application mobile, permettant une utilisation plus large. En outre, depuis juin 2021, les trajets en covoiturage proposés par Karos et Blablacar Daily sont disponibles sur Modalis, permettant d'intégrer le covoiturage au calculateur d'itinéraire. Aussi, le Département 64 et les deux agglomérations paloise et basque sont en train de créer en contractualisation avec la société GEOVELO une base de données qui permettra, dès 2023, aux cyclistes de calculer leur meilleur itinéraire.

Ainsi, la CCNEB centralisera l'ensemble des informations sur les offres et les outils existants et communiquera ces éléments auprès des habitants et usagers grâce à ses outils habituels utilisés pour sa communication (site internet de la Communauté de Communes et des communes, réseaux sociaux, ...).

Connaître les parts modales sur le territoire et analyser les besoins

Pour adapter au mieux l'offre en termes de mobilités aux besoins des habitants et des usagers du territoire, il est essentiel de mieux connaître leurs pratiques de déplacements. Pour ce faire, la CCNEB réalisera une enquête mobilité. Les informations recueillies permettront notamment de venir en appui des politiques de mobilité et éclairer les relations entre les territoires, au-delà des périmètres administratifs.

L'enquête déplacement permettra de recenser plusieurs données comme :

- La part des utilisateurs par mode de transport (voiture, vélo, marche à pied, transports en commun, covoiturage, ...);
- Les motifs de déplacements (travail, loisirs, ...);
- Les origines et destinations des trajets quotidiens (notamment domicile-travail);
- Les distances parcourues et les temps de trajet;
- Le nombre moyen de déplacements par jour;

Des questions ouvertes seront également intégrées au sein du questionnaire afin de questionner les répondants sur leurs besoins.

Selon la volonté et les besoins de la collectivité, l'enquête pourra être réalisée à l'échelle de la CCNEB, ou à une échelle plus large que le périmètre intercommunal (intercommunalités voisines, pôle métropolitain du Pays de Béarn, ...). Dans ce cas, des discussions devront être engagées avec les acteurs concernés.

Pour réaliser cette enquête, la CCNEB pourra utiliser la méthode dédiée et très complète du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), c'est-à-dire une Enquête Mobilité Certifiée Cerema (EMC2) ou utiliser une méthodologie simplifiée adaptée aux besoins de la collectivité. Cette enquête sera soit réalisée en interne par la CCNEB (stagiaire), soit par un acteur compétent dans l'élaboration et la diffusion d'enquêtes. Dans le second cas, la CCNEB devra donc effectuer une passation de marché public et sélectionner le candidat adéquat.

L'enquête sera ensuite diffusée aux habitants et aux usagers du territoire via les moyens de communication et/ou les logiciels utilisés habituellement par la CCNEB, en s'attachant à proposer des canaux de communication diversifiés afin d'obtenir un maximum de réponses.

Si le planning le permet, les moyens dédiés à la réalisation de cette enquête pourront être mutualisés avec ceux dédiés à la réalisation de l'enquête interne à destination des agents et élus intercommunaux de la CCNEB sur les freins à l'usage d'un mode alternatif à la voiture individuelle thermique (cf. Axe 4 Fiche Action N° IV).

Le service communication, ou le prestataire retenu dans le cadre de la passation de marché public, sera à nouveau mis à contribution afin de réaliser une infographie présentant les résultats et l'analyse de l'enquête mobilités. L'infographie sera ensuite diffusée par les moyens classiques de communication (site internet, réseaux sociaux, affichage multiples, ...).

Les résultats de l'enquête mobilités pourront également servir pour des échanges entre la CCNEB et les acteurs compétents en matière de transports collectifs sur le territoire (Région Nouvelle-Aquitaine et Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités notamment) sur un possible développement des transports en commun et de l'intermodalité.

Sensibiliser les habitants et usagers du territoire

En parallèle de la communication sur l'offre existante et de l'analyse des pratiques et des besoins des habitants et usagers, la collectivité souhaite informer et sensibiliser ses habitants, en intégrant notamment les liens avec la qualité de l'air et la santé.

En lien avec l'action Renforcer l'exemplarité de la CCNEB sur les sujets Climat Air Energie par la désignation d'un ambassadeur de la sobriété et la mise en œuvre d'une feuille de route et d'un réseau d'acteur (cf. Axe 3 Fiche Action N° III), différents outils de communication et de sensibilisation pourront être mis en place auprès de la population afin de promouvoir les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle et inciter les habitants aux changements de comportement. La CCNEB pourra utiliser et communiquer sur des outils existants (par exemple "Mon impact transport" de l'Agence de la transition écologique (ADEME)), des chiffres clés sur le secteur du transport et son impact, ... Ces éléments pourront être centralisés avec la communication sur l'offre existante par exemple.

Des ateliers de sensibilisation pourront également être réalisés. Dans ce cas, des acteurs spécialisés dans ces sujets seront sollicités par la CCNEB pour intervenir (syndicats de transport, agence d'urbanisme, associations, ...).

Objectifs de l'action :

Favoriser le développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle sur le territoire / Proposer des solutions pour inciter à l'usage d'autres modes de déplacement / Promouvoir et inciter à l'usage des transports en commun et du covoiturage / Informer sur les bienfaits des modes alternatifs à la voiture individuelle en matière environnementale et de santé / Atteindre les objectifs de réduction d'émission de GES / Améliorer la qualité de l'air sur le territoire

Cette action est complémentaire aux actions :

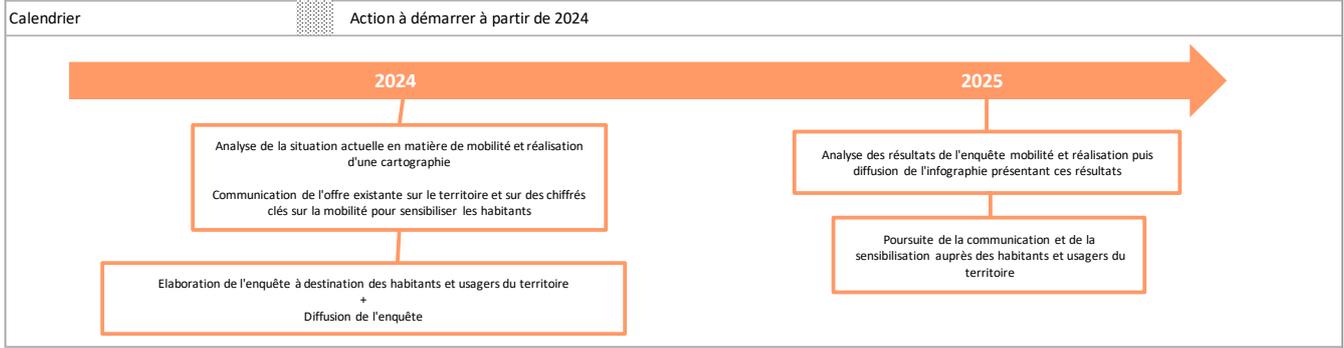
✓ Fiche Action N°IV Axe 4 :	Elaboration d'une charte interne favorisant l'usage des modes alternatifs à la voiture individuelle chez les agents et élus de la CCNEB
✓ Fiche Action N°III Axe 3 :	Renforcer l'exemplarité de la CCNEB (élus, agents, habitants) sur les sujets Climat Air Energie par la désignation d'un ambassadeur de la sobriété et la mise en place d'une feuille de route et d'un réseau d'acteurs

Commune(s) concernée(s)	73 communes soit la totalité du territoire
Surface ou linéaire approximatif	Sans objet
Maîtrise foncière de l'espace	Sans objet
Pression(s) et menace(s) recensée(s)	Manque de participation à l'enquête mobilité / Manque de dynamisme selon le type d'animation choisie / Communication et sensibilisation insuffisante / Faible impact de l'action sur les comportements des habitants et usagers du territoire / Manque de suivi et d'animation / Absence d'échanges entre la CCNEB et les acteurs compétents en termes de mobilité
Facteur(s) de réussite	Participation et implication des habitants et usagers du territoire à l'enquête mobilité / Large diffusion, communication et animation / Bonne coordination et communication entre services / Utilisation d'outils pédagogiques, participatifs et ludiques : infographies, ateliers, quizz, ... / Renouvellement des actions de sensibilisation et de communication / Relais des informations par les communes / Bon suivi et coordination générale de l'action / Echanges réguliers avec les acteurs compétents en terme de mobilité sur le territoire / Travail avec les territoires voisins pour raisonner en termes de bassin de vie et d'emploi

🔨 MISE EN ŒUVRE

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	Organisation en interne (CCNEB) pour la mise en œuvre et le suivi de cette action / Identification de la personne en charge de la mise en œuvre et du suivi de l'action / Identification des canaux et des supports en amont des étapes de communication / Communication régulière et diversifiée sur l'enquête mobilité / Réception et analyse des résultats de l'enquête / Valorisation des résultats de l'enquête / Echanges réguliers avec les acteurs compétents en terme de mobilité sur le territoire et les territoires voisins / Sensibilisation des habitants et usagers du territoire
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Bureau d'Etudes ou Agence d'Urbanisme pour la réalisation de l'enquête/questionnaire, et/ou structures compétentes (ex : Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), Ecocène), pour l'animation de temps de sensibilisation CCNEB pour la mise en œuvre et la coordination de l'action
Principaux partenaires identifiés	Région Nouvelle-Aquitaine / Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités / Communes de la CCNEB / Agence de la transition écologique (ADEME) / Services concernés et élus de la CCNEB / Pôle Métropolitain / Collectivités voisines
Public visé	Habitants et usagers du territoire
Financeurs mobilisables	Syndicat des Mobilités Pau Béarn Pyrénées / Région Nouvelle-Aquitaine / Département des Pyrénées-Atlantiques / Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine / Agence de la transition écologique (ADEME) / Banque des Territoires

Estimation du coût	<p>Temps de travail de l'agent CCNEB pour la coordination, la mise en œuvre et le suivi de l'action : 5 à 10 jours/an, soit entre 766,65 et 1 533,3 € TTC/an</p> <p>Temps de travail d'un stagiaire CCNEB pour l'élaboration de l'enquête mobilité et l'analyse des résultats : stage de 6 mois (temps mutualisé avec la Fiche Action N°IV de l'Axe 4), soit 3 685,56 € TTC en tout pour les 6 mois de stage</p> <p>Temps de travail de l'agent en charge de la communication CCNEB : réalisation de l'infographie sur l'enquête mobilité, communication sur l'offre existante, sensibilisation des habitants : 5 jours la première année, 3 jours les suivantes, soit 766,65 € TTC la première année, et 460 € TTC les suivantes</p> <p>Prévoir un coût supplémentaire pour les éventuelles prestations en sus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût d'une campagne d'affichage (format A3, 250 affiches) : environ 8,5 euros TTC pour 250 impressions - Coût de la réalisation de l'enquête mobilité par un prestataire extérieur : entre 5 000 à 12 000 € TTC en fonction du prestataire et du type d'enquête - Coût de l'organisation d'ateliers de sensibilisation : entre 2 600 et 5 200 € TTC par atelier
	<p>Calendrier</p> <p>Action à démarrer à partir de 2024</p>



SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	<p>Nombre d'aires de covoiturage sur le territoire / Nombre de lignes de transports en commun / Nombre de lignes de transport à la demande / Nombre de visiteurs sur les supports dédiés à la communication des offres existantes / Nombre de participants à l'enquête mobilité / Bilan de l'enquête mobilité / Différentes parts modales (marche à pied, vélo, transports en commun, covoiturage, ...) / Taux de motorisation des ménages / Nombre et type de communication réalisée pour informer et sensibiliser les habitants / Evolution des émissions de GES du secteur transport / Evolution des émissions de polluants atmosphériques associées au secteur transport</p>	
Gain annuel énergétique :	La mise en place de cette action contribue, en lien avec les autres actions du secteur transport, à réduire les consommations énergétiques du secteur d'en moyenne 4 GWh/an	Gain annuel Gaz à Effet de Serre :
		La mise en place de cette action contribue, en lien avec les autres actions du secteur transport, à réduire les émissions de GES du secteur d'en moyenne 1 ktCO ₂ e/an
Gain annuel qualité de l'air :	La mise en place de cette action contribue, en lien avec les autres actions du secteur transport, à réduire les émissions de polluants atmosphériques du secteur d'en moyenne 3 tonnes/an	

FICHE ACTION N° III

ELABORATION DE PROGRAMMES PEDAGOGIQUES DESTINES AUX STRUCTURES SCOLAIRES ET CENTRES DE LOISIRS POUR PROMOUVOIR L'USAGE DU VELO ET DES MOBILITES DOUCES

AXE STRATEGIQUE	<i>Circuler : Favoriser les mobilités vertes pour un aménagement durable du territoire</i>			
SECTEUR(S) CONCERNE(S) DU PCAET	Agriculture Transports - personnes	Résidentiel transports - marchandises	Tertiaire Energies Renouvelables	Industrie Déchets
TYPE ACTION	<input type="checkbox"/> Innover	<input checked="" type="checkbox"/> Accompagner	<input checked="" type="checkbox"/> Améliorer les connaissances	<input checked="" type="checkbox"/> Communiquer
OBJECTIF(S) EN LIEN AVEC LE PCAET	<input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique		<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Développement des ENR	<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété énergétique
OBJECTIF STRATEGIQUE LOCAL	Se déplacer autrement par le développement et la promotion des mobilités douces			
PRIORITE	<input checked="" type="checkbox"/> Haute	<input type="checkbox"/> Modérée	<input type="checkbox"/> Faible	
ETAT DE L'ACTION	<input type="checkbox"/> Existante	<input type="checkbox"/> A poursuivre	<input type="checkbox"/> A développer	<input checked="" type="checkbox"/> A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	<input type="checkbox"/> Immédiatement (N à N+2)	<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (N+3 à N+5)	<input type="checkbox"/> Moyen terme (N+6 à N+10)	<input type="checkbox"/> Long terme (N+10 à plus)

DESCRIPTION

Description et objectifs de l'action :

La question des modes de transport sur le territoire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn (CCNEB) est un enjeu fort à la fois en termes de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et des consommations énergétiques, en termes de fluidification du trafic routier, ainsi que d'amélioration de l'état de santé. En effet, le secteur des transports est le deuxième secteur le plus énergivore du territoire, 95% des ménages possèdent une voiture et les trajets domicile-travail sont effectués à 90% en voiture, camion ou fourgonnette. Aussi, la part des mobilités douces ne s'élève qu'à 3% pour la marche à pied, et moins de 2% pour le vélo (ces 2% comprennent les deux roues dont les motos, scooters, Vélo à Assistance Electrique, ...). Afin de promouvoir la pratique des mobilités douces sur son territoire, la CCNEB envisage de développer des programmes d'accompagnement destinés en priorité aux établissements scolaires et centres de loisirs. En effet, le public jeune correspond aux futurs travailleurs de demain et il semble donc nécessaire de les sensibiliser aux questions de la mobilité. Au-delà des questions de transports, ces programmes promeuvent également la pratique d'une activité sportive chez les jeunes. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) préconise au moins trente minutes de marche par jour pour rester en bonne santé. Ces programmes se concrétiseront notamment par des sessions de sensibilisation à la pratique du vélo, de la marche, des transports en commun auprès des enfants et adolescents du territoire. Plusieurs étapes sont nécessaires à la mise en place de ces sessions :

Identification des acteurs et de l'accompagnement à la mise en œuvre de l'action

La CCNEB doit identifier dans un premier temps les différents acteurs locaux qui pourraient accompagner les établissements scolaires et les centres de loisirs dans le développement d'une sensibilisation sur la pratique des mobilités douces. Pour cela, elle peut se tourner vers des acteurs spécialisés dans la sensibilisation tels que les Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), des associations dédiées (Ecoçène, ...). En parallèle, elle peut effectuer une veille active des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) et programmes venant de l'Etat, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département des Pyrénées-Atlantiques sur le sujet des mobilités douces.

Cette étape initiale de recherche de structures pouvant porter l'action ainsi que de programmes dans lesquels l'action pourrait s'intégrer est donc une étape importante pour la CCNEB. Elle pourra ainsi disposer d'idées d'acteurs vers qui se tourner et de programmes auxquels candidater pour réaliser l'action. La CCNEB devra donc soit prévoir du temps pour répondre aux AMI, soit recruter une structure spécialisée pour porter les actions de sensibilisation auprès des jeunes.

Exemples de programmes existants sur lesquels la CCNEB pourrait s'appuyer

L'étape de veille permettra d'identifier des programmes d'accompagnement déjà existants et qui pourraient correspondre aux besoins du territoire. La FUB, Fédération française des usagers de la bicyclette, porte un programme nommé Génération Vélo visant à déployer le dispositif Savoir Rouler à Vélo (SRAV) auprès des enfants dans des temps scolaires ou périscolaires, et extrascolaires. Le dispositif SRAV vise à leur apprendre à circuler à vélo selon 3 étapes : savoir pédaler, savoir circuler, savoir rouler à vélo. Un animateur régional de la FUB peut assurer la mise en œuvre du déploiement de ce programme. Une attention est à porter sur la date limite de disponibilité du programme Génération Vélo : décembre 2024. La CCNEB devra donc prendre en compte cette information pour pouvoir y candidater à temps.

L'agglomération de Pau porte par exemple plusieurs actions sur les mobilités douces via son programme "Trajectoires 2022/2023" destinés aux établissements scolaires. Certaines des actions (ex : "Quand je serai grand, je serai cycliste !"), sont ouvertes aux établissements de Morlaàs et de Serres-Morlaàs sur la CCNEB.

Un autre programme pouvant convenir aux besoins de la CCNEB se nomme "MOBY". Il consiste en un accompagnement des collectivités et établissements scolaires au changement de pratiques et au développement des mobilités douces et autres modes alternatifs à la voiture individuelle. C'est un programme national relayé par un accompagnateur au niveau local pour les collectivités et établissements scolaires volontaires.

Enfin, le programme : "A vélo c'est la classe", est une malle pédagogique développée par le Département des Pyrénées-Atlantiques permettant de sensibiliser les collégiens à la pratique du vélo via des interventions en classe, des ateliers de "remise en selle", et des séances pratiques concernant la mécanique du vélo. Ecoçène et l'Atelier vélo de Billere sont des structures intervenantes dans ce programme au niveau local et vers lesquelles la CCNEB pourrait se tourner pour le développement d'actions de ce type.

Communication sur l'action et lancement d'un AMI auprès des établissements scolaires et des centres de loisirs

Parallèlement, la CCNEB doit également communiquer auprès des établissements scolaires et des centres de loisirs pour leur présenter cette démarche de sensibilisation et leur préciser en quoi elle consiste. Elle spécifiera bien que c'est un accompagnement qui aura pour but de mettre en œuvre des sessions de sensibilisation auprès du public jeune et que le programme de sensibilisation sera créé en collaboration entre les structures volontaires et des organismes spécialisés dans ce genre d'accompagnement. Pour faire passer ce message, elle utilisera ses moyens classiques de communication (appels téléphoniques, mails, diffusion dans la presse, ...) en ciblant particulièrement les groupes scolaires maternels et élémentaires, collèges, et centres de loisirs.

En suivant cette phase de communication, la CCNEB lancera un AMI. Cet appel sera diffusé à toutes les communes du territoire. Les structures scolaires et centres de loisirs pourront ainsi faire remonter leur intérêt pour la démarche. Une fois les réponses reçues, la CCNEB se réserve le droit de sélectionner la première année cinq structures volontaires. Ces structures pourront ainsi être accompagnées pour pouvoir sensibiliser l'une de leur classe.

Elaboration des programmes d'accompagnement

Une fois les structures volontaires identifiées, elles seront mises en relation avec les accompagnateurs spécialisés pré-identifiés (via un programme spécifique, ou recrutement d'un prestataire). Le programme d'accompagnement pourra donc être co-construit et les actions prévues dans un calendrier pour la prochaine année scolaire/extra-scolaire. Au-delà des sessions de sensibilisation des élèves, ces programmes pourront également inclure un volet dédié aux professeurs et animateurs des centres de loisirs. En effet, ils pourraient bénéficier de formations pour être capables à leur tour de sensibiliser les enfants aux questions des mobilités douces. Un exemple de programme pourrait donc être :

- Une réunion de rencontre et de détermination des besoins des structures volontaires ;
- Une formation des professeurs / animateurs aux questions des mobilités douces par l'accompagnateur local ;
- Une première session de sensibilisation des enfants : théorique (histoire du vélo et des mobilités douces, évolutions des pratiques, lien entre l'environnement, la santé, et les mobilités douces, éléments de base du code de la route et des comportements à adopter en fonction des modes de déplacement, ...) avec une distribution du matériel de sécurité de base (ex : gilets jaune, ...) ;
- Une seconde session de sensibilisation des enfants : pratique + mécanique (application des règles d'usages sur un parcours grandeur nature, exercices de bonne conduite et de partage de l'espace, atelier de réglage d'un vélo et principes de vérification du "bon état de santé" d'un vélo).

Les détails du programme pourront être affinés au moment venu.

Mise en œuvre du programme avec les établissements volontaires et communication

La CCNEB devra veiller, une fois le programme établi, à la bonne mise en œuvre de celui-ci. Elle continuera à coordonner l'action, à faire du lien entre les centres de loisirs ou écoles et les accompagnateurs qui délivreront les formations. Elle ne portera pas les actions de sensibilisation, mais l'agent en charge du suivi de l'action pourra éventuellement assister à quelques sessions de sensibilisation. La CCNEB se chargera également de communiquer sur les programmes mis en œuvre et sur les différentes journées de formation et de sensibilisation qui auront lieu. Pour cela, elle passera par ses moyens classiques de communication et pourra également créer une vidéo dédiée (cf. FA N°5 Axe 3 TVB).

Bilan, évaluation et reconduction de l'action

La CCNEB devra faire le bilan de l'action en évaluant les différents programmes. Elle pourra utiliser des indicateurs précis pour évaluer la réussite des programmes afin de les améliorer. L'action pourra être reconduite auprès d'autres classes scolaires/extra-scolaires ou d'un panel plus large de structures. La reconduction de l'action se fera en fonction des moyens mis en œuvre (réponse à d'autres AMI, volontarisme des établissements scolaires / centres de loisirs du territoire, ...).

Objectifs de l'action :

Promouvoir l'usage du vélo / Sensibiliser aux bonnes pratiques sur la route / Eduquer les enfants aux mobilités douces / Donner envie aux enfants de faire du vélo / Informer sur les bienfaits de l'usage du vélo en matière environnementale et de santé / Informer les enfants sur les principes de base de la mécanique et de la réparation d'un vélo / Renforcer l'usage de modes alternatifs aux véhicules thermiques sur le territoire / Atteindre les objectifs de réduction d'émission de Gaz à Effet de Serre (GES)

Cette action est complémentaire à l'action :

✓ Fiche Action N°5
Axe 3 TVB : *Création d'une série de vidéos permettant la valorisation des bonnes pratiques de la collectivité et des acteurs du territoire auprès d'un large public*

Commune(s) concernée(s)	Les communes des établissements souhaitant s'engager dans la démarche
Surface ou linéaire approximatif	Sans objet
Maîtrise foncière de l'espace	Non
Pression(s) et menace(s) recensée(s)	Absence de professionnels pouvant délivrer les formations aux animateurs des centres de loisirs ou aux professeurs des écoles / Manque de coordination entre les structures compétentes en formation vélo et les structures (centres de loisirs et écoles) du territoire / Manque de volontarisme de la part des centres de loisirs ou des écoles / Manque de suivi de l'action une fois les professeurs ou animateurs formés / Manque de participation aux sessions d'apprentissage de l'usage du vélo et d'information sur le partage de la route / Aucune information sur ces formations / Manque de financements et/ou de moyens humains pour mener l'action
Facteur(s) de réussite	Portage de l'action fort en interne par les élus et agents de la CCNEB / Bon relais entre la CCNEB et les communes pour développer l'action / Bonne appropriation de l'action au niveau local : école et centres de loisirs / Disponibilité des structures compétentes dans ces formations / Volontarisme des animateurs et professeurs pour être formés et/ou pour former / Bonne réception de ces formations au niveau des enfants et écoliers / Relais de l'information des enfants vers leurs parents après les sessions de sensibilisation / Financements pour mener à bien l'action / Moyens humains disponible pour coordonner et mettre en œuvre l'action

 **MISE EN ŒUVRE**

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	Réaliser une veille sur les programmes de l'Etat, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département des Pyrénées-Atlantiques concernant le développement des mobilités douces / Se renseigner sur les acteurs locaux spécialisés dans la sensibilisation aux mobilités douces / Lancer l'AMI dans toutes les communes / Sélectionner les cinq structures (établissements scolaires et centres de loisirs) pour la première expérience / Faire le lien entre les écoles ou centres de loisirs et les structures compétentes en animation sur la pratique du vélo et le partage de la route / Veiller à la bonne organisation du programme des différentes animations à mener dans l'année / Veiller au bon déroulement des animations / Assurer le suivi de l'action / Evaluer l'action / Préparer la mise en œuvre de l'action pour l'année suivante : phase de sélection des nouvelles structures à préparer (questionnaire + communication), sélection à réaliser, structures animatrices à identifier et à recruter
--	--

Porteur(s) de projet potentiel(s)	<p>Etablissements scolaires et/ou centres de loisirs et/ou établissements extrascolaires pour l'accueil et la participation des jeunes aux événements de sensibilisation</p> <p>Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) et/ou associations (ex : Ecocène) et/ou animateur régional de la FUB pour la mise en œuvre des événements de sensibilisation dans les établissements scolaires et centres de loisirs</p> <p>CCNEB pour l'élaboration, la coordination et le suivi de l'action</p>
Principaux partenaires identifiés	Centres de loisirs du territoire / Etablissements scolaires du territoire / Associations et structures compétentes dans des formations ou animations sur le vélo et le partage de la route (ex : Fédération des Usagers de la Bicyclette, Ecocène, Pau à vélo, Atelier Vélo Participatif et Solidaire (AVPS), ...) / Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) / Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement en Béarn (CPIE) / Communes / Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine (ARS) / Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé Nouvelle-Aquitaine (IREPS) / Agence d'Urbanisme Atlantique & Pyrénées (AUDAP) / Pôle Métropolitain Pays de Béarn (PMPB) / Syndicat Mixte Pau Béarn Mobilité (SMPBM)
Public visé	Animateurs et professeurs et enfants des établissements scolaires et des centres de loisirs / Parents/familles/proches des enfants sensibilisés
Financeurs mobilisables	Syndicat Mixte Pau Béarn Mobilité (SMPBM) / Département des Pyrénées-Atlantiques / Région Nouvelle-Aquitaine / Etat via les subventions des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) / Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine (ARS) / Agence de la transition écologique (ADEME) / Banque des Territoires
Estimation du coût	<p>Temps du chargé de mission CCNEB en charge de l'élaboration et de la coordination de l'action : 20 jours la première année, 10 les suivantes, soit 3 066,6 € TTC la première année, et 1 533,3 € TTC les suivantes</p> <p>Recrutement d'un prestataire ou signature d'une convention avec une structure animatrice : montant à déterminer en fonction du programme (ordre de grandeur entre 50 et 80 € de l'heure. La première année : prestation de 30 heures pour 5 classes (2 réunions de 3h pour chaque classe, soit 30h en tout : 1 500 à 2 400 € HT) + frais de déplacement et consommables</p> <p>Le coût de l'action peut également être couvert par des subventions venant de la réponse à des AMI ou autres programmes nationaux (ex : programme CEE Génération Vélo)</p> <p>Temps de l'agent en charge de la communication CCNEB : 2 à 5 jours/an, soit jusqu'à 766,65 € TTC/an</p> <p>Coûts d'un kit « léger » de protection (gilet jaune, casque, lampes) : 30 € TTC/kit (sans compter la baisse du prix par un achat « en gros »)</p>
Calendrier	Action à démarrer en 2024, notamment pour pouvoir répondre à des appels à projet / candidater à des programmes avant la fin d'année 2024



SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	Nombre de structures contactées pour créer l'action / Nombre de structures avec lesquelles un partenariat est fixé / Nombre de programmes élaborés / Nombre de journées de sensibilisation prévues / Nombre de formations dispensées aux professeurs ou animateurs / Nombre de professeurs ou animateurs formés / Nombre d'élèves ou de jeunes formés lors des journées de sensibilisation / Nombre de kit de sécurité distribués lors de ces journées de sensibilisation	
Gain annuel énergétique :	La mise en place de cette action contribue, en lien avec les autres actions du secteur transport, à réduire les consommations énergétiques du secteur d'en moyenne 4 GWh/an	Gain annuel Gaz à Effet de Serre :
		La mise en place de cette action contribue, en lien avec les autres actions du secteur transport, à réduire les émissions de GES du secteur d'en moyenne 1 ktCO ₂ e/an
Gain annuel qualité de l'air :	La mise en place de cette action contribue, en lien avec les autres actions du secteur transport, à réduire les émissions de polluants atmosphériques du secteur d'en moyenne 3 tonnes/an	

FICHE ACTION N°IV

ELABORATION D'UNE CHARTE INTERNE FAVORISANT L'USAGE DES MODES ALTERNATIFS A LA VOITURE INDIVIDUELLE CHEZ LES AGENTS ET ELUS DE LA CCNEB

AXE STRATEGIQUE	<i>Circuler : Favoriser les mobilités vertes pour un aménagement durable du territoire</i>			
SECTEUR(S) CONCERNE(S) DU PCAET	Agriculture	Résidentiel	Tertiaire	Industrie
	Transports - personnes	Transports - marchandises	Energies Renouvelables	Déchets
TYPE ACTION	<input type="checkbox"/> Innover	<input checked="" type="checkbox"/> Accompagner	<input checked="" type="checkbox"/> Améliorer les connaissances	<input checked="" type="checkbox"/> Communiquer
OBJECTIF(S) EN LIEN AVEC LE PCAET	<input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES	<input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique	<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air	<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété énergétique
			<input type="checkbox"/> Développement des ENR	
OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL	Se déplacer autrement par le développement et la promotion des mobilités douces			
PRIORITE	<input checked="" type="checkbox"/> Haute	<input type="checkbox"/> Modérée	<input type="checkbox"/> Faible	
ETAT DE L'ACTION	<input type="checkbox"/> Existante	<input type="checkbox"/> A poursuivre	<input type="checkbox"/> A développer	<input checked="" type="checkbox"/> A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	<input type="checkbox"/> Immédiatement (N à N+2)	<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (N+3 à N+5)	<input type="checkbox"/> Moyen terme (N+6 à N+10)	<input type="checkbox"/> Long terme (N+10 à plus)

DESCRIPTION

Description et objectifs de l'action :

Sur le territoire de la Communauté de communes du Nord Est Béarn, les trajets domicile-travail sont effectués à 90% en voiture, et la part des mobilités douces ne s'élève qu'à 3% pour la marche à pied, et moins de 2% pour le vélo (ces 2% comprennent les deux roues dont les motos, scooters, Vélo à Assistance Electrique, ...). De plus, les transports sont le deuxième secteur le plus énergivore, et un cinquième des consommations énergétiques du secteur concerne les trajets inférieurs à 10 km. Il y a donc un enjeu à développer les mobilités douces sur le territoire à la fois en termes énergétiques, environnementaux et de santé. En effet, la pratique d'une activité physique pendant 30 minutes chaque jour est recommandée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Afin d'inciter les habitants et usagers du territoire à privilégier les modes doux au quotidien, la CCNEB se donne l'ambition d'élaborer et de respecter une charte interne favorisant les mobilités douces et l'usage de modes alternatifs à la voiture thermique. En appliquant cette charte au quotidien, la CCNEB gagne en légitimité pour évoquer les sujets de mobilité avec ses administrés et devient exemplaire sur le territoire. Plusieurs étapes vont permettre d'élaborer cette charte :

Phase de sensibilisation sur les modes doux et enquête interne sur les freins à l'usage d'un mode alternatif à la voiture individuelle thermique chez les agents et les élus intercommunaux

Afin de mieux connaître les comportements des agents et élus intercommunaux de la CCNEB, une enquête peut être réalisée et diffusée. Cette enquête permettrait de mieux comprendre les modes de déplacement quotidiens des élus et des agents tout en identifiant les difficultés ou freins à l'usage d'un mode alternatif à la voiture.

L'enquête devra donc traiter, pour le quotidien, des modes de déplacement ; des kilomètres réalisés entre le lieu de travail et le lieu de vie ; des voies empruntées et aménagements dédiés ; des moyens de stationnement sur le lieu de travail ; et de tous les types d'obstacles pouvant empêcher la pratique d'un mode différent de la voiture individuelle : trop longue distance parcourue, manque de sécurité ou d'éclairage, absence de voies dédiées aux modes alternatifs à la voiture, absence de stationnements, manque équipements (sécurité, pluie, lumières), horaires de travail décalés, ...

Cette enquête sera soit réalisée en interne par un stagiaire de la CCNEB (temps de travail à mutualiser avec la création de l'enquête pour la Fiche Action N°II Axe IV), soit par un acteur compétent dans l'élaboration et la diffusion d'enquête. Dans le second cas, la CCNEB devra donc effectuer une passation de marché public et sélectionner le candidat adéquat. La passation de marché public pourra également comprendre les autres volets de la mise en œuvre de cette action, à savoir l'analyse des résultats de l'enquête, la sensibilisation, la rédaction de la charte et la réalisation de son bilan. Des profils d'acteurs compétents dans ces domaines tels qu'un bureau d'études, une agence d'urbanisme ou une association comme Ecocène pourront être recherchés.

L'enquête sera ensuite diffusée à tous les agents et élus via les moyens de communication et/ou les logiciels utilisés habituellement par la CCNEB. Un délai rapide de réponse sera demandé. Des relances seront peut être nécessaires pour obtenir un maximum de réponses.

Cette phase d'enquête sera aussi l'occasion de sensibiliser élus et agents aux modes de déplacement alternatifs à la voiture : des marches, des promenades en vélo, des ateliers, réunions ou des affiches de sensibilisation pourront ainsi être créées ou organisées afin de promouvoir les modes doux et d'inciter agents et élus aux changements de comportements.

Des acteurs spécialisés dans ces sujets pourront intervenir lors de cette phase de sensibilisation (syndicats de transport, agence d'urbanisme, associations telles qu'Ecocène, ...), et l'agent CCNEB en charge de la coordination de l'action pourra également participer à l'animation de cette phase (selon son temps dédié). Dans le cas où d'autres acteurs interviennent à cette phase de sensibilisation, une autre passation de marché public peut être réalisée.

En fonction des résultats de l'enquête : rédaction d'une charte interne pour favoriser les déplacements doux et le report modal.

Lorsque le délai de réponse sera passé, les réponses de l'enquête seront analysées. Cette phase permet d'identifier les usages quotidiens des agents et des élus, et surtout les freins à l'alternative de la voiture individuelle.

En fonction des résultats analysés, une première trame de charte interne sera rédigée. Elle permettra de dresser tout d'abord un plan d'actions pour favoriser l'usage des modes doux sur le territoire. Ce plan pourra distinguer les actions nécessitant des aménagements "légers" ou faciles à mettre en œuvre, des aménagements plus "lourds" impliquant de plus gros travaux. Dans un second temps elle posera quelques principes simples à mettre en œuvre pour favoriser la pratique des mobilités douces : des règles de fonctionnement plus ou moins faciles à respecter. Une version papier et/ou numérisée sera ensuite distribuée à chaque agent et élu qui pourra s'engager à la respecter (éventuellement en la signant). Cette charte pourra aussi être annexée aux contrats de travail pour que les futurs nouveaux collaborateurs en aient connaissance dès leur arrivée dans la CCNEB et puissent rapidement être impliqués dans la démarche.

Premières identifications d'actions à mettre en œuvre

La phase d'élaboration du PCAET a permis à de nombreux acteurs de s'exprimer sur différents sujets dont celui de la mobilité lors d'ateliers thématiques spécifiques. Des solutions à des problématiques ont été pré-identifiées et peuvent constituer la base éventuelle du plan d'actions et des usages à mettre en œuvre pour favoriser les mobilités douces.

En termes d'aménagements :

- La mise en place d'aménagements "légers" pour permettre le stationnement des modes doux sur les parkings appartenant à l'intercommunalité (ex : râteliers) ;
- La sécurisation des places de stationnement des modes doux (ex : clôture ou portes sécurisées, abris, etc. à supp...);
- L'installation de vestiaires avec douches dans les bâtiments intercommunaux ;
- La distribution d'équipements "légers" de protection tels que les gilets jaunes, casques, klaxons ou lampes ;
- L'achat d'un ou plusieurs VAE pour inciter les agents/élus à effectuer des trajets professionnels courts en vélo.

En termes d'incitations :

- La mise en place du Forfait Mobilité Durable : remboursement sous forme de forfait des kilomètres parcourus en modes doux, ou remboursement d'une part du prix des abonnements aux transports en commun ;
- La mise en place d'un contrat avec un réparateur vélo permettant l'entretien et la réparation des vélos des agents/élus sur leur lieu de travail ;
- Les actions de sensibilisation et de communication pour favoriser l'usage des modes doux, du covoiturage, d'autres carburants moins polluants, ...

En termes de principes simples à mettre en œuvre :

- L'intégration systématique d'un lien vers un site de covoiturage à chaque nouvelle proposition de réunion à l'extérieur ou vers l'un des bâtiments intercommunaux ;
- La réflexion systématique à tenir à chaque déplacement sur la possibilité d'utiliser un mode alternatif à la voiture en fonction des horaires, du parcours et des kilomètres réalisés (train, bus, vélo, ... avant de choisir d'utiliser la voiture de service) ;
- La mutualisation de bureaux au sein de bâtiments intercommunaux pour les mettre à disposition d'agents ou d'élus habitant à proximité pour éviter des déplacements longs et favoriser la marche ou d'autres modes doux (cf. Axe 3 Fiche Action N° II).

Promotion et communication

Une fois le plan d'actions finalisé et la charte des bonnes pratiques rédigée, le but est de promouvoir cette charte pour faire de la CCNEB un réel exemple en matière d'engagement dans la pratique de mobilités alternatives à la voiture. Le service communication sera mis à contribution pour faire passer l'information du lancement de la charte et de l'engagement de l'intercommunalité sur le sujet de la mobilité. Il pourra passer par ses moyens classiques de communication (site internet, réseaux sociaux, ...), et par la réalisation éventuelle d'une vidéo de valorisation (cf. Axe 3 Fiche Action N° 5 Stratégie TVB).

Bilan, évaluation, mise à jour de la charte

Cette charte pourrait être évaluée tous les cinq ans via l'analyse d'indicateurs pour pouvoir réajuster le plan d'actions et les bonnes pratiques à mettre en œuvre l'année suivante. Une brève évaluation de satisfaction annuelle pourrait également être mise en œuvre pour renforcer le suivi.

Si le bilan s'avère encourageant assez tôt, il pourrait être envisagé d'appliquer cette charte au niveau communal. Le questionnaire, les étapes de sensibilisation, ainsi que la rédaction de la nouvelle charte seront donc à réaliser cette fois-ci en prenant compte des spécificités concernant aussi les agents et élus communaux.

Objectifs de l'action :

Favoriser le développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle chez les agents et élus intercommunaux / Proposer une multitude de solutions concrètes pour inciter à l'usage d'autres modes de déplacement / Promouvoir et inciter à l'usage du vélo et de la marche / Elaborer un cadre à respecter par tous les agents et élus / Montrer l'exemple en respectant le cadre défini / Informer sur les bienfaits des modes alternatifs à la voiture individuelle sur l'environnementale et la santé / Atteindre les objectifs de réduction d'émission de Gaz à Effet de Serre.

Cette action est complémentaire aux actions :

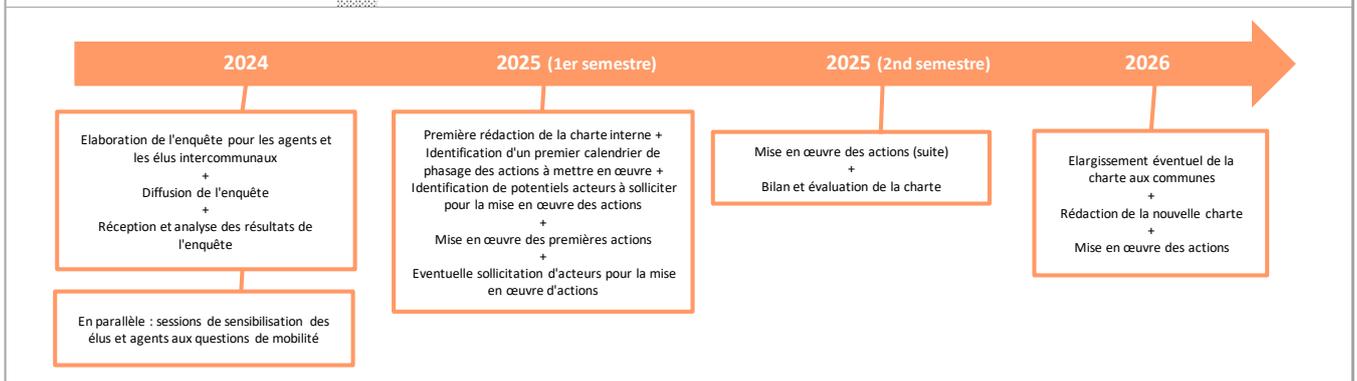
✓ Fiche Action N°5 Axe 3 TVB :	Création d'une série de vidéos permettant la valorisation des bonnes pratiques de la collectivité et des acteurs du territoire auprès d'un large public
✓ Fiche Action N°II Axe 3 :	Planifier / organiser la rénovation énergétique du patrimoine public de la CCNEB et en faire un "démonstrateur"
✓ Fiche Action N°II Axe 4 :	Améliorer la communication sur les solutions existantes en termes de mobilité et favoriser l'intermodalité au sein du bassin de vie

Commune(s) concernée(s)	Toutes les communes
Surface ou linéaire approximatif	Sans objet
Maîtrise foncière de l'espace	Non
Pression(s) et menace(s) recensée(s)	Absence de portage interne de la démarche / Manque de volontarisme des agents de l'intercommunalité et des élus / Peu de réponses à l'enquête interne / Solutions rédigées dans la charte non adaptées aux problématiques locales / Aucune aide financière ou de méthode / Absence d'appropriation des agents ou des élus concernés par la charte / Absence d'évolution des comportements de mobilité de la part des agents ou des élus / Pas de suivi, bilan, évaluation de la démarche
Facteur(s) de réussite	Portage de l'action fort / Appropriation des élus et des agents de la collectivité / "Force de l'exemple" des élus et agents de la collectivité / Engouement et réponses importantes suite à l'enquête / Rédaction d'un plan de mobilité proposant des solutions adaptées aux problématiques locales de déplacement des agents ou élus / Aménagement et mise en place rapide des solutions proposées / Appropriation et usage de ces solutions par les agents et les élus / Evolution des pratiques de mobilité des agents et élus suite à l'élaboration de la charte / Suivi de l'action / Réalisation d'un bilan, d'une évaluation, et d'une révision de la charte

MISE EN ŒUVRE

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	Recrutement d'un stagiaire ou passation d'un marché public / Réalisation d'une veille documentaire sur l'élaboration d'un Plan de Déplacement Entreprise (enquêtes, étapes, bilan, ...) / Si stagiaire : Elaboration de l'enquête pour les agents et les élus intercommunaux / Diffusion de l'enquête / Réception et analyse des résultats de l'enquête / Rédaction de la charte / Communication sur l'action en relation avec le service concerné / Réalisation d'une enquête de satisfaction / Réalisation d'un bilan, d'une évaluation et d'une mise à jour de la charte
--	---

Porteur(s) de projet potentiel(s)	<p>Stagiaire de la CCNEB ou acteurs compétents tels qu'un bureau d'études ou une agence d'urbanisme pour l'élaboration de l'enquête, la rédaction de la charte, et son évaluation</p> <p>Syndicats de transport, agence d'urbanisme, associations telles qu'Ecocène pour la réalisation de la phase de sensibilisation des agents et élus</p> <p>CCNEB pour la coordination, la communication et le suivi de l'action</p>
Principaux partenaires identifiés	Agent et élus intercommunaux / Agence de la Transition Ecologique (ADEME) / Syndicat des Mobilités Pau Béarn Pyrénées / Chambre de Commerce et d'Industrie / Associations / Ecocène / Agence d'Urbanisme / Collectivités voisines (Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, ...)
Public visé	Les agents et élus de l'intercommunalité, et dans un second temps, les agents et élus communaux
Financeurs mobilisables	Syndicat des Mobilités Pau Béarn Pyrénées / Département des Pyrénées-Atlantiques / Région Nouvelle-Aquitaine / Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine / ADEME / Banque des Territoires
Estimation du coût	<p>Temps de travail du stagiaire CCNEB pour l'élaboration de l'enquête, l'analyse des résultats, l'écriture de la charte, et la coordination globale de l'action : stage de 6 mois (temps et coût de 3 685,56 € TTC pour les 6 mois de stage à mutualiser avec l'action II de l'axe 4)</p> <p>Prévoir un peu de temps pour la personne qui prendra le relai du stagiaire (sûrement Responsable de mission Environnement-Climat) : 5 jours/an, soit 766,65 € TTC/an</p> <p>A rajouter : prestations éventuelles d'acteurs compétents dans l'animation de temps de sensibilisation et la rédaction ou l'accompagnement à l'élaboration de Plans de Déplacement : à déterminer en fonction des besoins et des compétences internes à la CCNEB (en moyenne un Plan de Mobilité Entreprise multisites peut se chiffrer entre 15 000 et 30 000 € HT pour une durée d'élaboration de 8 à 12 mois)</p> <p>Temps de travail de l'agent en charge de la communication CCNEB : réalisation du livrable de la charte et communication : 5 jours la première année et 3 jours les suivantes, soit 766,65 € TTC la première année, et 460 € TTC les suivantes</p> <p>Prévoir le coût des actions de la charte à mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût de l'aménagement de stationnements de modes doux (type râteliers à vélos) : prévoir environ 100 € TTC pour un râtelier vélo (hors pose) - Coût de la sécurisation de places de stationnement des modes doux (abris vélos sécurisés, clôtures) : coût variable en fonction de l'abri : entre 700 et 4 000 € TTC (hors pose) - Coûts de l'installation de vestiaires avec douches : coût variable en fonction de l'abri : entre 250 et 2 000 € TTC (hors pose) - Coûts d'un kit « léger » de protection (gilet jaune, casque, lampes) : 30 € TTC par kit (sans compter la baisse du prix par un achat « en gros ») - Coût d'achat d'un Vélo à Assistance électrique : coût variable, compter environ 1 700 euros TTC
Calendrier	Action à démarrer en 2024



SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	Nombre de sessions de sensibilisation / Nombre de participants aux sessions de sensibilisation / Nombre d'enquêtes envoyées aux agents et aux élus / Nombre de réponses à l'enquête / Nombre d'actions prévues dans la charte / Nombre de partenaires prévus pour la mise en œuvre de la charte / Nombre de partenaires sollicités / Nombre d'agents et d'élus changeant de comportement depuis l'élaboration de la charte / Nombre d'actions prévues dans la nouvelle charte	
Gain annuel énergétique :	La mise en place de cette action contribue, en lien avec les autres actions du secteur transport, à réduire les consommations énergétiques du secteur d'en moyenne 4 GWh/an	Gain annuel Gaz à Effet de Serre :
		La mise en place de cette action contribue, en lien avec les autres actions du secteur transport, à réduire les émissions de GES du secteur d'en moyenne 1 ktCO ₂ e/an
Gain annuel qualité de l'air :	La mise en place de cette action contribue, en lien avec les autres actions du secteur transport, à réduire les émissions de polluants atmosphériques du secteur d'en moyenne 3 tonnes/an	

3. ANNEXE

L'annexe suivante présente la stratégie en faveur du patrimoine naturel réalisée par la Communauté de Communes du Nord Est Béarn. Cette stratégie contribue également à l'atteinte des objectifs du PCAET.



STRATÉGIE EN FAVEUR DU PATRIMOINE NATUREL

20
22

RECUEIL DES ACTIONS À MENER

*avec l'accompagnement
du CEN Nouvelle-Aquitaine
& de l'AUDAP*



RECUEIL DES ACTIONS À MENER

AXE 1

Préserver et restaurer les milieux pour un territoire résilient face au changement climatique

1. Création d'une application mobile et participative pour le recensement et la cartographie des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) à l'échelle du territoire
2. Mise en place de mesures de gestion des EEE sur les zones à enjeux
3. Plantation de haies bocagères pour un territoire résilient face au changement climatique
4. Réalisation d'une cartographie et d'une caractérisation précise des boisements du territoire
5. Elaboration d'une stratégie forestière sectorisée et partagée à l'échelle du territoire
6. Amélioration et partage des connaissances des zones humides et milieux associés
7. Expérimentation de programmes pilotes multi-thématiques de gestion des milieux aquatiques
8. Inventaire des milieux ouverts à forte valeur écologique
9. Réalisation d'un état des lieux de l'élevage à l'échelle du territoire
10. Relance de l'animation Natura 2000 à l'échelle du territoire
11. Confortement des plans de gestion existants et développement de plans de gestion multi-sites

AXE 2

Intégrer la Trame Verte et Bleue pour le développement d'un territoire sobre en carbone

1. Intégration d'un Coefficient d'Occupation de la Biodiversité (COB) sectorisé dans le futur document d'urbanisme intercommunal pour la prise en compte du patrimoine naturel
2. Réalisation d'un programme global de résorption d'anciennes zones polluées sur le territoire de la CCNEB
3. Localisation d'emplacements pour la création de plate-formes réglementées au stockage et recyclage des déchets inertes et sécurisation dans le futur document d'urbanisme intercommunal de la CCNEB
4. Accompagnement d'un groupe pilote d'agriculteurs vers un changement de pratiques favorables à la biodiversité
5. Soutien aux agriculteurs mettant en œuvre des pratiques favorables à la biodiversité
6. Elaboration d'un plan de gestion et de végétalisation des espaces verts sur des parcelles tests de communes volontaires appartenant à la CCNEB
7. Création d'une filière apicole locale et développement de la ressources mellifère sur le territoire

AXE 3

Valoriser les connaissances, communiquer et sensibiliser les acteurs pour un territoire à haute valeur environnementale

1. Renforcement de l'offre pédagogique auprès des scolaires portant sur le patrimoine naturel de la CCNEB
2. Renforcement de l'offre d'animations et d'événements grand public pour la découverte et la valorisation du patrimoine naturel de la CCNEB
3. Mise en place de parcours éco-touristiques mettant en valeur le patrimoine naturel
4. Mobilisation des habitants pour favoriser l'accueil de la biodiversité dans les jardins
5. Création d'une série de vidéos permettant la valorisation des bonnes pratiques de la collectivité et des acteurs du territoire auprès d'un large public
6. Création d'une maquette numérique pour la réalisation et l'impression de panneaux itinérants d'information et de sensibilisation sur les projets réalisés dans et/ou par la collectivité

AXE 1

Préserver et restaurer les milieux
pour un territoire résilient
face au changement climatique



AXE STRATEGIQUE
Préserver et restaurer les milieux pour un territoire résilient face au changement climatique
THEMATIQUE(S)
 **Biodiversité**
 GEMAPI

 Forêt
 Agriculture

 **Santé**
 Résidentiel

TYPE ACTION
 Préserver Gérer Communiquer Aménager

OBJECTIF EN LIEN AVEC LE PCAET
 Réduction des émissions de GES Qualité de l'air Sobriété énergétique
 Adaptation au changement climatique Développement des ENR

OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL

Sensibiliser et améliorer la connaissance des EEE sur le territoire en vue d'une structuration de la gestion

PRIORITE
 Haute **Modérée** **Faible**
ETAT DE L'ACTION
 Existante A poursuivre A développer A créer

DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE
 Immédiatement (N à N+2) Court terme (N+3 à N+5) Moyen terme (N+6 à N+10) Long terme (N+10 à plus)

DESCRIPTION
Description et objectifs de l'action :

Création d'une application mobile en téléchargement gratuit et à utilisation intuitive permettant à tous (novices, professionnels, utilisateurs privés ou publics ...) de renseigner n'importe où sur le territoire la présence d'EEE de manière ponctuelle ou régulière grâce à une localisation par coordonnées GPS. Les identifications seront permises grâce à la diffusion d'une liste (collaboration avec les partenaires) non exhaustive d'espèces les plus fréquentes (visuel et descriptif). Cette liste pourra être amendée par les utilisateurs et sera mise à jour après validation par le porteur de projet et ses partenaires techniques. Une veille sur l'arrivée de nouvelles espèces qui pourraient être problématiques sera également nécessaire grâce à la participation à des groupes de travail/d'études sur les EEE à l'échelle régionale voire nationale. Cette application sera accompagnée d'une interface sur le site internet de la CCNEB où les données seront enregistrées pour être exploitées dans le cadre d'opérations de gestion. La cartographie des espèces répertoriées sera également disponible. Un prestataire pourra être recruté pour accompagner le porteur de projet dans la mise en place et le développement de cette application. Action étroitement liée à la gestion de ces espèces, les manifestations (journées de sensibilisation ...), les chantiers participatifs ("bonnes pratiques" ...), des conseils pour les particuliers ..., pourront également être relayés via l'application et l'interface du site. Une attention particulière sera portée au message véhiculé quant à la bonne pratique de ces espèces (moyens et protocoles de lutte). Une importante communication sera envisagée en amont de la mise en place de cette application mais également tout au long de sa fonctionnalité par la collectivité, les partenaires identifiés et via différents outils (panneaux pocket, QRCode sur les panneaux des PLR, des sites gérés par la CCNEB, sensibilisation des scolaires lors de sorties pédagogiques sur les espaces naturels du territoire ...). Un suivi et une évaluation de l'application seront également réalisés à très court terme de manière à rendre l'application la plus performante et intuitive possible.

Objectifs de l'action : Amélioration de la connaissance / Préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité / Sensibilisation-Information / Mobilisation des acteurs du territoire / Développement des sciences participatives / Organisation d'une gestion des EEE / Découverte du territoire / Préservation de la santé humaine et environnementale / Maintien du lien social / Suivi et évaluation sur le long terme

Cette action est complémentaire aux actions :

- ✓ Action N°2 : Mise en place de mesures de gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sur les zones à enjeux
- ✓ Action N°11 : Confortement des plans de gestion existants et développement de plans de gestion multi-sites

Commune(s) concernée(s)	73 communes soit la totalité du territoire
Surface ou linéaire approximatif	Totalité du territoire
Maîtrise foncière de l'espace	Non
Pression(s) et menace(s) recensée(s)	Les EEE = 3ème cause d'érosion de la biodiversité mondiale / Méconnaissance générale des EEE / Manque de communication sur les impacts négatifs de ces espèces (lâchés dans la nature, utilisation de certaines EEE comme plante d'ornement pour les jardins ...) / Absence d'inventaire ou de gestion sur le territoire / Apparition régulière de nouvelles EEE / Manque d'implication des citoyens et des professionnels (agents d'entretien ...)
Facteur(s) de réussite	Ingénierie informatique pour la fonctionnalité de l'application et sa gestion / Exploitation des bases de données / Communication active autour de l'action / Relais par les communes / Implication citoyenne et des professionnels concernés / Application intuitive et facile d'utilisation / Liste visuelle et bref descriptif des principales espèces présentes / Obtention de financements



MISE EN ŒUVRE

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	Accompagnement et assistance informatique et géomatique / Application gratuite, intuitive et accessible / Désignation de l'application (lui trouver un nom "accrocheur") / Mise en relation étroite avec les actions de gestion (notion de "retour sur investissement" nécessaire pour maintenir l'implication des utilisateurs) / Benchmark sur les initiatives similaires (site TVB ...)
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Communauté de Communes du Nord Est Béarn
Principaux partenaires identifiés	Département des Pyrénées-Atlantiques / Associations (naturalistes, randonneurs...) / Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine / Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique / Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Pyrénées-Atlantiques / Syndicats de rivières / Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine / Communes CCNEB / Syndicat Mixte du Tourisme Nord Béarn / Université de Pau et des Pays de l'Adour / Prestataire informatique (entreprise informatique) / Associations / Forum des Marais Atlantiques / Institution Adour / Observatoire des Pays de l'Adour
Public visé	Grand public / Agents techniques communaux (espaces verts) / Syndicats de rivières et professionnels en relation avec la thématique environnementale / Associations
Financiers mobilisables	Région Nouvelle-Aquitaine / Département des Pyrénées-Atlantiques / Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine
Estimation du coût	40 000 € HT (mise en place de l'action + communication + étape Suivi-Evaluation)
Calendrier	Action à mettre en place à partir de mi-2022



SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	Nombre de téléchargements de l'application / Renseignement et évolution de la base de données et de la liste d'espèces / Fonctionnement de l'application / Retours sur l'utilisation, l'utilité de l'application ... via la FAQ / Organisation de manifestations (quantité, fréquentation ...) et mise en place d'opérations de gestion (oui/non, effets ...)	
Gain annuel énergétique : __ GWh/an en __	Production énergie renouvelable annuelle :	
Gain annuel Gaz à effet de serre : __ kteqCO2/an en __	Gain qualité de l'air : __ T/an en __ (tous polluants)	

AXE STRATEGIQUE	<i>Préserver et restaurer les milieux pour un territoire résilient face au changement climatique</i>			
THEMATIQUE(S)	Biodiversité GEMAPI	Forêt	Agriculture	Santé Résidentiel
TYPE ACTION	<input checked="" type="checkbox"/> Préserver	<input checked="" type="checkbox"/> Gérer	<input checked="" type="checkbox"/> Communiquer	<input type="checkbox"/> Aménager
OBJECTIF EN LIEN AVEC LE PCAET	<input type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES	<input type="checkbox"/> Qualité de l'air	<input type="checkbox"/> Développement des ENR	<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique
OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL	Garantir un bon état de conservation et une bonne gestion des réservoirs de biodiversité			
PRIORITE	<input checked="" type="checkbox"/> Haute	<input type="checkbox"/> Modérée	<input type="checkbox"/> Faible	
ETAT DE L'ACTION	<input type="checkbox"/> Existante	<input type="checkbox"/> A poursuivre	<input type="checkbox"/> A développer	<input checked="" type="checkbox"/> A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	<input type="checkbox"/> Immédiatement (N à N+2)	<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (N+3 à N+5)	<input type="checkbox"/> Moyen terme (N+6 à N+10)	<input type="checkbox"/> Long terme (N+10 à plus)


DESCRIPTION
Description et objectifs de l'action :

Identification des zones à enjeux du territoire sur la base du diagnostic de la Trame Verte et Bleue. Réalisation d'un inventaire exhaustif des EEE sur ces zones (type, surfaces concernées ...). Ce travail pourra être confié à un stagiaire. Cet inventaire sera par ailleurs enrichi avec la base de données issue de l'application mobile. Dans un premier temps, une priorisation des zones à enjeux pourra être menée sur celles bénéficiant d'un plan de gestion (zone humide de Manas ...) avec une mise à jour annuelle de l'inventaire, puis être étendue à l'ensemble des zones à enjeux concernées par la problématique des EEE. Mise en place d'actions de gestion appropriées aux espèces ciblées à travers des opérations de gestion courantes et prioritairement l'organisation de chantiers participatifs, bénévoles, insertion (convention Tribunal des Mineurs de Pau), scolaires (section BTSA GPN Lycée Agricole Vic-en-Bigorre ...) team bulding (Entreprise TOTAL, Crédit Agricole ...) et de manifestations "festives" (Fête nationale de la Nature, 48 h Nature en Nouvelle-Aquitaine ...). Des "jeux concours" pourront également être organisés lors de ces évènements (gagnant = plus grande quantité de Renouée du Japon ramassée à la fin de la journée ...). Ces jeux pourront mobiliser l'application afin qu'elle soit adoptée par la suite de manière autonome. Ces différentes rencontres seront également l'occasion de communiquer sur l'application mobile disponible et de sensibiliser, prévenir, recommander et informer des impacts causés par ces espèces sur la biodiversité ordinaire et extraordinaire. Une attention particulière sera portée au message véhiculé quant à la bonne gestion de ces espèces (moyens et protocoles de lutte à travers des chantiers de "bonnes pratiques" par exemple). Deux chantiers par an seraient à organiser sur les zones à enjeux bénéficiant d'un plan de gestion. Cette fréquence pourra être augmentée mais aussi élargie à d'autres espaces en fonction des retours de la première année de mise en oeuvre. Une journée par an pourra être banalisée pour l'information et la formation à la gestion des EEE auprès des agents techniques communaux (espaces verts) et départementaux (bords de route). Il est envisagé aussi que le porteur de projet se mette en relation, dans le cadre de la mise en place de ces actions, avec les organismes agréés pouvant intervenir sur le territoire afin de réaliser des campagnes de piégeage. De plus, ce temps d'animation sera aussi consacré à la rencontre et à la sensibilisation des horticulteurs et des jardineriers du territoire (et limitrophes) sur l'impact lié à la vente d'EEE (Arbre à papillons, tortue de Floride ...).

Une évaluation à court terme (3 ans après les premières actions) pourra être réalisée de manière à ajuster, modifier et/ou renouveler les interventions.

Objectifs de l'action : Amélioration de la connaissance / Préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité / Gestion des EEE / Sensibilisation-Information-Prévention-Formation / Mobilisation des acteurs du territoire / Prise en compte des EEE dans les documents de gestion / Découverte du territoire / Préservation de la santé humaine et environnementale / Maintien du lien social / Suivi et évaluation sur le long terme

Cette action est complémentaire aux actions :

- ✓ Action N°1 : Création d'une application mobile et participative pour le recensement et la cartographie des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) à l'échelle du territoire
- ✓ Action N°8 : Inventaire des milieux ouverts à forte valeur écologique
- ✓ Action N°11 : Confortement des plans de gestion existants et développement de plans de gestion multi-sites

Commune(s) concernée(s)	Communes sur lesquelles les zones à enjeux auront été identifiées
Surface ou linéaire approximatif	A déterminer une fois les zones à enjeux identifiées et les inventaires réalisés
Maîtrise foncière de l'espace	Non pas nécessairement mais information et possibilité de conventionnement avec les propriétaires privés ou publics concernés pour l'application des mesures de gestion
Pression(s) et menace(s) recensée(s)	Les EEE = 3ème cause d'érosion de la biodiversité mondiale / Développement important des EEE sur le territoire / Manque de communication sur les impacts négatifs de ces espèces (lâchés dans la nature, utilisation de certaines EEE comme plante d'ornement pour les jardins ...) / Méconnaissance générale sur les EEE / Absence d'inventaire ou de gestion sur le territoire / Acceptation sociale (lutte contre certaines espèces) / Manque d'implication des citoyens et des professionnels (agents techniques ...)

Facteur(s) de réussite

Repérage de l'ensemble des zones à enjeux et inventaires exhaustifs des EEE / Mise à jour régulière des données (dans le cadre des plans de gestion) / Adéquation des mesures de gestion avec les espèces concernées / Collaboration et implication des partenaires / Participation et implication citoyenne / Communication et sensibilisation / Obtention de financements

MISE EN ŒUVRE

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre

Prise en compte pour l'inventaire initial des localisations faites via l'application mobile / Priorisation des actions de gestion à travers les manifestations et chantiers participatifs / Orientation des manifestations et chantiers participatifs sur la notion de partage, convivialité (concert de plein air en clôture, jeux concours ...) / Compte-rendu et résultats des actions menées sur l'interface du site internet de la CCNEB (visibilité sur la suite pour les utilisateurs de l'application mobile) / Benchmark sur les techniques de gestion / Suivi et mise à jour de l'inventaire

Porteur(s) de projet potentiel(s)

Communauté de Communes du Nord Est Béarn

Principaux partenaires identifiés

Département des Pyrénées-Atlantiques / Associations (naturalistes ...) / Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine / Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique / Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Pyrénées-Atlantiques / Syndicats de rivières / Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine / Caisse des Dépôts et Consignations Biodiversité / Communes CCNEB / Syndicat Mixte du Tourisme Nord Béarn / Syndicat Intercommunal Environnement, Collecte et Traitement des Ordures Ménagères Coteaux Béarn Adour / Associations de Réinsertion Professionnelle (Pépière Environnement ACI ...) / FAUNA (Observatoire de la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine) / Office Français de la Biodiversité / Forum des Marais Atlantiques / Institution Adour / Observatoire des Pays de l'Adour

Public visé

Grand public / Agents techniques communaux, intercommunaux (espaces verts) et départementaux (bords de route) / Syndicats de rivières et professionnels en relation avec la thématique environnementale / Associations / Agriculteurs et éleveurs

Financeurs mobilisables

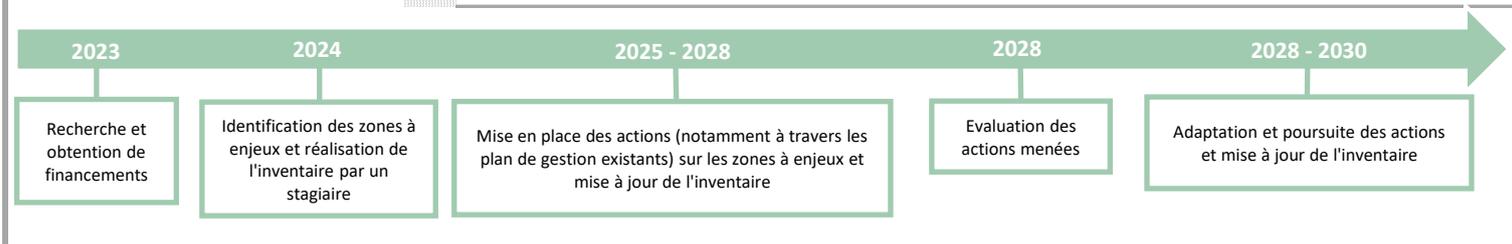
Région Nouvelle-Aquitaine / Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine / Département des Pyrénées-Atlantiques / Syndicats de rivières via la taxe GEMAPI (pour certaines zones) / Agence de l'Eau Adour Garonne / Entreprises privées (compensation écologique) / Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

Estimation du coût

2 000 € HT/an/zone à enjeux + 3 000 € pour la réalisation de l'inventaire initial par un stagiaire (+/- 5 mois) + 2 000 € HT/an pour l'animation (mise en réseau, formations, travail avec horticulteurs ...)

Calendrier

Action à mettre en place à partir de 2024 et à poursuivre chaque année



SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation

Evolution des inventaires dans le temps (apparition nouvelles espèces, nouvelles zones d'implantation ...) / Evolution des surfaces bénéficiant de mesures de gestion (augmentation, diminution, maintien) / Nombre de chantiers participatifs et manifestations organisés par an / Taux de participation aux événements / Evolution sur la présence d'EEE dans les jardins et espaces verts des collectivités du territoire

Gain annuel énergétique :

__ GWh/an en __

Production énergie renouvelable annuelle :

Gain annuel Gaz à effet de serre :

__ kteqCO2/an en __

Gain qualité de l'air :

__ T/an en __ (tous polluants)

AXE STRATEGIQUE
Préserver et restaurer les milieux pour un territoire résilient face au changement climatique
THEMATIQUE(S)

Biodiversité
GEMAPI

Forêt

Agriculture

Santé

Résidentiel
TYPE ACTION

Préserver

Gérer

Communiquer

Aménager
OBJECTIF EN LIEN AVEC LE PCAET

Réduction des émissions de GES

Qualité de l'air

Sobriété énergétique

Adaptation au changement climatique

Développement des ENR
OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL

Garantir un maillage territorial en faveur de la biodiversité

PRIORITE

Haute

Modérée

Faible
ETAT DE L'ACTION

Existante

A poursuivre

A développer

A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE

Immédiatement (N à N+2)

Court terme (N+3 à N+5)

Moyen terme (N+6 à N+10)

Long terme (N+10 à plus)

DESCRIPTION
Description et objectifs de l'action :

Compilation des données obtenues lors du diagnostic de la Trame Verte et Bleue (TVB) et des résultats de l'Evaluation d'Impacts sur la Santé (EIS) pour la définition des enjeux de la plantation :

- Préservation de la biodiversité, reconnexion des réservoirs de biodiversité et reconstitution des corridors écologiques ;
- Protection contre les pollutions diffuses et notamment celles liées aux produits phytosanitaires ;
- Préservation des sols, lutte contre l'érosion et prévention des inondations.

Lancement d'une campagne de communication massive en amont du démarrage du projet pour un appel aux volontaires. Cet appel à volontaires, est fait sur 15 jours avec l'organisation de 6 journées de permanences physiques. Les volontaires envoient leur candidature (localisation linéaire souhaitée) par mail, courrier ou se rendent sur place lors des permanences. Création d'une base de données regroupant l'ensemble des candidatures et analyse. Ce travail est assuré par le stagiaire recruté.

Réalisation d'un travail cartographique permettant de prioriser les demandes (largement supérieures aux capacités du projet : 10 000 plants contre 30 000 souhaités pour cette première campagne) :

- Localisation des haies existantes sur l'ensemble du territoire (à l'échelle de la parcelle). Cette étape permet de constituer une base de données fine qui servira de comparatif pour l'étape Suivi-Evaluation (ou pour la préservation de ces linéaires dans le futur document d'urbanisme à l'échelle de l'intercommunalité selon les orientations politiques).
- Localisation et priorisation des haies dites « optimales » : haies à positionner (indépendamment des haies des volontaires) de manière à répondre à deux de nos trois enjeux identifiés soit : les haies de biodiversité et les haies contre les pollutions (proximité parcelles agricoles avec habitations, chemins de randonnée ...). Les haies répondant à notre 3ème enjeu, « brise-crues », sont positionnées grâce aux retours des syndicats de rivière. Cette étape est réalisée grâce aux bases de données issues de la TVB et à l'outil Graphab qui permet de localiser les ruptures de continuités écologiques et les zones à fort enjeu environnemental sur le territoire. Ces haies « optimales » sont également une base de données intéressante notamment dans la poursuite de la réflexion sur certaines actions en faveur de la conservation du patrimoine naturel ou dans le cas d'une nouvelle campagne de plantation sous une autre entrée : *identification et rencontre des propriétaires de ces haies « optimales »* (suppression appel à volontaires), par exemple.

- Localisation des haies issues de l'appel à volontaires avec travail de priorisation (en lien avec l'étape précédente). Contact auprès des propriétaires retenus (signature lettre d'engagement, choix des séquences à planter...). L'assistant à maîtrise d'ouvrage intervient à cette étape du projet. Des soirées d'information (3 max) sont organisées à cet effet.

- Localisation des haies historiques soit présentes avant 1950 (remembrement). Le positionnement de ces linéaires est permis grâce aux recoupements multiples à partir de cartographies anciennes. Cette étape constitue également une base de données intéressante pour réaliser une comparaison sur l'évolution du territoire (étape Suivi-Evaluation) et la mise en place d'actions par exemple.

La fin d'année 2021 est consacrée à la rencontre et à la finalisation des modalités de participation au projet.

La plantation est réalisée par une entreprise de réinsertion professionnelle ou entreprise privée spécialisée en février et mars 2022 (période propice) et selon le cahier des charges établi par l'assistant à maîtrise d'ouvrage. Celui-ci assure aussi les réunions de chantier, le suivi des travaux et l'accompagnement des propriétaires (recommandations, conseils).

Suivi des plantations dès l'année de mise en terre et ce pendant 3 ans par l'assistant à maîtrise d'ouvrage. Formulation de recommandations et conseils d'adaptation de l'entretien auprès des volontaires si besoin. Création d'une base de données pour le suivi. Evaluation (objet d'un nouveau stage) à moyen (5 ans après la plantation) et long termes (période à définir en fonction des données disponibles). Création de bases de données, cartographies comparatives ...
La rédaction de la méthodologie de travail utilisée à travers un livrable (mémoire stagiaire) et les données acquises au cours du travail cartographiques permettront de renouveler l'action et/ou de lui donner une nouvelle orientation.

Objectifs de l'action : Amélioration de la connaissance / Préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité / Définition d'une identité paysagère / Développement de la résilience du territoire face au changement climatique / Accroissement des capacités de séquestration carbone sur le territoire / Mobilisation des acteurs du territoire / Prise en compte des haies dans le futur document d'urbanisme intercommunal / Préservation de la santé humaine et environnementale / Renouvellement, suivi et évaluation à moyen et long terme

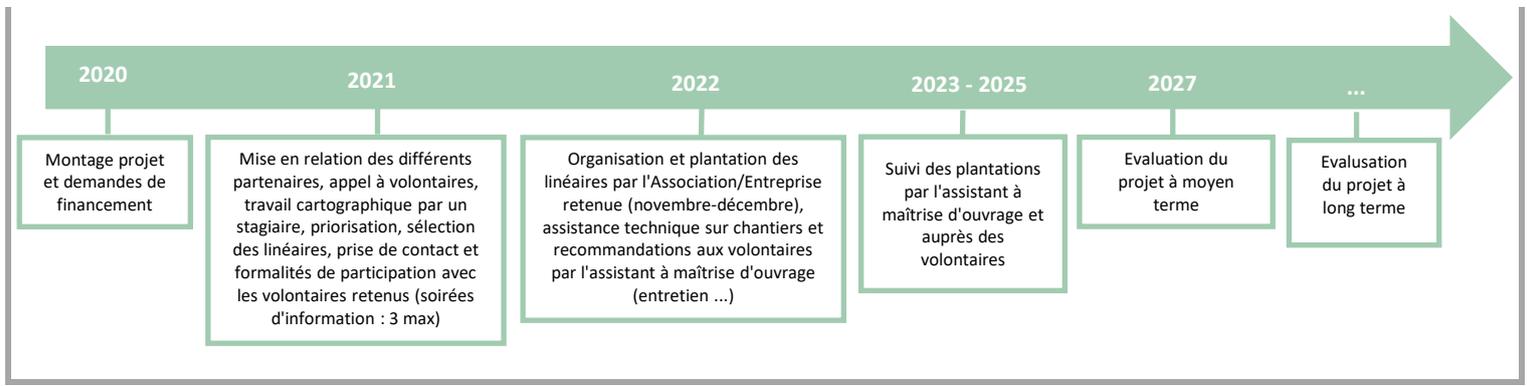
Cette action est complémentaire aux actions :

- ✓ Action N°7 : *Expérimentations de programmes-pilotes multi-thématiques de gestion des milieux aquatiques*
- ✓ Action N°11 : *Confortement des plans de gestion existants et développement de plans de gestion multi-sites*
- ✓ Action N°1 Axe 2 : *Intégration d'un Coefficient d'Occupation de la Biodiversité (COB) sectorisé dans le futur document d'urbanisme intercommunal pour la prise en compte du patrimoine naturel*

Commune(s) concernée(s)	73 communes soit la totalité du territoire
Surface ou linéaire approximatif	Plantation de 10 000 plants ou un équivalent de 124 haies de 50 m soit 6,2 km de haies. Pour le renouvellement de l'opération, le même linéaire est envisagé
Maîtrise foncière de l'espace	Non
Pression(s) et menace(s) recensée(s)	Nombre insuffisant de volontaires ou manque d'intérêt pour l'action / Non respect de l'engagement des volontaires / Evolution des plants après plantation (manque d'entretien, attaques gibier sauvage, aléas climatiques ...)
Facteur(s) de réussite	Communication pour l'appel aux volontaires et suivi de l'action / Maîtrise des SIG / Obtention de financements / Sensibilisation (intérêt plantation, techniques d'entretien ...) et engagement des volontaires / Collaboration des partenaires / Volontés citoyenne et politique / Nombre de volontaires / Reproductibilité et exemplarité de l'action / Respect des techniques (espacement ...) et périodes de plantation

MISE EN ŒUVRE

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	Mise en place de haies plurispécifiques et multi-strates, composées d'espèces non allergisantes, locales et favorables aux pollinisateurs / Prise en compte des recommandations faites dans le cadre de l'EIS (liste espèces ...) / Signature d'une lettre d'engagement avec les volontaires / Programmation du travail cartographique sur 5 mois minimum assuré par un stagiaire / Temps d'échanges avec les participants (permanences physiques, téléphoniques, rencontres terrain ...) / Communication massive (avant, pendant et après) / Diagnostic des milieux à enjeux à l'échelle du territoire (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques : TVB) pour la priorisation des demandes et le positionnement des haies "optimales" / Réalisation du pralinage et mise en place des protections et paillage lors de la plantation / Repérage terrain avec les syndicats de rivières pour les haies brise-cruces / Définition d'une méthodologie de travail précise / Prise en compte de la problématique des déchets verts
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Communauté de Communes du Nord Est Béarn
Principaux partenaires identifiés	Société Reforest'Action / Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine (assistant à maîtrise d'ouvrage pour le projet) / Syndicats de rivière / Bureaux d'Etudes Architecture et Santé et KEA Ecothérapie (réalisation de l'EIS) / Associations de Réinsertion Professionnelle (Estivade ...) / Fournisseurs de plants (Pépinière Naudet ...)
Public visé	Habitants du territoire / Agriculteurs / Associations / Collectivités
Financeurs mobilisables	Région Nouvelle-Aquitaine / Société Reforest'Action / Département des Pyrénées-Atlantiques (à voir pour le renouvellement de l'action)
Estimation du coût	127 936 € HT (mise en place de l'action + étape Suivi-Evaluation) dont 11 703 € HT de frais de personnels, 11 893 € HT de plants, 28 000 € HT de prestation de services et 74 888 € HT de plantation . Prévoir le même budget pour le renouvellement de l'action sur la base de 10 000 plants
Calendrier	Action mise en place d'avril 2021 à décembre 2022. A renouveler à partir d'avril 2023



SUIVI ET EVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	Suivi des plantations dès l'année de mise en terre et pendant 3 ans et ajustement de l'entretien si besoin / 5 ans après la plantation : comptabilisation du nombre de plants initiaux et remplacés et comparaison année de référence, confirmation des linéaires en place et comparaison année de référence / Inventaires pollinisateurs (présence/absence) / Enquêtes de satisfaction auprès des volontaires retenus (ressentis pollution, présence auxiliaires des cultures ...) / Cartographie des linéaires présents (évaluation à long terme) et analyse (augmentation, diminution ...) / Evolution du nombre de volontaires pour la reconduite de la campagne / Prise en compte des linéaires présents dans le futur document d'urbanisme intercommunal (règlementation)
Gain annuels énergétiques : ___ GWh/an en ___	Production énergie renouvelable annuelle :
Gain annuels Gaz à effet de serre : 17,24 teqCO2/an pour la plantation des 10 000 plants (2022)	Gain qualité de l'air : ___ T/an en ___ (tous polluants)

AXE STRATEGIQUE
Préserver et restaurer les milieux pour un territoire résilient face au changement climatique
THEMATIQUE(S)

Biodiversité

Forêt

Santé

GEMAPI

Agriculture

Résidentiel
TYPE ACTION

Préserver

Gérer

Communiquer

Aménager
OBJECTIF EN LIEN AVEC LE PCAET

Réduction des émissions de GES

Qualité de l'air

Sobriété énergétique

Adaptation au changement climatique

Développement des ENR
OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL

Améliorer la fonctionnalité des milieux boisés en faveur de la biodiversité et de la séquestration carbone

PRIORITE

Haute

Modérée

Faible
ETAT DE L'ACTION

Existante

A poursuivre

A développer

A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE

Immédiatement (N à N+2)

Court terme (N+3 à N+5)

Moyen terme (N+6 à N+10)

Long terme (N+10 à plus)

DESCRIPTION
Description et objectif de l'action :

Réalisation d'une cartographie et d'une caractérisation des boisements sur le territoire à l'échelle de la parcelle grâce à des techniques et logiciels de pointe comme le Lidar (télé-détection par laser aéroporté). Cette action nécessitera également un travail de terrain important afin de mener des inventaires complémentaires et indispensables à la caractérisation. Une base de données pourra être produite et annexée à la cartographie : essences principales inventoriées par boisement, âge ... L'ensemble des éléments techniques et scientifiques qui devront être produits à l'issue de cette étude seront définis dans un cahier des charges précis. Les supports créés devront s'appuyer et prendre en compte les études et diagnostics existants réalisés sur le territoire (Trame Verte et Bleue, "inventaire vieilles forêts" ...). Ce travail (durée prévue : un an), pourra être également complété par la connaissance de terrain des partenaires. En effet, la concertation et la mise en relation des partenaires concernés sera primordiale pour mener cette action.

La phase étude sera ainsi précédée par la mise en oeuvre d'une instance de travail et d'échanges (Comité Technique, Groupe de Travail ...) où pourront se retrouver les différents partenaires identifiés. Cette instance aura pour rôle de réunir les acteurs lors de temps d'échanges, de concertation, de partage et de diffusion de l'information. Elle sera pilotée par le porteur de projet et devra élaborer les contours d'une méthodologie partagée (définition des critères d'identification des boisements ...) mise en place par la suite par le prestataire retenu pour la réalisation de l'étude et de la cartographie.

Les résultats seront ensuite validés par l'instance dédiée et seront diffusés et partagés en vue de structurer une gestion de la filière bois sur le territoire. L'action pourra aller plus loin avec la collaboration des territoires voisins et la mise en place d'une réflexion à plus grande échelle. Une mise à jour des données produites pourra être menée à moyen terme.

Objectifs de l'action : Amélioration de la connaissance / Structuration de la gestion des boisements / Préservation des réservoirs de biodiversité / Optimisation du potentiel économique des forêts de production / Communication-partage de l'information / Mobilisation des acteurs du territoire / Organisation et développement de la filière bois / Création de partenariats / Mise en place d'une instance de travail unique / Suivi et évaluation à moyen terme

Cette action est complémentaire aux actions :

✓ Action N°5 : *Elaboration d'une stratégie forestière sectorisée et partagée à l'échelle du territoire*

Commune(s) concernée(s)	73 communes soit la totalité du territoire. Coopération avec les territoires voisins pour les massifs, boisements concernés (Luys en Béarn, Pays de Nay ...)
Surface ou linéaire approximatif	Totalité du territoire
Maîtrise foncière de l'espace	Non
Pression(s) et menace(s) recensée(s)	Porteur de projet non ou mal identifié par les structures et partenaires concernés par l'action / Création de bases de données supplémentaires venant se superposer aux données existantes / Caractérisation des boisements non partagée par les partenaires / Légitimité de l'instance de travail
Facteur(s) de réussite	Prise en compte des données existantes (diagnostic TVB, inventaires vieilles forêts ...) / Mobilisation, coopération et mise en relation des partenaires / Mise en oeuvre d'une démarche unique à l'échelle du territoire en collaboration avec les partenaires / Portage et pilotage de la démarche par une seule entité identifiée / Expertise fine / Obtention de financements / Recours à une méthodologie partagée / Validation des critères de caractérisation des boisements par les différents partenaires / Communication de la démarche / Rassemblement des partenaires au sein d'une même instance de travail

🔨 MISE EN ŒUVRE

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	Recensement de l'ensemble des partenaires devant être associés à l'action / Création d'une instance de travail (COTECH ...) / Echanges et concertation entre les partenaires pour une définition commune et partagée des critères d'identification des boisements / Elaboration d'une seule et unique méthodologie / Réalisation de l'inventaire à l'échelle de la parcelle / Validation de l'inventaire mené par les partenaires avant diffusion / Utilisation d'outils performants (Lidar ...) / Intégration des données existantes (mises à jour) / Communication des informations
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Communauté de Communes du Nord Est Béarn (en lien étroit avec les partenaires identifiés)
Principaux partenaires identifiés	Office National des Forêts / Centre Régional de la Propriété Forestière / Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine / Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique / Institut National de l'Information Géographique et Forestière / Association des Vieilles Forêts / Région Nouvelle-Aquitaine / Département des Pyrénées-Atlantiques
Public visé	Structures techniques et scientifiques compétentes (CF partenaires) / Collectivités (communes, EPCI ...) / Propriétaires forestiers / Exploitants forestiers
Financeurs mobilisables	Région Nouvelle-Aquitaine / Département des Pyrénées-Atlantiques
Estimation du coût	50 000 à 60 000 € HT (création d'une instance de travail et collaboration / Pilotage de l'action / Réalisation de l'inventaire / Constitution des bases de données et conception cartographique / Diffusion des données)
Calendrier	Action à mettre en place à partir de 2023

The timeline consists of a horizontal arrow pointing right, divided into four segments: 2022, 2023, 2024, and 2025 - ... Below each segment is a box containing specific actions:

- 2022:** Recherche et obtention de financements
- 2023:** Mise en relation des partenaires / Création d'une instance de travail (COTECH ...) / Définition de la méthodologie de travail/cahier des charges et validation par les partenaires / Choix du prestataire
- 2024:** Réalisation de l'inventaire par le prestataire retenu
- 2025 - ...:** Présentation des résultats et validation par les partenaires / Communication et diffusion des résultats au public visé / Mise en place de collaborations territoriales / Réflexion sur la structuration de la gestion

📊 SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	Mise en place et structuration de la gestion des boisements sur le territoire / Conservation et non exploitation des boisements identifiés avec un fort intérêt écologique / Identification et exploitation des forêts de production / Mise en réseau des partenaires scientifiques, techniques et économiques de la filière bois / Extension des collaborations et partenariats avec les territoires voisins / Transposition de la méthodologie de travail / Chiffrage des surfaces diagnostiquées
Gain annuels énergétiques : __ GWh/an en __	Production énergie renouvelable annuelle :
Gain annuels Gaz à effet de serre : __ kteqCO2/an en __	Gain qualité de l'air __ T/an en __ (tous polluants)

AXE STRATEGIQUE
Préserver et restaurer les milieux pour un territoire résilient face au changement climatique
THEMATIQUE(S)

Biodiversité

Forêt

Santé
GEMAPI
Agriculture
Résidentiel
TYPE ACTION
 Préserver Gérer Communiquer Aménager

OBJECTIF EN LIEN AVEC LE PCAET
 Réduction des émissions de GES Qualité de l'air Sobriété énergétique
 Adaptation au changement climatique Développement des ENR

OBJECTIF STRATEGIQUE LOCAL

Améliorer la fonctionnalité des milieux boisés en faveur de la biodiversité et de la séquestration carbone

PRIORITE
 Haute **Modérée** **Faible**
ETAT DE L'ACTION
 Existante A poursuivre A développer A créer

DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE
 Immédiatement (N à N+2) Court terme (N+3 à N+5) Moyen terme (N+6 à N+10) Long terme (N+10 à plus)

DESCRIPTION
Description et objectifs de l'action :

Sur la base de la cartographie et de la caractérisation précise des boisements du territoire (Fiche Action N°4), une identification des enjeux devra être menée par secteur afin de définir une gestion opérationnelle adaptée. Une hiérarchisation de ces enjeux devra aussi être faite de manière à phaser les interventions dans le temps et selon des échelles appropriées. Des itinéraires techniques seront ainsi déterminés selon la caractérisation des boisements, leur localisation géographique et les enjeux identifiés (Ex : Nord du territoire : mise en place d'une gestion urgente / Sud du territoire : reconquête de l'espace par la plantation de haies ...). La définition de ces différents éléments constituera la stratégie forestière sectorisée et partagée. Elle s'appuiera sur l'instance de travail (Comité Technique, groupe de travail ...) créée à l'issue de la Fiche Action N°4. La stratégie sera adossée à un plan d'actions opérationnel dont l'Office National des Forêts et le Centre Régional de la Propriété Forestière pourront par la suite se saisir pour sa mise en oeuvre selon leur domaine de compétences respectif. L'instance de travail et d'échanges dédiée (COTECH, Groupe de Travail ...) où pourront se retrouver les multiples partenaires identifiés dans leurs domaines de compétences respectifs, aura pour rôle de réunir les acteurs lors de temps d'échanges, de concertation, de partages et de diffusion de l'information sur la stratégie forestière. Elle sera pilotée par le porteur de projet et devra élaborer les contours d'une méthodologie partagée (définition des critères de priorisation de la gestion, itinéraires techniques ...). Un prestataire pourra être recruté pour assister le maître d'ouvrage dans la concertation et la définition de la stratégie et de son plan d'actions. (Une réflexion est menée à l'échelle du Béarn dans le cadre du SCOT Grand Pau, avec une étude bois.)

La structuration de la gestion définie sera ensuite validée par l'instance dédiée et sera diffusée et partagée en vue d'une mise en place opérationnelle sur le territoire. Une attention particulière sera donnée à la résilience du territoire face au changement climatique et à la valorisation de la ressource dans sa globalité : conservation du bois mort, développement du bois énergie comme énergie renouvelable ... L'action pourra aller plus loin avec la collaboration des territoires voisins et la mise en place d'une réflexion à plus grande échelle. Pour aller plus loin, un suivi et une évaluation des premières actions (objet d'une autre action) pourront être menés à court et moyen terme afin de confirmer ou ajuster les itinéraires techniques. La stratégie devra être construite sur de la gestion multiple mais à "petite" échelle dans un premier temps pour être étendue par la suite à une échelle plus grande.

Objectifs de l'action : Structuration de la gestion / Elaboration d'une gestion opérationnelle, adaptée, sectorisée et partagée à l'échelle du territoire / Préservation des réservoirs de biodiversité / Optimisation du potentiel économique des forêts de production / Redynamisation et mise en réseau de la filière bois sur le territoire / Vision globale territoriale de la gestion forestière / Communication-partage de l'information et de la gestion / Mobilisation des acteurs du territoire / Création de partenariats / Mise en place d'une instance de travail unique / Développement des énergies renouvelables (bois énergie ...) / Accroissement des capacités de séquestration carbone sur le territoire / Evaluation et suivi à court et moyen terme

Cette action est complémentaire aux actions :

- ✓ Action N°4 : Réalisation d'une cartographie et d'une caractérisation précise des boisements du territoire
- ✓ Action N°3 : Plantation de haies bocagères pour un territoire résilient face au changement climatique
- ✓ Action N°11 : Confortement des plans de gestion existants et développement de plans de gestion multi-sites

Commune(s) concernée(s)

A court terme : à identifier une fois le choix stratégique mené en conséquence / A moyen et long terme : 73 communes soit la totalité du territoire

Surface ou linéaire approximatif

A déterminer une fois les zones à enjeux identifiées (à distinguer sur le court, moyen et long terme)

Maîtrise foncière de l'espace

Non

Pression(s) et menace(s) recensée(s)

Porteur de projet non ou mal identifié par les structures et partenaires concernés par l'action / Stratégie déconnectée des actions de gestion déjà effectives / Stratégie et plan d'actions non partagés par les partenaires / Légitimité de l'instance de travail / Non-application de la stratégie par les propriétaires forestiers

Facteur(s) de réussite

Maintien et poursuite de l'instance de travail mise en place dans la Fiche Action N°4 / Prise en compte des actions en cours et des outils existants (plans de gestion menés par l'ONF/CRPF ...) / Mobilisation, coopération et mise en relation des partenaires / Mise en œuvre d'une démarche unique en collaboration avec l'ensemble des partenaires de la filière bois / Actions très opérationnelles / Mise en oeuvre à échelles progressives (échelle exploitation, parcelles puis type de boisement ...) / Portage et pilotage de la démarche par une seule entité identifiée / Obtention de financements / Communication de la démarche / Démarche basée sur le volontariat / Rassemblement des partenaires au sein d'une même instance de travail

MISE EN ŒUVRE

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	Utilisation de la cartographie et de la caractérisation des boisements (Fiche Action N°4) comme base de données pour l'élaboration de la Stratégie / Mobilisation de l'instance de travail (COTECH, groupe de travail ...) créée pour la mise en oeuvre de la Fiche Action N°4 / Echanges et concertation entre les partenaires pour une définition commune et partagée de la stratégie et des itinéraires techniques / Conception de la stratégie par secteurs prioritaires (priorisation et hiérarchisation de l'action) / Intégration du Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles de Nouvelle-Aquitaine pour la construction de la stratégie / Validation par les partenaires avant diffusion / Priorisation des actions à petite échelle dans un premier temps puis mise en place aux échelles supérieures progressivement / Réalisation d'un benchmark (à l'échelle du territoire et des territoires voisins) pour la construction du plan d'actions / Communication des résultats et des retours d'expérience
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Communauté de Communes du Nord Est Béarn pour la mise en place de la stratégie (ONF et CRPF pour la mise en œuvre des actions de gestion : autre démarche)
Principaux partenaires identifiés	ONF / CRPF/ Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine / Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique / Association des Vieilles Forêts / Région Nouvelle-Aquitaine / Département des Pyrénées-Atlantiques / Association des Communes Forestières 64 / Fédération des Industries du Bois d'Aquitaine / Syndicats et associations de la filière bois / Re-groupements d'exploitants forestiers / Syndicats de rivière
Public visé	Structures techniques et scientifiques compétentes (CF partenaires) / Collectivités (communes, EPCI ...) / Propriétaires forestiers / Exploitants forestiers
Financeurs mobilisables	Région Nouvelle-Aquitaine / Département des Pyrénées-Atlantiques / Etat
Estimation du coût	20 000 à 30 000 € HT (maintien de l'instance de travail et collaboration / Pilotage et animation de la démarche / Définition de la stratégie et du plan d'actions / Propositions des itinéraires techniques / Diffusion des résultats)
Calendrier	Action à mettre en place à partir de 2026



SUIVI ET EVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	Définition d'actions opérationnelles et mise en oeuvre / Nombre d'actions mises en place / Reproductibilité des actions à une échelle supérieure / Sectorisation de la gestion / Mise en réseau durable des partenaires scientifiques, techniques et économiques de la filière bois / Développement du bois énergie (énergie renouvelable) / Extension des collaborations et partenariats avec les territoires voisins / Réalisation partagée des actions de gestion : ONF et CRPF / Augmentation des surfaces boisées publiques et privées gérées selon les itinéraires techniques définis / Conformité des itinéraires techniques (retours d'expérience) : maintien et/ou ajustement
Gain annuel énergétique : GWh/an en	Production énergie renouvelable annuelle :
Gain annuel Gaz à effet de serre : kteqCO2/an en	Gain qualité de l'air : T/an en (tous polluants)

AXE STRATEGIQUE

Préserver et restaurer les milieux pour un territoire résilient face au changement climatique

THEMATIQUE(S)



Biodiversité
GEMAPI



Forêt
Agriculture



Santé
Résidentiel

TYPE ACTION

Préserver Gérer Communiquer Aménager

OBJECTIF EN LIEN AVEC LE PCAET

Réduction des émissions de GES Qualité de l'air Sobriété énergétique
 Adaptation au changement climatique Développement des ENR

OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL

Actualiser et enrichir les données scientifiques et cartographiques pour une connaissance environnementale fine

PRIORITE

Haute Modérée Faible

ETAT DE L'ACTION

Existante A poursuivre A développer A créer

DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE

Immédiatement (N à N+2) Court terme (N+3 à N+5) Moyen terme (N+6 à N+10) Long terme (N+10 à plus)



DESCRIPTION

Description et objectifs de l'action :

Compilation et partage des connaissances existantes sur les cours d'eau et zones humides, et poursuite du travail d'inventaire. Différentes démarches déjà engagées participent à la connaissance de ces milieux : diagnostic Trame Verte et Bleue à l'échelle de la CCNEB, diagnostic pour l'élaboration des Plans Pluriannuels de Gestion par les syndicats de rivière, inventaires naturalistes et cartographies d'habitats réalisés dans le cadre de la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides du Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine ou de Plans de gestion de sites, inventaires spécifiques d'espèces menés par la Fédération de pêche ... Toutes ces données méritent d'être partagées pour mieux intégrer les enjeux liés à la biodiversité et à la gestion des milieux aquatiques. Identification des producteurs de données et des types de données déjà acquises, en cours d'acquisition ou à venir, et proposition d'une base de données commune à tous les acteurs. Ce travail pourra être confié à un stagiaire.

Mise en évidence des "manques" et mise en oeuvre d'inventaires complémentaires : les milieux visés en priorité sont les ripisylves, les boisements riverains, les prairies humides, les mares et haies, ainsi que les merlons et obstacles sur les cours d'eau (hors axes principaux déjà connus) en tant qu'éléments de rupture de continuité. Les espèces patrimoniales à fort enjeu liées à ces milieux sont ciblées particulièrement : Cuivré des marais, Fadet des Laïches, Ecrevisses à pattes blanches, Lamproies de Planer, Mulettes perlières ... Une hiérarchisation par secteurs pourra être proposée pour échelonner le travail dans le temps, en s'appuyant notamment sur le diagnostic TVB. Les portions ou sous-bassins versants pressentis pour la Fiche Action n°7 (programmes pilotes multi-thématiques de gestion des milieux aquatiques) seront prioritaires. La méthodologie d'inventaire devra être compatible avec des protocoles nationaux mis en place (cf. Forum des Marais Atlantiques notamment). Amélioration et partage de la connaissance sur la fonctionnalité des cours d'eau et zones humides et sur les services écosystémiques rendus par ces milieux : utilisation des nouveaux outils de type Mhéo (pour la fonctionnalité des zones humides), installation et suivi de piézomètres, partage et diffusion de résultats d'études sur les services écosystémiques (y compris l'évaluation d'Impacts sur la Santé réalisée en 2019-2020 sur le territoire), proposition de travail partenarial avec l'université (Pau et Pays de l'Adour, par exemple) pour étudier et démontrer localement le lien zones humides - cours d'eau.

Sensibilisation aux enjeux liés aux zones humides et cours d'eau par groupes d'usagers (agriculteurs, forestiers, services urbanisme EPCI ...) : visites de terrain, conférences ...

Objectifs de l'action : Amélioration de la connaissance / Diffusion et partage de la connaissance / Démonstration locale du lien entre zones humides et cours d'eau / Implication de tous les acteurs

Cette action est complémentaire aux actions :

- ✓ Action N°7: Réalisation d'une cartographie et d'une caractérisation précise des boisements
- ✓ Action N°7: Expérimentation de programmes pilotes multi-thématiques de gestion des milieux aquatiques
- ✓ Action N°11 : Confortement des plans de gestion existants et développement de plans de gestion multi-sites

Commune(s) concernée(s)	73 communes soit la totalité du territoire, avec une hiérarchisation
Surface ou linéaire approximatif	Totalité du territoire pour la compilation et le partage ; secteurs ciblés et hiérarchisés pour les compléments d'inventaires
Maîtrise foncière de l'espace	Non
Pression(s) et menace(s) recensée(s)	Moyens financiers et humains / Implication des acteurs et temps consacré / Identification d'un pilote de l'opération / Lobbys
Facteur(s) de réussite	Concertation entre acteurs / Accompagnement par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Forum des Marais Atlantiques / Accompagnement par des universités / Obtention de financements / Utilisation d'outils performants

AXE STRATEGIQUE
Préserver et restaurer les milieux pour un territoire résilient face au changement climatique

THEMATIQUE(S)	Biodiversité GEMAPI	Forêt Agriculture	Santé Résidentiel
TYPE ACTION	<input checked="" type="checkbox"/> Préserver <input checked="" type="checkbox"/> Gérer	<input type="checkbox"/> Communiquer	<input type="checkbox"/> Aménager
OBJECTIF EN LIEN AVEC LE PCAET	<input type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES	<input type="checkbox"/> Qualité de l'air	<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique
	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique	<input type="checkbox"/> Développement des ENR	
OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL	Assurer la protection et la fonctionnalité des zones humides et développer la biodiversité associée		
PRIORITE	<input checked="" type="checkbox"/> Haute	<input type="checkbox"/> Modérée	<input type="checkbox"/> Faible
ETAT DE L'ACTION	<input type="checkbox"/> Existante	<input type="checkbox"/> A poursuivre	<input checked="" type="checkbox"/> A développer <input type="checkbox"/> A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	<input type="checkbox"/> Immédiatement (N à N+2)	<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (N+3 à N+5)	<input type="checkbox"/> Moyen terme (N+6 à N+10) <input type="checkbox"/> Long terme (N+10 à plus)


DESCRIPTION
Description et objectifs de l'action :

Développer un ou plusieurs programmes pilotes de gestion des milieux aquatiques à l'échelle de sous-bassins ou de portions de territoires, en intégrant toutes les problématiques (et notamment agricoles) et en associant tous les acteurs concernés. L'idée est que cette démarche puisse servir d'exemple pour développer d'autres projets similaires à une plus grande échelle.

Constitution d'un Comité de pilotage rassemblant les différents acteurs concernés par la gestion des cours d'eau et milieux humides associés et les partenaires institutionnels et financiers.

Définition d'un ou plusieurs territoires d'intervention : il s'agira en priorité de sous-bassins versants afin d'intervenir sur un territoire cohérent et garantir l'efficacité des actions ; une portion de cours d'eau pourra éventuellement être retenue, en intégrant un territoire le plus large possible pour tenir compte des différents usages et activités potentiellement impactantes. Le choix des secteurs d'intervention est à réaliser en concertation avec les différents acteurs au regard du diagnostic Trame Verte et Bleue, des Plans Pluriannuels de Gestion en cours ou à venir, des niveaux de connaissances des milieux ..., et de l'implication d'acteurs locaux volontaires et moteurs. Les problématiques envisagées sont les suivantes : érosion des sols, restauration de zones humides, restauration de champs d'expansion des crues, mobilité des cours d'eau, suppression de merlons, restauration d'annexes hydrauliques, maintien des forêts alluviales, restauration de la continuité écologique, adaptation de pratiques agricoles, conversion de cultures en prairies, maintien et création de haies, mise en défens de cours d'eau et aménagement de points d'abreuvement, adaptation des modalités de gestion des débits en aval des retenues collinaires ... Définition concertée des enjeux et élaboration d'un programme de gestion multi-thématiques. En fonction des secteurs choisis, des investigations préalables seront à prévoir pour compléter les diagnostics et inventaires existants (réalisés dans le cadre des PPG par exemple ou issus de la Fiche Action N°6 d'amélioration et de partage des connaissances). Discussions avec les financeurs et choix des outils adéquats pour la mise en oeuvre du programme (Contrats territoriaux, Mesures agro-environnementales ...).

Définition des pilotes des programmes et des différents maîtres d'ouvrage associés et montages administratifs (et notamment dépôt dossiers Loi sur l'Eau et Déclaration d'Intérêt Général) et financiers. Une phase de concertation du public et de sensibilisation est à prévoir (réunions publiques par exemple) pour l'appropriation du projet par les propriétaires et usagers.

Mise en oeuvre du/des programmes d'actions (durée à définir avec le Comité de pilotage) et évaluation. En complément des opérations de gestion mises en oeuvre, un volet communication/sensibilisation pourra permettre de valoriser le travail réalisé.

Objectifs de l'action : Constitution d'un réseau d'acteurs et d'habitudes de travail en commun entre techniciens / Conciliation des différents usages / Démonstration de l'efficacité de pratiques favorables à la biodiversité / Structuration de démarches de gestion et expérimentation d'outils / Limitation de l'érosion des sols et restauration des zones humides

Cette action est complémentaire aux actions :

- ✓ Action N°4 : Plantation de haies bocagères pour un territoire résilient face au changement climatique
- ✓ Action N°6 : Amélioration et partage des connaissances des zones humides et milieux associés
- ✓ Action N°11 : Conforment des plans de gestion existants et développement de plans de gestion multi-sites

Commune(s) concernée(s)	A définir en fonction du choix du/des territoire(s) test
Surface ou linéaire approximatif	A définir en fonction du choix du/des territoire(s) test
Maîtrise foncière de l'espace	Déclaration d'Intérêt Général
Pression(s) et menace(s) recensée(s)	Manque d'implication des acteurs / Moyens humains insuffisants / Lobbys / Difficulté à démontrer rapidement une efficacité des actions sur les milieux (long terme) donc difficulté à mobiliser les acteurs

AXE STRATEGIQUE
Préserver et restaurer les milieux pour un territoire résilient face au changement climatique
THEMATIQUE(S)

Biodiversité

Forêt

Santé

GEMAPI

Agriculture

Résidentiel
TYPE ACTION

Préserver

Gérer

Communiquer

Aménager
OBJECTIF EN LIEN AVEC LE PCAET

Réduction des émissions de GES

Qualité de l'air

Sobriété énergétique

Adaptation au changement climatique

Développement des ENR
OBJECTIF STRATEGIQUE LOCAL

Actualiser et enrichir les données scientifiques et cartographiques pour une connaissance environnementale fine

PRIORITE

Haute

Modérée

Faible
ETAT DE L'ACTION

Existante

A poursuivre

A développer

A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE

Immédiatement (N à N+2)

Court terme (N+3 à N+5)

Moyen terme (N+6 à N+10)

Long terme (N+10 à plus)

DESCRIPTION
Description et objectifs de l'action :

Réalisation d'un inventaire des milieux ouverts à forte valeur écologique. Le diagnostic de la Trame Verte et Bleue a mis en évidence la raréfaction des prairies naturelles sur le territoire de la CCNEB. Les prairies ciblées sont les prairies maigres de fauche, correspondant à des habitats d'intérêt communautaire et ayant une forte valeur écologique (grande diversité floristique). Elles jouent un rôle précieux de stockage de carbone et d'habitat pour les pollinisateurs et sont considérées comme des réservoirs de biodiversité. D'autres prairies (pâturées ou fauchées) couvrent le territoire et jouent le rôle de corridors écologiques.

Etablissement d'une typologie simple et précise de ces milieux : il s'agit de faire le lien entre d'une part la typologie agricole et les données issues des déclarations de pratiques des exploitants agricoles (et notamment prairies permanentes) et d'autre part la typologie des habitats naturels (pour cibler les prairies à forte valeur écologique). Un groupe de travail sera constitué (Cotech), et rassemblera a minima le porteur de projet, les représentants de la profession agricole (Chambre d'agriculture notamment et SAFER), et les structures compétentes en matière de diagnostic écologique (Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine, Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique).

Réalisation des inventaires de terrain pour identifier les prairies naturelles à forte valeur écologique (prestation). Au regard du diagnostic TVB, la partie Nord du territoire sera ciblée en priorité pour connaître rapidement les réservoirs de biodiversité existants et pouvoir les préserver. La partie Sud pourra être inventoriée dans un second temps, en estimant le potentiel de reconquête des prairies existantes qui pourraient à terme constituer de nouveaux réservoirs de biodiversité. Les données du Recensement Parcellaire Graphique des dernières années pourront être utilisées pour cibler les prairies permanentes les plus favorables à la biodiversité (à récupérer auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ou en téléchargement libre sur le site de l'IGN pour l'année 2019).

Communication sur le résultat des inventaires afin de mobiliser les outils adaptés à la préservation de ces milieux. L'objectif est de rapidement intégrer les prairies naturelles inventoriées dans des dispositifs de protection (maîtrise foncière) et de gestion (plans de gestion cf. action 11). L'implication des partenaires techniques via le Cotech permettra de mobiliser les outils adéquats.

Suivi / Evaluation : en complément des inventaires réalisés, une veille et un suivi seront assurés par le prestataire pendant 5 ans après la première année d'inventaire pour d'éventuelles nouvelles parcelles à inventorier, identifiées par les représentants de la profession agricole, la SAFER, ou d'autres interlocuteurs locaux, à l'occasion de ventes de terrains par exemple. Un nouvel état des lieux des prairies naturelles recensées sera par ailleurs réalisé à moyen terme (environ 5 ans), pour évaluer l'évolution de ces milieux et l'efficacité des mesures de protection et/ou de gestion engagées.

Objectifs de l'action : Amélioration de la connaissance sur la trame milieux ouverts / Croisement des approches agricoles et écologiques / Structuration de la gestion / Concertation d'acteurs

Cette action est complémentaire aux actions :

- ✓ Action N°9 : Réalisation d'un état des lieux de l'élevage à l'échelle du territoire
- ✓ Action N°11 : Confortement des plans de gestion existants et développement de plans de gestion multi-sites
- ✓ Action N°1 Axe 2 : Intégration d'un Coefficient d'occupation de la Biodiversité (COB) sectorisé dans le futur document d'urbanisme intercommunal pour la prise en compte du patrimoine naturel

Commune(s) concernée(s)	73 communes soit la totalité du territoire à terme, mais avec une hiérarchisation (partie Nord en priorité)
Surface ou linéaire approximatif	A définir précisément en fonction du travail préparatoire de ciblage des secteurs à inventorier
Maîtrise foncière de l'espace	Non
Pression(s) et menace(s) recensée(s)	Moyens financiers et humains insuffisants / Désaccord sur les critères d'identification des prairies à forte valeur écologique
Facteur(s) de réussite	Moyens humains / Sensibilisation des acteurs (agriculteurs et propriétaires) / Implication des communes en tant que médiateur / Obtention de financements / Concertation avec les acteurs de la filière agricole (Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques notamment)



MISE EN ŒUVRE

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	Constitution d'un groupe de travail (Cotech) / Réalisation des inventaires sur la période avril-juin (avant la fauche) afin de pouvoir caractériser les prairies (en fonction du temps nécessaire, il sera peut-être nécessaire d'échelonner ce travail d'inventaire sur 2 ans pour respecter les périodes favorables) / Travail en partenariat avec les acteurs de la filière agricole pour utiliser une terminologie commune / Utilisation des données du Registre Parcellaire Graphique pour définir les prairies à inventorier / Mobilisation des partenaires techniques et des communes pour assurer une veille sur les prairies, et pour sensibiliser et communiquer sur les inventaires et leurs résultats
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Communauté de Communes du Nord Est Béarn
Principaux partenaires identifiés	Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine / Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques / Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique / SAFER / Communes CCNEB / Associations naturalistes / Syndicats de rivière
Public visé	Exploitants agricoles / Propriétaires / Techniciens des structures concernées (CCNEB, Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques, CEN NA, SAFER, ...)
Financeurs mobilisables	Région Nouvelle-Aquitaine / Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement / Office Français de la Biodiversité
Estimation du coût	30 000 € HT (inventaires de terrain, temps de préparation, rendu, veille, communication et évaluation)
Calendrier	Action à mettre en place à partir de début 2022



SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	Surfaces inventoriées / Surfaces de prairies naturelles à forte valeur écologique / Nombre d'agriculteurs sensibilisés
Gain annuel énergétique : __ GWh/an en __	Production énergie renouvelable annuelle :
Gain annuel Gaz à effet de serre : __ kteqCO2/an en __	Gain qualité de l'air : __ T/an en __ (tous polluants)

AXE STRATEGIQUE

Préserver et restaurer les milieux pour un territoire résilient face au changement climatique

THEMATIQUE(S)



Biodiversité
GEMAPI



Forêt
Agriculture



Santé
Résidentiel

TYPE ACTION

Préserver Gérer Communiquer Aménager

OBJECTIF EN LIEN AVEC LE PCAET

Réduction des émissions de GES Qualité de l'air Sobriété énergétique
 Adaptation au changement climatique Développement des ENR

OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL

Actualiser et enrichir les données scientifiques et cartographiques pour une connaissance environnementale fine

PRIORITE

Haute Modérée Faible

ETAT DE L'ACTION

Existante A poursuivre A développer A créer

DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE

Immédiatement (N à N+2) Court terme (N+3 à N+5) Moyen terme (N+6 à N+10) Long terme (N+10 à plus)



DESCRIPTION

Description et objectifs de l'action :

Réalisation d'un état des lieux de l'élevage à l'échelle du territoire de la CCNEB. L'évolution récente des pratiques agricoles vers une spécialisation et une intensification de la maïsiculture a contribué à réduire les surfaces de prairies autrefois majoritaires et à diminuer la biodiversité des surfaces agricoles. Ce constat amène à se poser des questions sur l'état de l'élevage extensif et son évolution sur le territoire, en tant qu'activité garante de l'existence de milieux à forte valeur écologique (prairies, pelouses sèches, landes ...).

L'état des lieux de l'élevage portera sur la structuration des exploitations (forme juridique ...), la structuration du foncier des exploitations (propriété, location), la typologie des exploitations, l'évolution de ces typologies et la dynamique économique. Une attention particulière sera portée aux classes d'âges des exploitants et aux démarches de transmission/reprise et aux installations.

Ce travail portera sur l'analyse de données existantes (INSEE, Registre Parcellaire Graphique, données des syndicats agricoles et de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques ...) et sera complété au moyen d'une enquête auprès des exploitants agricoles, avec le relais des conseillers agricoles du secteur et des élus communaux. Pour réaliser cet état des lieux, un groupe de travail sera constitué (Cotech) pour identifier les données à récolter, les structures détentrices, leur diffusion, etc. (CCNEB, Chambre d'agriculture, SAFER a minima) et s'accorder sur l'utilisation des données. Ce Cotech participera de manière concertée à l'élaboration de la grille d'enquête (questionnaire), et à l'identification des moyens de diffusion. La réalisation de l'enquête pourra être confiée à un stagiaire (depuis la définition de la grille jusqu'au traitement statistique des réponses, en passant par la diffusion de l'enquête). Autant que possible, les propriétaires de troupeaux non déclarés en activité agricole seront également enquêtés (solicitation des élus communaux pour cibler ces personnes).

En parallèle, un diagnostic sera réalisé sur la contractualisation de Mesures Agro-Environnementales par les exploitants agricoles du territoire : nombre d'agriculteurs engagés, types de MAE souscrites, surfaces contractualisées et effets potentiels sur les milieux. Le stagiaire pourra se charger de compiler et d'analyser ces informations.

Enfin, un travail d'état des lieux plus précis sera réalisé sur les exploitations agricoles présentes au sein des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques prioritaires, afin d'anticiper à court voire moyen terme, les éventuelles évolutions susceptibles d'impacter la gestion des milieux semi-naturels. En fonction du nombre d'exploitants agricoles présents sur ces espaces, ce travail pourra être réalisé en deux temps, avec une priorisation à définir en Cotech. Un contact sera pris avec tous les exploitants agricoles concernés, afin de faire un état des lieux des pratiques actuelles, d'estimer des éventuels besoins d'accompagnement technique et/ou financier, d'anticiper le cas échéant des démarches de transmission/reprise, ... Le groupe de travail pourra être mobilisé pour répondre aux besoins des exploitants, et identifier les dispositifs adéquats d'accompagnement, de conseils... Cet état des lieux sera renouvelé 5 ans après afin de visualiser les évolutions des exploitations, évaluer le bénéfice de l'accompagnement engagé au regard de la santé de l'exploitation d'une part, et de l'état de conservation des milieux naturels d'autre part.

Objectifs de l'action : Amélioration des connaissances sur l'élevage / Anticipation des évolutions de ce secteur d'activité / Pérenniser la gestion des milieux naturels agro-pastoraux / Confronter les visions agricoles et écologiques de la gestion des milieux naturels

Cette action est complémentaire aux actions :

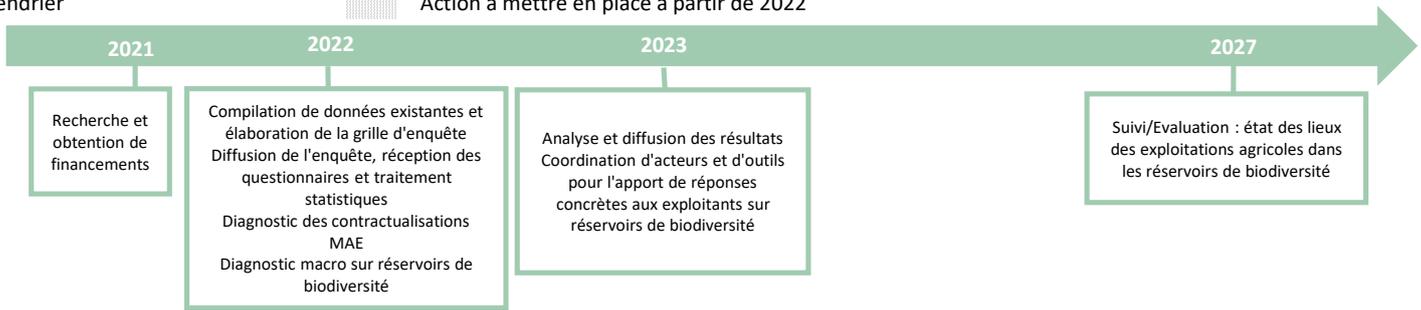
- ✓ Fiche Action N°8 : Inventaire des milieux ouverts à forte valeur écologique
- ✓ Fiche Action N°10 : Relance de l'animation Natura 2000 à l'échelle du territoire

Commune(s) concernée(s)	73 communes soit la totalité du territoire, avec un focus sur les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques prioritaires
Surface ou linéaire approximatif	Surfaces à définir en fonction de la priorisation des réservoirs de biodiversité et corridors écologiques
Maîtrise foncière de l'espace	Non
Pression(s) et menace(s) recensée(s)	Moyens financiers / Implication insuffisante des acteurs / Lourdeurs et délais pour la récolte des données / Taux de réponse à l'enquête insuffisant

Facteur(s) de réussite	Médiation et sensibilisation des agriculteurs et syndicats agricoles / Coordination et implication d'acteurs / bon taux de retours de l'enquête / Compilation de données qualitatives / Questionnaire court et facile à remplir
------------------------	---

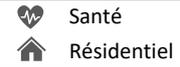
MISE EN ŒUVRE

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	Utilisation de relais locaux et de médias adaptés pour la diffusion de l'enquête (conseillers agricoles, élus locaux, lettres d'information de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques et des syndicats agricoles, sites internet, presse ...) / Constitution d'un groupe de travail / Définition d'une grille d'enquête facile à remplir et adaptée pour un traitement statistique / Garantie de la confidentialité des données récupérées auprès des exploitants / Apport des réponses concrètes aux besoins identifiés lors des contacts avec les exploitants agricoles situés sur les réservoirs de biodiversité (renvoi vers dispositifs d'aides, accompagnement ...)
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Communauté de Communes du Nord Est Béarn
Principaux partenaires identifiés	Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques / Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural / Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Public visé	Exploitants agricoles / Syndicats agricoles / Propriétaires de troupeaux hors activité agricole
Financeurs mobilisables	Région Nouvelle-Aquitaine
Estimation du coût	3 000 € HT pour l'enquête (recours à un stage) + 10 000 € HT (temps d'animation et de coordination d'acteurs pour l'accompagnement des exploitants agricoles en réservoirs de biodiversité)
Calendrier	Action à mettre en place à partir de 2022



SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	Type et nombre de diffusions de l'enquête / Nombre de retours reçus / Nombre de diagnostics d'exploitations en réservoirs de biodiversité / Type et nombre de réponses apportées aux exploitants
Gain annuel énergétique : __ GWh/an en __	Production énergie renouvelable annuelle :
Gain annuel Gaz à effet de serre : __ kteqCO2/an en __	Gain qualité de l'air : __ T/an en __ (tous polluants)

AXE STRATEGIQUE
Préserver et restaurer les milieux pour un territoire résilient face au changement climatique
THEMATIQUE(S)

TYPE ACTION
 Préserver Gérer Communiquer Aménager

OBJECTIF EN LIEN AVEC LE PCAET
 Réduction des émissions de GES Qualité de l'air Sobriété énergétique
 Adaptation au changement climatique Développement des ENR

OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL

Ancrer et pérenniser les réservoirs de biodiversité existants

PRIORITE
 Haute Modérée Faible

ETAT DE L'ACTION
 Existante A poursuivre A développer A créer

DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE
 Immédiatement (N à N+2) Court terme (N+3 à N+5) Moyen terme (N+6 à N+10) Long terme (N+10 à plus)

DESCRIPTION
Description et objectifs de l'action :

Mise à jour et animation des Documents d'Objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 du territoire. Deux sites Natura 2000 sont présents en partie sur le territoire de la CCNEB : le site Natura 2000 "Coteaux de Castetpugon, de Cadillon et de Lembeye" et le site "Gave de Pau". Le site Natura 2000 "Coteaux de Castetpugon, de Cadillon et de Lembeye" dispose d'un DOCOB validé en 2006. La Communauté de Communes du Canton de Lembeye en Vic-Bilh a assuré l'animation de ce site pendant plusieurs années, jusqu'à la fusion des intercommunalités au 1er janvier 2017. Des contrats Natura 2000 ont pu être déposés depuis pour la gestion de certaines parcelles, mais le DOCOB mérite aujourd'hui un bilan et une mise à jour pour son renouvellement (actualisation de la cartographie et de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire, actualisation de la présence d'espèces d'intérêt communautaire et de leur état de conservation). Il s'agira ensuite d'assurer de nouveau une animation de ce site et la mise en oeuvre du nouveau DOCOB, afin de poursuivre la dynamique engagée et de mobiliser les outils inhérents à la démarche Natura 2000 (Contrats Natura 2000, Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, Charte Natura 2000). L'animation du site passe en préalable par la désignation d'une collectivité porteuse (= maîtrise d'ouvrage de l'animation).

Le site Natura 2000 "Gave de Pau" a bénéficié d'un diagnostic écologique en 2017 et la démarche d'élaboration du DOCOB est en cours. Seule une petite partie du site est située sur le territoire de la CCNEB (0,3 %, correspondant aux sources de l'Ayguelongue). Ainsi, il apparaît peu opportun de déployer une dynamique à l'échelle de la CCNEB tant que la démarche globale Natura 2000 n'a pas avancé.

Les collectivités concernées par les sites Natura 2000 (CCNEB, Communauté de communes des Luys en Béarn, Communauté d'Agglomération de Pau Pyrénées, Syndicat mixte du Bassin du Gave de Pau), doivent se mobiliser pour échanger avec l'Etat pour la relance de la dynamique Natura 2000. Des réunions seront organisées avec les services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires et de la Mer), afin de faire le point sur les démarches et envisager conjointement un calendrier global pour la mise en place de l'animation sur les sites Natura 2000. Les appels d'offre seront ensuite lancés par l'Etat pour recruter un prestataire pour l'élaboration ou la révision des DOCOB.

L'élaboration et la révision des DOCOB est suivie et validée par un Comité de pilotage mis en place par arrêté préfectoral, et rassemblant les différents acteurs, usagers du site et représentants institutionnels.

Des discussions sont ensuite à prévoir entre les services de l'Etat et les élus locaux de la CCNEB et des autres collectivités susceptibles d'être maîtres d'ouvrage de l'animation des DOCOB.

Les budgets d'animation des sites seront estimés lors de l'élaboration ou de la révision des DOCOB. L'animation peut être ensuite réalisée en interne par la collectivité porteuse ou par un prestataire choisi par la collectivité (CEN NA par exemple) et est financée par l'Etat et les fonds européens.

Objectifs de l'action : Amélioration de la protection des espaces naturels à forte valeur patrimoniale / Mobilisation des outils et des financements spécifiques à Natura 2000 pour les propriétaires et ayant droit des parcelles concernées

Cette action est complémentaire aux actions :

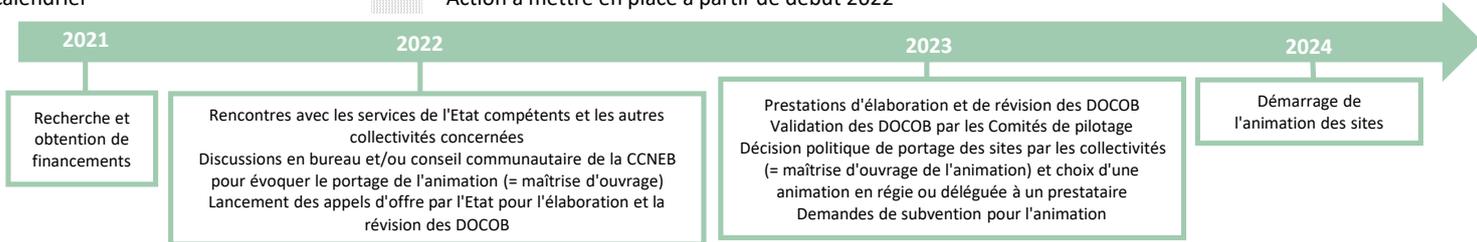
- ✓ Fiche Action N°9 : Réalisation d'un état des lieux de l'élevage à l'échelle du territoire
- ✓ Fiche Action N°11 : Confortement des plans de gestion existants et développement de plans de gestion multi-sites

Commune(s) concernée(s)	Pour le site Natura 2000 "Coteaux de Castetpugon, de Cadillon et de Lembeye" : Cadillon / Arricau-Bordes / Castillon de Lembeye / Lespielle / Escurès / Lembeye / Samsons-Lion / Maspie-Lalonquère-Juillacq / Peyrelongue-Abos / Anoye / Lannecaube / Lasserre / Moncaup Pour le site "Gave de Pau" : Soumoulou / Nousty
Surface ou linéaire approximatif	Site "Coteaux de Castetpugon, de Cadillon et de Lembeye" : 142,8 ha sur le territoire (sur 220 ha au total) Site "Gave de Pau" : 22,6 ha sur le territoire (sur 8 180 ha au total)
Maîtrise foncière de l'espace	Non

Pression(s) et menace(s) recensée(s)	Délais de lancement des appels d'offre par l'Etat / Absence de collectivité porteuse des sites / Opposition des propriétaires et des exploitants agricoles
Facteur(s) de réussite	Soutien de l'Etat / Portage de l'action par les élus locaux / Coordination des acteurs / Information et sensibilisation et implication des propriétaires et exploitants / Historique de gestion du site "Coteaux de Castetpugon, de Castillon et de Lembeye"

MISE EN ŒUVRE

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	Constitution par l'Etat d'un Comité de pilotage par arrêté préfectoral / Dialogue à instaurer avec les services de l'Etat / Réflexion en interne entre les élus de la CCNEB pour anticiper l'animation des sites / Mobilisation des collectivités voisines / Rédaction de DOCOB synthétiques selon les modèles et guides existants / Obtention de financements / Choix pour la collectivité d'une animation en régie ou d'une délégation à un prestataire
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Etat (pour le lancement d'appels d'offres) / Collectivités (pour la maîtrise d'ouvrage de l'animation)
Principaux partenaires identifiés	Etat (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) / Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine / Communes concernées / Communauté de communes des Luys en Béarn / Communauté d'agglomération Pau Pyrénées / Syndicat mixte du Bassin du Gave de Pau / Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement / Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique / Associations naturalistes / Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques
Public visé	Propriétaires et usagers des sites Natura 2000
Financeurs mobilisables	Etat / Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
Estimation du coût	Entre 40 000 € et 50 000 € HT (Prestation pour la révision du DOCOB pour le site "Coteaux de Castetpugon, Cadillon et Lembeye" + temps d'animation pour la phase de dialogue et de préparation de l'animation). Les montants dédiés à l'animation seront estimés dans les DOCOB.
Calendrier	Action à mettre en place à partir de début 2022



SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	Lancement effectif des appels d'offres pour l'élaboration et la révision des DOCOB / Nombre de Comités de pilotage réunis / Participation des membres des Comités de pilotage / Délibérations de la collectivité pour le portage de l'animation (= maîtrise d'ouvrage de l'animation)
Gain annuel énergétique : __ GWh/an en __	Production énergie renouvelable annuelle :
Gain annuel Gaz à effet de serre : __ kteqCO2/an en __	Gain qualité de l'air : __ T/an en __ (tous polluants)

AXE STRATEGIQUE
Préserver et restaurer les milieux pour un territoire résilient face au changement climatique

THEMATIQUE(S)	Biodiversité GEMAPI	Forêt	Santé
	Agriculture	Résidentiel	
TYPE ACTION	<input checked="" type="checkbox"/> Préserver	<input checked="" type="checkbox"/> Gérer	<input checked="" type="checkbox"/> Communiquer
	<input type="checkbox"/> Aménager	<input type="checkbox"/> Aménager	<input type="checkbox"/> Aménager
OBJECTIF EN LIEN AVEC LE PCAET	<input type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES	<input type="checkbox"/> Qualité de l'air	<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique
	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique	<input type="checkbox"/> Développement des ENR	
OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL	Garantir un bon état de conservation et une bonne gestion des réservoirs de biodiversité		
PRIORITE	<input checked="" type="checkbox"/> Haute	<input type="checkbox"/> Modérée	<input type="checkbox"/> Faible
ETAT DE L'ACTION	<input type="checkbox"/> Existante	<input checked="" type="checkbox"/> A poursuivre	<input checked="" type="checkbox"/> A développer
	<input type="checkbox"/> A créer	<input type="checkbox"/> A créer	<input type="checkbox"/> A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	<input checked="" type="checkbox"/> Immédiatement (N à N+2)	<input type="checkbox"/> Court terme (N+3 à N+5)	<input type="checkbox"/> Moyen terme (N+6 à N+10)
	<input type="checkbox"/> Long terme (N+10 à plus)		

DESCRIPTION
Description et objectifs de l'action :

Maintien et confortement des plans de gestion existants et développement de plans de gestion multi-sites. Sur le territoire de la CCNEB, deux sites font déjà l'objet de plans de gestion mis en oeuvre par le Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine : les pelouses sèches à orchidées du Coteau de Lembeye et la Zone humide de Manas (Ger). Ces espaces naturels constituent des réservoirs de biodiversité qu'il est nécessaire de préserver, grâce à des moyens techniques, humains et financiers adaptés. La sécurisation du foncier est un enjeu fort pour la pérennisation de la gestion, notamment pour le coteau de Lembeye.

Le diagnostic Trame Verte et Bleue amène à faire évoluer l'approche de préservation centrée sur les sites vers une approche plus globale de réseaux de sites et d'intégration des corridors écologiques qui connectent les espaces naturels entre eux. Afin de garantir cette vision globale et de mutualiser les moyens humains et financiers, il serait intéressant de développer des plans de gestion multi-sites. Ces plans de gestion multi-sites pourront concerner plusieurs ensembles de milieux naturels remarquables, répartis sur le territoire et présentant des habitats similaires (exemple : Plan de gestion "prairies naturelles"), afin de pouvoir mobiliser les mêmes acteurs et partenaires. Ainsi il sera possible et utile, sur les différents sites, de confronter différents itinéraires techniques de gestion ou expérimentations de travaux, pour un même type d'habitat naturel. Pour les milieux humides, en fonction de leur localisation, ils pourront être gérés en partie via les programmes pilotes multi-thématiques de gestion des milieux aquatiques (voir Fiche Action N°7).

La mise en place de ces plans de gestion multi-sites nécessite la recherche et l'obtention de financements, puis :

- Un travail préalable de maîtrise foncière des parcelles concernées, en mobilisant les partenaires et outils adéquats (acquisition par le CEN NA via partenariat avec la SAFER, acquisition par la collectivité territoriale, procédure d'intégration de biens vacants et sans maître, zones de préemption dans les Espaces Naturels Sensibles du Département, baux ruraux à clauses environnementales ...). Le diagnostic TVB et l'amélioration des connaissances issue des différents inventaires complémentaires projetés (et notamment Fiche Action N°8) doivent permettre de cibler les secteurs de prospection foncière et de prioriser sur les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques fonctionnels.
- La réalisation de diagnostics écologiques des parcelles concernées, afin d'établir une cartographie des habitats naturels et d'évaluer leurs états de conservation, d'inventorier la faune et la flore patrimoniale ...
- La constitution d'un Comité de pilotage multi-sites pour coordonner l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation du/des plans de gestion. Ce comité de pilotage est une instance de concertation, d'échanges et de réflexion et rassemble les différents acteurs (partenaires techniques et financiers, acteurs et élus locaux ...).
- la rédaction et la mise en oeuvre des plans de gestion : animation foncière, suivis faune-flore, travaux de restauration et de gestion courante, développement de partenariats agricoles pour la gestion, sensibilisation - communication auprès de différents publics, suivi technique et administratif, évaluation de l'efficacité des mesures mises en oeuvre sur les milieux, ...

Objectifs de l'action : Préservation du patrimoine naturel / Amélioration et structuration de la gestion des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les connectent / Coordination de la gestion / Coordination de l'action foncière / Coordination des outils de valorisation et de préservation du patrimoine naturel / Amélioration de l'efficacité des moyens mis en oeuvre

Cette action est complémentaire aux actions :

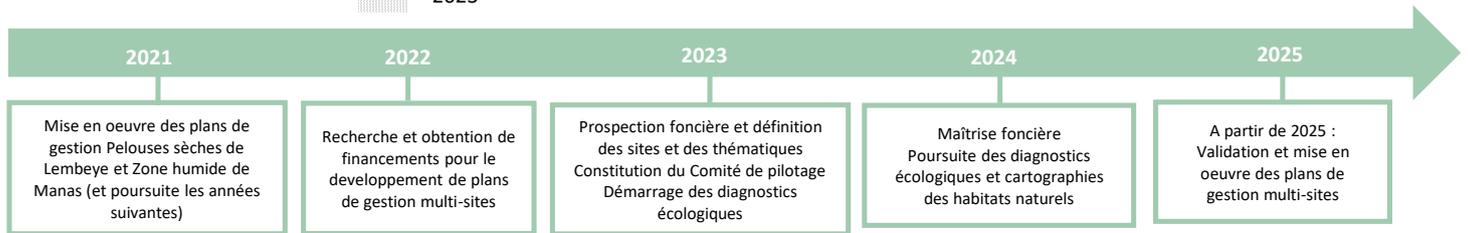
- ✓ Fiche Action N°6 : Amélioration et partage des connaissances des zones humides et milieux associés
- ✓ Fiche Action N°7 : Expérimentation de programmes pilotes multi-thématiques de gestion des milieux aquatiques
- ✓ Fiche Action N°8 : Inventaire des milieux ouverts à forte valeur écologique

Commune(s) concernée(s)	Plan de gestion Pelouses sèches du Coteau de Lembeye : Cadillon, Arricau-Bordes, Castillon de Lembeye, Lespielle, Lembeye, Peyrelongue-Abos, Samsons-Lion, Maspie-Lalonquère-Juillacq, Anoye Plan de gestion Zone humide de Manas : Ger Autres communes à définir en fonction de l'animation foncière réalisée
Surface ou linéaire approximatif	Réservoirs de biodiversité et corridors prioritaires (dont Zone humide de Manas : 40 ha, et Pelouses sèches du Coteau de Lembeye : 220 ha)
Maîtrise foncière de l'espace	Oui, via acquisitions, baux, conventions ...

Pression(s) et menace(s) recensée(s)	Moyens humains et financiers / Délais de maîtrise foncière / Opposition des propriétaires et exploitants / Volontés politiques
Facteur(s) de réussite	Coordination et implication des acteurs / Maîtrise foncière / Moyens humains et financiers / Obtention de financements

MISE EN ŒUVRE

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	Prise en compte du diagnostic TVB et des inventaires complémentaires pour la prospection foncière et la définition des sites / Priorisation des réservoirs de biodiversité existants à préserver et des corridors écologiques permettant une reconnexion des habitats naturels remarquables / Identification en complément, des parcelles favorables à une reconquête de milieux naturels (zone humide à recréer, parcelles de cultures à convertir en prairies ...) / Animation foncière pour acquisitions, conventionnements ou contractualisations permettant une pérennisation de la gestion / Rédaction de plans de gestion synthétiques, pour des durées à définir en fonction de la dynamique foncière et des enjeux / Réunions régulières du Comité de pilotage pour suivre la mise en œuvre des plans de gestion et réorienter le cas échéant certaines actions / Mise à jour d'un tableau de bord de suivi avec renseignements d'indicateurs
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Communauté de Communes du Nord Est Béarn / Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine
Principaux partenaires identifiés	CEN NA / Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural / Département des Pyrénées-Atlantiques / Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique / Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques / Communes concernées
Public visé	Propriétaires privés / Exploitants / Grand public
Financeurs mobilisables	Région Nouvelle-Aquitaine / Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement / Département des Pyrénées-Atlantiques / Agence de l'Eau Adour Garonne
Estimation du coût	Plan de gestion Pelouses sèches à orchidées du coteau de Lembeye : 45 598,94 € TTC pour 2021 / montant constant pour les années suivantes Plan de gestion Zone humide de Manas : 34 654 € TTC pour 2021 / entre 25 000 € et 35 000 € TTC pour les 4 années suivantes Animation foncière et définition des sites : 10 000 € HT Elaboration d'un plan de gestion multi-sites : à définir en fonction des surfaces concernées Mise en œuvre du plan de gestion : montants à définir dans le plan de gestion
Calendrier	Action mise en place dès 2021 pour les plans de gestion existants / Plans de gestion multi-sites à développer dès 2023



SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	Actions des plans de gestion existants mises en œuvre et montants dépensés / Nombre de propriétaires contactés pour la prospection foncière / Type et nombre de démarches foncières engagées / Nombre et type de plans de gestion multi-sites engagés / Financements mobilisés / Nombre d'hectares contractualisés / Evolution des états de conservation des habitats et des espèces
Gain annuel énergétique : __ GWh/an en __	Production énergie renouvelable annuelle :
Gain annuel Gaz à effet de serre : __ kteqCO2/an en __	Gain qualité de l'air : __ T/an en __ (tous polluants)

AXE 2

Intégrer la Trame Verte et Bleue
pour le développement d'un
territoire sobre en carbone



AXE STRATEGIQUE	<i>Intégrer la Trame Verte et Bleue pour le développement d'un territoire sobre en carbone</i>			
THEMATIQUE(S)	 Biodiversité GEMAPI	 Forêt	 Agriculture	 Santé Résidentiel
TYPE ACTION	<input checked="" type="checkbox"/> Préserver	<input type="checkbox"/> Gérer	<input type="checkbox"/> Communiquer	<input checked="" type="checkbox"/> Aménager
OBJECTIF EN LIEN AVEC LE PCAET	<input type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES		<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air	<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété énergétique
	<input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique		<input type="checkbox"/> Développement des ENR	
OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL	Intégrer les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques dans les documents d'urbanisme			
PRIORITE	<input checked="" type="checkbox"/> Haute	<input type="checkbox"/> Modérée	<input type="checkbox"/> Faible	
ETAT DE L'ACTION	<input type="checkbox"/> Existante	<input type="checkbox"/> A poursuivre	<input checked="" type="checkbox"/> A développer	<input checked="" type="checkbox"/> A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	<input type="checkbox"/> Immédiatement (N à N+2)	<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (N+3 à N+5)	<input type="checkbox"/> Moyen terme (N+6 à N+10)	<input type="checkbox"/> Long terme (N+10 à plus)

 **DESCRIPTION**
Description et objectif de l'action :

Prise en compte de la Trame Verte et Bleue dans les Plans Locaux d'Urbanisme. La Communauté de Communes du Nord Est Béarn a l'ambition de couvrir l'ensemble de son territoire de Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux. Certaines des 73 communes possèdent un document d'urbanisme, le plus souvent un Plan Local d'Urbanisme, ou plus simplement une Carte Communale. Enfin, de nombreuses communes ne possèdent pas de document et restent soumises au Règlement National d'Urbanisme. 14 de ces 73 communes, de manière regroupée, sont engagées dans l'élaboration d'un PLUi sur la partie Sud Est du territoire (PLUi Ousse-Gabas, en cours d'approbation). La démarche d'élaboration du PLUi à l'échelle du reste du territoire est lancée fin 2021 et permettra d'intégrer les résultats du diagnostic de la Trame Verte et Bleue (ce dernier a déjà été intégré au PLUi Ousse-Gabas). L'enjeu est de pouvoir préserver les milieux naturels et semi-naturels à vocation agro-pastorale, grâce aux zonages et aux règlements associés. L'élaboration des PLUi et de leurs règlements est le fruit d'un travail de concertation ; l'intégration du patrimoine naturel devra faire l'objet de groupes de travail thématiques et d'un accompagnement spécifique.

Pour la prise en compte du patrimoine naturel dans ce PLUi, divers outils pourront être sollicités (localisations particulières), mais il est envisagé plus précisément d'intégrer un Coefficient d'Occupation de la Biodiversité (COB) sectorisé. De manière simplifiée, le COB permet de mesurer la densité de biodiversité d'un espace. Plus l'espace est végétalisé, plus le COB est élevé, et inversement. Calculer le COB permettrait donc d'identifier des espaces à enjeux. Le but étant, après la mise en place de mesures, que leur COB augmente, et donc que les espaces favorables à la biodiversité se multiplient. Il s'agira tout d'abord de définir de manière partagée et concertée ce qu'est un COB, quelles notions y sont attribuées, comment est-il défini dans le PLUi.

Une étude devra ensuite être réalisée en parallèle des autres phases d'élaboration du document, soit par le prestataire désigné pour accompagner la CCNEB dans la construction du PLUi (Agence Publique de Gestion Locale des Pyrénées-Atlantiques (APGL 64)), soit par un sous-traitant ou autre prestataire extérieur spécialisé dans les expertises environnementales et écologiques (Bureaux d'études, Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine ...). Cette étude aura pour objectif d'étudier le COB de chaque commune constituant le document, et déterminer ainsi les "secteurs à enjeux" c'est-à-dire celles qui ont le COB le plus faible. Sur ces communes et toujours de manière concertée, des secteurs pourront être identifiés pour essayer d'améliorer le COB en question par la mise en place d'outils de préservation réglementaires et opérationnels, par exemple : d'emplacements réservés, d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), ... Pour mener cette étude, deux bases de données pourront être sollicitées : la base de données infrarouges de l'Institut Géographique National et la couche VERT de l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées.

Une évaluation du COB pourra être menée à N+0 et à N+10 soit : au moment de l'étude pour déterminer les communes à enjeux et 10 ans après la date d'approbation du PLUi (date à laquelle le document sera révisé). Cette évaluation comprendra également une enquête auprès de la population (cadre de vie, qualité de vie) 5 ans après la mise en place des actions d'amélioration du COB.

Pour cette thématique biodiversité, le groupe de travail rassemblera les acteurs de l'urbanisme (service urbanisme, Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Atlantiques, Etat ...), du foncier (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural, Terre de liens, Etablissement Public Foncier Local ...) , des spécialistes des milieux naturels et de la biodiversité (Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine, associations naturalistes, Office Français de la Biodiversité ...) , et des représentants du monde agricole (Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques, syndicats agricoles ...) et forestier (Office National des Forêts, Centre Régional de la Propriété Forestière ...). L'étude qui sera menée s'appuiera sur le diagnostic Trame Verte et Bleue et sur les différents inventaires complémentaires du patrimoine naturel (Cf. Fiches Action N°3 - 6 - 8 Axe 1) et pourra faire appel aux bases de données précédemment citées. Les différents services de la CCNEB seront également mobilisés pour travailler en étroite collaboration et de manière transversale et notamment les services urbanisme et environnement.

L'Agence Pulique de Gestion Locale des Pyrénées-Atlantiques a été recrutée pour l'accompagnement global de la démarche de PLUi : organisation du diagnostic, accompagnement pour l'élaboration du projet politique, définition des zonages et rédaction des différentes pièces réglementaires, organisation et animation d'ateliers ... L'approbation du PLUi est prévue pour le début de l'année 2026.

Mise en œuvre d'outils de préservation des prairies naturelles à plus long terme tels que les Zones Agricoles Protégées (ZAP) et les Espaces naturels agricoles périurbains (ex-PAEN : Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains). Ces dispositifs, à l'initiative des collectivités, assurent une protection réglementaire forte et à plus long terme que les dispositions des règlements des PLUi (dans la mesure où ceux-ci sont révisés régulièrement). Ces outils pourront être déployés en parallèle de la démarche d'élaboration du PLUi. Les productions du groupe de travail émanant de la démarche PLUi serviront de base de réflexion. Pour les Espaces naturels agricoles périurbains, ils sont instaurés par les Départements ou par un EPCI compétent en matière de SCOT (ici le Syndicat mixte du Grand Pau) ; selon la volonté politique, des discussions auront lieu avec ces structures pour proposer un classement de certaines zones à forts enjeux. De plus, des localisations "particulières" seront faites à travers ces documents d'urbanisme et notamment le PLUi d'Ousse Gabas ainsi que le futur PLUi global à l'échelle de la CCNEB avec notamment l'identification des anciennes zones polluées réhabilitées (Cf. Fiche Action N°2 Axe 2).

Objectifs de l'action : Préservation réglementaire du patrimoine naturel / Conciliation des différents usages / Protection sur le long terme d'espaces naturels / Amélioration des conditions de vie, qualité de vie, cadre de vie des habitants / Limiter les îlots de chaleur en centre ville / Préserver les écosystèmes existants de l'aménagement du territoire / Projet de territoire partagé / Amélioration des conditions de vie de la population et de la biodiversité

Cette action est complémentaire aux actions :

- ✓ Action N°3 Axe 1 : Réalisation d'une cartographie et d'une caractérisation précise des boisements du territoire
- ✓ Action N°6 Axe 1 : Amélioration et partage des connaissances sur les zones humides et milieux associés
- ✓ Action N°8 Axe 1 : Inventaires des milieux ouverts à forte valeur écologique
- ✓ Action N°2 : Réalisation d'un programme global de résorption d'anciennes zones polluées sur le territoire de la CCNEB
- ✓ Action N°3 : Localisation d'emplacements pour la création de plates-formes réglementées au stockage et recyclage de déchets inertes et sécurisation dans le futur document d'urbanisme intercommunal
- ✓ Action N°6 : Elaboration d'un plan de gestion et de végétalisation des espaces verts sur des parcelles tests de communes volontaires appartenant à la CCNEB

Commune(s) concernée(s)	Périmètre du futur PLUi de la CCNEB et communes à enjeux identifiées lors de l'étude
Surface ou linéaire approximatif	Surfaces des secteurs ciblés sur les communes à enjeux (déterminées par l'étude)
Maîtrise foncière de l'espace	Non, mais la maîtrise foncière peut être nécessaire dans certains cas
Pression(s) et menace(s) recensée(s)	Manque de moyens humains / Volonté politique des élus locaux / Délais de mise en œuvre / Coût de l'étude pour identifier les secteurs de mise en oeuvre du COB / Coûts des actions à mettre en place pour l'atteinte du COB sur les secteurs identifiés / Faisabilité des actions à mettre en place
Facteur(s) de réussite	Volonté politique et plus particulièrement des élus des communes à enjeux / Concertation des acteurs et vision partagée des enjeux / Acculturation de la notion de COB / Définition partagée du COB pour le futur PLUi de la CCNEB / Mobilisation d'outils adaptés et propositions d'actions réalisables / Prise en compte des données existantes (diagnostic Trame Verte et Bleue ...) / Implication et concertation des habitants, associations et élus locaux sur la définition des actions et aménagements à entreprendre / Réalisation de l'étude pour la sectorisation du COB en amont de la phase consacrée au zonage pour une prise en compte optimale / Obtention de financements pour mener l'étude sur la prise en compte du patrimoine naturel dans le futur PLUi

🔨 MISE EN ŒUVRE

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	Intégration des données de la Trame Verte et Bleue et des inventaires complémentaires dans le diagnostic du PLUi / Sensibilisation des différents acteurs aux enjeux de la biodiversité / Constitution de groupes de travail thématiques rassemblant tous les partenaires concernés / Réflexion et travail partagé sur des cas concrets / Recrutement d'un prestataire spécialisé pour l'étude du COB à l'échelle du futur PLUi / Concertation avec l'ensemble des élus locaux, les habitants et associations : constitution d'une instance dédiée / Investissement des services urbanisme et environnement de la CCNEB à la réflexion / Réalisation de l'étude liée au COB dès les premières phases d'élaboration du document / Utilisation de bases de données précises et spécifiques / Prise en compte de la phase "Evaluation" dès le commencement de l'étude afin d'obtenir des éléments de référence (inventaires biodiversité, diagnostic paysager ...) / Evaluation du COB mis en place
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Communauté de Communes du Nord Est Béarn et communes concernées pour la mise en place des actions liées au COB
Principaux partenaires identifiés	Services urbanisme et environnement de la CCNEB / Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées / Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Atlantiques / Etat / Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural, Terre de liens / Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine / associations naturalistes / Office Français de la Biodiversité / Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques / Syndicats de rivière / Syndicats agricoles / Office National des Forêts / Centre Régional de la Propriété Forestière / Syndicat mixte du Grand Pau / Département des Pyrénées-Atlantiques / Agence Publique de Gestion Locale des Pyrénées-Atlantiques / Bureaux d'études naturaliste et/ou écologue / Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine / Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques / Agence de l'Eau Adour Garonne
Public visé	Service urbanisme et environnement EPCI et communes / Elus locaux / Propriétaires et exploitants
Financeurs mobilisables	Etat / Région Nouvelle-Aquitaine / Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine / Agence de l'Eau Adour Garonne
Estimation du coût	400 000 € TTC environ (ce montant comprend la mise en œuvre du PLUi et la démarche relative au COB). Le coût peut évoluer d'ici 2026.
Calendrier	Action à mettre en place à partir de 2022

📊 SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	Lancement démarche d'élaboration du PLUi / Nombre de réunions de concertation / Nombre d'ateliers / Nombre de participants / Intégration des enjeux biodiversité dans le projet/règlement/zonage du futur PLUi / Surface des zonages de préservation mis en place / Nombre et type d'outils réglementaires mobilisés / Résultats enquête auprès des habitants (N+5) / Augmentation des COB sur les "communes à enjeux" à N+10 / Comparaison inventaires biodiversité + diagnostic paysager à N+10 / Respect du pas de temps dédié à l'élaboration de la démarche
Gain annuel énergétique : __ GWh/an en __	Production énergie renouvelable annuelle :
Gain annuel Gaz à effet de serre : __ kteqCO2/an en __	Gain qualité de l'air : __ T/an en __ (tous polluants)

AXE STRATEGIQUE
Intégrer la Trame Verte et Bleue pour le développement d'un territoire sobre en carbone
THEMATIQUE(S)

Biodiversité
GEMAPI

Forêt

Agriculture

Santé

Résidentiel
TYPE ACTION

Préserver

Gérer

Communiquer

Aménager
OBJECTIF EN LIEN AVEC LE PCAET

Réduction des émissions de GES

Qualité de l'air

Sobriété énergétique

Adaptation au changement climatique

Développement des ENR
OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL

Accompagner pour limiter les pollutions sur les espaces naturels et agricoles

PRIORITE

Haute

Modérée

Faible
ETAT DE L'ACTION

Existante

A poursuivre

A développer

A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE

Immédiatement (N à N+2)

Court terme (N+3 à N+5)

Moyen terme (N+6 à N+10)

Long terme (N+10 à plus)


DESCRIPTION
Description et objectif de l'action :

Identification des sites à réhabiliter sur le territoire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn (CCNEB) en partenariat avec le service Ingénierie du Département des Pyrénées-Atlantiques (base de données). Les sites peuvent occuper des parcelles privées ou publiques mais doivent absolument répondre au critère d'intérêt général pour intégrer l'opération. L'inscription des sites dans le programme global de résorption est soumis à la volonté des communes concernées (financement des travaux à hauteur de 50 % du reste à charge déduction faite des subventions). Les demandes de financement doivent être faites en parallèle de cette première phase d'identification au vu des délais d'approbation parfois très longs (Europe). Le principe d'une réhabilitation d'anciennes zones polluées est de rassembler le plus de déchets possibles sur un emplacement le plus restreint et de sécuriser ce massif par une enveloppe d'argile compactée. La gestion des eaux, la végétalisation pour une bonne tenue des sols et des talus ainsi que la fermeture de ces sites à tous nouveaux dépôts seront également des phases cruciales. Les encombrants (feraille, machines à laver, carcasses de véhicules, pneus ...) et déchets dangereux sont évacués dans des bennes dédiées.

Compilation des données issues de l'étude menée par l'ingénierie du Département des Pyrénées-Atlantiques et définition d'un pré-diagnostic par site : délimitation des emprises potentielles des déchets par l'étude aérienne des zones de dépôts depuis l'année de mise en activité jusqu'à aujourd'hui.

Recrutement indispensable d'un maître d'oeuvre qualifié et expérimenté pour accompagner la collectivité et les communes dans la technique et la complexité de travaux envisagés. La sélection du maître d'oeuvre est faite par la mise en ligne d'un marché public. Sa mission comprend plusieurs stades : Avant-Projet / Projet / Assistant pour la passation des Contrats de Travaux / Visa des opérations et conformité au projet / Direction de l'Exécution des Travaux / Assistance aux Opérations de Réception des travaux / Organisation, Pilotage et Coordination / inscription aux Hypothèques.

Accompagnement du maître d'oeuvre par un expert écologue (si il ne possède pas de compétences en interne) en sous-traitance (par exemple), pour la prise en compte du volet environnemental au cours des travaux.

Réalisation des levées topographiques par un géomètre et détermination du nombre et de la localisation des sondages sur chaque site, pour définir la profondeur et le type de déchets à traiter. Ces phases sont très importantes à la réflexion des futurs projets de réhabilitation proposés par le maître d'oeuvre. Ces interventions nécessitent parfois un dégagement préalable des emprises (layonnage).

Estimation des coûts de résorption et recrutement d'entreprises de travaux via une procédure de passation de marché public. Un seul marché de travaux, scindé en trois lots (Terrassement, Dégagement des emprises, Végétalisation), a été mis en ligne pour ce programme.

Les autorisations environnementales (dossier Loi sur l'Eau, Demande de Défrichement ...) doivent être faites bien avant le démarrage des travaux sur les zones concernées de manière à phaser les interventions en accord avec d'éventuelles périodes à respecter (assec, reproduction, quiétude ...), aménagement à réaliser, matériaux à utiliser ...

Selon la superficie à traiter la période d'intervention des entreprises de travaux pourra être plus ou moins longue. Dans tous les cas, les délais fixés par le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) devront être respectés par les entreprises. Les actions à mener dans les trois lots sont les suivantes :

Lot 1 : Terrassements

Tri manuel pour enlever les encombrants trouvés en surface ;

Terrassement en déblai-remblai pour remodeler les sites ;

Création de noues et fossés périphériques pour la gestion des eaux pluviales ;

Création d'ouvrages de dissipation d'énergie, de décantation et de diffusion des eaux pluviales ;

Couverture des sites par une couche d'argile (économie de la couche de terre végétale compensée par la mise en place de Bois Raméal

Fragmenté issu du dégagement des emprises (broyat) réalisé sur place et de foin : enrichissement du sol pour la végétalisation et préservation de la semence) ;

Construction de clôtures, portails et pose de panneaux d'interdiction de dépôts pour sécuriser le site de toutes récidives.

Lot 2 : Dégagement des emprises

Dégagement des emprises et abattage des arbres ;

Couverture du site avec le BRF et le foin.

Lot 3 : Végétalisation

Végétalisation par hydroseeding à base de semences locales.

Valorisation des sites selon les potentiels : reconquête écologique et ouverture du site au public et aux scolaires ; installation de panneaux photovoltaïques ...

Finalisation des travaux et inscription de ces sites aux Hypothèques par une servitude. Les communes pourvues d'un document d'urbanisme (PLU, carte communale) devront également localiser ces sites (délibération). Des éléments cartographiques seront transmis au service planification de la CCNEB pour intégration au Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

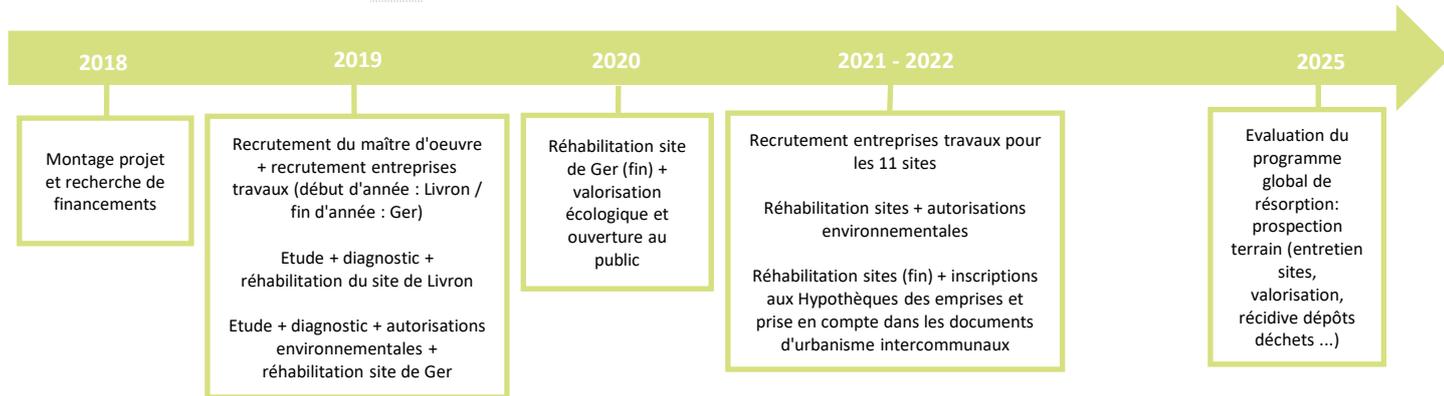
Objectifs de l'action : Préservation du patrimoine naturel / Gestion et traitement des déchets / Reconquête écologique des milieux / Protection sur le long terme d'espaces naturels / Sécurisation des sites réhabilités dans les documents d'urbanisme intercommunaux / Sensibilisation à la pollution de l'environnement par l'activité humaine

Cette action est complémentaire aux actions :

- ✓ Action N°3 : Mise en place des mesures de gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sur les zones à enjeux
- ✓ Action N°2 Axe 1 : Localisation d'emplacements pour la création de plates-formes réglementées au stockage et recyclage de déchets inertes et sécurisation dans le futur document d'urbanisme intercommunal
- ✓ Action N° 1 : Intégration d'un Coefficient d'Occupation de la Biodiversité (COB) sectorisé dans le futur document d'urbanisme intercommunal pour la prise en compte du patrimoine naturel

Commune(s) concernée(s)	Ensemble du territoire soit 73 communes
Surface ou linéaire approximatif	13 sites soit 81 000 m ²
Maîtrise foncière de l'espace	Non
Pression(s) et menace(s) recensée(s)	Moyens financiers (subventions soumises à de nombreuses conditions, participation des communes concernées ...) / Technicité des demandes de subvention pour ce type d'actions (Département des Pyrénées-Atlantiques et Europe via Leader) / Obligation réglementaire et délais à respecter pour certains sites (mise en demeure par le Préfet des Pyrénées-Atlantiques) / Estimation du volume de déchets à traiter / Détermination de l'emprise exacte polluée par les déchets / Anticipation de la nature des déchets à traiter / Prise en compte des problématiques environnementales (Dossier Loi sur l'Eau, gestion des Espèces Exotiques Envahissantes, gestion des eaux, demande de coupe d'arbres, préservation de la faune et flore présente ...) / Conflits d'usage (installation d'un ball-trap sur une zone à réhabiliter avec projet de reconquête écologique)
Facteur(s) de réussite	Financements / Volonté politique des élus locaux / Concertation des acteurs et vision partagée des enjeux (Etat, maître d'ouvrage, maître d'oeuvre, entreprises de travaux, écologues ...) / Sécurisation des sites dans les documents d'urbanisme intercommunaux / Prise en charge des déchets au sein des milieux naturels / Reconquête écologique des milieux

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	Collaboration et volonté des communes du territoire à l'identification des sites dans le programme global / Etude par photo-interprétation dans le temps (reprérage d'une activité de dépôt de déchets) pour la localisation et délimitation de la zone d'étude (Ingénierie Département des Pyrénées-Atlantiques) / Réalisation de levés topographiques (nécessitant un dégagement des emprises préalable) et de sondages de la zone concernée en amont de l'étude / Respect de la réglementation environnementale en vigueur et des périodes d'intervention pour la réalisation des travaux (délais d'autorisation d'intervention, période d'assec, reproduction faune ...) / Elaboration de projets de réhabilitation prenant en compte l'ensemble des caractéristiques des milieux concernés (usages, valorisation future ...) / Recrutement d'un maître d'oeuvre et d'entreprises de travaux compétents et expérimentés / Collaboration avec un écologue pour l'intégration des contraintes environnementales / Proposition de projets concertés et s'intégrant le plus possible à l'environnement / Suivis hebdomadaires des chantiers sur toute la période d'intervention / Elaboration de techniques innovantes pour une optimisation du projet et une réduction des coûts (végétalisation à base de semences locales directement sur l'argile avec paillage du sol à base de foin et BRF, criblage des déchets et réutilisation des masses lourdes et des fines pour la couverture ...) / Sécurisation des zones réhabilitées par la définition de servitudes et inscription aux Hypothèques et prise en compte dans les documents d'urbanisme intercommunaux / Evaluation du programme
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Communauté de Communes du Nord Est Béarn
Principaux partenaires identifiés	Services urbanisme et environnement de la CCNEB / DREAL / Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine / Office Français de la Biodiversité / Syndicats de rivière / Office National des Forêts / Syndicat mixte du Grand Pau / Département des Pyrénées-Atlantiques / Associations (naturalistes, randonneurs, patrimoine rural ...) / Communes concernées
Public visé	Communes du territoire / Propriétaires privés concernés / Habitants de la CCNEB
Financeurs mobilisables	Département des Pyrénées-Atlantiques / Europe (via Leader) / Région Nouvelle-Aquitaine (volet reconquête écologique) / Communes concernées (via fonds de concours)
Estimation du coût	1 010 629,13 € HT (montant évolutif en fonction des éventuels avenants de travaux) (mise en place de l'action + recrutement du maître d'oeuvre + démarches réglementaires et environnementales + travaux de réhabilitation) <i>dont 39 580,88 € HT pour la reconquête écologique et valorisation du site de Ger, 101 930 € HT de maîtrise d'oeuvre et 908 699,13 € HT de travaux</i>
Calendrier	Opération lancée en 2018 (réponse AAP Département des Pyrénées-Atlantiques, sollicitation du fond Leader et de la Région Nouvelle-Aquitaine) Début des travaux en 2019 jusqu'à avril 2023



 SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	Nombre de zones à réhabiliter sur le territoire / Entretien des sites dans le temps par les communes concernées / Stabilité des ouvrages sur le long terme, maintien des sols, développement de la végétation après travaux, développement des Espèces Exotiques Envahissantes / Valorisation post-réhabilitation (ouverture du site au public, projet photovoltaïque, installation de pâturage, ruches ...) / Inscription des emprises aux hypothèques / Localisation des sites dans les documents d'urbanisme intercommunaux
Gain annuel énergétique : ___ GWh/an en ___	Production énergie renouvelable annuelle :
Gain annuel Gaz à effet de serre : ___ kteqCO2/an en ___	Gain qualité de l'air : ___ T/an en ___ (tous polluants)

FICHE ACTION N°3
**LOCALISATION D'EMPLACEMENTS POUR LA CREATION DE PLATES-FORMES
REGLEMENTEES AU STOCKAGE ET RECYCLAGE DE DECHETS INERTES ET SECURISATION
DANS LE FUTUR DOCUMENT D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA CCNEB**
AXE STRATEGIQUE
Intégrer la Trame Verte et Bleue pour le développement d'un territoire sobre en carbone
THEMATIQUE(S)

Biodiversité
GEMAPI

Forêt

Agriculture

Santé

Résidentiel
TYPE ACTION

Préserver

Gérer

Communiquer

Aménager
OBJECTIF EN LIEN AVEC LE PCAET

Réduction des émissions de GES

Qualité de l'air

Sobriété énergétique

Adaptation au changement climatique

Développement des ENR
OBJECTIF STRATEGIQUE LOCAL

Accompagner pour limiter les pollutions sur les espaces naturels et agricoles

PRIORITE

Haute

Modérée

Faible
ETAT DE L'ACTION

Existante

A poursuivre

A développer

A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE

Immédiatement (N à N+2)

Court terme (N+3 à N+5)

Moyen terme (N+6 à N+10)

Long terme (N+10 à plus)

DESCRIPTION
Description et objectif de l'action :

Identification des emplacements potentiels sur le territoire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn (CCNEB) par le Département des Pyrénées-Atlantiques (bases de données) en partenariat et étroite collaboration avec les services urbanisme et environnement de la CCNEB. En effet, le Département des Pyrénées-Atlantiques a développé une méthodologie stricte permettant d'identifier des sites potentiels à la mise en place de ces futures plates-formes de stockage et de recyclage des déchets inertes. Les sites peuvent occuper des parcelles publiques ou privées et nécessiteront ainsi dans ce dernier cas, une maîtrise foncière. Les critères sur lesquels s'appuie la méthode élaborée par le Département devront faire l'objet d'une validation par la CCNEB (création d'un groupe de travail : techniciens en charge de la thématique et élus).

La méthodologie proposée se développera selon les grandes étapes suivantes :

- Compilation des couches de données SIG collectées et produites par le Département pour un travail de recherche à l'échelle de la parcelle ==> superposition des couches ;
- Proposition (et validation par la CCNEB) d'une liste de critères d'exclusion pour le choix des futures parcelles : proximité cours d'eau, monuments historiques, habitations (+ de 200m) ... / périmètres Natura 2000, Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, Zones de Protection Spéciale, Espaces Boisés Classés ... ==> détermination de futurs emplacements par exclusion ;
- Sélection de parcelles (à partir de la liste établie à l'étape précédente) à l'ajout de critères "favorables" (préalablement validés par la CCNEB) : proximité routes départementales (facilité d'accès et circulation), surface parcelle (privilégier les grandes surfaces) ...
- Validation de la sélection finale par une prospection terrain à l'échelle de la parcelle : insertion paysagère, conformité des critères d'exclusion et des critères "favorables" ...

Le Département devra veiller à une mise à jour de ses bases de données, notamment avant l'entame de l'étude, mais les visites sur le terrain resteront à privilégier pour statuer sur les choix ultimes des emplacements à proposer aux élus de la CCNEB.

En effet, une fois la liste de futurs emplacements établie et validée sur le terrain, les élus de la CCNEB devront confirmer ces parcelles pour une sécurisation dans le futur document d'urbanisme intercommunal. Les communes pourvues d'un document d'urbanisme (PLU, carte communale) devront également localiser ces sites (délibération).

Dans le cadre de la lutte contre l'artificialisation des sols et l'atteinte du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) d'ici 2050 en France, une recherche de sites et espaces dégradés sur le territoire de la CCNEB, pourra également être entreprise en vue de leur reconquête : friches industrielles (ancienne plate-forme pétrolière, tannerie, station service ...). Le Département des Pyrénées-Atlantiques pourra s'appuyer sur la base de données de la Direction Régionale de l'Environnement, l'Alimentation et du Logement (DREAL) (référencement des friches industrielles à l'échelle régionale). Ces localisations pourront ensuite être intégrées à l'étude pour un croisement avec les critères d'exclusion et les critères "favorables" retenus. La rencontre avec les propriétaires fonciers (communes ou privés) des parcelles sélectionnées pour la mise en oeuvre de futures plates-formes de stockage et de valorisation, interviendra dans un deuxième temps et pourra faire l'objet de la rédaction d'une autre fiche action. Le recrutement d'un Bureau d'études spécialisé dans les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) (nomenclature réglementaire à laquelle appartiennent ces plates-formes) sera indispensable pour la mise en place opérationnelle et l'ouverture d'une plate-forme sur le territoire. La présente fiche action porte sur l'identification d'emplacements et leur inscription dans le futur PLUi de la CCNEB.

Cette étude pourra être entamée peu après le démarrage de la réflexion opérationnelle relative à la construction du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (prévue pour 2022), de manière à ce que les résultats soient intégrés lors de l'étape du zonage. Ces emplacements seront alors inscrits et sécurisés dans le futur PLUi. L'étude consacrée à la localisation de ces emplacements pourra être conduite sur un an.

L'étude menée pour le repérage de ces sites devra intégrer également et le plus en amont possible, la valorisation de ces plates-formes une fois leur durée d'exploitation atteinte. Selon les potentiels : reconquête écologique et ouverture du site au public et aux scolaires ; installation de panneaux photovoltaïques, pâturage ...

Objectifs de l'action : Préservation du patrimoine naturel / Reconquête de milieux dégradés / Limitation des dépôts sauvages / Gestion et traitement des déchets / Mise en place d'exutoires règlementés et répartis sur le territoire / Apport de solutions aux problématiques de dépôt et stockage pour les entreprises privées du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) / Protection sur le long terme d'espaces naturels / Sécurisation des emplacements dédiés dans les documents d'urbanisme intercommunaux (et communaux) / Sensibilisation à la pollution de l'environnement par l'activité humaine / Valorisation des sites post exploitation (pâturage, énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques) ...)

Cette action est complémentaire aux actions :

- ✓ Action N°1 : Intégration d'un Coefficient d'Occupation de la Biodiversité (COB) sectorisé dans le futur document d'urbanisme intercommunal pour la prise en compte du patrimoine naturel
- ✓ Action N°2 : Réalisation d'un programme global de résorption d'anciennes zones polluées sur le territoire de la CCNEB

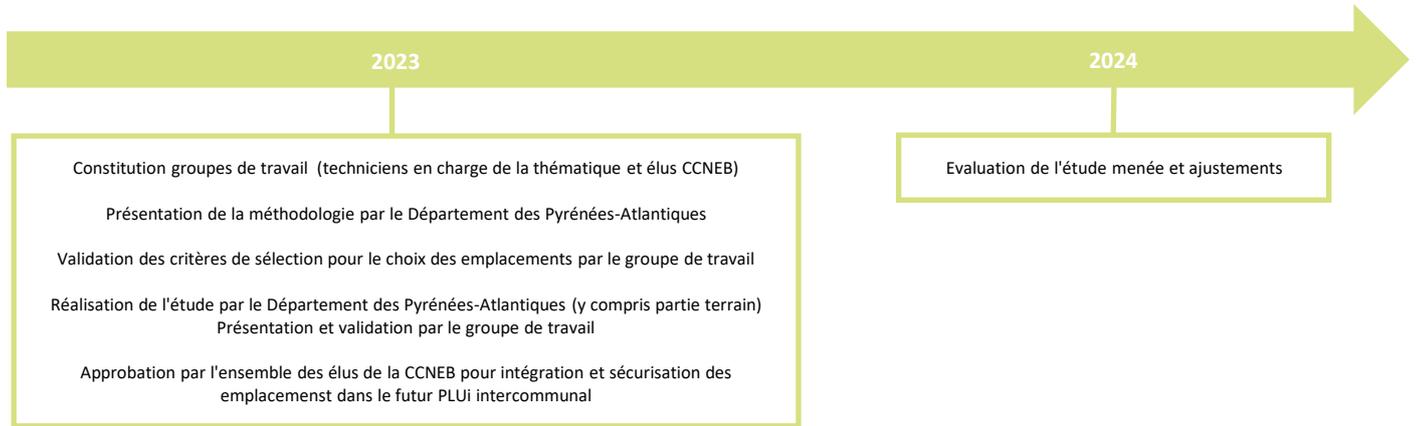
Commune(s) concernée(s)	Ensemble du territoire soit 73 communes
Surface ou linéaire approximatif	A déterminer selon les sites localisés
Maîtrise foncière de l'espace	Non (Possible dans un deuxième temps (mise en œuvre opérationnelle des plates-formes) : acquisitions, baux, conventions ou Zones d'Aménagement Différée (ZAD : outil de préemption))
Pression(s) et menace(s) recensée(s)	Manque d'opportunité pour la localisation de futurs emplacements / Absence d'emplacement selon les critères définis / Exigences des critères de sélection / Maîtrise foncière lorsque les parcelles sont privées / Acceptabilité des habitants / Collaboration et acceptabilité des communes concernées et voisines / Contraintes environnementales / Accord politique / Surfaces suffisantes pour l'installation des plates-formes / Conflits d'usage / Respect de l'intégration paysagère
Facteur(s) de réussite	Volonté politique des élus locaux / Concertation des acteurs et vision partagée des enjeux / Collaboration des propriétaires des parcelles / Acceptabilité du public / Disponibilité des sites sélectionnés / Sécurisation des sites dans le futur document d'urbanisme intercommunal / Prise en charge des déchets et valorisation / Etude à la réflexion d'exutoires règlementés / Reconquête écologique des milieux / Développement de circuits courts pour les matériaux inertes recyclés / Offre de matériaux recyclés sur le territoire / Valorisation des sites post exploitation (panneaux photovoltaïques, pâturage ...)



MISE EN ŒUVRE

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	Constitution d'un groupe de travail (techniciens en charge de la thématique et élus CCNEB) / Partage et validation de la méthodologie proposée par le Département des Pyrénées-Atlantiques / Echanges et validation des critères d'exclusion et des critères "favorables" / Volonté politique / Concertation avec les communes du territoire à l'identification des sites dès le début de l'étude / Constitution d'une base de données étoffée et mise à jour par le Département des Pyrénées-Atlantiques / Etude par photo-interprétation / Croisement scientifique des données / Recoupement avec des bases de données extérieures (DREAL : friches industrielles) pour la reconversion et reconquête de sites dégradés / Prospection terrain et confirmation des sites pré-sélectionnés par l'étude / Respect et compatibilité avec la réglementation environnementale en vigueur / Choix définitifs des projets en vu d'une valorisation post exploitation / Proposition de projets concertés et s'intégrant le plus possible à l'environnement / Connaissance des différents modes de maîtrise foncière possibles pour la mise en œuvre d'un futur projet / Communication auprès des habitants des zones concernées par les futurs emplacements / Sécurisation des emplacements dans le futur document d'urbanisme intercommunal / Evaluation de la démarche pour d'éventuels ajustements (critères sélection, modes concertation, acceptation des emplacements ...)
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Communauté de Communes du Nord Est Béarn / Département des Pyrénées-Atlantiques

Principaux partenaires identifiés	Services urbanisme et environnement et élus de la CCNEB / Département des Pyrénées-Atlantiques / DREAL / Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine / Office Français de la Biodiversité / Office National des Forêts / Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Nouvelle-Aquitaine (MRAE) / Associations (naturalistes, randonneurs, patrimoine rural ...) <i>Dans un deuxième temps (mise en oeuvre opérationnelle : Communes et propriétaires fonciers concernés) / Région Nouvelle-Aquitaine / Entreprises privées (BTP + compensation écologique et/ou carbone) / Bureaux d'études spécialisés dans le montage de dossier ICPE)</i>
Public visé	Communes du territoire / Propriétaires privés concernés / Habitants de la CCNEB / Entreprises privées (BTP + compensation écologique et/ou carbone)
Financeurs mobilisables	Département des Pyrénées-Atlantiques (Pistes pour la mise en place opérationnelle des plates-formes (pas objet de cette fiche : Département des Pyrénées-Atlantiques / Région Nouvelle-Aquitaine / Entreprises privées (BTP + compensation écologique et/ou carbone) / Habitants du territoire via participation à travers la Taxe du Traitement des Ordures Ménagères)
Estimation du coût	Etude entièrement menée par le service Ingénierie du Département des Pyrénées-Atlantiques et en collaboration avec les services urbanisme et environnement de la CCNEB (temps de travail intégré dans leurs missions)
Calendrier	Opération à mettre en place à partir de 2023 ou 2024 selon l'avancement de la réflexion pour la mise en place du futur PLUi intercommunal



SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	Nombre d'emplacements déterminés par l'étude du Département des Pyrénées-Atlantiques / Nombre d'emplacements inscrits dans le futur PLUi de la CCNEB / Mobilisation du foncier sélectionné (moyens) et surfaces / Mise en oeuvre de plates-formes et nombre / Durée effective de l'exploitation / Fonctionnement des plates-formes / Nature de la valorisation envisagée après exploitation (ouverture du site au public, projet photovoltaïque, installation de pâturage, ruches ...) / Reconversion de sites dégradés (type et surface)	
Gain annuel énergétique : __ GWh/an en __	Production énergie renouvelable annuelle :	
Gain annuel Gaz à effet de serre : __ kteqCO2/an en __	Gain qualité de l'air : __ T/an en __ (tous polluants)	

AXE STRATEGIQUE	<i>Intégrer la Trame Verte et Bleue pour le développement d'un territoire sobre en carbone</i>			
THEMATIQUE(S)	 Biodiversité	 Forêt	 Santé	
	 GEMAPI	 Agriculture	 Résidentiel	
TYPE ACTION	<input checked="" type="checkbox"/> Préserver	<input checked="" type="checkbox"/> Gérer	<input checked="" type="checkbox"/> Communiquer	<input type="checkbox"/> Aménager
OBJECTIF EN LIEN AVEC LE PCAET	<input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES		<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air	<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété énergétique
	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique		<input type="checkbox"/> Développement des ENR	
OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL	Concilier et associer biodiversité et agriculture en limitant l'empreinte écologique du territoire			
PRIORITE	<input checked="" type="checkbox"/> Haute	<input type="checkbox"/> Modérée	<input type="checkbox"/> Faible	
ETAT DE L'ACTION	<input type="checkbox"/> Existante	<input type="checkbox"/> A poursuivre	<input checked="" type="checkbox"/> A développer	<input type="checkbox"/> A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	<input type="checkbox"/> Immédiatement (N à N+2)	<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (N+3 à N+5)	<input type="checkbox"/> Moyen terme (N+6 à N+10)	<input type="checkbox"/> Long terme (N+10 à plus)


DESCRIPTION
Description et objectif de l'action :

Constitution d'un groupe pilote d'agriculteurs afin de les accompagner vers un changement de pratiques favorables à la biodiversité. Certaines pratiques agricoles conventionnelles actuelles conduisent à un déclin important de la biodiversité par érosion des sols, utilisation d'intrants chimiques, destruction directe d'habitats tels que les mares ou haies, ... Différentes pratiques plus respectueuses des sols et de l'environnement se développent de plus en plus depuis plusieurs années, encouragées par une attente sociétale croissante ; elles démontrent en outre leur performance sur les plans écologique et économique. Pour autant, le changement de pratiques peut constituer un profond bouleversement des exploitations, tant sur le rapport à la terre que sur le matériel investi, les intrants utilisés ..., avec une incertitude sur les risques encourus pour la rentabilité de l'exploitation qui peut freiner certaines volontés d'évolution. Ainsi, il apparaît nécessaire de proposer un accompagnement aux agriculteurs, basé sur (i) des références technico-économiques locales, (ii) sur un réseau d'agriculteurs expérimentant des démarches similaires, et (iii) sur un diagnostic permettant d'évaluer la progression de l'exploitation. La diffusion in fine de ces différents éléments doit permettre de valoriser les efforts réalisés et de mobiliser de nouveaux agriculteurs.

Constitution d'un groupe de travail et mobilisation des agriculteurs :

La mise en oeuvre de cette action passe d'abord par la constitution d'un groupe de travail rassemblant les représentants des différents acteurs agricoles ainsi que des représentants de structures naturalistes, de structures de gestion des bassins versants, etc. afin de définir les modalités de mobilisation et les critères de sélection des agriculteurs, d'élaborer précisément le contenu du diagnostic d'exploitation (quels indicateurs, quelle fréquence de suivi, avec quelle structure, ...), et de programmer la diffusion et les échanges d'expériences. Il sera nécessaire au préalable de s'interroger sur le territoire pris en compte dans ce travail, à savoir le territoire strict de la CCNEB ou un territoire élargi pour prendre en compte des secteurs géographiques présentant des problématiques agricoles similaires. Un rapprochement avec la Communauté de communes des Luys en Béarn pourrait être envisagé en ce sens. Afin de pouvoir toucher un maximum d'agriculteurs, une attention particulière sera portée à rassembler un échantillon représentatif des différents types d'exploitation agricoles du territoire : grandes cultures, polyculture-élevage, viticulture, autres. Par ailleurs, il est important de s'appuyer sur les réseaux locaux existants (tel que AgroRéseau64, groupe 30 000 Viti-Crouseilles, Bio Réseau 64, démarches DEPHY (Réseau de Démonstration Expérimentation et Production de références sur les systèmes économes en pHYtosanitaires), CIVAM (Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural), CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) ...) et sur des personnes ressources reconnues par la profession. Il pourrait être en outre intéressant d'associer à cette démarche les agriculteurs qui seront engagés dans le programme pilote multi-thématique de gestion des milieux aquatiques (cf. Fiche action n°7 Axe 1), afin d'apporter de la cohérence aux initiatives lancées sur le territoire. Enfin, la mobilisation des exploitants agricoles s'attachera à engager des agriculteurs volontaires convaincus mais également des agriculteurs dubitatifs, afin de démontrer les intérêts de l'agro-écologie, et de valoriser les efforts réalisés et l'évolution de l'exploitation. La structuration du groupe pilote pourra passer par la création d'un ou plusieurs Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE), en fonction des besoins exprimés par la profession et des GIEE déjà existants, et/ou par l'intégration à des réseaux ou programmes nationaux existants (par exemple : Agr'Eau, Agrifaune, Observatoire agricole de la biodiversité ...). Un colloque de lancement du programme d'accompagnement pourra être organisé, afin de mobiliser la profession agricole, en rassemblant des spécialistes dans les domaines de l'agronomie, des sols, de la biodiversité, et des exploitants agricoles volontaires pour partager leurs expériences, mais également des représentants de l'enseignement agricole.

Diagnostic agro-écologique des exploitations :

Le diagnostic des exploitations engagées dans la démarche devra répondre aux objectifs définis par le groupe de travail. Le contenu pourra être basé sur le diagnostic agro-écologique proposé par le ministère de l'Agriculture. Il sera nécessaire de coordonner ce travail avec d'éventuels autres diagnostics d'exploitation ayant des finalités différentes (volet énergie, carbone ...), en lien avec d'autres actions du PCAET.

Accompagnement personnalisé, échanges techniques et diffusion :

L'accompagnement personnalisé qui résultera de ce diagnostic sera déployé sur plusieurs années afin de faire évoluer petit à petit les pratiques de l'exploitation. Cela nécessitera des échanges réguliers, la mise en oeuvre d'un tableau de bord de suivi, le renseignement d'indicateurs économiques et écologiques ... En fonction des agriculteurs mobilisés, et des pratiques agricoles mises en oeuvre, des groupes d'échanges techniques seront constitués afin de partager les expériences. Une attention particulière sera portée à la thématique des semences locales et de la gestion des prairies de fauche, afin de tester des techniques de semis et de récolte, et d'en démontrer les avantages économiques et les intérêts écologiques.

Des visites d'exploitation seront régulièrement organisées pour permettre aux exploitants de voir concrètement les résultats sur le terrain et confronter leurs pratiques. Enfin, des fiches constituant des référentiels technico-économiques locaux seront élaborées et diffusées aux membres du groupe pilote d'abord, puis aux autres agriculteurs ensuite, via les médias classiques de la profession. La diffusion de cette démarche auprès du grand public et des consommateurs sera réalisée dans le cadre d'une action spécifique relative à la valorisation de l'agriculture locale (cf. Axe3).

Objectifs de l'action : Evolution des pratiques agricoles / Mise en réseau des exploitations agricoles / Démontrer les avantages économiques d'itinéraires techniques intégrant la biodiversité / Préservation de la biodiversité / Convaincre des agriculteurs septiques à la mise en place de nouvelles pratiques / Développement de nouvelles pratiques agricoles respectueuses de l'environnement / Limitation de l'érosion des sols et de la biodiversité / Amélioration de la qualité de l'eau

Cette action est complémentaire aux actions :

- ✓ Action N°7 Axe 1 : *Expérimentation de programmes pilotes multi-thématiques de gestion des milieux aquatiques*
- ✓ Action N°9 Axe 1 : *Réalisation d'un état des lieux de l'élevage à l'échelle du territoire*
- ✓ Action N°5 : *Soutien aux agriculteurs mettant en oeuvre des pratiques favorables à la biodiversité*

Commune(s) concernée(s)	Communes des sièges d'exploitation des agriculteurs engagés
Surface ou linéaire approximatif	Parcelles des exploitations agricoles concernées
Maîtrise foncière de l'espace	Non
Pression(s) et menace(s) recensée(s)	Manque de mobilisation de la profession agricole / Coût du diagnostic pour les agriculteurs / Coût pour la collectivité / Obtention de financements / Temps à mobiliser par les agriculteurs / Moyens humains insuffisants / Redondance de réseaux existants / Légitimité pour la collectivité à initier la démarche / Difficultés à valoriser les systèmes agricoles alternatifs au conventionnel / Difficultés de mobiliser de nouveaux agriculteurs sur des résultats non reproductibles, car nécessitant des adaptations pour chaque exploitation
Facteur(s) de réussite	Mobilisation de la profession agricole / Financement des diagnostics / Participation financière des agriculteurs / Retours sur investissement pour les exploitants agricoles / Mise en réseau des exploitants agricoles / Temps d'animation du groupe pilote / Accompagnement personnalisé sur plusieurs années / Complémentarité avec des réseaux existants / Coordination des différents acteurs liés à la profession agricole et mise en commun de données agricoles / Valorisation et communication de la démarche



MISE EN ŒUVRE

Prescriptions techniques pour la mise en oeuvre	Initiative et coordination générale assurée par la collectivité / Constitution d'un groupe de travail associant les différents acteurs de la profession agricole et représentant les différents types d'exploitation / Réflexion à l'échelle du territoire ou d'un territoire élargi plus pertinent (voir avec Communauté de communes des Luys en Béarn) / Mobilisation de réseaux existants et de personnes ressources pouvant jouer un rôle de moteur / Définition d'un échantillon d'agriculteurs représentatifs du territoire / Colloque de lancement rassemblant des spécialistes et des représentants de la profession et de l'enseignement agricole / Structuration du groupe et animation dédiée : possibilité de constituer un GIEE et de bénéficier de financements pour l'animation / Constitution de référentiels technico-économiques relatifs aux pratiques, adaptés au territoire, sous forme de fiches / Capitalisation et diffusion de données techniques locales, mais également de projets de recherche, de travaux nationaux ... / Organisation de journées techniques d'échanges associant des agriculteurs engagés dans des démarches agro-écologiques, des personnes ressources, des représentants de structures d'accompagnement et de conseil agricole, de représentants naturalistes, de représentants de structures gestionnaires de milieux aquatiques ... / Action à coordonner avec les actions du PCAET sur les volets énergie, carbone, ... / Evaluation du programme d'accompagnement
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Communauté de Communes du Nord Est Béarn / Organismes agricoles

Principaux partenaires identifiés	Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques / Association AgroRéseau 64 / Collectif fermier 64 / Terre de liens / Fédération Départementale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole 640 / Association Béarnaise pour le Développement de l'Emploi Agricole / Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural / Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine / Arbres et Paysages 32 / Syndicats de rivière / Syndicats agricoles / Agence de l'Eau Adour Garonne / Pôle Métropolitain Pays de Béarn / Etat / Communauté de Communes Adour Madiran / Communauté de communes des Luys en Béarn
Public visé	Exploitants agricoles
Financeurs mobilisables	Etat / Région Nouvelle-Aquitaine / Agence de l'Eau Adour Garonne / FEADER
Estimation du coût	Coût d'animation et coordination globale : temps de chargé de mission CCNEB 30 jours la première année puis 10 jours / an / Prestation pour la constitution et l'animation du groupe pilote d'agriculteurs et leur accompagnement : 15 000 € TTC / an
Calendrier	Action à mettre en place à partir de début 2023



SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	Nombre d'exploitants agricoles impliqués dans la démarche / Nombre de participants au colloque / Nombre de diagnostics d'exploitation réalisés / Nombre de journées techniques organisées / Nombre de fiches de référentiels technico-économiques rédigées	
Gain annuel énergétique : __ GWh/an en __	Production énergie renouvelable annuelle :	
Gain annuel Gaz à effet de serre : __ kteqCO2/an en __	Gain qualité de l'air : __ T/an en __ (tous polluants)	

AXE STRATEGIQUE		<i>Intégrer la Trame Verte et Bleue pour le développement d'un territoire sobre en carbone</i>			
THEMATIQUE(S)	Biodiversité GEMAPI	Forêt	Agriculture	Santé	Résidentiel
TYPE ACTION	<input checked="" type="checkbox"/> Préserver	<input checked="" type="checkbox"/> Gérer	<input checked="" type="checkbox"/> Communiquer	<input type="checkbox"/> Aménager	
OBJECTIF EN LIEN AVEC LE PCAET	<input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES		<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air	<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété énergétique	
	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique		<input type="checkbox"/> Développement des ENR		
OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL	Concilier et associer biodiversité et agriculture en limitant l'empreinte écologique du territoire				
PRIORITE	<input type="checkbox"/> Haute	<input checked="" type="checkbox"/> Modérée	<input type="checkbox"/> Faible		
ETAT DE L'ACTION	<input type="checkbox"/> Existante	<input type="checkbox"/> A poursuivre	<input type="checkbox"/> A développer	<input checked="" type="checkbox"/> A créer	
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	<input type="checkbox"/> Immédiatement (N à N+2)	<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (N+3 à N+5)	<input type="checkbox"/> Moyen terme (N+6 à N+10)	<input type="checkbox"/> Long terme (N+10 à plus)	

DESCRIPTION

Description et objectif de l'action :

Le territoire de la CCNEB est majoritairement occupé par l'activité agricole, qui a façonné les paysages. Les mutations récentes de l'agriculture ont conduit à une évolution des systèmes de polyculture élevage traditionnels à des systèmes de grandes cultures intensives, moins favorables à la biodiversité. Ces systèmes intensifs peuvent par ailleurs constituer des éléments aggravants de phénomènes d'érosion des sols, de pollution des eaux, etc. A l'inverse, les systèmes bocagers encore bien présents sur certains secteurs du territoire jouent des rôles majeurs au sein de la Trame Verte et Bleue, en tant que réservoirs de biodiversité et corridors écologiques, et constituent également un enjeu fort en terme de qualité paysagère. Les techniques alternatives de conservation des sols ou la baisse de l'utilisation des intrants sont autant de pratiques agricoles bénéfiques aux sols et à la biodiversité. Ainsi, l'activité agricole peut rendre des services aux populations, qu'il s'agisse de services de protection des sols, préservation des paysages, quantité ou qualité d'eau, stockage de carbone, etc.

L'idée est de soutenir les agriculteurs dont les pratiques permettent de préserver voire restaurer les écosystèmes et de rendre des services écosystémiques. Le soutien peut s'envisager sous différentes formes : soutien financier via différents outils à déployer, ou soutien via une valorisation des exploitations et de leurs productions.

Plusieurs dispositifs pourront être mobilisés : Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) et mise en oeuvre de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), recours aux Appels à Projets de la Région Nouvelle-Aquitaine relatifs aux Infrastructures Agro-Ecologiques (IAE) (haies, bosquets, arbres isolés, mares ...), déploiement de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) ...

Les critères d'attribution du soutien doivent être au préalable définis très précisément, dans le cadre d'un groupe de travail associant des représentants de la CCNEB (techniciens et élus), les représentants de la profession agricole, les représentants des financeurs et institutionnels, les représentants naturalistes, etc. Ce groupe de travail sera initié et piloté par la CCNEB. L'objectif principal est d'obtenir une vraie plus-value en matière de préservation / restauration de la biodiversité.

Les groupes d'agriculteurs éligibles au soutien pourront être ceux engagés dans la démarche d'évolution des pratiques (voir fiche action n°4 Axe 2), ceux engagés dans les programmes multi-thématiques de gestion des milieux aquatiques (voir fiche action n°7 Axe 1), les agriculteurs engagés dans des programmes de plantation de haies ...

En fonction du type de dispositifs déployés, le montage administratif et financier sera plus ou moins complexe, et nécessitera une collaboration forte entre services de l'Etat, organismes agricoles, et acteurs locaux.

Il est important de préciser que les différents outils déployés seront à adapter aux nouvelles mesures issues de la nouvelle Politique Agricole Commune.

Pour la valorisation des exploitations engagées dans des démarches vertueuses pour la biodiversité, il pourra s'agir d'organiser des marchés de producteurs dédiés à cette thématique, d'organiser des concours type Prairies fleuries, ou encore de communiquer sur les productions via divers médias (internet, presse ...). La mobilisation de réseaux et médias existants sera nécessaire, ainsi qu'une bonne coordination des acteurs pour que cette valorisation soit complémentaire d'autres démarches déjà engagées.

Objectifs de l'action : Soutenir les pratiques agricoles vertueuses pour la biodiversité et les populations / Inciter les agriculteurs à s'engager dans ces démarches / Récompenser les efforts entrepris par les agriculteurs / Valoriser les productions locales / Préserver la biodiversité / Limiter l'érosion des sols et de la biodiversité / Améliorer la qualité des eaux / Redonner du sens à la profession agricole, en lien avec les attentes des consommateurs

Cette action est complémentaire aux actions :

- ✓ Action N°3 Axe 1 : Plantation de haies bocagères pour un territoire résilient face au changement climatique
- ✓ Action N°7 Axe 1 : Expérimentation de programmes pilotes multi-thématiques de gestion des milieux aquatiques
- ✓ Action N°4 : Accompagnement d'un groupe pilote d'agriculteurs vers un changement de pratiques favorables à la biodiversité

Commune(s) concernée(s)	Ensemble du territoire soit 73 communes
Surface ou linéaire approximatif	Surfaces agricoles des exploitations engagées dans la démarche
Maîtrise foncière de l'espace	Non

Pression(s) et menace(s) recensée(s)	Manque de mobilisation de la profession agricole / Manque d'effet incitatif des mesures / Lourdeur administrative des dispositifs de soutien financier / Complexité des critères d'attribution / Obtention de financements / Légitimité de la collectivité à initier et développer le soutien aux agriculteurs / Difficultés à valoriser les systèmes agricoles alternatifs au conventionnel / Manque de moyens techniques et humains
Facteur(s) de réussite	Montage administratif et financier des démarches de soutien / Mobilisation de la profession agricole et des structures professionnelles agricoles / Accompagnement adapté des agriculteurs pour l'intégration aux dispositifs / Dynamique d'évolution des pratiques sur le territoire / Communication, valorisation de l'agriculture et des efforts réalisés

MISE EN ŒUVRE

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	Définition des dispositifs d'aides à déployer et de leurs objectifs / Définition précise des critères d'attribution et des agriculteurs bénéficiaires / Animation et coordination au sein de la collectivité / Coordination des acteurs / Montage administratif et financier du ou des dispositifs d'aides (réponse à Appel à projets pour les PAEC et IAE, création de dispositifs PSE) / Lancement d'un ou plusieurs appels à projets auprès des agriculteurs du territoire / Réunion de commission d'attribution des aides / Suivi administratif et financier des dispositifs / Organisation de marchés de producteurs engagés dans des démarches favorables à la biodiversité / Organisation de concours généraux agricoles "Pratiques Agro-écologiques" / Communication via internet ou presse spécialisée sur les agriculteurs et leurs productions, et les bénéfices de leurs pratiques sur la biodiversité / Communication auprès du grand public / Evaluation des dispositifs déployés
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Communauté de Communes du Nord Est Béarn / Organismes agricoles
Principaux partenaires identifiés	Région Nouvelle-Aquitaine / Direction Départementale des Territoires / Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques / Collectif fermier 64 / Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine / Syndicats de rivière / Syndicats agricoles / Agence de l'Eau Adour Garonne / Pôle Métropolitain Pays de Béarn / Associations naturalistes / Associations syndicales autorisées / Syndicats d'irrigation / Etat / Agence de Service et de Paiement Nouvelle-Aquitaine
Public visé	Exploitants agricoles
Financeurs mobilisables	FEADER / Etat / Région Nouvelle-Aquitaine / Agence de l'Eau Adour Garonne
Estimation du coût	Coût d'animation et coordination globale : temps de chargé de mission CCNEB 40 jours année 1 puis 20 jours /an / Coût des dispositifs : à préciser en fonction des choix réalisés
Calendrier	Action à mettre en place à partir de début 2024



SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	Nombre et type de démarches de soutien engagées / Nombre d'exploitants agricoles soutenus / Surfaces agricoles concernées sur le territoire de la CCNEB / Montant des aides financières engagées / Nombre de partenaires engagés / Evolution de l'image des agriculteurs auprès de la population locale	
Gain annuel énergétique : __ GWh/an en __	Production énergie renouvelable annuelle :	
Gain annuel Gaz à effet de serre : __ kteqCO2/an en __	Gain qualité de l'air : __ T/an en __ (tous polluants)	

AXE STRATEGIQUE		<i>Intégrer la Trame Verte et Bleue pour le développement d'un territoire sobre en carbone</i>			
THEMATIQUE(S)	 Biodiversité GEMAPI	 Forêt Agriculture	 Santé Résidentiel		
TYPE ACTION	<input checked="" type="checkbox"/> Préserver	<input checked="" type="checkbox"/> Gérer	<input checked="" type="checkbox"/> Communiquer	<input checked="" type="checkbox"/> Aménager	
OBJECTIF EN LIEN AVEC LE PCAET	<input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES		<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air	<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique	
	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique		<input type="checkbox"/> Développement des ENR		
OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL	Optimiser la gestion des espaces verts en limitant l'empreinte écologique du territoire				
PRIORITE	<input type="checkbox"/> Haute	<input checked="" type="checkbox"/> Modérée	<input checked="" type="checkbox"/> Faible		
ETAT DE L'ACTION	<input type="checkbox"/> Existante	<input type="checkbox"/> A poursuivre	<input checked="" type="checkbox"/> A développer	<input checked="" type="checkbox"/> A créer	
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	<input type="checkbox"/> Immédiatement (N à N+2)	<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (N+3 à N+5)	<input type="checkbox"/> Moyen terme (N+6 à N+10)	<input type="checkbox"/> Long terme (N+10 à plus)	

 **DESCRIPTION**

Description et objectif de l'action :

Communication auprès des communes du territoire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn (CCNEB) afin d'expliquer l'intérêt des plans de gestion et de la végétalisation (réunions d'information, distribution de plaquettes explicatives, communication dématérialisée). Il s'agira d'un côté d'élaborer des plans de gestion des espaces verts permettant de mettre en place une méthode d'entretien plus respectueuse de l'environnement et des espèces s'y développant (respect des périodes de reproduction, de nidification, d'hibernation, ...). Elle participe également à l'amélioration du cadre de vie et du bien-être des usagers des espaces verts. La gestion dite "différenciée" se démarque de la gestion dite "conventionnelle" car elle est plus adaptée aux spécificités de chaque site concerné (parc, jardin, talus ...). En effet, un plan de gestion vise à caractériser les espaces verts très précisément (faune/flore, paysage, usages, méthode actuelle d'entretien ...) afin de déterminer les actions de gestion les plus adaptées à leurs spécificités (plantations, coupes, tontes, désherbage ...), tout en anticipant la finalité des déchets verts issus de la gestion (réutilisation, mise à disposition ...). Les plans de gestion constituent également une réponse concrète à la loi Labbé interdisant l'utilisation des produits phytosanitaires (depuis 2017 sur les espaces verts et d'ici juillet 2022 pour les lieux fréquentés par le public ou à usage collectif (cimetières, terrains de sports, ...)).

D'un autre côté, il s'agira également de mettre en place des actions de végétalisation. La végétalisation est un moyen de créer des îlots de fraîcheur face à l'augmentation des températures (plantations d'arbres, désimperméabilisation des sols et réenherbement ...) ; des espaces de stockage et/ou d'infiltration des eaux de pluie et de ruissellement face aux inondations plus fréquentes et plus destructrices (noues, végétalisation des berges des cours d'eau, désimperméabilisation des sols ...) ; des espaces de rencontre et de bien-être pour favoriser l'établissement de liens sociaux et améliorer l'état de santé des populations (parcs, jardins partagés, ...) ; des réservoirs pour le développement de la biodiversité face à sa disparition ; et également de stocker le carbone.

Identification et sélection des communes volontaires pour mettre en place des plans de gestion et/ou des actions de végétalisation. Les communes volontaires doivent être convaincues de la démarche, impliquées, et prêtes à modifier leurs pratiques et donc les habitudes de leurs usagers ainsi que du personnel en charge de l'entretien des espaces concernés. Les communes peuvent se porter volontaires soit pour les plans de gestion, soit pour les actions de végétalisation, soit pour les deux projets. Les espaces verts appartenant à la CCNEB peuvent également être concernés. La CCNEB se réserve le droit de sélectionner les projets à mettre en oeuvre : 1 à 5 projets les 3 premières années de la mise en oeuvre, puis réitération de la démarche (1 à 5 projets sur des nouvelles communes, ou nouvelles parcelles-tests pour les communes déjà impliquées dans les projets). Afin de faciliter l'identification des communes volontaires, la CCNEB distribuera un modèle de « fiche d'identité » des parcelles tests que les communes pourront pré-cibler sur leur propre territoire. Cette fiche permettrait aux communes d'y référencer : le nom, la localisation, la surface, le type d'espace (spécificités et usages), et le projet envisagé : plan de gestion et/ou actions de végétalisation. Ce modèle de fiche sera à distribuer lors de la phase de communication auprès des communes.

Mise en oeuvre et suivi des plans de gestion : par les équipes techniques des communes/de la CCNEB ou par les entreprises extérieures en charge de la gestion des espaces concernés (dans ce dernier cas : faire rajouter des clauses dans les contrats passés entre les entreprises et les communes concernées permettant d'exiger une gestion différenciée par des personnes compétentes dans les entreprises et sur les parcelles concernées). Mettre en place des outils de suivi des travaux de gestion, et de communication sur la transformation des espaces concernés. Evaluer et réitérer la démarche au bout de 3 ans.

Mise en oeuvre et suivi des actions de végétalisation : il s'agira en fonction du projet de végétalisation de prévoir le maître d'oeuvre le plus adapté.

Pour les actions "légères" de végétalisation (plantation de végétaux, d'arbres ...) : mise en oeuvre interne aux services en charge des espaces concernés (service espaces verts/voirie ...) ; ou bien mise en oeuvre en collaboration avec des acteurs spécialisés par la signature de conventions (associations naturalistes, écologues, CEN ...), et/ou participation citoyenne volontaire (via des outils de communication habituels : presse, panneaux d'affichage).

Pour les actions plus "lourdes" (exemple : désimperméabilisation de parking, de cours d'écoles ...) : prévoir la réalisation de travaux dans le cadre de programmes plus globaux (ex : GEMAPI), ou prévoir le recrutement d'entreprises spécialisées via le financement de programmes spécifiques (ex : actions de désimperméabilisation aidées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne ...). Evaluer et réitérer la démarche au bout de 3 ans.

Objectifs de l'action : Informer et former les acteurs locaux et usagers à la gestion différenciée des espaces verts / Développer et préserver la biodiversité sur le territoire / Optimiser la gestion des déchets verts après les coupes / Développer des îlots de fraîcheur sur le territoire / Mieux gérer l'eau sur le territoire (infiltration à la parcelle, ruissellement ...) / Améliorer le cadre de vie et l'état de santé de la population et des usagers en créant des espaces de convivialité et de bien-être

Cette action est complémentaire aux actions :

✓ Action N°2 Axe 1 :

Mise en place des mesures de gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sur les zones à enjeux

Commune(s) concernée(s)	Communes volontaires de la CCNEB (déterminées à la suite de la campagne d'information)
Surface ou linéaire approximatif	Parcelles tests concernées dans les communes volontaires (sélectionnées après la remontée des "fiches d'identité")
Maîtrise foncière de l'espace	Non, les espaces verts concernés ou parcelles tests sont en gestion communale et/ou intercommunale
Pression(s) et menace(s) recensée(s)	Non-adhésion des communes et/ou des services d'entretien des espaces verts à la démarche / Incompréhension du public / Manque de financements pour l'élaboration de l'action / Coûts financiers de la mise en oeuvre de l'action (achats de nouveaux matériels, semences adaptées ...) / Propagation des espèces exotiques envahissantes sur le territoire / Dérive des pratiques dans le temps / Respect des bonnes pratiques de gestion et notamment des déchets verts
Facteur(s) de réussite	Sensibilisation des communes, équipes techniques et public à la démarche / Volonté des communes / Formation des agents d'entretien des espaces verts aux techniques de gestion différenciée / Mise en place d'un réseau d'acteurs et sa bonne concertation/collaboration : entre le prestataire, la collectivité, les communes, les équipes techniques, le grand public / Obtention de financements / Communication des résultats et engagements des communes à l'échelle de l'intercommunalité



MISE EN ŒUVRE

Prescriptions techniques pour la mise en oeuvre	Réalisation d'une campagne de communication dédiée à toutes les communes de la CCNEB (ingénierie interne) / Collaboration et volonté des communes du territoire et identification de parcelles tests / Rédaction cahier des charges pour prestation plans de gestion / Rédaction dossiers d'aides pour actions de végétalisation / Pour plans de gestion : Inventaire quantitatif par cartographie, visites de terrain et entretiens avec les acteurs locaux : agents d'entretiens, services communaux / intercommunaux (ingénierie externe) + Inventaire qualitatif (ingénierie externe) mettant en avant les bienfaits des espaces concernés dans la préservation des écosystèmes et l'adaptation au changement climatique + Définition des objectifs de gestion (ingénierie externe) mettant en place des techniques d'entretien peu coûteuses, favorables au développement de la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique, et avec des techniques et du matériel respectueux de l'environnement + Mise en place d'une campagne de formation des agents d'entretien (ingénierie externe) + Sensibilisation grand public : ingénierie externe et interne / Privilégier le recours aux semences locales / Suivi pendant toute la période d'élaboration des plans de gestion (contacts réguliers avec le prestataire) / Suivi de la mise en oeuvre de la gestion différenciée sur les différentes parcelles tests et des actions de végétalisation (contacts réguliers avec les agents d'entretien, communes concernées, public/usagers concernés) / Evaluation de la démarche globale plan de gestion (ingénierie interne) / Suivi actions de végétalisation (interne) / Evaluation actions de végétalisation (interne) / Anticiper les coûts de la mise en oeuvre pour les communes volontaires (budget matériels, moyens ...)
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Communauté de Communes du Nord Est Béarn pour la coordination / Prestataire extérieur pour l'élaboration des plans de gestion et la mise en oeuvre des actions de végétalisation / Communes concernées pour la mise en oeuvre

Principaux partenaires identifiés	Communes concernées de la CCNEB / Services techniques des communes concernées en charge de l'entretien des espaces verts / Citoyens (habitants et usagers des espaces verts) / Services gestion du patrimoine et environnement de la CCNEB / Agence Régionale de Santé (ARS) / Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) / Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine (CEN N-A) / Associations (environnementale, écocitoyenne, naturalistes, écologues, patrimoine rural ...) ex : Liken / Acteurs indépendants (compétents dans les plans de gestion et la formation en gestion différenciée : FREDON, CDC Biodiversité, ...) / Office Français de la Biodiversité (OFB) / Département des Pyrénées-Atlantiques
Public visé	Exploitants agricoles
Financeurs mobilisables	FEADER / Etat / Région Nouvelle-Aquitaine / Agence de l'Eau Adour Garonne
Estimation du coût	Coût d'animation et coordination globale : temps de chargé de mission CCNEB 40 jours année 1 puis 20 jours /an / Coût des dispositifs : à préciser en fonction des choix réalisés
Calendrier	Action à mettre en place à partir de début 2024



SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	Nombre et types d'informations sur la démarche (réunions, communication ...) / Nombre de communes volontaires et impliquées dans la démarche / Surfaces des parcelles tests des communes concernées / Nombre et types de formations réalisées pour les agents communaux / Nombre d'agents communaux formés / Nombre et types de campagnes de sensibilisation grand public (panneaux, interventions, visites ...) / Surfaces d'espaces verts gérés de manière différenciée / Comparaisons lors de l'évaluation : biodiversité présente sur parcelle en gestion différenciée et sur parcelle en gestion conventionnelle + type de fréquentation des espaces végétalisés et/ou gérés de manière différenciée (ex : état des plantations et observations de leur croissance et de leur adaptation au terrain d'accueil) / Nombre et types de réclamation suite à la mise en place d'une gestion différenciée (plainte, non-respect des parcelles concernées ...) / Nombre de communes volontaires qui intègrent la démarche lors de la réitération de l'action	
Gain annuel énergétique : ___ GWh/an en ___	Production énergie renouvelable annuelle :	
Gain annuel Gaz à effet de serre : ___ kteqCO2/an en ___	Gain qualité de l'air : ___ T/an en ___ (tous polluants)	

AXE STRATEGIQUE	<i>Intégrer la Trame Verte et Bleue pour le développement d'un territoire sobre en carbone</i>			
THEMATIQUE(S)	 Biodiversité GEMAPI	 Forêt	 Santé	
		 Agriculture	 Résidentiel	
TYPE ACTION	<input checked="" type="checkbox"/> Préserver	<input type="checkbox"/> Gérer	<input checked="" type="checkbox"/> Communiquer	<input checked="" type="checkbox"/> Aménager
OBJECTIF EN LIEN AVEC LE PCAET	<input type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES		<input type="checkbox"/> Qualité de l'air	<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique
	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique		<input type="checkbox"/> Développement des ENR	
OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL	Concilier et associer biodiversité et agriculture en limitant l'empreinte écologique du territoire			
PRIORITE	<input type="checkbox"/> Haute		<input checked="" type="checkbox"/> Modérée	<input type="checkbox"/> Faible
ETAT DE L'ACTION	<input checked="" type="checkbox"/> Existante	<input checked="" type="checkbox"/> A poursuivre	<input checked="" type="checkbox"/> A développer	<input type="checkbox"/> A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	<input checked="" type="checkbox"/> Immédiatement (N à N+2)	<input type="checkbox"/> Court terme (N+3 à N+5)	<input type="checkbox"/> Moyen terme (N+6 à N+10)	<input type="checkbox"/> Long terme (N+10 à plus)

 **DESCRIPTION**
Description et objectif de l'action :

Création d'une miellerie collective sur le territoire de la CCNEB afin de développer une production de miel locale : Dans le cadre de l'extension de la Conserverie du Vic-Bilh, deux ateliers de diversification de production sont prévus, une laiterie et une miellerie. Cet atelier miel permettra aux apiculteurs du territoire d'avoir accès à un outil collectif de production. Le dimensionnement de l'atelier collectif et son équipement performant, soigneusement étudiés, offriront aux producteurs la possibilité de développer leur production de miel et autres produits de la ruche. Avec une plus grande part de la valeur ajoutée des produits commercialisés qui revient au producteur, cette miellerie collective soutiendra l'activité économique des apiculteurs du territoire. Elle pérennisera aussi leur activité en lien fort avec les problématiques liées à la biodiversité et l'agriculture.

Développement des ressources mellifères sur le territoire : Compte tenu de la typologie du territoire agricole de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn, majoritairement tournée vers les grandes cultures, il est constaté des périodes de disettes pour les colonies. Pour assurer la production de miel et la survie des colonies d'abeilles, il est important de développer les ressources mellifères du territoire.

- Etat des lieux de la ressource : Il est important de connaître le bol alimentaire de l'abeille pour savoir la flore butinée. Quelle part est d'origine agricole, forestière, sauvage ou cultivée dans les jardins ? C'est pourquoi des analyses de miel ont été effectuées cet été 2021 (du 14/06/21 au 03/09/21). Si les prélèvements étaient hebdomadaires, les analyses quant à elles se faisaient par quinzaine. Il a pu ainsi être mesuré autour des ruchers sédentaires des apiculteurs les ressources pollinifères disponibles en cette période estivale. De même, des analyses de miel ont été effectuées à la fin de l'été. Cet état des lieux permettra de mesurer lors des campagnes suivantes (été N, N+1 ...) l'incidence des actions menées en faveur du développement de la ressource mellifère.

- Plantation de haies : Dans le cadre de l'Appel à Projet de la Région Nouvelle-Aquitaine « Nature et Transitions » qui vise à replanter des linéaires de haies, la CCNEB a lancé un appel à candidature sur son territoire auprès de ses administrés (particuliers comme professionnels). 10 000 plants sont prévus. Les essences ont été choisies avec soin et le critère mellifère observé. Ces 6 kms de haies viendront alimenter le réservoir de biodiversité du territoire grâce aux fonctions de nourriture et d'abris ou nidification des haies pour les pollinisateurs entre autres.

- Formation sur les enjeux liés aux pollinisateurs à destination des agriculteurs : Afin de sensibiliser le public des agriculteurs sur les bonnes pratiques agricoles favorables aux pollinisateurs sur leur exploitation, la CCNEB, avec l'association Abeilles et Territoire et l'ADANA (Association de Développement de l'Apiculture), organise des formations sur ces enjeux. Ces journées se décomposent de la sorte : la matinée en salle pour une approche pédagogique et théorique, puis l'après-midi une visite de terrain pour aborder les choses plus concrètement avec ouverture de ruches. La fin de journée permet d'en faire le bilan. Le but, à l'issue de ces journées de formation, est de construire des groupes de travail avec les agriculteurs pour entreprendre des actions en faveur des pollinisateurs sur le territoire, et plus particulièrement autour des ruchers sédentaires de l'association. Mise en culture du foncier agricole de la CCNEB : La CCNEB possède un parcellaire d'environ 9 hectares conduits en agroforesterie. En jachère depuis quelques années, cette surface sera exploitée dès 2022 par la société Semence Nature pour y faire de la multiplication de semences d'herbacées locales et sauvages, adaptées à leur territoire et labélisées « végétal local ». L'implantation de couverts végétaux locaux et sauvages (en plus de ceux présents initialement) permettra l'entretien et la valorisation d'un milieu ouvert, riches pour les pollinisateurs.

Fleurissement des bandes enherbées : Les bandes enherbées installées en bordure de cultures représentent des surfaces importantes potentiellement intéressantes pour les pollinisateurs. En effet, la diversité floristique de ces couverts végétaux pourrait être améliorée grâce à l'installation de semences mellifères (d'origine locale), et grâce à une gestion adaptée favorisant la floraison et respectant le cycle de reproduction des insectes. La présence de ces bandes fleuries constitue également un vivier pour les auxiliaires de culture. Pour encourager ces pratiques auprès des agriculteurs, il sera étudié la possibilité de mettre en place un dispositif d'aides financières, pour l'achat des semences par exemple. Ces opérations s'inscrivent dans les orientations du Plan national en faveur des insectes pollinisateurs récemment adopté pour la période 2021 - 2026

Objectifs de l'action : Développer les ressources pollenifères et nectarifères du territoire pour favoriser la biodiversité, la survie des pollinisateurs domestiques et sauvages. Informer et sensibiliser les acteurs du monde agricole, notamment les agriculteurs, à ces enjeux. Former des groupes de travail opérationnels pour développer ces ressources. Augmenter la production de miel pour abonder la miellerie collective. Pérenniser les ruchers de l'association.

Cette action est complémentaire aux actions :

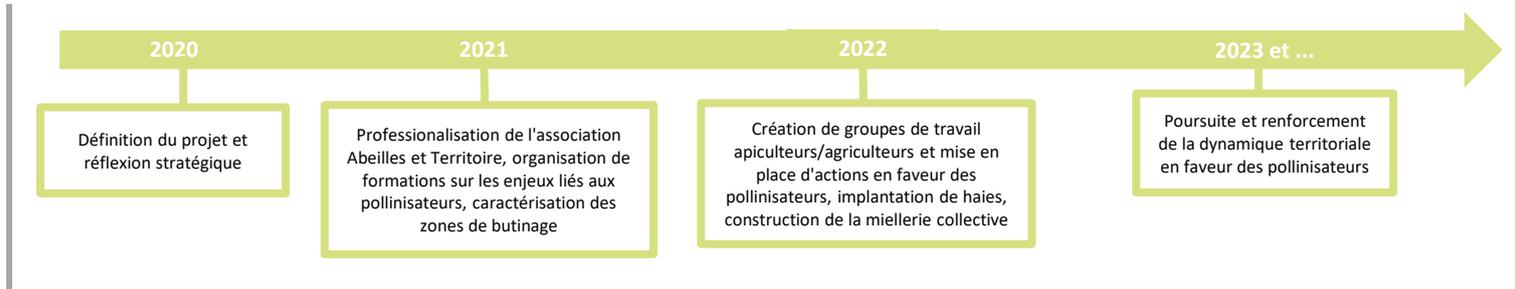
- ✓ Action N° 6 : *Elaboration d'un plan de gestion et de végétalisation des espaces verts sur des parcelles tests de communes volontaires appartenant à la CCNEB*
- ✓ Action N° 8 : *Inventaires des milieux ouverts à forte valeur écologique*
- ✓ Action N° 9 : *Réalisation d'un état des lieux de l'élevage à l'échelle du territoire*
- ✓ Action N° 5 : *Soutien aux agriculteurs mettant en œuvre des pratiques favorables à la biodiversité*
- ✓ Action N° 4 : *Accompagnement d'un groupe pilote d'agriculteurs vers un changement de pratiques favorables à la biodiversité*

Commune(s) concernée(s)	Ensemble du territoire de la CCNEB soit 73 communes
Surface ou linéaire approximatif	Parcelles concernées chez les agriculteurs volontaires
Maîtrise foncière de l'espace	Non
Pression(s) et menace(s) recensée(s)	Manque de mobilisation de la profession agricole / Freins financiers au regard du bénéfice obtenu pour les agriculteurs / Charge de travail supplémentaire / Influence décisive des facteurs annexes à la réussite du projet / volumes insuffisants pour amortir la miellerie
Facteur(s) de réussite	Forte mobilisation et implication territoriale de l'association Abeilles et Territoire / Association qui commence à bien être identifiée par le monde agricole / Association qui se développe et va tendre vers l'indépendance économique / Montage financier de la miellerie porté par la Conserverie du Vic-Bilh / Accompagnement de l'association par la CCNEB et le tiers lieu "La Gare" de Lembeye / Agriculteurs de plus en plus sensibles aux enjeux environnementaux / Conditions environnementales à l'obtention d'aides agricoles / Montage administratif et financier pour le fleurissement des bandes enherbées / Mobilisation de la profession agricole



MISE EN ŒUVRE

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	Programmes de formations VIVEA à co-construire avec l'ADANA / S'assurer de l'éligibilité VIVEA des participants / Sélection des candidats à l'implantation de haies au regard de la grille de sélection correspondants aux enjeux du territoire (corridors écologiques, érosion, brise crue, ...) / Rédaction d'un bail rural en bonne et due forme pour l'exploitation du foncier en "végétal local" / Réponse à l'Appel à Projet de la Région Nouvelle-Aquitaine "Nature et Transitions" pour le financement des analyses de pollen et miel / Montage administratif et financier pour les dispositif d'aides (Projets Agro-Environnementaux et Climatiques et Mesures Agro-Environnementales Climatiques apicoles) / Prise en compte du plan national (2021-2026) et régional (en cours d'élaboration) en faveur des pollinisateurs / Elaboration d'un plan de financement pour le fleurissement des bandes enherbées
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Abeilles et Territoire / CCNEB / Organismes Agricoles
Principaux partenaires identifiés	Région Nouvelle-Aquitaine / Conserverie du Vic -Bilh / EURALIS / VIVADOUR / ADANA / Semence Nature / Syndicats de rivière / Chambre d'Agriculture 64 / Cave de Crouseilles / Agriculteurs du territoire / Ruchers écoles (Lembeye, Gelos, Saint-Castin) / Abeilles et Territoire
Public visé	Exploitants agricoles
Financeurs mobilisables	Région Nouvelle-Aquitaine / SMAA / MIIMOSA (financement participatif) / Abeilles et Territoire
Estimation du coût	Coût d'animation et coordination globale par un chargé de mission CCNEB : 80 jours/an ; moitié moins à partir de 2023
Calendrier	Action en cours depuis 2020



 **SUIVI ET ÉVALUATION**

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	Nombre d'agriculteurs inscrits dans la démarche / Nombre d'apiculteurs adhérents à l'association / Nombre de ruches / Quantités de miel produites à la miellerie / Surfaces agricoles, allouées aux ressources mellifères, linéaires de haies implantées, bandes enherbées fleuries / analyses des compositions de pollen et miel
Gain annuel énergétique : ___ GWh/an en ___	Production énergie renouvelable annuelle :
Gain annuel Gaz à effet de serre : ___ kteqCO2/an en ___	Gain qualité de l'air : ___ T/an en ___ (tous polluants)

AXE 3

Valoriser les connaissances,
communiquer et sensibiliser les
acteurs pour un territoire à haute
valeur environnementale



AXE STRATEGIQUE
Valoriser les connaissances, communiquer et sensibiliser les acteurs pour un territoire à haute valeur environnementale
THEMATIQUE(S)



TYPE ACTION
 Préserver Gérer Communiquer Aménager

OBJECTIF EN LIEN AVEC LE PCAET
 Réduction des émissions de GES Qualité de l'air Sobriété énergétique
 Adaptation au changement climatique Développement des ENR

OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL

Sensibiliser à la biodiversité ordinaire et extraordinaire

PRIORITE
 Haute **Modérée** **Faible**
ETAT DE L'ACTION
 Existante A poursuivre A développer A créer

DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE
 Immédiatement (N à N+2) Long terme (N+10 à plus) Moyen terme (N+6 à N+10) Court terme (N+3 à N+5)

 **DESCRIPTION**
Description et objectif de l'action :

1. Poursuite de la réalisation et de la proposition d'un programme d'animations à destination des scolaires du cycle 1 (maternelles) au cycle 4 (collégiens 3ème) pour la découverte de la biodiversité ordinaire et extraordinaire appartenant au territoire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn. Chaque année depuis 2016, différentes formules d'animations allant de 0,5 à 2 jours sont proposées à travers un programme complet spécialement dédié à l'ensemble des écoles du périmètre de la CCNEB. Un principe de participation a été retenu par les élus communautaires depuis le lancement de ces animations : limiter la participation à 10 classes chaque année. Ainsi, les 10 premières classes inscrites ont la priorité, avec le souci d'assurer un turnover sur les écoles participantes. Ce choix a été fait de manière à avoir une continuité tous les ans dans les inscriptions mais aussi de consacrer des coûts raisonnables à cette action. Les programmes sont établis pour l'année scolaire soit de septembre à juin de l'année suivante. Chaque programme se consacre à une thématique particulière, pouvant néanmoins être renouvelée en fonction des demandes des enseignants (pollinisation ...). Le contenu des formules est élaboré tous les ans en partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Béarn (CPIE Béarn) et la Maison de l'Eau du Pays du Val d'Adour. Ce travail de réflexion tend à innover dans les propositions faites d'une année sur l'autre et prend en compte, dans la mesure du possible, les diverses remarques et demandes des écoles participantes afin d'améliorer l'offre d'animation. Ces deux structures sont en charge des animations sur le terrain et en classe. La complémentarité de ces deux organismes est essentielle et nécessaire pour la répartition des classes en sous-groupes lors des animations. Le CPIE Béarn a été désigné comme "coordinateur" pour ces programmes sur la partie "animation". Les services de la CCNEB et en particulier la chargée de mission Environnement, coordonnent la partie "administrative et financière" ainsi que la sollicitation des écoles chaque année par l'envoi du nouveau programme (juin) et la prise en compte des inscriptions.

Les animations sur le terrain ont lieu, dans tous les cas pour n'importe quel type de formule, sur les espaces naturels gérés par la CCNEB, contribuant ainsi au développement du volet "valorisation" des plans de gestion des pelouses sèches à orchidées du coteau de Lembeye et de la zone humide de Manas, mais aussi sur des espaces de biodiversité plus "ordinaires" comme autour de l'école ..., pour les formules plus longues comprenant plusieurs sorties terrain. Depuis 2021, la notion de "zéro déchet" pour les pique-niques organisés lors des sorties terrain, a également été ajoutée au programme proposé. Les classes participantes ont la possibilité d'axer leurs formules au choix sur les milieux secs (pelouses sèches à orchidées) ou sur les milieux humides (zone humide de Manas).

Toute l'organisation, la logistique et la coordination des ces animations est à la charge du CPIE Béarn et de la CCNEB.

Chaque année à l'issue des animations, une restitution collective est menée afin d'impliquer activement les élèves et leurs enseignants dans le programme choisi, mais aussi afin de valoriser et communiquer sur le travail et les découvertes faites par l'ensemble des écoles inscrites. La CCNEB diffuse ensuite cette restitution aux mairies des écoles concernées ainsi qu'aux conseillers communautaires.

2. Déploiement de projets de classe ou d'école plus conséquents, engageant les enseignants et les élèves dans une démarche globale du diagnostic jusqu'à la réalisation d'actions concrètes en faveur d'espèces et/ou d'habitats.

Il s'agit notamment des Aires Terrestres Educatives (ATE), pilotées par l'Office Français de la Biodiversité. Une aire éducative est un petit territoire naturel géré de manière participative par les élèves d'une école ou d'un collège, sur une durée de 3 ans. Encadrés par leurs enseignants et une structure de l'éducation à l'environnement, les élèves se réunissent sous la forme d'un « conseil des enfants » et prennent toutes les décisions concernant leur aire éducative. L'enseignant est accompagné par un référent issu d'une structure d'éducation à l'environnement ou de gestion des espaces naturels. Cette démarche permet d'impliquer les élèves dans un projet concret de préservation du patrimoine naturel, tout en s'initiant aux principes de la démocratie. Par ailleurs, il existe également l'Eco-parlement des Jeunes (EPJ : marque déposée et portée par le Réseau FRENE) qui met en réseau des classes ou des groupes de jeunes (écoliers, collégiens, lycéens) s'intéressant à une thématique de l'environnement. Ils sont accompagnés par des éducateurs à l'environnement et par un journaliste départemental, dans un but de production collective. La démarche permet aux jeunes une appropriation de son territoire proche, la rencontre avec des acteurs locaux et la possibilité de participer activement à la préservation de son environnement proche. Pour les ATE et l'EPJ, le CPIE Béarn coordonne les projets, et s'appuie sur des animateurs d'autres structures (Education Environnement 64, Béarn Initiatives Environnement) pour les animations et les sorties terrain. Sur le territoire de la CCNEB, seule l'école primaire de Sedzère est aujourd'hui engagée dans une ATE et participe également à l'EPJ. Afin d'impulser une dynamique sur le territoire, la CCNEB peut jouer le rôle de moteur, en partenariat avec le CPIE Béarn, pour mobiliser les enseignants mais également les élus des communes (parcelles communales à mettre à disposition pour les ATE, lien avec la gestion des espaces verts communaux, participation aux déplacements des classes, ...). La mobilisation des acteurs passe par la diffusion d'informations via des réunions ou webinaires de présentation, l'édition de plaquettes, le partage de témoignages d'établissements déjà engagés, ... Un bilan des animations menées à chaque année scolaire est réalisé auprès des animateurs et des enseignants afin d'améliorer les propositions et le déroulement des programmes pour les années suivantes. De même une évaluation à l'issue des programmes pluriannuels qui pourraient être suivis, sera réalisée.

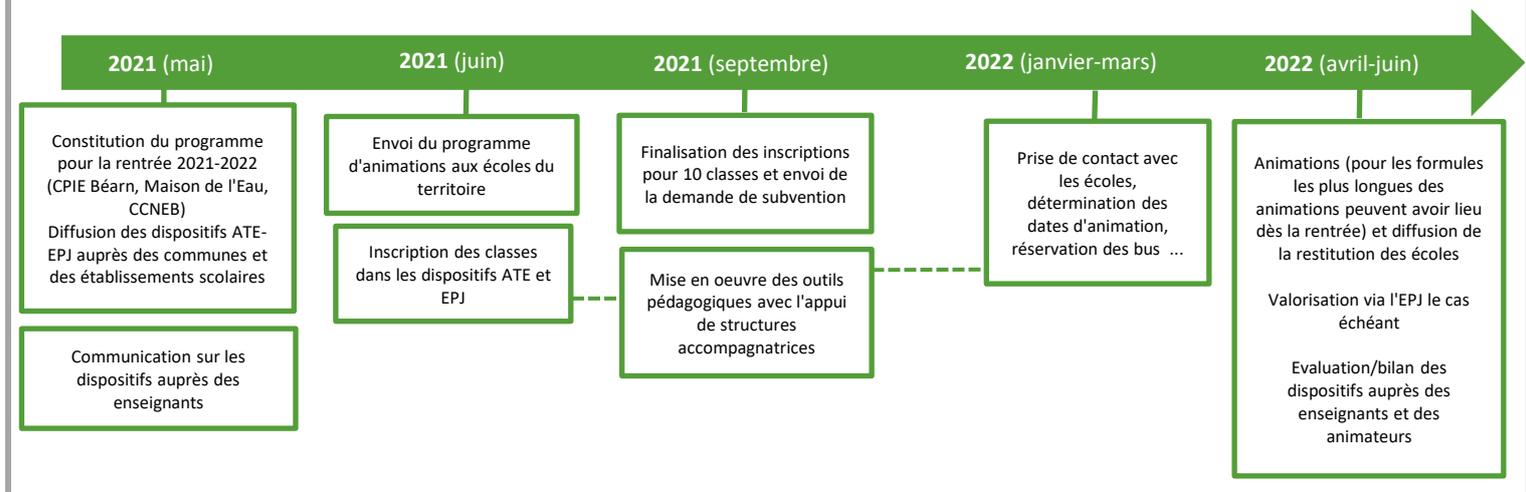
Objectifs de l'action : Sensibilisation et implication des plus jeunes à la préservation du patrimoine naturel / Valorisation et sensibilisation à la préservation de la biodiversité extraordinaire et ordinaire / Découverte du territoire et de ses ressources naturelles / Développement du volet "valorisation" des plans de gestion des pelouses sèches à orchidées et de la zone humide de Manas / Reconnexion à la nature / Appropriation concrète de l'environnement proche et compréhension des enjeux / Initiation aux principes de la démocratie

Cette action est complémentaire aux actions :

- ✓ Action N°1 Axe 1 : Création d'une application mobile et participative pour le recensement et la cartographie des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) à l'échelle du territoire
- ✓ Action N°11 Axe 1 : Confortement des plans de gestion existants et développement de plans de gestion multi-sites
- ✓ Action N°2 : Renforcement de l'offre d'animations et d'événements grand public pour la découverte et la valorisation du patrimoine naturel de la CCNEB

Commune(s) concernée(s)	73 communes soit la totalité du territoire
Surface ou linéaire approximatif	Sans objet
Maîtrise foncière de l'espace	Non
Pression(s) et menace(s) recensée(s)	Refus croissant de candidatures chaque année d'écoles voulant participer (au-delà des 10 classes) / Lourdeur administrative et logistique du projet / Subvention à renouveler chaque année sans certitude d'obtention / Gestion du calendrier des animations terrain en fonction des intempéries / Difficultés de report de certaines animations annulées / Entente entre les animateurs des deux structures pour l'animation des sous-groupes / Disponibilité des animateurs durant la période des animations se tenant en majorité au printemps / Mobilisation des écoles et inscription dans les délais impartis, fixés par les dates de dépôts de demande de subvention / Disponibilité des deux structures animatrices et de la CCNEB pour la réflexion sur chaque nouveau programme annuel / Etablissement scolaire éloigné d'un espace naturel / Elèves du territoire de la CCNEB scolarisés dans un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) appartenant à une autre intercommunalité (ex : école de Cadillon) et donc privés de ces programmes / Coût des démarches telles que les ATE-EPJ pour les établissements scolaires (coût moyen ATE = 4 000 €/an ; aujourd'hui grâce aux financements mobilisés par le CPIE Béarn, coût réduit à 300 €/an par école) / Temps consacré et engagement des enseignants pour les animations
Facteur(s) de réussite	Diversité des formules proposées / Nouveautés dans les thématiques et contenus soumis chaque année / Animations de la toute petite section à la 6ème / Prise en charge du contenu des animations par le CPIE Béarn et la Maison de l'Eau / Obtention de financements / Faible participation financière des écoles / Anticipation dans les envois auprès des écoles pour les futures inscriptions / Animations réalisées sur le territoire / Valorisation du travail mené par les scolaires à travers une restitution collective / Communication du projet auprès des écoles et des élus / Mobilisation des enseignants et soutien des parents / Soutien des communes / Coordination des acteurs / https://profsentransition.com

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	Bonne entente entre les structures animatrices (en particulier, entre animateurs - binôme) / Anticipation des inscriptions des écoles avec envoi des programmes en juin pour la rentrée prochaine / Communication ascendante et descendante entre les coordinateurs, les animateurs et les enseignants / Envoi des demandes de subvention en septembre (au plus tard) pour une réponse en début d'année / Anticipation des reports de sortie pour cause d'intempéries (dates supplémentaires) / Proposition de thématiques en lien avec les programmes scolaires de l'année / Réflexion sur le contenu des programmes en partenariat avec les animateurs / Prise en compte des forces et des faiblesses des années précédentes pour le montage du programme de l'année N+1 / Définition de plusieurs formules au choix des enseignants / Choix du milieu naturel à visiter par les enseignants / Innovation des animations proposées chaque année / Participation financière réduite pour les écoles / Communication et valorisation du travail réalisé par les scolaires / Mobilisation de dispositifs pédagogiques ambitieux tels que les ATE-EPJ / Coordination des acteurs de l'éducation à l'environnement pour l'accompagnement des établissements scolaires / Organisation de réunions ou webinaires pour présenter les outils pédagogiques avec témoignages d'enseignants engagés / Diffusion de témoignages d'enseignants et d'élèves engagés dans des démarches d'ATE-EPJ / Porter-à-connaissance des bienfaits de la connexion avec la nature sur le bien-être des enfants et les apprentissages / Soutien des communes par mise à disposition de terrains communaux pour la découverte et la gestion d'un espace naturel par les classes / Evaluation-Bilan des dispositifs proposés
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Communauté de Communes du Nord Est Béarn / Etablissements scolaires / CPIE Béarn pour la coordination ATE - EPJ
Principaux partenaires identifiés	CPIE Béarn / Maison de l'Eau du Pays du Val d'Adour / Département des Pyrénées-Atlantiques / Institution Adour / Régie des transports scolaires de la CCNEB / Transporteur autobus indépendant / Béarn Initiatives Environnement / Education Environnement 64 / Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (GRAINE) / Réseau national Ecole et Nature (FRENE) / Office Français de la Biodiversité / Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine
Public visé	Scolaires et enseignants
Financeurs mobilisables	Département des Pyrénées-Atlantiques / Institution Adour / Agence de l'Eau Adour Garonne (si atteinte d'un certain montant - financement non mobilisé depuis 2016) / Office Français de la Biodiversité / Région Nouvelle-Aquitaine
Estimation du coût	9 605 € TTC pour l'année 2021-2022 (montant évolutif chaque année en fonction des formules choisies par les classes inscrites (plus il y a de jours d'animation, plus le coût de la formule est élevé) et les trajets à réaliser (plus ou moins éloignés de l'espace naturel concerné)) (Définition du programme d'animations + gestion administrative et logistique + coordination du CPIE Béarn et de la CCNEB + animations auprès des scolaires + transports sur le terrain + fournitures de petit matériel + étape suivi-évaluation) Pour les programmes ATE/EPJ : ajouter le coût de coordination et de diffusion des dispositifs sur le territoire : 5 jours internes CCNEB/an ou prestation CPIE Béarn (la mise en oeuvre des outils ATE et EPJ est réalisée par le CPIE Béarn avec l'aide de financeurs)
Calendrier	Action mise en place depuis l'année scolaire 2015-2016. Interventions sur l'ensemble de l'année avec la réalisation des sorties terrain durant le printemps et restitution collective en juin. (Exemple pour l'année 2021-2022) / Pour le cas des ATE : projets se déroulant sur 3 ans et nécessitant en amont une communication et sensibilisation sur les dispositifs pour une appropriation par les enseignants (au moins 6 mois avant la rentrée scolaire)





Indicateur(s) de résultat de la réalisation	Nombre de classes inscrites chaque année / Nombre de classes voulant participer au-delà des 10 classes chaque année / Bilan des animations menées (enseignants, élèves et animateurs) / Evolution des faiblesses et des forces chaque année (nombre, type) / Nombre d'animations non réalisées / Renouvellement des binômes d'animateurs / Nombre d'élèves chaque année / Nombre de nouvelles écoles participantes chaque année / Nombre de classes engagées dans des démarches d'ATE ou EPJ / Surfaces d'ATE et types d'actions réalisées	
Gain annuels énergétique : __ GWh/an en __	Production énergie renouvelable annuelle :	
Gain annuel Gaz à effet de serre : __ kteqCO ₂ /an en __	Gain qualité de l'air : __ T/an en __ (tous polluants)	

AXE STRATEGIQUE	Valoriser les connaissances, communiquer et sensibiliser les acteurs pour un territoire à haute valeur environnementale			
THEMATIQUE(S)	 Biodiversité GEMAPI	 Forêt	 Santé	
	 Agriculture		 Résidentiel	
TYPE ACTION	<input type="checkbox"/> Préserver	<input type="checkbox"/> Gérer	<input checked="" type="checkbox"/> Communiquer	<input type="checkbox"/> Aménager
OBJECTIF EN LIEN AVEC LE PCAET	<input type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES	<input type="checkbox"/> Qualité de l'air	<input type="checkbox"/> Développement des ENR	<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique
OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL	Partager auprès de tous une ambition en matière de transition énergétique et écologique			
PRIORITE	<input checked="" type="checkbox"/> Haute	<input type="checkbox"/> Modérée	<input type="checkbox"/> Faible	
ETAT DE L'ACTION	<input checked="" type="checkbox"/> Existante	<input checked="" type="checkbox"/> A poursuivre	<input checked="" type="checkbox"/> A développer	<input type="checkbox"/> A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	<input checked="" type="checkbox"/> Immédiatement (N à N+2)	<input type="checkbox"/> Court terme (N+3 à N+5)	<input type="checkbox"/> Moyen terme (N+6 à N+10)	<input type="checkbox"/> Long terme (N+10 à plus)


DESCRIPTION
Description et objectif de l'action :

Poursuite des animations et événements proposés chaque année pour la découverte et la valorisation du patrimoine naturel. Ces temps collectifs sont principalement menés au printemps, mais aussi à l'automne avec l'organisation notamment de chantiers bénévoles à l'occasion des "48h Nature" portées par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Pour la plupart des animations, le printemps est la période idéale. Chaque année, trois animations sont proposées sur les pelouses sèches à orchidées du coteau de Lembeye :

- Une animation à destination du grand public, généralement sur la demi-journée, est menée pour découvrir le milieu à travers des balades contées, ... ;
- Une animation à destination du grand public, est proposée sur la journée lors du weekend de la Fête nationale de la Nature (obtention du label par la CCNEB depuis 2016), et s'organise autour d'une balade découverte, d'un repas convivial de produits locaux (organisé par la CCNEB mais à la charge des participants / accueil café et boissons offertes par la CCNEB) et d'ateliers variés (confection de cosmétiques, plats, recettes, ... à base de plantes sauvages, ...) ;
- Une animation à destination du public spécifique (handicapés mentaux, personnes atteintes d'Alzheimer,...), est également organisée sur la demi-journée pour la sensibilisation au milieu.

Ces deux derniers événements ont très souvent lieu à Lespielle, à proximité du Moulin de Bellegarde. En effet, le propriétaire met à disposition gracieusement ses locaux (repas, goûter, ateliers, détente) et sanitaires.

L'ensemble de ces animations sont proposées gratuitement aux participants et sont ainsi financées à travers le volet "Valorisation" du plan de gestion élaboré sur les pelouses sèches à orchidées du coteau de Lembeye depuis plusieurs années et mis en oeuvre en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine (CEN NA). La Communauté de Communes du Nord Est Béarn est en charge de l'organisation et de la coordination de ces événements ainsi que de la partie communication (supports réalisés par le service Communication de la CCNEB). Les sorties sont assurées par des animateurs compétents, selon les thématiques annuelles abordées, du Centre Permanent et d'Initiatives pour l'Environnement Béarn (CPIE). Cette structure relaie également tous les ans, la tenue de ces sorties grâce à la publication dans leur "Carnet de Découvertes". Le Syndicat du Tourisme du Nord Béarn, en collaboration avec le CPIE Béarn, accompagne la CCNEB pour les inscriptions à ces animations et la diffusion de l'information. Ces animations sont généralement limitées à 15-20 personnes pour assurer la qualité des interventions.

Des chantiers de gestion courante des milieux avec des scolaires (Lycées agricoles de Vic-en-Bigorre, Riscle, ...) ou des entreprises (Total, Crédit Agricole, ...) via des opérations de team building, sont aussi organisés sur les milieux naturels gérés par la CCNEB et son partenaire technique le CEN NA, dans le cadre de la mise en oeuvre des plans de gestion. La CCNEB entretient également depuis 2017 un partenariat avec la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. La réalisation des chantiers se fait aujourd'hui principalement sur les pelouses sèches à orchidées. Elle va être déployée dès 2022 sur le site de Manas, dans le cadre du plan de gestion adopté en 2020 et mis en oeuvre en partenariat avec le CEN NA.

L'offre proposée sur les pelouses sèches à orchidées sera déployée à partir de 2023, à raison d'une à deux animations grand public dans un premier temps, à la zone humide de Manas. La collaboration de la CCNEB établie avec le CPIE Béarn et le Syndicat du Tourisme du

Nord Béarn, pourra être développée pour la valorisation et la découverte de ce nouveau milieu. Concernant l'animation à destination du public spécifique, ce site n'est pas équipé de sanitaires, compromettant ainsi l'organisation de ce type de sortie. Néanmoins, cette possibilité fera l'objet de questionnements auprès des structures concernées. Ces questionnements pourront être menés par l'animateur du CPIE Béarn lors de la sortie prévue pour le public spécifique au printemps 2022, afin d'envisager peut être une programmation pour 2023. Les retours réalisés par l'animateur seront étudiés par la Chargée de mission Environnement de la CCNEB. De la même manière, un budget sera consacré sur le volet "Valorisation" du plan de gestion de la zone humide de Manas pour financer et proposer gratuitement ces sorties.

L'objectif à atteindre à moyen terme serait de construire et proposer à un large public un programme diversifié d'animations et d'événements sur le patrimoine naturel de la CCNEB. Ce programme serait renouvelé chaque année.

Un bilan des animations menées est réalisé auprès des animateurs par le CPIE Béarn afin d'améliorer leur contenu et leur déroulement.

Un échange est ensuite organisé avec la CCNEB pour faire remonter les points positifs et à améliorer pour les années suivantes.

Des animations ponctuelles grand public peuvent également être organisées dans le cadre des Rendez-Vous Nature du 64, pilotés par le Département des Pyrénées-Atlantiques. Ce fut le cas en 2021 sur le site de Manas avec la découverte du milieu naturel, ainsi qu'à Anoye pour un évènement autour de la conservation des sols, avec une projection-débat et des visites de parcelles agricoles.

Afin de déployer la thématique du patrimoine naturel sur l'ensemble du territoire, il est proposé d'organiser régulièrement des "Rendez-vous de la biodiversité". Cet outil, développé par l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARB NA) se veut un moyen

Objectifs de l'action : Sensibilisation et implication d'un large public à la préservation du patrimoine naturel / Valorisation et sensibilisation à la préservation de la biodiversité extraordinaire et ordinaire / Découverte du territoire et de ses ressources naturelles / Développement du volet "valorisation" des plans de gestion des pelouses sèches à orchidées et de la zone humide de Manas / Reconexion à la nature / Appropriation concrète de l'environnement proche et compréhension des enjeux / Sensibilisation au lien "Nature/Santé humaine" et "Santé environnementale/Santé humaine" / Découverte et connaissance des diverses propriétés des plantes sauvages (cosmétiques, médicinales, comestibles, ...) / Initiation à la phytothérapie, ... / Faire du lien entre citoyens et professionnels

Cette action est complémentaire aux actions :

- ✓ Action N°1 Axe 1 : *Création d'une application mobile et participative pour le recensement et la cartographie des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) à l'échelle du territoire*
- ✓ Action N°11 Axe 1 : *Confortement des plans de gestion existants et développement de plans de gestion multi-sites*
- ✓ Action N°5 Axe 2 : *Soutien aux agriculteurs mettant en œuvre des pratiques favorables à la biodiversité*
- ✓ Action N°1 : *Renforcement de l'offre pédagogique auprès des scolaires portant sur le patrimoine naturel de la CCNEB*

Commune(s) concernée(s)	73 communes soit la totalité du territoire
Surface ou linéaire approximatif	Sans objet
Maîtrise foncière de l'espace	Non
Pression(s) et menace(s) recensée(s)	Gestion de la météo / Difficulté de report des manifestations annulées pour cause d'intempéries / Gestion des inscriptions / Refus de certaines inscriptions (surnombre) surtout pour les animations de la Fête nationale de la Nature / Lourdeur administrative et logistique des événements / Subvention à renouveler chaque année dans le cadre des plans de gestion / Disponibilité des animateurs durant la période des animations se tenant en majorité au printemps / Mobilisation importante de la Chargée de mission Environnement de la CCNEB pour la planification de ces sorties / Innovation nécessaire chaque année sur les types d'animations proposées (thèmes, ateliers, terrain, ...) / Mobilisation du service Communication de la CCNEB pour la réalisation des supports d'information et de communication (affiches, articles de presse, diffusion sur les réseaux sociaux, ...) / Relais de l'information suffisamment en amont pour attirer les participants / Capacité d'adaptation des animateurs à un public très varié et parfois complexe (mineurs du Tribunal, ...) / Public ne se sentant pas concerné par des événements trop tournés vers les experts

Continuité de l'offre (renouvellement des animations chaque année) / Innovation de l'offre afin de susciter chaque année l'intérêt des participants / Animations à destination d'un large public / Prise en charge du contenu des animations par le CPIE Béarn et son réseau d'animateurs / Obtention de financements / Gratuité des animations / Accueil café et boissons offertes lors du weekend de la Fête nationale de la Nature et goûter offert pour les animations avec le public spécifique / Obtention de la labellisation pour la journée organisée lors de la Fête nationale de la Nature / Anticipation pour la communication des événements / Communication largement diffusée (CCNEB, Syndicat du Tourisme du Nord Béarn, CPIE Béarn, ...) / Animations réalisées sur le territoire / Coordination et collaboration des différentes structures / Partenariats durables / Réponse à l'appel à projets "Rendez-vous de la biodiversité" / Mixité des témoignages et des retours d'expériences, entre personnes de différents horizons / Diffusion efficace des événements / Mobilisation des élus des communes concernées

Facteur(s) de réussite



MISE EN ŒUVRE

Bonne coordination et collaboration entre les différents partenaires (définition contenu, organisation, planification, prise en compte des inscriptions, ...) / Anticipation de la réflexion du contenu des animations proposées / Anticipation de la programmation des manifestations lors de la planification des plans de gestion (automne année N : organisation + budget) / Réalisation des supports de communication dès le mois d'avril (printemps) ou septembre (automne) / Large communication des événements (avant et après pour valorisation) un mois avant et jusqu'à la date des événements / Réservation de dates pour l'organisation des événements (disponibilité des animateurs, salle du moulin, ...) dès l'automne de l'année N pour le printemps ou l'automne de l'année N+1) / Prise en compte des retours positifs et négatifs des années précédentes pour le montage des futures animations / Inscription de la manifestation grand public pour l'obtention du label Fête de la Nature / Innovation des animations proposées chaque année / Organisation d'un repas et de collations à base de produits locaux (Fête nationale de la Nature, ...) pris en charge par la CCNEB (réservation 15 jours avant les événements) / Communication et valorisation à travers différents canaux / Gestion concertée des inscriptions / Information pour rappel du propriétaire du Moulin et des propriétaires des parcelles visitées un mois avant les animations / Porter-à-connaissance des bienfaits de la connexion avec la nature sur le bien-être, la santé humaine, relation santé humaine et environnementale / Evaluation-Bilan des sorties proposées réalisé par les animateurs à destination de la CCNEB / Définition annuelle des thématiques à aborder dans les "RDV de la biodiversité", en tenant compte de la volonté politique et de celle des acteurs / Mobilisation de professionnels et de citoyens de différents horizons pour vulgariser le discours et le rendre accessible à tous / Diversité des types d'événements (projections, visites de sites, découvertes sensorielles, animations théâtrales, ...) / Associer la thématique de la biodiversité avec des préoccupations citoyennes quotidiennes (par exemple la santé)

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre

Porteur(s) de projet potentiel(s)

Communauté de Communes du Nord Est Béarn

Principaux partenaires identifiés

CPIE Béarn / Département des Pyrénées-Atlantiques / Région Nouvelle-Aquitaine / Béarn Initiatives Environnement / Education Environnement 64 / Animateurs indépendants / Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine / Structures spécialisées accueillant du public spécifique (EHPAD, ESAT, Foyer, Maison de retraite, ...) / Moulin de Bellegarde / Syndicat du Tourisme du Nord Béarn / Lycées Agricoles (Vic-en-Bigorre, Riscle, ...) / Entreprises privées (Total, Crédit Agricole, ...) / Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse / Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine / Professionnels de santé / Agriculteurs / Associations de citoyens

Public visé

Grand public / Public spécifique / Scolaires / Salariés

Financeurs mobilisables

Département des Pyrénées-Atlantiques / Région Nouvelle-Aquitaine / Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL Nouvelle-Aquitaine / Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine / Agence de l'Eau Adour Garonne

14 250 € TTC pour l'année 2021 pour 2 animations grand public + 3 animations public spécifique et 8 chantiers (bénévoles, jeunes mineurs, scolaires, ...) (montant évolutif chaque année en fonction des animations proposées mais aussi de leur nombre (en 2021, trois animations à destination du public spécifique ont été menées pour compenser l'absence d'évènements pour ce public durant les années 2019 (communication tardive = aucune inscription de structure) et 2020 (crise sanitaire)) (Définition du contenu des animations + gestion administrative et logistique + communication + coordination et collaboration entre les différents partenaires + animations auprès des différents publics + collations offertes + étape suivi-évaluation). Le temps de travail des agents compétents de la CCNEB est compris dans le montant indiqué

Un budget de **800 € TTC** pourra être fléché en supplément sur le plan de gestion de la zone humide de Manas pour l'année 2023 pour 1 à 2 animations grand public (Définition du contenu des animations + gestion administrative et logistique + communication + coordination et collaboration entre les différents partenaires + animations auprès des différents publics + collations offertes + étape suivi-évaluation). Ce budget pourra être revu à la hausse pour les années suivantes si une programmation globale sur le patrimoine naturel de la CCNEB est envisagée

La mise en oeuvre des "RDV de la biodiversité" mobilise du temps CCNEB pour coordonner les acteurs, définir les thématiques, répondre à l'appel à projet ARB NA, et organiser les évènements : **10 jours/an** (pour 1 RDV).

Action mise en place depuis 2013 sur les pelouses sèches à orchidées et 2021 pour les chantiers sur la zone humide de Manas (année du premier plan de gestion)

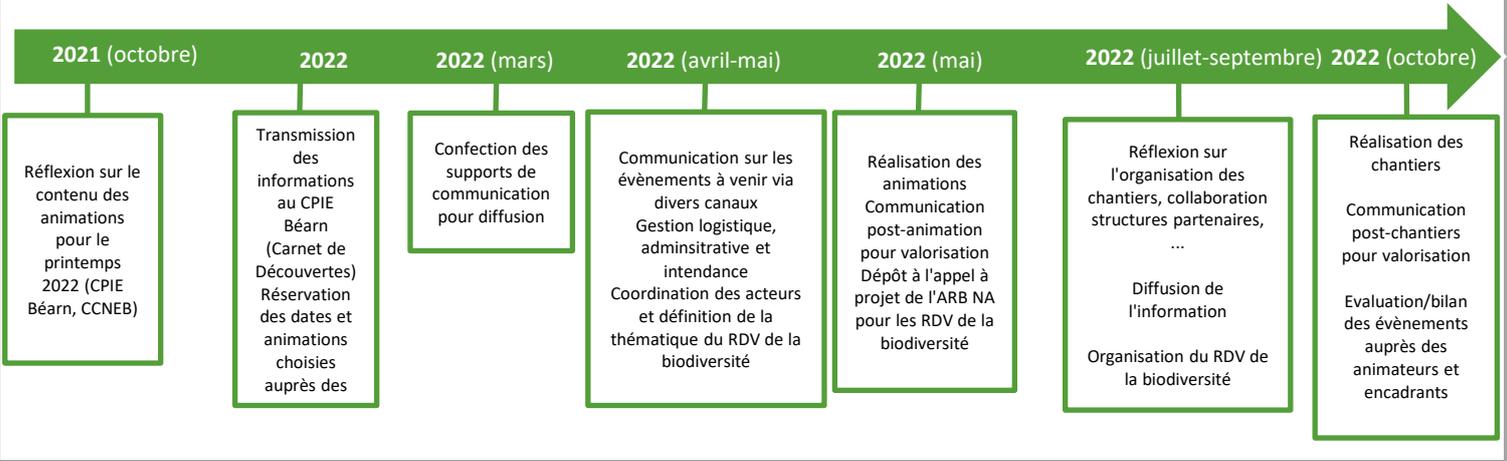
Chaque année les animations grand public et public spécifique ont lieu au printemps alors que les chantiers ont lieu majoritairement à l'automne

Exemple pour l'année 2022

Pour les "RDV de la biodiversité" : réflexion en mai 2022 pour une réponse à l'appel à projets avant juillet 2022 et organisation d'un évènement en été ou automne 2022 (ou report en 2023)

Estimation du coût

Calendrier



SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation

Nombre d'inscrits chaque année / Nombre de personnes n'ayant pu s'inscrire pour cause de surnombre / Bilan des animations menées (animateurs, encadrants) / Evolution des faiblesses et des forces chaque année (nombre, type) / Nombre d'animations ou chantiers non réalisés / Nombre de nouvelles structures accueillant un public spécifique chaque année / Surface des parcelles gérées par des chantiers bénévoles chaque année / Nombre d'articles ou autres types de supports créés pour la communication / Nombre de RDV de la biodiversité organisés / Nombre d'intervenants et thématiques abordées / Nombre de participants

Gain annuels énergétique :

___ GWh/an en ___

Production énergie renouvelable annuelle :

Gain annuel Gaz à effet de serre :

___ kteqCO2/an en ___

Gain qualité de l'air :

___ T/an en ___ (tous polluants)

AXE STRATEGIQUE	<i>Valoriser les connaissances, communiquer et sensibiliser les acteurs pour un territoire à haute valeur environnementale</i>			
THEMATIQUE(S)	 Biodiversité  GEMAPI	 Forêt  Agriculture	 Santé  Résidentiel	
TYPE ACTION	<input type="checkbox"/> Préserver	<input type="checkbox"/> Gérer	<input checked="" type="checkbox"/> Communiquer	<input checked="" type="checkbox"/> Aménager
OBJECTIF EN LIEN AVEC LE PCAET	<input type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES	<input type="checkbox"/> Qualité de l'air	<input type="checkbox"/> Développement des ENR	<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique
OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL	Promouvoir le territoire et ses actions auprès de la population			
PRIORITE	<input checked="" type="checkbox"/> Haute	<input type="checkbox"/> Modérée	<input type="checkbox"/> Faible	
ETAT DE L'ACTION	<input type="checkbox"/> Existante	<input type="checkbox"/> A poursuivre	<input checked="" type="checkbox"/> A développer	<input type="checkbox"/> A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	<input type="checkbox"/> Immédiatement (N à N+2)	<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (N+3 à N+5)	<input type="checkbox"/> Moyen terme (N+6 à N+10)	<input type="checkbox"/> Long terme (N+10 à plus)


DESCRIPTION
Description et objectif de l'action :

Définition et mise en place de parcours touristiques mettant en scène le patrimoine naturel et ses enjeux.

Le territoire Nord Est Béarn présente une multitude de paysages façonnés par l'homme au fil des siècles. Un important réseau de chemins permet de découvrir ces différents espaces, notamment via les Plans Locaux de Randonnées (PLR Pays de Morlaàs et Vic-Bilh, et fin 2022 PLR Ousse-Gabas). Par ailleurs, les pelouses sèches à orchidées du coteau de Lembeye et la zone humide de Manas à Ger sont munis de panneaux d'information et/ou d'interprétation pour une sensibilisation aux espèces et habitats remarquables. Des sites accueillant du public créent également des parcours en lien avec la biodiversité (exemple : Maison de l'Eau à Buros), ou s'appuient sur leur environnement naturel pour développer leur activité (exemple : Ferme du Bèth loc à Bassillon-Vauzé). Au-delà de ces initiatives ponctuelles, il serait intéressant de renforcer la valorisation des espaces naturels et de la biodiversité extraordinaire et/ou ordinaire, en concevant des parcours touristiques dédiés. L'idée est de relier des sites naturels d'intérêt (déjà valorisés ou non), et de permettre une lecture des paysages et des corridors écologiques, en s'appuyant, autant que possible, sur des lieux existants (prestataires touristiques et/ou producteurs agricoles) mettant déjà en avant la biodiversité, ou souhaitant développer leur activité en se tournant vers cette thématique, mais également sur des parties de boucles des PLR existants. L'objectif est de créer 2 ou 3 parcours de découverte, pédestres, équestres, VTT ou cyclotouristiques (avec ou sans assistance électrique), pour renforcer l'offre existante et mettre en scène le patrimoine naturel, à destination des touristes, excursionnistes à la journée mais également habitants du territoire. La mise en valeur touristique étant déployée à l'échelle de 2 territoires (Nord Est Béarn et Luys en Béarn) par le Syndicat mixte du tourisme du Nord Béarn, le préalable à l'action sera de définir à quelle échelle la plus pertinente elle doit être réalisée. En effet, la valorisation touristique s'appuie sur des ressources naturelles, patrimoniales et sur des sites d'accueil (tels que Châteaux, parcs et jardins, ...) qui dépassent les frontières des Communautés de communes. Une discussion devra avoir lieu entre les 2 Communautés de communes et le Syndicat du tourisme. Sur le territoire choisi, il s'agira ensuite de réaliser un état des lieux des sites naturels et corridors écologiques à valoriser, des parties de PLR intéressantes, des lieux touristiques développant (ou souhaitant développer) des initiatives en faveur de la biodiversité, des fermes mettant en oeuvre des pratiques respectueuses de l'environnement, ... Ce travail peut être réalisé par un stagiaire, en s'appuyant sur les données des services environnement et tourisme de la CCNEB (et de la Communauté de communes des Luys en Béarn CCLB le cas échéant) et du Syndicat mixte du Tourisme en Nord Béarn. Un groupe de travail sera constitué, rassemblant les différents acteurs impliqués (CCNEB, CCLB, Syndicat mixte du Tourisme en Nord Béarn, communes, prestataires touristiques, gestionnaires de sites naturels, syndicats de rivière, associations ou clubs d'utilisateurs ...). Ce groupe de travail sera chargé de réfléchir et proposer des boucles, avec des points d'intérêt à valoriser, pour plusieurs modes de déplacement. Ces parcours devront être répartis sur le territoire et permettre de lire différents paysages, en suivant différents types de corridors écologiques. Le stagiaire sera chargé de définir précisément les tracés, de vérifier les accès, les autorisations de passage, etc. Il proposera au groupe de travail une ébauche d'interprétation des parcours, en définissant des lieux de sensibilisation, des supports et des contenus. Une attention particulière sera apportée au type de supports pour qu'ils s'intègrent au mieux au paysage. Les tracés prendront en compte les particularités de certaines espèces et/ou habitats vis-à-vis de la fréquentation. La sensibilisation à la lecture des enjeux de la biodiversité passera également par le respect de certaines règles et précautions par les usagers et l'adoption de comportements adaptés pour limiter les impacts de la fréquentation sur les milieux naturels. Il pourrait également être intéressant de travailler sur des parcours adaptés pour des personnes porteuses de handicaps.

La phase de conception et d'édition des supports sera confiée à un prestataire extérieur. L'intégration de ces nouveaux parcours aux Plans Locaux de Randonnées et leur diffusion seront réalisées par les acteurs du tourisme, via les différents supports dédiés. Si besoin, des chemins seront ouverts et/ou entretenus, et des aménagements réalisés pour les accès aux parcours (passerelles, garde-corps, installation de poubelles, etc.). Un balisage et une signalisation viendront compléter les aménagements. En fonction des parcours choisis, et de la faisabilité immédiate ou à moyen terme de leur aménagement/valorisation, il pourra être nécessaire d'échelonner cette action, avec la mise en place d'un parcours éco-touristique par an. Une évaluation de la fréquentation sera réalisée annuellement et un réajustement des tracés pourra être réalisé. L'entretien des supports de sensibilisation, ainsi que celui des sentiers (si de nouveaux tracés sont ouverts), seront réalisés selon les mêmes modalités que pour les chemins existants aujourd'hui dans les PLR.

Objectifs de l'action : Valoriser les sites naturels, et la biodiversité ordinaire et extraordinaire / Sensibiliser à la lecture des paysages, à la compréhension de leur évolution / Mettre en réseau les lieux et sites touristiques et susciter leur engagement dans la préservation de la biodiversité / Mettre en scène la dynamique du territoire autour des enjeux liés à la biodiversité

Cette action est complémentaire aux actions :

- ✓ Action n°2 : Renforcement de l'offre d'animations et d'évènements grand public pour la découverte et la valorisation du patrimoine naturel de la CCNEB
- ✓ Action n°4 Axe 2 : Accompagnement d'un groupe pilote d'agriculteurs vers un changement de pratiques favorables à la biodiversité

Commune(s) concernée(s)	73 communes soit la totalité du territoire (voire communes de la CCLB)
Surface ou linéaire approximatif	A définir en fonction des parcours choisis
Maîtrise foncière de l'espace	Conventions de passage sur les chemins et/ou terrains privés le cas échéant
Pression(s) et menace(s) recensée(s)	Difficultés d'accès de certains sites / Refus de passage par les propriétaires privés le cas échéant / Dangerosité de certains axes routiers à franchir ou longer / Gestion de la fréquentation sur des sites naturels / Intérêts du parcours reposant en partie sur des acteurs pouvant ne pas être disponibles à certains moments (exemple agriculteurs pour la visite d'une ferme) / Absence d'entreprises de location de vélos tous âges (électriques ou non)
Facteur(s) de réussite	Mise en réseau et coordination des différents acteurs / Echelle d'intervention pertinente pour la valorisation touristique / Mobilisation de sites touristiques / Parcours mettant en valeur des milieux naturels et paysages variés et représentatifs du territoire / Mise en avant du lien entre milieux naturels, corridors écologiques et productions locales / Supports d'interprétation intégrés au paysage / Facilité d'accès pour différentes classes d'usagers (familles, sportifs, promeneurs, ...) / Longueur et contenu des tracés attractifs / Aménagements et supports adaptés / Entretien et balisage réguliers / Bonne diffusion des parcours / Obtention de financements

MISE EN ŒUVRE

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	Recrutement d'un stagiaire encadré par la CCNEB, la CCLB (ou par les deux collectivités) ou le Syndicat mixte du tourisme du Nord Béarn / Constitution d'un groupe de travail permettant de rassembler les différents acteurs touristiques et gestionnaires de milieux naturels / Etat des lieux le plus complet possible pour mettre en valeur l'existant mais également anticiper des dynamiques d'engagement vers des projets en faveur de la biodiversité / Vérification du statut juridique des chemins / Inscription des nouveaux parcours dans les PLR existants / Partenariats avec prestataires touristiques pour locations de VTT ou vélos électriques / Recrutement d'un (ou plusieurs) prestataire(s) pour la conception des supports sur sites, la conception et l'édition des topo-guides ou de cartes touristiques, l'installation de petits aménagements pour la sécurité des usagers, etc. / Mise à jour progressive des fiches et topoguides des PLR avec les éléments liés au patrimoine naturel / Définition de supports d'interprétation et de sensibilisation s'intégrant dans le paysage pour éviter le "tout panneau", en s'appuyant par exemple sur des approches sensorielles / Mobilisation des associations ou clubs d'usagers pour diffuser les parcours
Porteur(s) de projet potentiel(s)	CCNEB / CCLB / Co-portage par les deux intercommunalités / Syndicat mixte du tourisme du Nord Béarn
Principaux partenaires identifiés	Syndicat du tourisme du Nord Béarn / Communes / Sites touristiques / Producteurs locaux / Associations ou clubs d'usagers (randonnées, VTT...) / Gestionnaires d'espaces naturels / Syndicats de rivière
Public visé	Touristes / Excursionnistes / Habitants / Professionnels (agriculteurs, apiculteurs ...)
Financeurs mobilisables	Départemental des Pyrénées-Atlantiques, Europe, Région Nouvelle-Aquitaine
Estimation du coût	Coût stagiaire 4000 € pour 6 mois + coût prestations conception/édition/installation supports + ouverture chemins ou entretien: 10 000 € HT par parcours
Calendrier	Action à mettre en œuvre à partir de 2023

2023

2024

2025

Sollicitation de la CCLB et du Syndicat du tourisme du Nord Béarn pour définir l'échelle de l'action
Recrutement d'un stagiaire : état des lieux et proposition de tracés

Finalisation des tracés (aspect juridique)
Recrutement d'un prestataire pour la conception des supports
Editions, installations des supports et aménagements, balisage et diffusion

Evaluation de la fréquentation et ajustement des parcours le cas échéant



SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation

Nombre de parcours créés / Types d'usagers ciblés / Nombre d'aménagements, supports installés / Nombre de topo-guides édités / Nombre de partenaires associés / Evaluation de la fréquentation

Gain annuels énergétique :

__ GWh/an en __

Production énergie renouvelable annuelle :

Gain annuel Gaz à effet de serre :

__ kteqCO2/an en __

Gain qualité de l'air :

__ T/an en __ (tous polluants)

AXE STRATEGIQUE	<i>Valoriser les connaissances, communiquer et sensibiliser les acteurs pour un territoire à haute valeur environnementale</i>			
THEMATIQUE(S)	 Biodiversité  GEMAPI	 Forêt  Agriculture	 Santé  Résidentiel	
TYPE ACTION	<input type="checkbox"/> Préserver	<input type="checkbox"/> Gérer	<input checked="" type="checkbox"/> Communiquer	<input checked="" type="checkbox"/> Aménager
OBJECTIF EN LIEN AVEC LE PCAET	<input type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique	<input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Développement des ENR	<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique	
OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL	Partager auprès de tous une ambition en matière de transition énergétique et écologique			
PRIORITE	<input checked="" type="checkbox"/> Haute	<input type="checkbox"/> Modérée	<input type="checkbox"/> Faible	
ETAT DE L'ACTION	<input type="checkbox"/> Existante	<input type="checkbox"/> A poursuivre	<input checked="" type="checkbox"/> A développer	<input type="checkbox"/> A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	<input type="checkbox"/> Immédiatement (N à N+2)	<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (N+3 à N+5)	<input type="checkbox"/> Moyen terme (N+6 à N+10)	<input type="checkbox"/> Long terme (N+10 à plus)

 **DESCRIPTION**

Description et objectif de l'action :

Les jardins des particuliers, notamment dans les zones pavillonnaires, sont souvent gérés par des tontes rases et répétées, en lien avec des habitudes d'entretien et des motifs d'esthétique (notion de 'propre'). Or, ces modes de gestion peuvent s'avérer néfastes pour la biodiversité, en laissant peu de place aux espèces sauvages, végétales et animales. Par ailleurs, lorsque les limites des parcelles privées sont matérialisées par des clôtures murées ou grillagées, elles peuvent créer des entraves pour la circulation de certaines espèces. A l'inverse, à condition d'adapter leur gestion, tous ces petits espaces privés morcelés peuvent être de véritables refuges pour la biodiversité, notamment en contexte agricole intensif, et constituer une trame verte et des corridors écologiques pour de nombreuses espèces, et en particulier les pollinisateurs. Afin de sensibiliser les habitants à cet enjeu crucial, il est proposé de les rendre acteurs de la préservation ou de la restauration de cette trame "jardins", à travers plusieurs démarches participatives. Il existe notamment diverses opérations portées par le réseau des CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) et relayées par le CPIE Béarn.

L'opération "Un carré pour la biodiversité" invite toute personne ou toute organisation (collectivité, entreprise, école, collectif de citoyens...) à préserver un espace de nature, sans intervenir dans son entretien, pour observer les espèces qui s'y développent ou y transitent. L'« Observatoire Local de la Biodiversité » en Béarn vise à travailler sur l'accueil de la biodiversité dans les jardins individuels, grâce à l'installation de petits aménagements (abris, nichoirs, tas de pierres, ...) et leur suivi par le recours aux sciences participatives. Certains programmes de sciences participatives sont dédiés spécifiquement aux jardins, tels que "L'opération Papillons" ou "L'observatoire des bourdons" (portés par Noé et le Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN)) ou encore le programme "Oiseaux des jardins" (porté par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) et le MNHN).

Afin de mobiliser les citoyens à l'engagement dans ces démarches, une dynamique doit être impulsée sur le territoire par les différents acteurs concernés, coordonnés par la CCNEB, via l'élaboration, l'organisation et l'animation d'un programme de sensibilisation dédié à la biodiversité au jardin. La diffusion d'une telle opération peut être réalisée via différents médias et/ou évènements (conférences, projections de films, visite d'un jardin, spectacle, ...) afin de mobiliser les habitants. Le lancement d'un "Défi biodiversité" peut être également un levier pour favoriser l'investissement des particuliers sur une courte période, avec un accompagnement par des associations d'éducation à l'environnement ou naturalistes (exemple sur le territoire de l'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées, l'association Ecocène organise un "Défi biodiversité" impliquant une trentaine de foyers). Par ailleurs, des ateliers concrets peuvent être organisés sur différentes thématiques (zéro pesticide, gestion déchets verts, fabrication nichoirs, accueil des pollinisateurs, ...) en partenariat avec diverses associations ou organismes compétents (Valor Béarn, Articulture, Abeilles et territoire, ...). Des animations spécifiques peuvent également être organisées et valorisées dans le cadre de journées nationales telles que les "Rendez-vous aux jardins" en juin ou le week-end national "Bienvenue dans mon jardin naturel" porté par le réseau des CPIE, et qui permet d'ouvrir les jardins amateurs au public, afin de partager les expériences, échanger sur les techniques, etc. Ces différentes opérations pourraient à terme valoriser les engagements des habitants du territoire, et renforcer la dynamique. Toutes ces initiatives sont à organiser avec les acteurs de l'éducation à l'environnement, mais également avec les associations locales et les communes qui peuvent servir de relais et de moteur (en particulier, les communes engagées dans des démarches de gestion différenciée de leurs espaces verts, qui pourront servir d'exemples et de retours d'expériences à confronter aux initiatives des citoyens). Un prestataire recruté par la CCNEB sera chargé d'élaborer et d'animer le programme de mobilisation des citoyens, et assurera également l'accompagnement des particuliers dans leur engagement. Enfin, afin de toucher un public plus large, il est proposé de mettre à disposition de chaque citoyen, lors des demandes de permis de construire, un cahier de prescriptions favorables à la biodiversité. Ce document, adossé au PLUi, déclinera les différents aspects de la biodiversité (haies, circulation des espèces, petits aménagements favorables, espaces réservés à la biodiversité, alternatives aux espèces exotiques envahissantes, gestion des pelouses, gestion des déchets verts, ...) sous forme de conseils, préconisations ou astuces, pour l'entretien des jardins individuels.

Cet outil de sensibilisation se devra d'être clair et illustré, facilement compréhensible, et proposant des aménagements ou modes de gestion simples et reproductibles. Il devra venir en complément des prescriptions réglementaires liées au PLUi (cf. action n°1 Axe 2) ; la réflexion autour de ce document pourra amener à traduire des préconisations en règles imposées dans le règlement du PLUi. L'élaboration de ce document pourra faire l'objet d'un stage, et sera réalisée avec les services environnement et urbanisme de la CCNEB. Les partenaires associatifs et institutionnels pourront être sollicités pour relecture. Après validation par les services, il sera mis en page et diffusé en format numérique aux différents organismes en charge de l'instruction des demandes d'autorisation de construire (Service d'Urbanisme intercommunal, Agence Publique de Gestion Locale, Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Val d'Adour, ou Direction Départementale des Territoires) ainsi qu'aux communes du territoire. Ces différents acteurs seront chargés de transmettre le document aux pétitionnaires au fur et à mesure des demandes de permis de construire. L'opération de mobilisation des habitants pour des jardins plus favorables à la biodiversité sera évaluée 2 ans après son lancement et réajustée au besoin. Une attention particulière sera portée à l'approche géographique des réalisations, pour évaluer si l'opération a bien un effet de trame. L'opération pourra être renouvelée sous la même forme ou sous une forme différente, avec des temps forts de mise en commun des expériences et des connaissances accumulées sur le territoire.

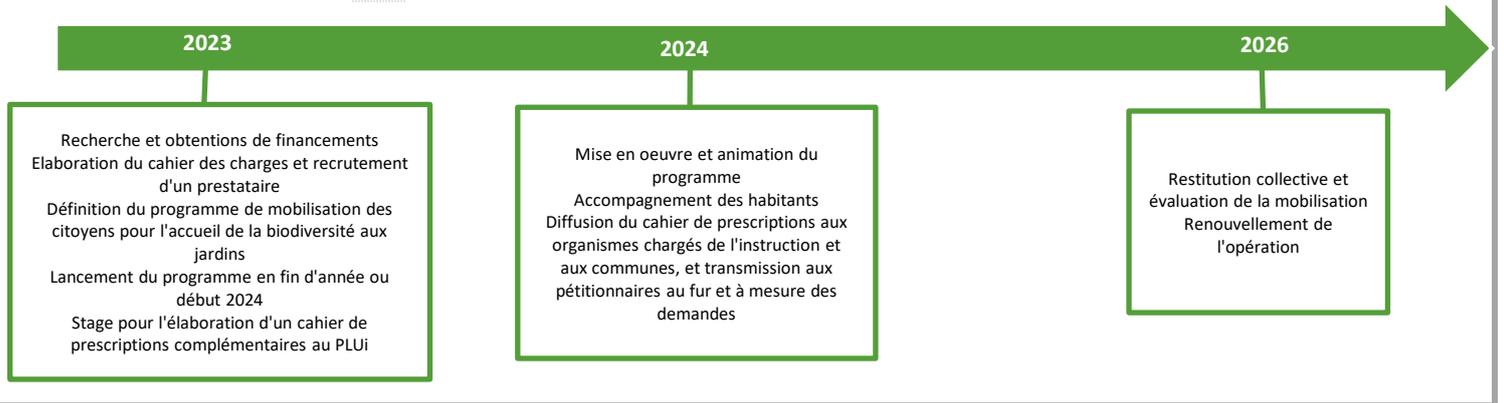
Objectifs de l'action : Mobilisation citoyenne pour la préservation de la biodiversité / Compréhension des enjeux liés à la biodiversité / Mobilisation des sciences participatives / Rapprochement entre sciences et citoyens / Reconnexion à la nature / Changement de regard sur la notion de "propre" / Préservation et restauration d'habitats favorables aux espèces / Contribution à la Trame verte et bleue du territoire

Cette action est complémentaire aux actions :

- ✓ Action 1 Axe 1 : *Création d'une application mobile et participative pour le recensement et la cartographie des espèces exotiques envahissantes*
- ✓ Action 1 Axe 2 : *Intégration d'un COB sectorisé dans le futur document d'urbanisme intercommunal pour la prise en compte du patrimoine naturel*
- ✓ Action 6 Axe 2 : *Elaboration d'un plan de gestion et de végétalisation des espaces verts sur des parcelles tests de communes volontaires appartenant à la CCNEB*
- ✓ Action 2 : *Renforcement de l'offre d'animations et d'évènements grand public pour la découverte et la valorisation du patrimoine naturel de la CCNEB*

Commune(s) concernée(s)	73 communes soit la totalité du territoire
Surface ou linéaire approximatif	Surfaces des jardins des particuliers concernés
Maîtrise foncière de l'espace	Non
Pression(s) et menace(s) recensée(s)	Désintérêt des particuliers pour la thématique / Difficulté de changer des modes de gestion appliqués pendant de nombreuses années / Notion de "propre" difficile à faire évoluer / Temps non disponible pour un engagement dans une démarche participative / Risque de ciblage de particuliers déjà sensibilisés / Risques de désengagement des habitants dans le temps
Facteur(s) de réussite	Appropriation par les habitants de la démarche / Reconnexion à la nature et émerveillement / Accompagnement adapté aux besoins / Aménagements ou actions à réaliser faciles à mettre en place / Accompagnement pour s'investir dans les sciences participatives et suivi dans le temps / Facilité d'accès et temps limité d'investissement dans les sciences participatives / Diffusion efficace du programme pour toucher un public large / Synergie avec d'autres opérations similaires menées par les communes / Obtention de financements

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	Définition de pistes pour un programme de sensibilisation centré sur la thématique de la biodiversité aux jardins / Recrutement d'un prestataire chargé d'élaborer, d'organiser et d'animer le programme / Mobilisation des associations locales et des élus communaux / Appui du réseau des CPIE et des opérations existantes / Diffusion sur divers médias pour toucher un maximum d'habitants (journaux, gazettes communales ou intercommunales, réseaux sociaux, ...) / Organisation d'évènements pour lancer la dynamique : conférences avec naturalistes, experts, universitaires ..., projection de films, visite d'un jardin accueillant la biodiversité, spectacles, ... / Systèmes d'inscriptions et/ou d'engagements des particuliers dans les démarches / Accompagnement des habitants pour la prise en main des protocoles de sciences participatives et pour le suivi (organisation d'inventaires collectifs par exemple) / Mise en commun et confrontation des observations (base de données, soirées de restitution, ...) / Organisation et animation d'ateliers collectifs pour la réalisation d'aménagements favorables à la biodiversité ou la gestion des pelouses et déchets verts / Mobilisation des citoyens engagés pour valoriser leurs expériences via des évènements particuliers (ex "Mon jardin au naturel") / Communication dans différents supports / Rédaction d'un cahier de prescriptions complémentaires au PLUi / Compilation de conseils d'aménagement et de gestion des jardins, faciles à suivre et peu coûteux à mettre en place / Mise en évidence des potentielles économies d'énergie, de ressource en eau, de temps en mettant en oeuvre des pratiques d'entretien des jardins favorables à la biodiversité / Cahier des prescriptions rédigé par un stagiaire / Mise à disposition des communes et des organismes en charge de l'instruction des demandes de permis / Evaluation des effets de la mobilisation des habitants (secteurs géographiques concernés, effet de trame, données sur les espèces récoltées, ...)
Porteur(s) de projet potentiel(s)	CCNEB
Principaux partenaires identifiés	CPIE Béarn / Ecocène / Articulture / Castin Nature / Abeilles et territoire / Valor Béarn / Naturalistes / Gestionnaires d'espaces naturels / Communes / Office Français de la Biodiversité (OFB) / Compagnies de spectacle vivant telles que le Lombric fourchu
Public visé	Habitants (propriétaires ou locataires) / Collectifs d'habitants
Financeurs mobilisables	Région Nouvelle-Aquitaine / Europe
Estimation du coût	10 jours CCNEB pour l'élaboration d'un cahier des charges pour le recrutement d'un prestataire + prestation (élaboration et animation du programme de mobilisation des habitants, coordination des acteurs, accompagnement des citoyens, évaluation) : 20 000 € TTC pour 2 ans + coût stagiaire (cahier des prescriptions) 4 000 € pour 6 mois
Calendrier	Action à mettre en place à partir de 2023



 SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	Nombre d'habitants engagés dans des démarches participatives / Nombre et type de données collectées / Nombre d'évènements organisés et nombre de participants / Evaluation de la répartition géographique des particuliers engagés sur le territoire / Nombre de partenaires impliqués
Gain annuels énergétique : __ GWh/an en __	Production énergie renouvelable annuelle :
Gain annuel Gaz à effet de serre : __ kteqCO2/an en __	Gain qualité de l'air : __ T/an en __ (tous polluants)

FICHE ACTION N°5

CREATION D'UNE SERIE DE VIDEOS PERMETTANT LA VALORISATION DES BONNES PRATIQUES DE LA COLLECTIVITE ET DES ACTEURS DU TERRITOIRE AUPRES D'UN LARGE PUBLIC

AXE STRATEGIQUE	<i>Valoriser les connaissances, communiquer et sensibiliser les acteurs pour un territoire à haute valeur environnementale</i>			
THEMATIQUE(S)	 Biodiversité  GEMAPI	 Forêt  Agriculture	 Santé  Résidentiel	
TYPE ACTION	<input type="checkbox"/> Préserver	<input type="checkbox"/> Gérer	<input checked="" type="checkbox"/> Communiquer	<input type="checkbox"/> Aménager
OBJECTIF EN LIEN AVEC LE PCAET	<input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES		<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air	<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété énergétique
	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique		<input checked="" type="checkbox"/> Développement des ENR	
OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL	Promouvoir le territoire et ses actions auprès de la population			
PRIORITE	<input checked="" type="checkbox"/> Haute	<input type="checkbox"/> Modérée	<input type="checkbox"/> Faible	
ETAT DE L'ACTION	<input type="checkbox"/> Existante	<input type="checkbox"/> A poursuivre	<input type="checkbox"/> A développer	<input checked="" type="checkbox"/> A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	<input type="checkbox"/> Immédiatement (N à N+2)	<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (N+3 à N+5)	<input type="checkbox"/> Moyen terme (N+6 à N+10)	<input type="checkbox"/> Long terme (N+10 à plus)

 DESCRIPTION

Description et objectif de l'action :

La Communauté de Communes du Nord Est Béarn a déjà été identifiée comme un territoire porteur et exemplaire en matière de préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel. De nombreuses actions ont été réalisées, sont en cours, ou vont être mises en oeuvre suite à l'élaboration du plan d'actions de la stratégie Territoire Vert et Bleu de la collectivité. Or, ces actions méritent une valorisation tant pour leur participation à la préservation naturelle et à l'adaptation au changement climatique, que pour l'engagement de la collectivité et des acteurs qui les ont réalisées/les réaliseront. Les valoriser et communiquer dessus permet également de sensibiliser le grand public aux défis environnementaux locaux, et plus généralement, aux défis engendrés par les effets du changement climatique pour les territoires. De ce fait, l'outil vidéo semble le plus adapté pour à la fois valoriser les exemples de bonnes pratiques, et sensibiliser un large public aux enjeux environnementaux. Le but étant de valoriser différentes actions, une série de vidéos courtes est privilégiée à un long film. Elles sortiront environ tous les trois mois minimum. Ces vidéos traiteront chacune d'un sujet précis et d'une action concrète ayant été mise en place par la collectivité et/ou sur le territoire. Suite à leur réalisation, elles seront diffusées largement via les différents outils numériques et autres moyens de communication à disposition de la collectivité. Un suivi et une évaluation seront régulièrement réalisés pour améliorer cette action. Différentes étapes sont nécessaires à la réalisation de ces vidéos :

1) La réflexion par la collectivité sur le format, la trame et le contenu de chaque vidéo

Le format doit être court (pas plus de deux minutes) et la trame peut être identique pour toutes les vidéos, seul le contenu évolue. La collectivité choisit un titre court et percutant (ex : "La minute des bonnes pratiques locales"), auquel est associé un court générique afin d'identifier clairement la série de vidéos des autres vidéos ou clips de communication de la CCNEB (ex : identification d'un jingle et d'un logo). La trame des vidéos est constituée de trois phases : **projet, méthode, résultat**. Ce fil rouge peut éventuellement faire l'objet de questions en guise de transition entre chaque phase (ex : "A quelle problématique environnementale fait face le territoire ? / Quelle solution est mise en oeuvre ? / Quels sont les résultats du projet ?"). **Projet** : présentation rapide orale et filmée (vidéo ou photos) de la problématique environnementale et de la solution apportée par la collectivité et/ou par l'exemple du projet local ; **Méthode** : approfondissement de l'explication de la solution : entretien filmé avec un ou plusieurs membres de la collectivité ou acteurs du projet + images (filmées ou photos) du projet avant et après sa réalisation avec la visite filmée éventuelle du projet terminé. **Résultat** : présentation des résultats du projet : explication orale des bienfaits de ce genre de pratiques pour l'environnement, pour l'humain, et/ou pour le territoire (possibilité d'ajouter un entretien ultra court question-réponse d'un habitant/acteur/élu qui a constaté ou qui bénéficie des bienfaits du projet). Chaque vidéo se clôture par le générique de fin (jingle et logo comme au début). Le contenu : le travail amont au tournage de la vidéo est conséquent et est une condition à la facilitation du reste de la mise en oeuvre de l'action. quels éléments du projet sont à choisir pour les filmer/les prendre en photo/rechercher des photos avant le projet et après le projet ; dans quels endroits seront filmés les personnes qui expliqueront le projet, sous quel angle, à quel moment de la journée, ... La collectivité rédige tout le contenu par écrit dans une feuille de route (recto-verso) et l'enverra en temps voulu au prestataire sélectionné pour la réalisation de la vidéo.

2) Le choix des sujets à traiter dans les vidéos

Ces vidéos traitent de sujets variés et valorisent des exemples locaux de bonnes pratiques réalisées par la collectivité ou par d'autres acteurs du territoire (ex : changements de pratiques en agriculture, plantations de haies, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, protection de zones humides et renaturation de cours d'eau, désimperméabilisation et végétalisation, entretien et petits aménagements aux jardins favorables à la biodiversité ...). La collectivité veille donc à choisir conjointement pour chaque vidéo : la thématique à traiter et l'exemple local à valoriser. Pour la première saison de la diffusion de cette série, la collectivité peut choisir 4 à 5 vidéos à diffuser tous les trois mois. Quatre à cinq thématiques et exemples de projets sont donc à sélectionner. La collectivité pourra démarrer avec les projets déjà mis en oeuvre et alimentera la série de vidéos au fur et à mesure de la réalisation de nouveaux projets.

3) Le recrutement d'un prestataire vidéo et l'organisation de la journée de tournage

La collectivité se charge de recruter un prestataire pour la réalisation de la vidéo. Un cahier des charges doit donc être élaboré pour le recrutement. Ce recrutement se fera via une passation de marché public. Une fois le prestataire sélectionné, la collectivité doit lui envoyer la feuille de route de chaque vidéo. Plus la feuille de route est précise, plus le prestataire sera efficace lors de la demi-journée de tournage. Il doit donc savoir à l'avance ce qu'il aura à filmer, à quel endroit et à quel moment, le jour du déplacement sur le terrain. Des échanges sont donc à envisager entre la collectivité et le prestataire pour le cadrage amont. Parallèlement, la collectivité convient d'une date où les personnes qui expliqueront le projet et le prestataire sont disponibles en même temps, afin de réaliser le tournage et les différents entretiens. Plus le contenu de chaque vidéo est bien ficelé, plus rapide et simple sera la journée du tournage et le montage de la vidéo par le prestataire. La collectivité doit donc anticiper tout le contenu de la vidéo : quels membres de la collectivité ou quels acteurs vont intervenir pour expliquer le projet ; quelles images du territoire sont à filmer ; Elle organise tout le déroulement de cette journée : prise de rendez-vous avec les participants, envoi des feuilles de route, et transfert d'informations pour le déroulement de la journée à tous les acteurs concernés.

4) Le suivi de la réalisation de la vidéo

La collectivité est présente lors du tournage de la vidéo afin de s'assurer que la feuille de route est bien respectée par tous les participants. Une fois le tournage réalisé, des échanges avec le prestataire pourront se faire régulièrement afin d'améliorer les propositions de rendu de la vidéo.

5) La diffusion de la vidéo

Une fois la vidéo terminée, la collectivité se charge de sa diffusion. Elle diffuse la vidéo via les canaux classiques de communication de la collectivité : page facebook, site internet, réseaux sociaux, ... Aussi, la collectivité peut également proposer à différents organismes locaux de diffuser les vidéos : dans les offices de tourisme ou les bibliothèques par exemple. Elle se charge de créer des QR code/liens renvoyant aux vidéos afin de pouvoir les insérer dans les signatures de mail, ou dans les revues papier et supports de communication (newsletter, journaux locaux, prospectus, panneaux de sensibilisation ...). Elle peut également faire appel à ses partenaires pour leur demander de diffuser à leur tour ces vidéos via leur propre réseau. A la sortie d'une vidéo, la collectivité peut aussi décider de la diffuser au début du prochain conseil communautaire. La collectivité se charge également du suivi et de l'évaluation de l'action afin d'améliorer le contenu, la réalisation, et la diffusion des prochaines vidéos.

Objectifs de l'action : Communiquer sur les actions réalisées sur le territoire de la CCNEB / Valoriser des projets locaux et leurs acteurs / Sensibiliser le grand public aux problématiques environnementales locales et générales / Faire mieux connaître le territoire et les enjeux auxquels il fait face

Cette action est complémentaire aux actions :

✓ Toutes les actions des Axes 1, 2 et 3 (N°1 à 5) :

Cette action permet de valoriser toutes les actions mises en place sur le territoire. Elle peut donc être complémentaire à toutes les autres actions des trois axes.

✓ Action N°6 Axe 3 :

Création d'une maquette numérique pour la réalisation et l'impression de panneaux itinérants d'information et de sensibilisation sur les projets réalisés dans et/ou par la collectivité

Commune(s) concernée(s)	Ensemble du territoire soit 73 communes (cela dépendra des actions valorisées à travers les vidéos)
Surface ou linéaire approximatif	Sans objet
Maîtrise foncière de l'espace	Non, mais prévoir, si besoin, un accord préalable avec les propriétaires des parcelles des projets qui feront l'objet de la journée ou demi-journée de tournage
Pression(s) et menace(s) recensée(s)	Longueur de la vidéo / Multiplication des informations qui pourrait brouiller le message / Manque d'images évocatrices ou illustratrices / Manque de témoignages concrets / Manque de coordination entre le chargé de mission CCNEB, le chargé de communication CCNEB, et le prestataire / Coût de la prestation vidéo

Facteur(s) de réussite

Format court de vidéo, grande place laissée à l'image / Choix d'un langage clair et non technique que tout le monde peut comprendre / Choix d'exemples locaux, concrets / Utilisation d'outils (photos/témoignages) permettant de voir les progressions concrètes des travaux pour le projet valorisé dans la vidéo (avant/après) / Explication des bienfaits pour l'individu (et pas que pour le territoire et l'environnement) de l'exemple choisi dans chaque vidéo, afin que le public puisse vraiment s'approprier le sujet et le comprendre pleinement / Bonne coordination entre chargé de mission CCNEB, chargé de communication CCNEB, et prestataire / Financement d'un prestataire extérieur pour la réalisation de la vidéo / Diffusion large de la vidéo par les différents outils à disposition

MISE EN ŒUVRE

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre

En interne CCNEB : Réflexions et choix des sujets à évoquer dans les différentes vidéos / Elaboration de la trame pour la série des vidéos / Anticipation et réalisation du calendrier de diffusion des vidéos chaque année / Ecriture du scénario de chaque vidéo avec une importance portée au choix des mots utilisés pour décrire les exemples choisis / Réflexion sur les plans à tourner, les endroits à filmer, les images à montrer des projets choisis / Choix des acteurs à contacter pour les témoignages des vidéos / Anticipation et recherche d'une date commune aux acteurs, au prestataire vidéo, et à la collectivité pour le tournage de la vidéo / Présence lors du tournage de la vidéo / Suivi avec le prestataire / Recherche éventuelle d'exemples concrets extérieurs au territoire pour illustrer le sujet évoqué dans la vidéo / Diffusion de la vidéo via les moyens de communication internes / Suivi et évaluation de l'action (voir indicateurs de suivi)

Prestation extérieure : réalisation de la vidéo : échanges amont avec la collectivité pour comprendre le but de la série vidéo, la trame à respecter, le contenu de la prochaine vidéo à tourner, et pour déterminer le programme de la journée de tournage / Tournage du film et/ou de la prise de photos lors d'une journée ou demi-journée / Montage de la vidéo avec échanges réguliers avec la collectivité pour les validations du contenu et de la forme / Livraison de la vidéo à la collectivité

Porteur(s) de projet potentiel(s)

Communauté de Communes du Nord Est Béarn pour la réflexion du contenu des vidéos, et pour la coordination générale de l'action. Prestataire extérieur pour la mise en œuvre de l'action : tournage de la vidéo/prise de photos, montage vidéo, livrable

Principaux partenaires identifiés

Les partenaires dépendront du sujet de chaque vidéo. Néanmoins, pour chaque vidéo seront partenaires les communes concernées par l'action valorisée / tous les acteurs ayant réalisés l'action ou ayant participé à son élaboration et sa mise en œuvre : privés / associations / professionnels / élus / services techniques / techniciens / scolaires ...

Public visé

Habitants / Scolaires / Professionnels / Associations / Usagers / Elus / Techniciens / Services techniques / Grand public extérieur au territoire

Financeurs mobilisables

Département Pyrénées-Atlantiques / Région Nouvelle-Aquitaine / Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) / Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine (ARS N-A) / Banque des Territoires / CDC Biodiversité / Office Français de la Biodiversité (OFB) / Fonds européens

Estimation du coût

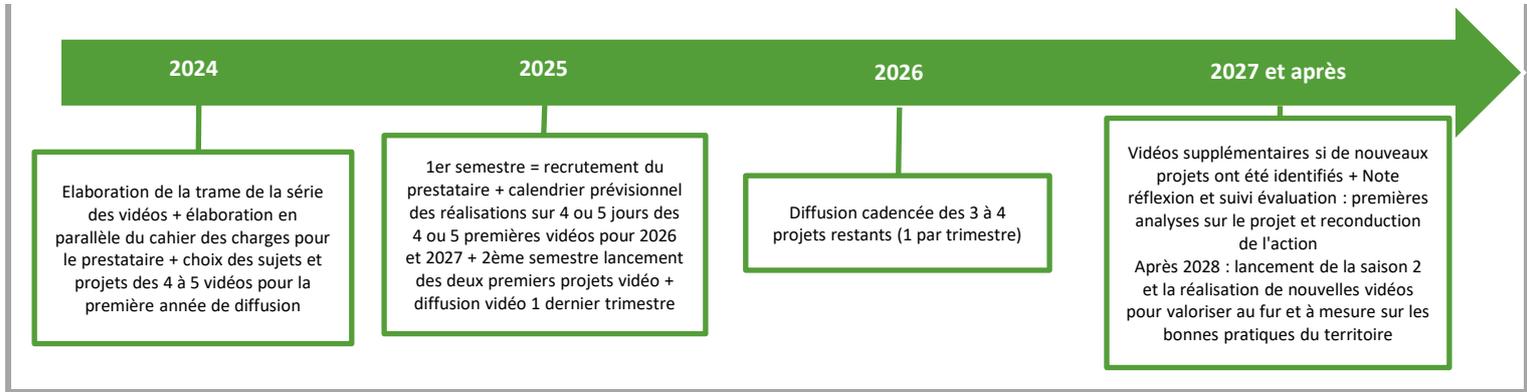
Possibilité de négocier un prix pour plusieurs vidéos avec le prestataire. Pour **une vidéo prévoir environ 850 euros HT** (1/2 journée de tournage, avec 1 unité de tournage (caméra 4k avec ralenti, stabilisateur, ...), 1 kit de prise son, 1 prompteur, le montage du film de 2 min, l'habillage, la musique, ...). Ce prix ne comprend pas tout le travail interne en amont sur le contenu de la vidéo (trame, choix du projet, écriture du scénario/des dialogues/des questions-réponses, choix des lieux des prises de vue, prise de rendez-vous avec les participants à la vidéo, ...).

Temps de chargé de mission CCNEB sur la pré-définition de chaque vidéo (trame, contenu + organisation tournage) : 25 jours pour chaque vidéo + temps de recrutement du prestataire à prévoir (entre 5 à 10 jours) + temps de déplacement pour chaque tournage à prévoir : 1/2 journée ou 1 jour / tournage.

Temps de chargé mission CCNEB suivi et évaluation de l'action : 5 jours / an

Calendrier

Action à démarrer à partir de 2024



 **SUIVI ET ÉVALUATION**

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	<p>Nombre de vidéos réalisées / Durée des vidéos / Nombre de jours de tournage passés / Nombre d'acteurs interrogés dans les vidéos / Nombre d'exemples locaux valorisés dans les vidéos / Nombre de plateformes de diffusion ou moyens de communication utilisés / Nombre d'entités diffusant la vidéo (office de tourisme, bibliothèques) / Nombre de visionnages de la vidéo / Retombées qualitatives pour le territoire (solicitation pour témoignage, retours d'expérience ...)</p>
<p>Gain annuels énergétique :</p> <p>__ GWh/an en __</p>	<p>Production énergie renouvelable annuelle :</p>
<p>Gain annuel Gaz à effet de serre :</p> <p>__ kteqCO2/an en __</p>	<p>Gain qualité de l'air :</p> <p>__ T/an en __ (tous polluants)</p>

AXE STRATEGIQUE
Valoriser les connaissances, communiquer et sensibiliser les acteurs pour un territoire à haute valeur environnementale
THEMATIQUE(S)

Biodiversité

Forêt

Santé

GEMAPI

Agriculture

Résidentiel
TYPE ACTION
 Préserver Gérer Communiquer Aménager

OBJECTIF EN LIEN AVEC LE PCAET
 Réduction des émissions de GES Qualité de l'air Sobriété énergétique
 Adaptation au changement climatique Développement des ENR

OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL

Promouvoir le territoire et ses actions auprès de la population

PRIORITE
 Haute **Modérée** **Faible**
ETAT DE L'ACTION
 Existante A poursuivre A développer A créer

DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE
 Immédiatement (N à N+2) Court terme (N+3 à N+5) Moyen terme (N+6 à N+10) Long terme (N+10 à plus)

DESCRIPTION
Description et objectif de l'action :

La Communauté de Communes du Nord Est Béarn a déjà été identifiée comme un territoire porteur et exemplaire en matière de préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel. De nombreuses actions ont été réalisées, sont en cours, ou vont être mises en oeuvre suite à l'élaboration du plan d'actions de la stratégie Territoire Vert et Bleu de la collectivité. Or, ces actions méritent une valorisation tant pour leur participation à la préservation naturelle et à l'adaptation au changement climatique, que pour l'engagement de la collectivité et des acteurs qui les ont réalisées/les réaliseront. Les valoriser et communiquer dessus permet également de sensibiliser le grand public aux défis environnementaux locaux, et plus généralement, aux défis engendrés par les effets du changement climatique pour les territoires. La réalisation de panneaux d'information et de sensibilisation permet de pouvoir valoriser ces actions. Afin de procéder à une diffusion large de l'information, ces panneaux sont "itinérants" : ils peuvent être déplacés d'un endroit à un autre en fonction des besoins d'information et de sensibilisation et des publics visés : écoles, usagers de bibliothèques, grand public, ... La réalisation d'une maquette numérique est donc le préalable à cette action. Cette maquette doit offrir à la fois une variété de formats pour les futurs supports des panneaux, tout en garantissant une trame spécifique et "dynamique" pour rendre le plus attractif possible le contenu de chaque panneau. Un suivi et une évaluation seront régulièrement réalisés pour améliorer cette action. Différentes étapes sont nécessaires à la réalisation de ces panneaux :

1) La réflexion par la collectivité sur la maquette à réaliser pour les futurs panneaux

La collectivité détermine un à trois formats de supports pour les futurs panneaux. En effet, en fonction des lieux d'exposition de ces panneaux, les supports peuvent varier (panneau à planter dans la terre au niveau d'un projet extérieur, panneau sur pieds à déplacer pour une exposition en intérieur, type Kakémonos, panneaux à déployer sur une table pour des échanges par exemple dans le cadre d'un atelier pédagogique, ...). La maquette contient donc une à trois versions de formats déterminés par la collectivité pour les futurs supports. Néanmoins, chaque version contient le même type de trame. La trame de la maquette doit être dynamique, lisible, compréhensible, pédagogique, et si possible interactive. Pour cela un plan est déterminé par la collectivité. Ce plan tourne autour de trois axes : présentation de la problématique environnementale et locale, description du projet local répondant à ce problème, et premiers résultats identifiés. Pour chaque axe, et en fonction du projet valorisé sur le panneau, la collectivité rédige chaque texte d'explication. Dans le cadre de la première année de réalisation de l'action, la collectivité peut déjà sélectionner cinq projets qui feront l'objet de ces panneaux. Pour la rédaction, elle doit utiliser un langage clair, sans trop de termes techniques, à la portée de tous et qui s'adapte à tout type de public.

En termes de rendu "dynamique", la collectivité doit prévoir d'illustrer le texte descriptif du panneau par une liste d'éléments illustratifs indispensables : photo ou croquis ou schéma de la problématique, carte de spatialisation du projet, photo du projet. A ces illustrations s'ajoute un élément "dynamique" ou interactif comme par exemple un jeu (QCM, devinette, rébus, ...). En fonction du choix du support, le jeu peut être différent : QCM pour les expositions en intérieur, devinette ou rébus pour celles en extérieur, et jeu plus élaboré (ex : petits chevaux/mots croisés) pour les supports à poser sur une table.

A cette feuille de route peut éventuellement être ajoutés des schémas identifiant l'emplacement type des différents éléments pour la maquette des trois types de supports. La réalisation de chaque nouveau panneau sera donc simplifiée grâce à la mise en oeuvre de cette maquette proposant trois modèles bien définis.

2) Le recrutement d'un prestataire pour la réalisation de la maquette et l'impression des panneaux

La collectivité se charge de recruter un prestataire via une passation de marché public. La mission du prestataire sera de réaliser la maquette numérique des trois types de supports en fonction de la feuille de route rédigée par la collectivité. Des échanges sont indispensables entre le prestataire et la collectivité avant la livraison finale de la maquette. Ensuite, le prestataire est chargé de la réalisation des cinq premiers panneaux. Il inclut le contenu pré-rédigé par la collectivité et les éléments illustratifs au type de support adéquat pour chacun des futurs panneaux. Une fois validé par la collectivité, le prestataire sera également chargé de l'impression des panneaux.

3) L'organisation de l'exposition des différents panneaux par la collectivité

En parallèle de la réalisation des panneaux, la collectivité se charge d'organiser les différentes expositions des cinq premiers panneaux. En fonction du support elle choisit le lieu d'implantation extérieure du panneau, ou bien le lieu d'exposition intérieure (office de tourisme, bibliothèque, ...), ou bien la structure qui souhaiterait faire de la pédagogie sur une thématique. La collectivité se met en relation avec une personne référente pour chaque exposition, et coordonne les aspects administratifs s'il faut signer des accords pour les expositions. Eventuellement à l'aide d'une personne et/ou d'un véhicule des services techniques, la collectivité viendra placer les panneaux sur chaque lieu d'exposition. Elle se chargera du programme d'itinérance de chaque panneau pour qu'ils puissent être exposés si possible à différents endroits du territoire afin de sensibiliser un maximum de public.

Objectifs de l'action : Communiquer sur les actions réalisées sur le territoire de la CCNEB / Informer et sensibiliser un maximum de public dans des lieux différents / Valoriser des projets locaux et leurs acteurs / Sensibiliser le grand public aux problématiques environnementales locales et générales / Faire mieux connaître le territoire et les enjeux auxquels il fait face / Mettre à disposition des outils de communication pour différents acteurs et structures du territoire

Cette action est complémentaire aux actions :

✓ Toutes les actions Axes 1, 2 et 3 (N°1 à 4) :

Cette action permet de valoriser toutes les actions mises en place sur le territoire. Elle peut donc être complémentaire à toutes les autres actions des trois axes.

✓ Action N°5 Axe 3 :

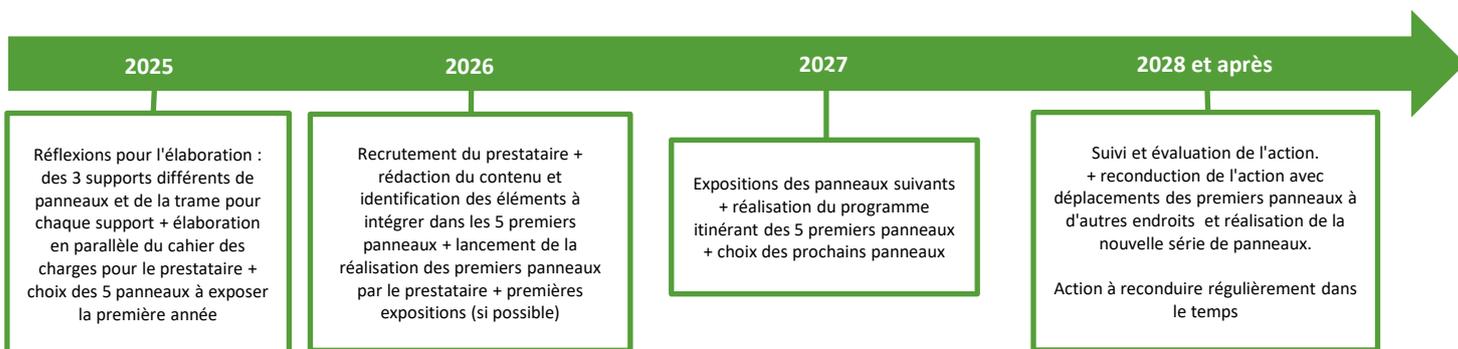
Création d'une série de vidéos permettant la valorisation des bonnes pratiques de la collectivité et des acteurs du territoire auprès d'un large public

Commune(s) concernée(s)	Ensemble du territoire soit 73 communes (cela dépendra des actions valorisées à travers les vidéos)
Surface ou linéaire approximatif	Sans objet
Maîtrise foncière de l'espace	Non, mais accord préalable à prévoir avec les propriétaires des structures ou parcelles sur lesquelles seront exposés ou installés les panneaux
Pression(s) et menace(s) recensée(s)	Longueur et multiplication de textes sur les panneaux / Format inadapté des panneaux pour les lieux d'exposition / Manque de lisibilité sur les panneaux imprimés / Manque d'images évocatrices ou illustratrices / Absence d'exemples locaux valorisés sur les panneaux / Refus des propriétaires ou structures à exposer les panneaux / Manque de coordination entre le chargé de mission CCNEB, le chargé de communication CCNEB et le prestataire / Coût de la prestation pour la réalisation de la maquette, la formalisation des panneaux, et les impressions
Facteur(s) de réussite	Différents formats de maquette pour un choix plus adapté d'impression en fonction des futurs lieux d'exposition des panneaux / Variété des éléments présents sur la maquette pour rendre le visuel plus attractif : choix d'images, de schémas et croquis en plus du texte / Choix d'un langage clair et non technique que tout le monde peut assimiler / Valorisation d'exemples locaux concrets déjà réalisés / Explication des bienfaits pour l'individu (et pas que pour le territoire et l'environnement) de l'exemple choisi dans chaque panneau afin que le public puisse vraiment s'approprier le sujet et le comprendre pleinement / Coordination assurée entre le chargé de mission CCNEB, la personne qui peut suivre l'action au service communication de la CCNEB, et le professionnel prestataire en charge de la réalisation de la maquette et des impressions / Financement d'un prestataire extérieur pour la réalisation de la maquette et les impressions / Obtention de financements / Exposition des panneaux imprimés dans des lieux accueillant du public pour une diffusion large de l'information



MISE EN ŒUVRE

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	<p>En interne CCNEB : Réflexions et choix des sujets à évoquer dans les cinq premiers panneaux à imprimer / Réflexion sur les différents formats de supports à exposer et donc sur les variantes de panneaux à réaliser dans la maquette / Réflexion et élaboration de la trame mêlant contenu et forme pour la maquette / Eventuelle sollicitation d'acteurs du projet pour obtenir plus d'informations pour la rédaction des panneaux et pour les éléments d'illustration / Ecriture d'une feuille de route pour le prestataire qui précise le format et le contenu de la maquette pour les premiers panneaux à réaliser / Suivi de l'action avec ce prestataire / Sollicitation des acteurs et structures susceptibles de pouvoir exposer les panneaux / Création du programme d'itinérance de la première série de panneaux / Suivi et évaluation de l'action (voir indicateurs de suivi)</p> <p>Prestation extérieure : réalisation de la maquette avec les différents formats de panneaux envisagés / En fonction de la feuille de route transmise par la collectivité : mise en page des premiers panneaux à imprimer dans la maquette adéquate / Impressions des premiers panneaux</p>
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Communauté de Communes du Nord Est Béarn (réflexion du format des maquettes et de leur contenu + coordination générale de l'action) / Prestataire extérieur (réalisation des maquettes + impression des panneaux)
Principaux partenaires identifiés	Communes concernées par l'action valorisée sur le panneau / Acteurs ayant contribué à l'action valorisée sur le panneau (privés / associations / professionnels / élus / services techniques / techniciens / scolaires, ...) / Ecocène / Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement en Béarn (CPIE) / Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine (CEN-NA) / Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) / Association Santé Territoire
Public visé	Habitants / Scolaires / Professionnels / Associations / Usagers / Elus / Techniciens / Services techniques / Grand public extérieur au territoire
Financeurs mobilisables	Département Pyrénées-Atlantiques / Région Nouvelle-Aquitaine / AEAG / Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine (ARS N-A) / Banque des Territoires / CDC Biodiversité / Office Français de la Biodiversité (OFB) / Europe (Fonds européens)
Estimation du coût	<p>Pour la réalisation de la maquette avec les trois modèles de supports, ordre de grandeur : 600 € HT.</p> <p>Pour chaque impression, selon le format, ordre de grandeur : entre 40 à 80 € HT.</p> <p>Temps de chargé de mission CCNEB pour la réflexion sur la pré-maquette avec les trois formats de supports + recrutement du prestataire : 20 jours</p> <p>Temps de chargé de mission CCNEB chaque année pour tout le travail amont de définition du contenu pour 5 panneaux : 25 jours/an</p> <p>Temps de chargé de mission pour le suivi et l'évaluation de l'action : entre 5 à 10 jours/an</p>
Calendrier	Action à démarrer à partir de 2025



SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	Nombre de maquettes réalisées / Nombre de panneaux imprimés / Nombre de lieux d'exposition / Nombre d'expositions organisées / Nombre de participants lors d'expositions spécifiques / Nombre d'acteurs sollicités pour la réalisation du contenu des maquettes	
Gain annuels énergétique : __ GWh/an en __	Production énergie renouvelable annuelle :	
Gain annuel Gaz à effet de serre : __ kteqCO2/an en __	Gain qualité de l'air : __ T/an en __ (tous polluants)	